BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

HISTORIETTES

DE TALLEMANT DES RÉAUX.

TOME DEUXIÈME.

N. B. Une * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Vᵉ DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.



Mlle de Lafayette

LES HISTORIETTES

DE TALLEMANT DES RÉAUX.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR.

SECONDE ÉDITION,

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits, et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements,

PAR M. MONMERQUÉ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.



PARIS.

H.-L. DELLOYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DE LA BOURSE, 13.

1840

MÉMOIRES

DE TALLEMANT.

XXVIII

LA VICOMTESSE D'AUCHY (1).

La vicomtesse d'Auchy étoit de la maison des Ursins, mais non de la branche du marquis de Tresnel (2). Son mari étoit de la maison de Conflans. Cette femme se pouvoit vanter qu'en tous âges elle avoit fait bien des sottises. D'abord elle se mit en tête de passer pour belle, et de se fourrer bien avant dans la cour. L'un et l'autre lui réussit assez mal, car elle n'avoit rien de beau que la gorge et le tour du visage. Elle avoit un teint de malade, et ses yeux furent toujours les moins brillants et les moins clairvoyants du monde.

Il y a des vers de Malherbe pour elle, où il dit :

« Amour est dans ses yeux, il y trempe ses dards (1). »

(1) Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Auchy, mourut en 1660; elle a été inhumée aux filles de l'*Ave-Maria*, de la rue Saint-Antoine. Son mari, Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy, était capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi.

(2) Ce vers se trouve dans un sonnet adressé à la vicomtesse d'Auchy, sous le nom de Caliste, 1608. (*Œuvres de Malherbe*, Paris, Barbou, 1764, in-8°, pag. 120.) Malleville a aussi célébré

Madame de Rambouillet disoit qu'il avoit raison, car ses yeux pleuroient presque toujours, et l'Amour y pouvoit trouver de quoi tremper ses dards tout à son aise. Je dirai en passant, à propos de cela, que sur ses vieux jours elle disoit, pour faire accroire aux gens qu'elle voyoit fort bien : « J'ai fait venir Thé- » venin (1), il m'a dit qu'il n'y avoit rien à faire à mes » yeux. » Thévenin disoit vrai, car elle n'étoit plus bonne qu'à envoyer aux Quinze-Vingts. En récompense, elle étoit toujours fort propre et fort parée. Pour la cour, on s'y moqua toujours d'elle. Son mari ne laissa pas d'en prendre du soupçon, car une jeune femme trouve facilement des galants, et une vicomtesse n'en chôme pas à Paris. Il la mena donc à la campagne et l'y tint durant dix ans comme prisonnière, et s'il eût vécu davantage, elle y fût demeurée davantage aussi, car il avoit bonne intention de la tenir là toute sa vie. Voyez quelle délivrance! la voilà en pleine liberté encore jeune.

Comme elle étoit fort vaine, tous les auteurs, et principalement les poètes, étoient reçus à lui en conter. Lingendes fit des vers sur sa voix (2), mais il ne faut prendre cela que poétiquement, car elle n'a jamais eu

les beaux yeux de la vicomtesse d'Auchy, dans un sonnet qui commence par ces vers :

Charlotte, dont l'esprit pénètre toute chose,
Sçavante vicomtesse, illustre des Ursins, etc.
(*Poésies de Malleville.* Paris, 1659, in-12, p. 328.)

(1) Oculiste du temps.

(2) Cette pièce, composée de cinq stances, se trouve dans le Recueil intitulé : *le Séjour des Muses, ou la Cresme des bons vers*, Rouen, 1626, in-12, pag. 57. Elle existe aussi dans le *Nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps.* Paris, Toussainct du Bray, 1609, pag. 367; ce recueil lui est dédié.

la réputation de bien chanter. Malherbe, nouvellement arrivé à la cour, comme le maître de tous, étoit le mieux avec elle. J'ai dit dans son *Historiette* comment il la traita un jour, et comme il se raccommoda avec elle (1). Après ces dix ans de prison et tout ce que je viens de dire, ne trouvez-vous pas que c'étoit avec grand'raison que quand elle parloit du temps d'Henri IV, elle disoit: *J'ai ouï dire?* Non contente d'être chantée par les autres, elle voulut se chanter elle-même, et passer dans les siècles à venir pour une personne savante. En ce beau dessein, elle achète d'un docteur en théologie, nommé Maucors, des homélies sur les épîtres de saint Paul, qu'elle fit imprimer soigneusement avec son portrait. Elle en eut tant de joie qu'elle donna presque tous les exemplaires pour rien au libraire, qui y trouva fort bien son compte, car la nouveauté de voir une dame de la cour commenter le plus obscur des apôtres, faisoit que tout le monde achetoit ce livre. Un jour Gombauld, par plaisir, lui demanda comment elle avoit entendu un passage de saint Paul qu'il lui disoit: « Hé! répondit- » elle, cela y est-il? »

Quand le père Campanelle vint à Paris, avant la guerre déclarée, elle fit tant que ce père fut quelques jours chez elle à Saint-Cloud, et cela parce que c'étoit un homme de grande réputation. Cependant elle ne l'entendoit point, peut-être s'imaginoit-elle l'entendre, car, à cause que sa maison étoit originaire d'Italie, elle croyoit en devoir entendre la langue, et sur ce fondement elle alloit au sermon italien.

(1) Voyez précédemment, tom. Ier, pag. 269. Voyez surtout la lettre d'excuses adressée par Malherbe à Caliste, dans les *Œuvres de Malherbe*, édit. in-4° de 1630, pag. 696.

Jamais personne n'a été si avide de lectures de comédies, de lettres, de harangues, de discours, de sermons même, quoique ce soit tout ce qu'on peut que de les entendre dans la chaire. Elle prêtoit son logis avec un extrême plaisir pour de telles assemblées. Enfin, pour s'en donner au cœur-joie et se rassasier de ces viandes creuses, elle s'avisa de faire une certaine académie, où tour à tour chacun liroit quelque ouvrage. L'abbé de Cerisy, pour contrecarrer Bois-Robert, fit cette académie, croyant qu'elle subsisteroit comme celle du cardinal. Au commencement c'étoit une vraie cohue. J'y fus une fois par curiosité. Pagan, parent de M. de Luynes, y lut une harangue, où, voulant s'excuser sur ce qu'il s'étoit plus adonné aux armes qu'aux lettres, il parla comme auroit fait feu César, et traita fort les autres de haut en bas. Habert l'aîné, l'avocat au conseil, dit assez plaisamment : « Cet » homme a déclaré qu'il ne savoit point de latin, je » trouve pourtant qu'il n'a pas trop mal traduit le *mi-* » *les gloriosus* de Plaute. » Or le bon, c'est qu'on disoit que Pagan n'avoit pas fait cette harangue, et que c'étoit un nommé Montelon, petit-fils du garde des sceaux. Cet homme étoit un des plus grands galimatias du monde. Le cardinal de Retz m'a pourtant dit, mais je ne m'en fie guère à lui, que l'ayant trouvé en Avignon, l'année de la naissance du Roi (1638), il lui montra bon nombre de belles lettres à toute la cour sur la naissance de M. le Dauphin, qu'il avoit faites pour M. le vice-légat. Ce Montelon étoit ruiné et s'étoit retiré là pour y étudier l'art militaire. Il disoit qu'avant qu'il fût trois mois, il seroit le plus grand capitaine du monde en théorie. Il n'alla à l'armée pourtant qu'au siége d'Arras, où il fut tué; il avoit plus de quarante ans.

Pagan, quoiqu'on l'ait accusé de s'être fait faire sa harangue, a fait un livre. Il est vrai que c'est un livre de cavalier, car il s'appelle : *Les Fortifications du comte de Pagan* (1), qu'il a dédié à don Hugues de Pagan, duc de Terranove au royaume de Naples ; il se dit de cette maison-là. Au bout de chaque livre il y a, à la manière de Thucydide, *fin du premier livre des Fortifications du comte de Pagan*, et bien des couronnes de comte aux vignettes et partout. L'abbé d'Aubignac (2), qui a toujours de la bile de reste, entreprit à la première assemblée le pauvre Pagan, car il harangua contre les orgueilleux ; et pour le désigner, il disoit en un endroit qu'il falloit avoir deux bons yeux, car Pagan étoit borgne, et depuis il est devenu aveugle ; il avoit perdu cet œil aux guerres de M. de Rohan. Il fallut y mettre le holà, car les gens s'échauffoient déjà dans leur harnois. L'abbé lui-même en avoit deux fort méchants, et enfin il est devenu quasi aveugle.

Il y avoit plus d'un comte pour rire à cette vénérable académie. Le comte de Bruslon, le bonhomme, qui étoit un comte pour rire en la manière la plus désavantageuse, car ce n'étoit pas manque de qualité (3), se mit aussi à haranguer à son tour, et ayant trouvé Mardochée en son chemin, il décrivit si prolixement la broderie du hoqueton du héraut, qui alloit devant lui, que jamais il n'y eut tant de choses

(1) *Traité des fortifications*, 1645, in-folio, ouvrage estimé, réimprimé en 1689, in-12. Pagan, né en 1604, mourut le 18 novembre 1665.

(2) François Hédelin, abbé d'Aubignac, auteur de la *Pratique du théâtre*, et de beaucoup d'autres ouvrages peu estimés, mourut en 1676.

(3) Il étoit introducteur des ambassadeurs. (T.)

dans le bouclier d'Achille. C'est de lui qu'à la guerre de Lorraine on fit un couplet (1) qui disoit :

Ce grand foudre de guerre,
Le comte de Bruslon,
Étoit comme un tonnerre,
Avec son bataillon,
Composé de cinq hommes
Et de quatre tambours,
Criant : Hélas ! nous sommes
A la fin de nos jours !

Maugars (2), célèbre joueur de viole, mais qui étoit un fou de bel-esprit, c'est-à-dire qui se piquoit de bel-esprit, avoit été au commencement à cette académie, et en fit des contes au cardinal de Richelieu, à qui il étoit. Pour se venger de lui, on lui fit refuser la porte. Il étoit enragé de cela, et un jour qu'il jouoit chez la comtesse de Tonnerre, la vicomtesse d'Auchy y vint. Il quitte aussitôt ce qu'il avoit commencé, et quoiqu'il ne chantât pas autrement, tant qu'elle fut là, il ne fit que chanter et jouer sur sa viole une chanson dont la reprise est :

Requinquez-vous, vieille,
Requinquez-vous donc (3).

Pour achever l'histoire de l'académie de la vicomtesse d'Auchy, je dirai que L'Esclache, qui montre la philosophie en français, y parloit souvent. Cela fit envie à un nommé Saint-Ange, qui prouvoit, à ce

(1) Sur l'air : *Biby, tout est frélaure, la duché de Milan.* (T.)

(2) Tallemant lui consacre plus loin une *Historiette* dans ses *Mémoire.*

(3) C'est le refrain de la quatorzième chanson de Gaulthier Garguille. (Pag. 26 de l'édition de 1641, et 27 de la réimpression de 1758.

qu'il disoit, la Trinité par raison naturelle, et qui siffloit de jeunes enfants sur la philosophie et la théologie, et les en faisoit répondre en français, de s'introduire aussi chez la vicomtesse. Plusieurs personnes, hommes et femmes, alloient entendre ses perroquets ; mais M. de Paris (1), ayant par hasard quelque affaire avec la vicomtesse, s'y rencontra un jour que Saint-Ange et ses petits disciples babilloient. L'Esclache, un peu jaloux, se prit de paroles avec cet homme ; cela ne plut guère à l'archevêque, à qui quelqu'un fit remarquer, car de lui-même je suis sûr qu'il n'en eût rien vu, qu'en disputant, on avoit avancé quelques erreurs touchant la religion, et que d'ailleurs cela n'étoit guère de la bienséance. Il dit donc, en s'en allant, à la vicomtesse, qu'il lui conseilloit de laisser la théologie à la Sorbonne, et de se contenter d'autres conférences, et la vicomtesse lui ayant témoigné que cela la surprenoit, M. de Paris, après l'avoir fort priée de faire cesser ces disputes, voyant qu'il ne la pouvoit mettre à la raison, fut contraint de défendre à l'avenir de telles assemblées. Il fallut donc se contenter de petites compagnies particulières.

Au reste, c'étoit la plus grande complimenteuse du monde après madame de Villesavin, qu'on appelle vulgairement *la servante très-humble du genre humain*. Pour attirer le monde, elle faisoit belle dépense, et traitoit fort bien les auteurs ; car son frère, M. d'Armentières, étant mort tandis qu'elle étoit *en prison*, elle devint héritière et ne donna à son fils durant sa vie que le bien du père.

(1) C'étoit le cardinal de Retz, Jean-François de Gondy, oncle et prédécesseur du fameux coadjuteur.

Elle chassa une fois son maître-d'hôtel. Cet homme alla servir je ne sais quel duc, où il ne trouva pas bien son compte. Étant allé voir la vicomtesse, il se mit à lui conter comme il servoit chez son maître, l'épée au côté et le manteau sur les épaules : « Si vous » vouliez me reprendre, ajouta-t-il, madame, je vous » servirois ainsi. » Cela lui sembla beau, et elle le reprit pour être servie comme une duchesse. Je m'étonne qu'elle ne prît aussi un dais et un cadenas (1), car son maître-d'hôtel lui eût aussi bien donné cela que le reste.

Elle vouloit avoir bien des connoissances et les entretenoit soigneusement; aussi vouloit-elle qu'on lui rendît la pareille. Un jour qu'elle avoit pris l'extrême-onction (car elle la prenoit assez brusquement) et n'étoit pas trop malade, tout-à-coup elle appelle une de ses femmes, et lui demande si madame la marquise de Rambouillet avoit envoyé savoir de ses nouvelles durant sa maladie; regardez si cela s'accorde avec l'extrême-onction.

A propos de cela, on m'a dit qu'un cavalier, je pense que c'est Grillon (2), comme on lui vouloit donner l'extrême-onction, dit qu'il n'en vouloit point; que c'étoit un sacrement de bourgeois.

Le cardinal de Sourdis (3) (frère du marquis), en courant la poste, prit l'extrême-onction à Tours, et repartit l'après-dîner. Cette fois-là, on eut raison de

(1) Le *cadenas* étoit une espèce de coffret d'or ou de vermeil, où l'on mettoit le couteau, la cuiller, la fourchette, etc. ; on s'en servoit à la table des rois et des princes. (*Dictionn. de Trévoux.*)

(2) Ou *Crillon.*

(3) Il avoit été fait cardinal par la faveur de madame de Beaufort, en la place du maréchal d'Estrées. (T.)

dire qu'on lui avoit graissé ses bottes. Une bonne femme, dans la rue Quincampoix, comme on la lui donnoit, dit à sa servante : « Une telle, ayez soin de » faire boire ces messieurs. »

Un jour que la vicomtesse d'Auchy étoit chez madame de Rambouillet, Voiture se mit à un coin de la chambre à rêver; puis tout d'un coup, pour se moquer de cette femme qui faisoit la savante, il lui dit sérieusement : « Madame, lequel estimez-vous le » plus de saint Augustin ou de saint Thomas ? » Elle répondit de sang-froid qu'elle estimoit plus saint Thomas. Madame de Rambouillet pensa éclater de rire.

XXIX

M. DES YVETAUX (1).

M. des Yvetaux se nommoit Vauquelin, et étoit d'une bonne famille de Caen. Il y a exercé la charge de lieutenant-général, dont il fut interdit après par arrêt du parlement de Rouen (2). Il vint à la cour et

(1) Nicolas Vauquelin, seigneur des Yvetaux, mort le 9 mars 1649, âgé de quatre-vingt-dix ans.

(2) Suivant la *Biographie universelle*, on a dit par erreur que des Yvetaux avoit été lieutenant-général, et on l'auroit ainsi confondu avec son frère, qui a rempli cette charge. La *Biographie* s'est trompée ; Huet, dans ses *Origines de Caen* (Rouen, 1706, p. 355), dit positivement que Jean Vauquelin, père de des Yvetaux, « l'adopta à son tribunal et lui résigna sa charge » de lieutenant-général. » Il ajoute que le maréchal d'Estrées « l'exhorta de venir à la cour, et de ne pas passer sa vie à don- » ner des sentences ; » que des Yvetaux fut déterminé à suivre ce conseil « par une disgrâce qui lui arriva, ayant été cité au par-

fut porté par Desportes, et après par le cardinal du Perron. Ses vers étoient médiocres, mais il avoit assez de feu; sa prose, à tout prendre, valoit mieux. Il savoit, et avoit de l'esprit; il a eu en un temps toute la vogue qu'on sauroit avoir.

Henri IV le fit précepteur de M. le Dauphin, après qu'il eut été précepteur de M. de Vendôme (1). Il s'est plaint qu'on ne vouloit pas qu'il fît du feu Roi (2) un grand personnage. Durant la régence on lui ôta cette place par intrigue; peut-être la plainte que le clergé fit contre lui, et qui est imprimée dans les *Mémoires* ensuite de ceux de M. de Villeroi, y servit-elle (3).

On l'a accusé de ne croire que médiocrement en Dieu. Je ne lui ai pourtant jamais ouï dire d'impiétés. Il est vrai que je ne l'ai connu que deux ans avant qu'il mourût. On l'accusoit aussi d'aimer les garçons. Pour les femmes, il les a aimées jusqu'à la fin, et a toujours mené une vie peu exemplaire. Il passoit pour médisant et pour aimer le vin. Quelquefois il étoit long-temps sans parler. On dit que Pluvinel et lui firent un voyage de Paris à Nantes et

» lement de Rouen pour rendre raison de l'irrégularité de quel-
» que sentence; » qu'alors il vendit sa charge à Guillaume Vauquelin, son frère cadet. On voit par là que Tallemant a été bien instruit de ce qui concernoit le poète des Yvetaux.

(1) Il fit pour M. de Vendôme l'*Institution du Prince* en vers. (T.) Cette pièce a dû être imprimée séparément avant 1612; car, citée dans le discours adressé à la Reine, dont il va être question, elle a été ensuite insérée dans les *Délices de la Poésie françoise*; Paris, Toussainct du Bray, 1615, p. 417.

(2) Louis XIII.

(3) Voyez le Discours présenté à la Reine-mère, du Roi, en l'année 1612, à la suite des *Mémoires d'État*, par M. de Villeroi, tom. v, pag. 199. Amsterdam, 1725.

en revinrent, jouant toujours aux échecs, sans se dire mot pour cela. Ils avoient une machine dans le carrosse.

Il disoit que les courtisans appeloient *bon temps* le temps où les pensions étoient bien payées.

Étant disgracié, il acheta une maison dans la rue des Marais, au faubourg Saint-Germain, vers les Petits-Augustins. En ce temps-là il n'y avoit rien de bâti au-delà dans le faubourg; on l'appeloit à cause de cela, *le dernier des hommes*. Cette maison a l'honneur d'être aussi extravagamment disposée que maison de France. Le grand jardin qu'il y joignit, et auquel on va par une voûte sous terre, est à peu près fait de même. Il se mit à faire là-dedans une vie voluptueuse, mais cachée : c'étoit comme une espèce de grand seigneur dans son sérail. En pensions, en bénéfices et en argent, il avoit beaucoup de bien, et pouvoit vivre fort à son aise.

A son ordinaire, il s'habilloit fort bizarrement. Madame de Rambouillet dit que la première fois qu'elle le vit, il avoit des chausses à bandes, comme celles des Suisses du Roi, rattachées avec des brides; des manches de satin de la Chine, un pourpoint et un chapeau de peaux de senteurs, une chaîne de paille à son cou, et il sortoit en cet habit-là. Il est vrai qu'il ne sortoit pas souvent; mais quelquefois, selon les visions qui lui prenoient, tantôt il étoit vêtu en satyre, tantôt en berger, tantôt en dieu, et obligeoit sa nymphe à s'habiller comme lui. Il représentoit quelquefois Apollon, qui court après Daphné, et quelquefois Pan et Syrinx. A cause qu'il devint amoureux de madame du Pin (1), mère de

(1) Marguerite de Burtio de la Tour, femme de Jacques de

madame d'Estrades, au lieu de culs-de-lampes, il fit mettre des pommes de pin dorées à son plancher. Il y a des festons et des lacs d'amour de paille en je ne sais combien d'endroits, avec des chiffres de la même étoffe. Je ne sais quelle amitié il avoit pour la paille, mais il n'aimoit pas moins le vieux cuir doré (1), et n'avoit point d'autre tapisserie en été ni hiver.

Il fut un peu épris d'une de mes parentes, madame d'Harambure, qui étoit allée voir son jardin. Un jour il lui écrivit une lettre fort longue, où en un endroit il se fondoit furieusement en raison, car il lui disoit : « Encore que vous n'aimiez point les figues (elle n'en » mangeoit point), elles ne laissent pas d'être friandes; » de même mon amour, quoique vous n'en fassiez » point de cas, n'est pas pourtant méprisable ; » et au bas il y avoit : « Renvoyez-moi cette lettre, s'il vous » plaît, car je n'en ai point de double. » N'étoit-ce pas là une bonne lettre à garder ?

Madame de Saint-Germain-Prévost, dont le fils se vantoit d'être fils de M. le maréchal de Biron, est celle de qui on a le plus parlé avec le bonhomme. Elle sut un jour qu'il devoit donner la collation chez lui à des dames. Elle trouve moyen d'y entrer justement comme on venoit de servir, et que les gens

Lallier, seigneur du Pin. Marie de Lallier, sa fille, épousa en 1637 le comte d'Estrades, qui fut créé maréchal de France en 1675.

(1) On appeloit ainsi des peaux de mouton passées en basanes, sur lesquelles étoient représentées en relief diverses sortes de grotesques relevées d'or ou d'argent, de vermillon ou autres couleurs. (*Dictionnaire de Trévoux.*) Voyez aussi les *Recherches sur le cuir doré*, par M. de La Querière. Rouen, Baudry. 1830, in-8°.

étoient tous allés avertir la compagnie, et prenant la nappe par un bout, elle jeta tout à terre. Quand il vit cela, il se mit à rire et dit : « Il faut que madame » de Saint-Germain soit venue ici. »

Mais l'amourette qui a fait le plus de bruit est celle qu'il a eue jusqu'à la fin de sa vie. Voici comme cela arriva. Vers la prise de La Rochelle (1628), un jour que la porte de son grand jardin, qui répond dans la rue du Colombier (1), étoit entr'ouverte, une jeune femme, grosse d'enfant, assez bien faite, mais fort triste, mit le nez dedans ; il s'y rencontra par hasard, et comme il étoit civil, principalement aux dames, il la pria d'y entrer. Il apprit d'elle-même qu'elle étoit fille d'un homme qui jouoit, et a joué jusqu'à sa mort, de la harpe dans les hôtelleries d'Étampes (présentement son fils fait le même métier); elle lui dit qu'elle en jouoit aussi (effectivement elle en joue aussi bien que personne); qu'un jeune homme de Meaux, nommé Dupuis, qui est de la meilleure maison de la ville, l'avoit épousée par amour, et qu'il étoit malade dans la rue des Marais. Cette femme avoit l'air fort doux; il en fut touché; il lui offre tout ce qu'il avoit, les assiste, car Dupuis étoit fort pauvre, et quand elle accoucha il en eut tout le soin imaginable. Relevée, elle va le remercier ; lui, la cajole ; elle prend le soin de le blanchir, elle le visite souvent, et peu à peu se mêle de son ménage. Il se plaint à elle de ses valets, la prie d'avoir l'œil sur eux. Dès qu'elle étoit habillée, elle venoit passer la journée avec lui : enfin il lui proposa de prendre

(1) Le Pré aux Clercs se terminoit à cette rue, qui en a porté le nom jusqu'à la fin du seizième siècle. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot, quartier de Saint-Germain-des-Prés, pag. 37.)

avec son mari un appartement dans sa maison. Elle accepta ce parti. Quand elle y fut une fois établie, il prit une entière confiance en elle. Elle percevoit tout son revenu, faisoit la dépense telle qu'il l'avoit ordonnée, et le reste étoit pour elle. J'oubliois de dire que ce qui l'avoit achevé de charmer, c'est qu'étant tombé malade, avant qu'elle logeât avec lui, cette femme fut quarante jours sans se déshabiller. Croyez pourtant qu'elle achetoit bien son bonheur. Il falloit savoir du bon homme tous les matins comment elle se coifferoit, à la grecque, à l'espagnole, à la romaine, à la française, etc.; quel habit elle prendroit; si elle seroit reine, déesse, nymphe ou bergère. Elle accoucha dans sa maison de deux enfants, car celui dont elle étoit grosse quand ils firent connaissance n'a pas vécu. Le plus âgé de ces deux enfants est une fille, et l'autre un garçon ; nous parlerons d'elle ensuite, car le pauvre homme eut de grands procès à cause d'elle (1).

M. des Yvetaux avoit un frère lieutenant-général à Caen. Ce frère fit son fils conseiller, et puis maître des requêtes (2). Ce M. le maître des requêtes pré-

(1) « Des Yvetaux, dit Ségrais, avoit épousé une demoiselle » Dupuis, joueuse de harpe, qui étoit d'Étampes, et qui avoit » son frère qui en jouoit par les cabarets. Souvent ils prenoient » la houlette avec le chapeau et l'habillement de bergers, et » chantoient ensemble des vers que des Yvetaux lui-même avoit » composés. Il étoit encore vivant quand j'arrivai à Paris, mais » je ne le vis pas ; il demeuroit au faubourg Saint-Germain, où il » recevoit grande compagnie, sans aller voir personne. » (*Mémoires anecdotes de Ségrais.* Amsterdam, 1723, p. 115.) Tallemant entre dans des détails beaucoup plus étendus, et comme il a connu personnellement des Yvetaux, il doit inspirer plus de confiance que Ségrais.

(2) Hercule Vauquelin, fils de Guillaume, devint intendant de

tendoit être seul héritier du bonhomme, car il y avoit assez à espérer. Madame de Liancourt (1) lui avoit voulu donner deux cent mille livres de sa maison et de ses deux jardins, à condition de l'en laisser jouir sa vie durant (2). Autrefois M. le cardinal de Richelieu eut quelque pensée d'y bâtir, mais il trouva que cela étoit trop loin du Louvre.

Le neveu enrageoit donc de voir la Dupuis gouverner si absolument son oncle, et, par la faute que font presque toujours les héritiers d'un vieux garçon ou d'un homme veuf, au lieu d'être complaisant, il s'amusa à l'aller chicaner sur cette femme. Il en fit tant, que le bonhomme, pour le faire crever, maria la fille de la Dupuis avec un autre neveu, fils d'un autre frère, nommé Sacy, du nom d'une terre. C'étoit une plaisante chose à voir que cette petite mariée, à qui son propre frère, qui étoit page du bonhomme, portoit la queue ; car il a toujours eu un page jusqu'à son grand procès.

Le maître des requêtes, au désespoir, jette feu et flamme, dit que cette fille étoit fille de M. des Yvetaux. Dupuis vivoit pourtant, et vit même, je pense, encore. Il suborne un nommé Lerinière, frère de la

Languedoc. (Voyez *les Origines de Caen*, par Huet, au lieu déjà cité.)

(1) Jeanne de Schomberg, mariée en secondes noces en 1620 à Roger du Plessis de Liancourt, duc de La Roche-Guyon. Sa fille, Jeanne-Charlotte du Plessis Liancourt, épousa, en 1659, François VII, duc de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, fils de l'auteur des *Maximes*. C'est par ce mariage que la terre de Liancourt ainsi que l'hôtel de ce nom passèrent dans la maison de La Rochefoucauld.

(2) L'hôtel de Liancourt y touche. (T.) — C'est l'hôtel de La Rochefoucauld, sur l'emplacement duquel la rue des Beaux-Arts a été percée, en 1828.

Dupuis. Cet homme disoit qu'on traitoit sa sœur comme une g...., il appele Sacy en duel. Sacy se bat et le désarme. Lerinière, non content de cela, entre une fois dans la maison avec un pistolet, tire sur Sacy, et le manque. Un laquais de Sacy le tue. La veuve du mort fait informer. Le bailli du faubourg, un fripon nommé Lhermitière, gagné par le maître des requêtes, condamne fort brusquement Sacy à être roué et la Dupuis à être pendue. Depuis ils en ont été absous. On fit des factums, ou lettres, de part et d'autre, qui sont bien faits. Le bonhomme fit le sien lui-même; il s'y moque plaisamment de ce neveu, et il y montre bien de la vigueur; il avoit pourtant près de quatre-vingts ans. Ses amis le servirent puissamment, entre autres le maréchal de Gramont(1). Ce fut chez lui que le mariage se fit, à cause des oppositions d'un homme qui disoit avoir une promesse de la fille (notez que ce n'étoit qu'une enfant qui n'avoit jamais vu personne), et d'un cousin germain de Sacy, qui disoit qu'elle étoit bâtarde. Pour finir tous ces différends, on fit une transaction par laquelle, moyennant quatre-vingt mille livres, Sacy et sa femme renonçoient à la maison. Ils s'en sont fait relever depuis, après avoir recélébré leur mariage, car cette opposition, qui n'avoit point été levée, étoit une espèce de nullité. Pour la bâtardise, c'étoit une sottise que d'y insister, aussi bien que de dire que c'étoit pour couvrir l'honneur de M. des Yvetaux qu'ils vouloient montrer qu'il n'y avoit point de mariage, parce qu'il seroit incestueux, et que cette madame de Sacy étoit sa fille (2). Le maître des requêtes fut

(1) * Le maréchal d'Estrées ne l'ayant pas autrement servi, il disoit qu'il lui avoit donné beaucoup d'*élusions* généreuses. (T.)

(2) Le curé de Saint-Sulpice étant allé voir des Yvetaux et

hué à l'audience, et passa pour un grand coquin. Il avoit quelques gentilshommes avec lui qui se retirèrent quand ils virent M. de Turenne de l'autre côté (1). La jeune femme parla, et parla fort hardiment, car, Dieu merci, elle n'a pas le caquet mal emmanché. Ils retournèrent dans leurs prétentions, et la maison leur est demeurée, mais depuis la *fronderie*, elle a bien baissé de prix.

Durant ce grand procès, le bonhomme s'accoutuma à s'habiller comme les autres. A quatre-vingts ans il se portoit encore fort bien. Il m'a quelquefois lassé à force de me promener dans son jardin. C'étoit un petit homme sec, à yeux de cochon. Il a toujours eu l'esprit présent, et, à sa mode, il disoit de jolies choses. Un jour que madame d'Hautefort (2) vint dans son jardin, il lui dit d'un ton assez sérieux : « Madame, voulez-vous bien faire parler de vous? » après avoir maltraité des rois, aimez un petit *bon-* » *hommet* comme moi. »

Des Yvetaux avoit de la générosité et de la bonté. J'ai ouï dire au comte de Brionne, grand seigneur de Lorraine, que s'étant retiré à Paris, après la prise de Nancy, M. des Yvetaux le vouloit loger chez

lui faisant des réprimandes sur sa conduite si peu chrétienne, il lui répondit sans s'émouvoir : « Monsieur le curé, il ne faut pas » croire tout ce que l'on dit, il y a bien de la médisance ; l'on » me disoit l'autre jour que vous aimiez les garçons, mais je » n'en voulois rien croire. » Le curé, offensé d'un tel compliment, ne jugea pas à propos de lui parler davantage, et s'en alla. (*Extrait d'un manuscrit du même temps.*)

(1) Ce fut Tambonneau, le président, en ce temps-là amoureux de la Sacy, qui l'y fit aller. (T.)

(2) Marie d'Hautefort fut aimée de Louis XIII, après la retraite de mademoiselle de La Fayette. Elle épousa, en 1646, Charles, depuis maréchal de Schomberg.

lui, et lui disoit pour raison : « Monsieur, vous avez » si bien reçu autrefois les Français en Lorraine, » qu'il faut bien vous rendre la pareille aujourd'hui.» Ce M. de Brionne n'avoit qu'un cheval de carrosse, l'autre étoit mort ; il en emprunta un au bonhomme, qui ne vouloit pas le reprendre, et disoit : « Vous » m'en rendrez un quand vos affaires seront en meil- » leur état. »

Un an devant que de mourir, Ninon, qui alloit quelquefois jouer du luth chez lui, car il aimoit fort la musique et faisoit souvent des concerts, lui demanda un jour de fête s'il avoit été à la messe. « Il » y auroit, répondit-il, plus de honte à mon âge de » mentir, que de n'avoir point été à la messe. Je n'y » ai point été aujourd'hui. » Elle lui donna un ruban jaune qu'il porta je ne sais combien de jours à son chapeau.

Il fût se promener à Rambouillet, au faubourg Saint-Antoine (1), et de si loin qu'il put être ouï du maître du logis, il lui cria : « Monsieur, je vous ré- » vère, je vous adore ; mais il ne fait point chaud » aujourd'hui, je vous prie, n'ôtons point notre » chapeau. »

Sa plus grande, ou plutôt sa seule incommodité, étoit une rétention d'urine. Ce fut ce qui le tua ; car voyant, en 1649, le Roi sorti de Paris et le blocus se former, par une complaisance hors de propos pour la cour, il en sortit aussi. Peut-être cette étourdie de madame de Sacy le lui fit-elle faire. Comme il n'avoit point son chirurgien ordinaire, sa rétention l'incommodant, il fallut se faire sonder par le premier chirurgien de village, qui le blessa, et la gan-

(1) A la maison de Rambouillet, beau-père de Tallemant.

grène s'y mit. Ce fut auprès de Meaux, dans une petite maison de ce M. Dupuis. Il se résolut fort constamment à la mort, et fit tout ce qu'on a accoutumé de faire.

Une heure avant que de mourir, il se promena par la chambre, et pria la Dupuis de lui fermer les yeux et la bouche, et de lui mettre un mouchoir sur le visage, dès qu'il commenceroit à agoniser, afin qu'on ne vît point les grimaces qu'il feroit.

Il ne fut pas plus tôt mort, que madame de Sacy ne vécut plus bien avec sa mère. Pour son mari, elle le traite comme un je ne sais qui; aussi est-ce un fort sot homme. On l'a vu autrefois sur un bidet, suivi pour tout train de son beau-frère, le page. Il alla une fois chez madame de Montausier, qui logeoit alors en ce quartier-là, en habit de taffetas noir, avec une grande estocade et de grosses bottes. Je lui ai ouï dire que le bailli du faubourg, qui étoit fort mal quand le bonhomme mourut, eut une si grande appréhension de ne lui survivre pas pour persécuter les siens, que sa fièvre en redoubla, et qu'il en fut expédié quelques jours plus tôt.

Madame de Sacy a été élevée comme vous pouvez penser : elle n'est point jolie; mais comme elle a l'esprit vif et qu'elle est fort médisante, les vieux débauchés, comme le maréchal de Gramont, le marquis de Mortemart (1), et M. de Turenne même, la trouvoient fort à leur goût. Le seul Mortemart a persévéré; il lui a montré à chanter (2); elle réussit

(1) Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, créé duc de Mortemart par lettres-patentes du mois de décembre 1650, enregistrées au parlement le 15 décembre 1663. C'est le père de madame de Montespan.

(2) Il chante aussi bien que qui que ce soit, et s'en pique.

assez bien aux airs italiens. On dit pourtant qu'Ondedei étoit l'effectif, même sur la fin de la vie du bonhomme; un temps fut, mais le marquis [car, nonobstant son brevet, M. de Mortemart c'est *M. le marquis* sans queue (1)] est encore aujourd'hui celui dont on parle. A la seconde guerre de Paris, il ne suivit point la cour, et sa femme fut contrainte de déclarer à la Reine que c'étoit pour une madame de Sacy qu'il étoit demeuré. Il sortit pourtant au mois de juillet, et alla en Normandie. Cette madame de Sacy y vit le plus plaisamment du monde avec lui, lui parle comme à un je ne sais qui. Il y fut un jour; elle étoit seule : « Je viens, dit-il, dîner avec vous. — » Je n'ai rien à vous donner, répondit-elle; voyez si » cette poule qui est dans ce pot est cuite. » Il y regarde; avec un bâton elle la lui fait tirer, et ils se mettent là à manger tous deux fort malproprement. Elle dit qu'il ne faut point avoir de cuisinier; que pour elle, si sa demoiselle plumoit mieux une volaille que ses autres gens, elle la lui feroit plumer, et qu'il faut que chacun fasse ce qu'il fait le mieux. Je ne crois pas que le marquis donne grand'chose, car il a la réputation d'être fort avare

Depuis deux ans cette jeune femme a un ulcère; elle dit que cela vient des maux que son mari lui a donnés. Elle a été trois fois en chambre pour les présents qu'il lui a faits, et comme elle étoit fort piètre, les remèdes l'ont maigrie étrangement; elle

Cela est pourtant ridicule à son âge, avec son cordon bleu et son brevet de duc. Il compose même et fait des airs. (T.)

(1) C'est-à-dire que chez madame de Sacy on appeloit M. de Mortemart, *M. le Marquis*, nonobstant son brevet de duc. « Quand on dit *monsieur* sans queue, on entend le maître de la maison. » (*Dict. de Trévoux.*)

souffre comme un roué. Mortemart lui a rendu et lui rend encore tous les soins dont il peut s'aviser. Il est vrai qu'il y a un peu d'émulation sur le jeu. Un certain abbé de Villiers, voisin de la dame, lui a donné de la jalousie, et tous deux ont fait à l'envi. Ils y vont tous les jours. Ce qui a fait tant parler, c'est que Sacy, qui aime à *chopiner*, chassoit tout le monde, hors ces deux hommes. C'est un fripon fieffé, un félon, un ridicule. En présence de cette femme il dit ce qu'il fera quand elle sera morte (1); il querelle déjà la mère. On dit qu'il n'y a eu que de l'imprudence à la vie de cette femme; Mortemart n'en a rien eu, à ce que disent ses gens, qui en savent bien des nouvelles. Ce qu'il y a à dire contre elle, c'est qu'encore moribonde comme elle est, elle se mêle de changer les officiers de Mortemart et entretient toujours la discorde entre le mari et la femme; car elle lui a fait ôter toute la conduite de la maison. On dit que Mortemart lui a donné, mais moins que l'abbé de Villiers. Mortemart fut près de cinq ans amoureux de sa femme comme il l'étoit avant que de l'épouser. C'étoit une fille de la Reine qu'il prit par amour (2). Après, il s'enflamma d'une femme de chambre de la Reine, qui est aujourd'hui madame de Niert (3). Une autre, nommée Villeflin, lui succéda : elle chantoit; et ensuite est venue madame de Sacy. Il y a douze ans que cela dure. Il lui rend tous les

*(1) Elle le connoissoit bien, à ce qu'elle dit, mais elle ne put éviter de l'épouser : il a bien eu sa revanche depuis. (T.)

(2) Diane de Grandseigne, duchesse de Mortemart. Elle mourut à Poitiers en 1666.

(3) Elle étoit fille d'un ministre de Languedoc, comme on le verra à l'*historiette* de de Niert.

soins imaginables. Elle dit : « Si ce qu'on dit étoit » vrai, je lui aurois donné mon mal. »

XXX

M. DE GUISE, FILS DU BALAFRÉ (1).

Quand M. de Guise eut le gouvernement de Provence, après la mort du Grand-Prieur, le bâtard de Henri II, il trouva à Marseille une petite fille dont il devint amoureux. C'étoit la fille de cette belle Châteauneuf de Rieux, qui avoit été aimée par Charles IX (2), qu'Henri III avoit eu quelque envie d'épouser, et qui, après n'avoir pas voulu épouser le prince de Transylvanie (car il avoit envoyé demander une fille de la cour de France), épousa Altoviti-Castellane, capitaine de galères. Les Altoviti sont une famille de Florence, dont une branche a été transplantée dans le comtat d'Avignon. Or, cette madame de Castellane étant accouchée à Marseille, elle fit tenir sa fille sur les fonts par la ville de Marseille même. On lui donna le nom de Marcelle, une de leurs saintes, et aussi peut-être parce que ce nom approchoit de celui de la ville. Insensiblement,

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise, né le 20 août 1571, mort en 1640.

(2) Le comte de Tonnerre avoit fait peindre la belle Châteauneuf sur un trône, et lui humilié devant elle qui lui mettoit le pied sur la gorge. (T.)

Cette belle Châteauneuf ne seroit-elle pas la maîtresse de Charles IX dont Dreux du Radier a vainement cherché le nom? (Voyez les *Anecdotes des Reines et des Régentes*. Paris, 1808, tom. v, pag. 30.)

quand cette fille, n'ayant plus ni père ni mère, vint demeurer à Marseille avec une de ses tantes, le peuple l'appela *mademoiselle de Marseille*, au lieu de mademoiselle Marcelle. C'étoit une personne de la meilleure grâce du monde, de belle taille, blanche, les cheveux châtains, qui dansoit bien, qui chantoit, qui savoit la musique jusqu'à composer, qui faisoit des vers, et dont l'esprit étoit extrêmement adroit; fière, mais civile; c'étoit l'amour de tout le pays. Le Grand-Prieur en avoit été épris; plusieurs personnes de qualité l'eussent épousée; elle quitta tout cela pour M. de Guise.

Sa naissance, sa grandeur, son air agréable, car il étoit, quoique camus et petit, de fort bonne mine et fort aimable, la charmèrent. Cette galanterie dura quelques années; mais quoiqu'on crût qu'elle lui avoit accordé les dernières faveurs, elle vivoit pourtant d'un air si noble, qu'on pouvoit croire qu'elle prétendoit à l'épouser, car il étoit encore à marier. Elle eut enfin quelques soupçons, et lui du dégoût. Elle eut assez de fierté pour le prévenir et pour rompre la première. Il part et vient à la cour. Elle fit ces deux couplets de chanson, et y mit un air :

Il s'en va, ce cruel vainqueur,
Il s'en va plein de gloire;
Il s'en va méprisant mon cœur,
Sa plus noble victoire;
Et malgré toute sa rigueur,
J'en garde la mémoire.

Je m'imagine qu'il prendra
Quelque nouvelle amante;
Mais qu'il fasse ce qu'il voudra,
Je suis la plus galante.

Le cœur me dit qu'il reviendra,
C'est ce qui me contente.

Pour le temps, je ne crois pas qu'on en pût trouver de meilleurs, et même aujourd'hui on ne voit guère rien de plus achevé. Voyant qu'il ne revenoit point, le chagrin la prit, elle tomba malade, et cette maladie dura un an. Elle vendit, car elle n'avoit point de bien, tout ce qu'elle avoit de bijoux; M. de Guise en fut averti, et qu'elle cachoit sa nécessité à tout le monde; il lui envoya offrir dix mille écus. Elle dit au gentilhomme, qui disoit les avoir tout prêts, qu'elle remercioit M. de Guise, qu'elle ne vouloit rien prendre de personne, et encore moins de lui que d'un autre; qu'elle n'avoit guère à vivre, et qu'en cet état-là elle se pouvoit passer de tout le monde. Il y a apparence que cela augmenta son mal; elle mourut la nuit suivante, et on ne lui trouva qu'un sou de reste. La ville la fit enterrer à ses dépens dans l'abbaye de Saint-Victor. Vingt-cinq ou trente ans après, comme il fut mort quelqu'un à la famille duquel appartenoit la chapelle où on l'avoit mise, on regarda dans le tombeau, et on y trouva son corps tout entier; le peuple vouloit que ce fût une sainte, quand un vieux religieux alla regarder le registre, et trouva que c'étoit la maîtresse de M. de Guise.

Au combat contre les Rochellois, le feu se prit au vaisseau de M. de Guise. Feu M. de La Rochefoucauld lui vint dire : « Ah ! monsieur, tout est perdu. » —Tourne, tourne, dit-il au pilote, autant vaut rôti » que bouilli. »

* Il prit à ce combat un conseiller de la ville qui lui confessa ingénuement que sa maîtresse lui ayant

reproché qu'il n'avoit point de cœur, il s'étoit mis sur les vaisseaux pour lui montrer le contraire.

On conte des choses assez plaisantes de ses amourettes (1). Il étoit couché avec la femme d'un conseiller du parlement, quand le mari arriva de grand matin à l'improviste. Le galant se sauve dans un cabinet, mais il oublie ses habits. La femme ôte vite le collet du pourpoint et ce qu'il y avoit dans les pochettes. Le mari demande à qui étoient ces habits. » Une revendeuse, lui dit-elle, les a apportés, elle dit » qu'on les aura à bon marché; regardez s'ils vous » sont bons; ils vous serviront à la campagne. » Il met l'habit, et étant pressé d'aller au palais, il prend sa soutane par-dessus, et s'en va. Le galant prend ceux du mari, et s'en va au Louvre. Henri IV le regarde, et M. de Guise lui conte l'histoire. Le Roi envoie un exempt ordonner au conseiller de le venir trouver. Le conseiller, bien étonné, vient; le Roi le tire à part, lui parle de cent choses, et en causant lui déboutonnoit sa soutane sans faire semblant de rien. L'autre n'osoit rien dire; enfin, tout d'un coup, le Roi s'écrie : «Ventre saint-gris! voilà l'habit » de mon cousin de Guise. »

Une autre fois il dit à feu M. de Gramont qu'il avoit eu les dernières faveurs d'une dame qu'il lui nomma (le fils lui ressemble bien). M. de Gramont, quoique grand causeur, n'en dit rien. Quelques jours après M. de Guise l'ayant rencontré, lui dit : « Mon- » sieur, il me semble que vous ne m'aimez plus tant; » je ne vous avois dit que j'avois eu tout ce que je » voulois d'une telle, qu'afin que vous l'allassiez dire, » et vous n'en avez pas dit un mot. »

(1) Je sais cela d'un parent de la dame, mais il ne l'a jamais voulu nommer. (T.)

Une autre fois il fit bien pis, car ayant recherché une dame fort long-temps, et enfin étant couché avec elle, le matin de bonne heure il avoit de l'inquiétude, et ne faisoit que de se tourner de côté et d'autre; elle lui demanda ce qu'il avoit : « C'est, dit-il, » que je voudrois déjà être levé pour l'aller dire. »

Il contoit qu'un soir M. de Créqui lui donna une haquenée pour se retirer, et que cette haquenée, qui avoit accoutumé de porter son maître chez une dame, ne manqua pas d'y aller; que là on le prit pour M. de Créqui, et que, sans trop de lumière, on le mena, son manteau sur le nez, par un escalier dérobé, dans une chambre où on le laissa; puis que la dame y vint et qu'il profita de l'occasion. Il en donnoit un peu à garder.

Il avoit épousé la fille de M. du Bouchage, frère de M. de Joyeuse, le favori. Elle étoit veuve de M. de Montpensier (1), dont elle n'avoit eu que feu Madame (2). Cette madame de Guise étoit une fort honnête femme et fort dévote. Or le feu comte de Fiesque étoit un grand dévot et l'ami de madame de Guise. On demandoit un jour à M. de Guise : « Que » feriez-vous si vous les trouviez couchés ensemble? » Je ferois sonner, dit-il, toutes les cloches des en- » virons de l'hôtel de Guise, comme si les *pardons* » étoient chez nous. »

De Florence, où il s'étoit retiré du temps du cardinal de Richelieu, il écrivoit au maréchal de Bas-

(1) Un M. de Montpensier, aîné du père de celui-ci, mais qui n'eut point d'enfants, par je ne sais quelle bizarrerie, étant prince et marié, alloit toujours vêtu de long (T.), c'est-à-dire en habit long, en robe et en simarre.

(2) Première femme de Gaston, duc d'Orléans, et mère de mademoiselle de Montpensier.

sompierre dans la Bastille : « Je suis *ici* pour n'être » pas *là*. »

Le comte de Fiesque d'aujourd'hui passant à Florence, M. de Guise lui dit : « Comte, dis un peu à » M. le Grand-Duc (c'étoit en sa présence) combien » il y a de lapins dans la garenne de Saint-Germain; » car il ne me veut pas croire.—Mais, monsieur, dit » le comte, le moyen de dire cela? — Eh! reprit » M. de Guise, à cinq ou six près, cela n'importe.»

Il étoit grand rêveur et grand menteur. Bois-Robert soutient pourtant qu'il y avoit de l'affectation, et qu'il l'y avoit surpris : en voici un exemple qui pourroit bien être de ce nombre, mais qui ne laisse pas d'être fort joli et fort obligeant. Le Fouilloux (1) avoit dit à M. de Guise une épigramme de Gombauld qui lui avoit plu extrêmement. Le duc se promène quelque temps, et puis tout-à-coup appelant le gentilhomme : « N'y auroit-il pas moyen, lui dit-il, de » faire en sorte que j'eusse fait cette épigramme? »

Il avoit pourtant de qui tenir pour être rêveur, car sa mère l'étoit honnêtement. Un jour elle entendit fort louer les ouvrages de Malherbe, qui étoit nouvellement arrivé à la cour. Quelque temps après, elle vit un homme en quelque lieu qu'elle prit pour Malherbe, et le pria extrêmement de la venir voir. Cet homme étoit un orfèvre qui crut qu'elle vouloit

(1) On conte de ce Fouilloux qu'étant nouveau venu de sa province de Saintonge, les filles de la Reine le prirent pour un bon campagnard ; il n'étoit pourtant pas si niais. Elles lui demandèrent bien des choses à quoi il répondoit en innocent. « Eh ! ma » compagne, qu'il est bon ! se disoient-elles l'une à l'autre. — » Mais à quoi vous divertissez-vous dans votre voisinage? — Eh! » dit-il, je nous entre-f..... » Les voilà toutes à fuir : depuis elles ne se jouèrent plus à lui. (T.)

quelques pierreries, et lui dit qu'il lui apporteroit donc de ses ouvrages. « Monsieur, je vous en prie,» ajouta-t-elle, et lui fit bien des civilités. L'orfèvre va le lendemain à l'hôtel de Guise, mais il ne fut pas plus tôt dans la chambre qu'elle reconnut sa bévue.

M. de Guise dit un jour à son cocher : « Mène-moi » partout où tu voudras, pourvu que j'aille chez » M. le Nonce et chez M. de Loménie. » Il alla d'abord chez le dernier, qu'il prit toujours pour M. le Nonce, et il ne vouloit pas souffrir que M. de Loménie le conduisît.

Il mentoit, et souvent à force de dire un mensonge, il croyoit enfin ce qu'il disoit. Un jour lui, M. d'Angoulême et M. de Bassompierre jouoient à qui diroit la plus grande menterie. M. de Guise dit : « J'avois » une levrette qui, courant après un lièvre, se jeta » dans des ronces ; une ronce coupa le corps de la » levrette par le milieu, et la partie de devant alla » happer le lièvre.» M. d'Angoulême dit qu'il avoit un chien couchant qui arrêtoit les hérons, puis qu'on les tirassoit, et que des masses il avoit fait bâtir Gros-Bois. « Pour moi, dit M. de Bassompierre, je » me donne au diable si ces messieurs ne disent » vrai. »

M. de Guise étoit libéral. Le président de Chevry lui envoya par Corbinelli (1), son commis, cinquante mille livres qu'il lui avoit gagnées. Il y avoit dix

(1) Raphaël Corbinelli, père de ce Jean Corbinelli, plus célèbre par l'amitié que lui portoit madame de Sévigné que par ses ouvrages. Raphaël, secrétaire du maréchal d'Ancre, fut enveloppé dans sa disgrâce. (Voyez le *Mercure françois*, tom. IV, deuxième partie, pag. 205.)

mille livres en écus d'or. Quand tout fut compté, il voulut donner quelque chose à Corbinelli, et il lui donna le plus petit sac, sans songer que c'étoit de l'or. Corbinelli, sur-le-champ, n'y fait pas non plus de réflexion; mais, arrivé chez lui, il fut surpris en voyant ces écus d'or. Il retourne auprès de M. de Guise, et lui dit qu'il s'est trompé. M. de Guise lui répondit : « Je voudrois qu'il y en eût davantage; il » ne sera pas dit que le duc de Guise vous a ôté ce » que la fortune vous avoit donné (1). »

XXXI

LE CHEVALIER DE GUISE,

FRÈRE DU PRÉCÉDENT.

On dit que le chevalier de Guise allant un jour voir une dame à qui il demanda s'il ne l'incommodoit point: « Non, dit-elle, monsieur, je m'entretenois avec mon *individu.* » Voilà un étrange style! Peu de temps après, il se leva, et croyant que c'étoit quelque homme d'affaires avec qui elle s'entretenoit: « Madame, lui dit-il, je ne veux pas vous » interrompre, vous pourrez, quand il vous plaira, » reprendre où vous en étiez avec votre *individu.* »

On dit qu'une fois qu'il vouloit entrer dans une chambre, et qu'il eut dit que c'étoit le chevalier de Guise: « Mais il y a encore quelqu'un avec vous. » — Non, dit-il, je vous jure, nous ne sommes qu'un. »

(1) *Variante du manuscrit :* « Les gens de notre maison ne se » repentent jamais de leurs libéralités. »

Le chevalier se confessa une fois d'aimer une femme et d'en jouir. Le confesseur, qui étoit un jésuite, dit qu'il ne lui en donneroit point l'absolution, s'il ne promettoit de la quitter. « Je n'en ferai » rien, » dit-il. Il s'obstina tant, que le jésuite dit qu'il falloit donc aller devant le Saint-Sacrement demander à Dieu qu'il lui ôtât cette obstination; et comme ce bon père conjuroit le bon Dieu, avec le plus grand zèle du monde, de déraciner cet amour du cœur du jeune prince, le chevalier s'enfuyant le tira par la robe : « Mon père, mon père, » lui dit-il, n'y allez pas si chaudement; j'ai peur » que Dieu ne vous accorde ce que vous lui de- » mandez. »

Le chevalier répondit pourtant fort bien à feu M. de Rohan, qui, parlant de livres devant la Reine-mère, dit que pour M. le chevalier de Guise, il n'avoit pour tout livre que les Quatrains de Pibrac. « Il a raison, » dit-il, madame, c'est qu'il sait bien que je suis » *juste et droit en toute saison* (1). »

Il étoit brave, beau, bien fait, et de bonne mine; et quoiqu'il eût l'esprit fort court, sa maison, son air agréable, sa valeur et sa bonté (car il étoit bienfaisant), le faisoient aimer de tout le monde.

Véritablement il tua un peu en prince, et à la manière de son frère aîné (2), le baron de Lux (3) le père;

(1) Il y a dans les quatrains :

> Sois juste et droit en toute saison ;
> De l'innocent prends en main la raison.

(2) M. de Guise ne donna pas loisir à Saint-Paul de mettre l'épée à la main. (T.) — C'est ce qu'on appelle un assassinat.

(3) Edme de Malain, baron de Lux, lieutenant de roi en Bourgogne.

car il ne lui donna pas le temps de descendre de son carrosse, et ce bonhomme avoit encore un pied dans la portière. Il disoit que le baron s'étoit vanté d'avoir su le dessein qu'avoit le Roi de faire tuer M. de Guise à Blois (1). La Reine-mère en fut terriblement irritée, et ne vouloit voir pas un de sa race. Le baron étoit bien avec le maréchal d'Ancre, et de plus il sembloit que messieurs de Guise voulussent faire entendre aux gens qu'il n'étoit pas permis d'être participant d'aucun dessein contre la grandeur de leur maison. Enfin cela s'apaisa. Pour le fils du baron de Lux, il le tua de galant homme.

Il se mit étourdiment sur un canon qu'on éprouvoit ; le canon creva et le tua.

XXXII

LE BARON DU TOUR.

Le baron du Tour n'étoit pas de si bonne maison qu'il le vouloit faire accroire. Son grand-père ou son bisaïeul avoit changé le nom de *Cochon* (2), qui étoit

(1) Ce n'étoit qu'un prétexte ; on vouloit se défaire à tout prix du baron de Lux. On lit de très-curieux détails sur cette affaire dans les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, tom. I, pag. 199 de la première série de la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. Malherbe s'étend aussi beaucoup sur le duel du chevalier de Guise et du baron de Lux. (Voyez les *Lettres de Malherbe à Peiresc*. Paris, Blaise, 1822, pag. 231 à 236.)

(2) Il s'appeloit Cauchon, et il prit un surnom, comme c'étoit alors l'usage. Charles Cauchon de Maupas, baron du Tour, étoit né en 1566. Son père étoit grand-fauconnier de Henri IV, lorsque ce prince n'étoit que roi de Navarre. Il devint conseiller

le nom d'un bourgeois de Reims dont il sortoit, en celui de Maupas. Il a été ambassadeur en Angleterre. Mais comme c'étoit un homme fort dévot, il en partit un jour *incognito* pour se trouver à une dévotion de sa famille, et s'en retourna de même. Il étoit grand aumônier. Tous les jours on lui mettoit cent sols dans sa pochette, et quand il avoit tout donné, s'il rencontroit un pauvre, il lui donnoit ou ses gants, ou son mouchoir, ou son cordon. Il mourut dans l'habit de Saint-François, après avoir été surnommé *le père des pauvres*, qui lui firent faire un tombeau à leurs dépens. Cependant un homme comme je viens de le représenter se battoit en duel à dépêche-compagnon. Il étoit brave au dernier point. Au siége d'Amiens, je ne sais quel rodomont d'Espagnol envoya demander à faire le coup de pistolet en présence du Roi. Le baron du Tour se trouva là tout armé et la visière baissée, et comme chacun se regardoit pour attendre l'ordre du Roi, il monta à cheval, sans toucher aux étriers, et avant qu'on l'eût reconnu, l'Espagnol étoit à bas. Avant cela, il fit belle peur à feu M. de Guise à Reims ; car il mit l'épée à la main pour défendre Saint-Paul, et sans quelqu'un qui l'arrêta, il alloit venger son ami. L'évêque du Puy, ci-devant premier aumônier de la Reine (1), et madame de Joyeuse de Champagne, dont nous parlerons ailleurs, étoient ses enfants.

d'État, et fut chargé de plusieurs ambassades. On a publié à Reims, en 1638, quelques poésies du baron du Tour.

(1) Henri de Cauchon de Maupas du Tour, évêque du Puy en 1641, fut transféré en 1661 à l'évêché d'Évreux. On a de lui une *Vie* de saint François de Sales et d'autres ouvrages.

XXXIII

M. DE VAUBECOURT.

Voici un homme qui ne ressemble pas trop au baron du Tour. M. de Vaubecourt de Champagne, grand-père de celui d'aujourd'hui, étoit brave, mais cruel. Quand il prenoit des prisonniers, il les faisoit tuer par son fils (1), qui n'avoit que dix ans, pour l'accoutumer de bonne heure au sang et au carnage. Cela me fait souvenir d'un gentilhomme d'auprès de Saumur, qui, quand il est bien en colère contre quelque paysan, lui dit : « Je ne te veux pas battre, je » ne te battrois pas assez, mais je te veux faire battre » par mon fils. » Ce fils de M. de Vaubecourt en fut payé, car il eut une jambe emportée devant Javarin en Hongrie.

Celui dont nous parlons étoit gouverneur de Châlons. Il rançonnoit tous les villages et prenoit tant de chacun pour les exempter des gens de guerre. Il mettoit familièrement des étiquettes sur les sacs qui portoient le nom de chaque paroisse, avec un bordereau de ce qui lui étoit encore dû. La maison de ville lui emprunta de l'argent, il l'envoya sans daigner ôter ces étiquettes. Le lieutenant de Châlons, parlant un jour avec lui des désordres des gens de guerre, lui disoit bonnement : « Monsieur, il y a long-temps » qu'on en use ainsi. Vous souvient-il d'un régiment » que vous aviez en votre jeunesse, qu'on appeloit

(1) Son fils est gouverneur de Châlons; il l'a été de Perpignan, et est lieutenant de roi des Trois-Evêchés. (T.)

» *Happe-tout?* » Il aimoit si fort l'argent, qu'un peu avant de mourir, il se fit apporter tout son or sur son lit, et disoit en passant les mains dedans: « Hé-» las! faut-il que je vous quitte(1)! » Sa femme étoit dévote, et croyant faire quelque chose pour le salut de son mari, comme il étoit en pâmoison, elle lui fit vêtir l'habit de Saint-François. Quand il revint et qu'il se trouva en cet habit, il se mit à renier comme un diable, et disoit : « Voulez-vous que » j'aille en paradis en masque? » et trépassa en ce bon état.

XXXIV

ROCHER PORTAIL.

Rocher Portail s'appeloit en son nom Gilles Ruelland ; il étoit natif d'Antrain, village distant de six lieues de Saint-Malo. Il servoit un nommé Ferrière, marchand de toiles à faire des voiles de navire (2), et ne faisoit autre chose que de conduire deux chevaux qui portoient ces voiles à une veuve de Saint-Malo, associée à Ferrière.

Il disoit que la première fois qu'il mit des souliers à ses pieds (il avoit pourtant de l'âge), il en étoit si embarrassé qu'il ne savoit comment marcher. Comme il

(1) Ceci fait souvenir des regrets que Brienne fait si bien exprimer au cardinal Mazarin dans sa dernière maladie. (*Mémoires de Brienne*, 1828, tom. II, pag. 127.)

(2) On appelle ces toiles de la noyale. (T.) Elles prennent leur nom de Noyal-sur-Vilaine, bourg situé auprès de Vitré, où on les fabrique.

étoit naturellement ménager, il épargnoit toujours quelque chose, et son maître ayant pris une sous-ferme des impôts et billons de quelque partie de l'évêché de Saint-Malo, lui et quelques-uns de ses camarades sous-affermèrent quelques hameaux. Il n'avoit garde de se tromper, car il savoit, à une pinte près, ce qu'on buvoit en chaque village de cette sous-ferme, soit de cidre, soit de vin.

Son maître vint à mourir. Lui se maria en ce temps-là avec la fille d'une fruitière de Fougères, femme de chambre de madame d'Antrain. La veuve associée de ce maître, considérant que M. de Mercœur tenoit encore la Bretagne et que M. de Mongommery, qui étoit du parti du Roi, avoit Pontorson, conseille à Gilles Ruelland de faire trafic d'armes et de tâcher d'avoir passe-ports des deux partis. Elle prend trois cents écus qu'il avoit amassés et lui donne des armes pour cela. En peu de temps il y gagna quatre mille écus; mais la paix s'étant faite, il fallut changer de métier. Il disoit en contant sa fortune, car il n'étoit point glorieux, que quand il se vit ces quatre mille écus, il croyoit, tant il étoit aise, que le Roi n'étoit pas son cousin.

Il arriva en ce temps-là que des gens de Paris ayan pris la ferme des impôts et billons, on leur donna avis qu'il y falloit intéresser Rocher Portail, qu'il connoissoit jusques aux moindres hameaux des neuf évêchés. Pour lui, il a avoué depuis ingénument qu'on lui faisoit bien de l'honneur; qu'à la vérité, pour Rennes et Saint-Malo, il en savoit tout ce qu'on pouvoit savoir, et un peu de Nantes; mais que pour le reste, il n'en avoit connoissance aucune. Il s'abouche avec ces gens-là : « Vous êtes quatre, leur dit-il, je » veux un cinquième au profit et non à la perte, mais

» je ferai toutes les poursuites à mes dépens.» Ils en tombèrent d'accord et s'en trouvèrent bien. En moins de quatre ans, il les désintéressa tous et demeura seul. Il eut ces fermes-là vingt-quatre ans durant, au même prix, et, au bout de ces vingt-quatre ans, on y mit six cent mille livres d'enchère, qu'il souffrit sans la quitter. Regardez quel gain il pouvoit y avoir fait. Il fit encore plusieurs autres bonnes affaires, car il étoit aussi de tout. Il portoit toujours beaucoup d'or sur lui, et avoit toujours quatre pochettes. Il récompensoit libéralement tous ceux qui lui donnoient avis de quelque chose.

Avec cela il étoit heureux. En voici une marque. Il alla à Tours, où le Roi étoit. A peine y fut-il, que des gens de Lyon le viennent trouver, lui disent qu'ils pensoient à une telle affaire, qu'ils n'ignoroient pas que, s'il vouloit y penser, il l'emporteroit, mais qu'il leur feroit un grand préjudice; et, pour le dédommager, ils lui offroient dix mille écus. La vérité est qu'il n'y pensoit pas; mais il feignit d'être venu pour cela à la cour, et ne les en quitta pas à moins de trente mille écus.

On l'appela Rocher Portail, du nom de la première terre qu'il acheta et où il fit bâtir. Il acquit encore la baronie de Tressan et la terre de Montaurin. Il laissa deux garçons, et plusieurs filles, toutes bien mariées. La dernière eut cinq cent mille livres en mariage, et épousa M. de Brissac, dont nous parlerons ailleurs (1). Il mourut un peu avant le siége

(1) François de Cossé, duc de Brissac, mort le 3 décembre 1651, avoit épousé Guyonne Ruelland, fille de Gilles, sieur du Rocher Portail, et de Françoise de Miolaix. De ce mariage sont sortis les ducs de Brissac et les comtes de Cossé. On prêtoit

de La Rochelle. C'étoit un homme de bonne chère et aimé de tout le monde. Le Pailleur, à qui Rocher Portail a conté tout ce que je viens d'écrire, dit que cet homme, malgré toute son opulence, avoit encore quelque bassesse qui lui étoit restée de sa première fortune ; car, dans une lettre qu'il écrivoit à sa femme, qu'elle donna à lire au Pailleur (Rocher Portail n'avoit appris à lire et à écrire que fort tard, et il faisoit l'un et l'autre pitoyablement), il parloit d'un veau qu'il vouloit vendre, et d'autres petites choses indignes de lui.

Il y avoit en ce temps un tanneur, Le Clerc, à Meulan, où il y a d'excellentes tanneries, qui devint aussi

alors à la maison de Cossé-Brissac une bizarre prétention. Messieurs de Brissac, dont le nom est Cossé, avoient la vision de se faire descendre de l'empereur Cocceius-Nerva. Cerizay fit là-dessus ces couplets :

Petit Brissac, chacun baise les mains
A vos aïeux les empereurs romains,
Et pour montrer comme la chose va,
Il n'est auteur
Qui ne soit serviteur
De Cocceius-Nerva.

Votre cadet, le prince de Cossé,
Tranche le mot, et franchit le fossé,
Et pour montrer comme la chose va,
Ce damoiseau
Dit qu'il a du museau
De Cocceius-Nerva.

En bonne foi, vous avez bien raison
De tant vanter votre illustre maison ;
De cette histoire on sait tout le détail,
Et comme on va
De Cocceius-Nerva
Jusqu'à Rocher-Portail.

(*Recueils manuscrits de Tallemant des Réaux.*)

prodigieusement riche, sans prendre aucune ferme du Roi, car il ne se mêla jamais que de son métier et de vendre des bestiaux.

Il se nommoit Nicolas Le Clerc; et quoiqu'il se fût fait enfin secrétaire du Roi, on ne l'appela jamais autrement. Il maria une de ses filles à M. de Sanceville, président à mortier au parlement de Paris; une autre à M. Des Hameaux, premier président de la chambre des comptes de Rouen; et les autres de même. Il laissa un fils fort riche, qu'on appela M. de Lesseville, d'une terre auprès de Meulan, que le père avoit achetée. Il étoit maître des comptes, à Paris, et est mort depuis peu; il avoit soixante mille livres de rente (1).

XXXV

LE CONNÉTABLE DE LUYNES (2),

M. ET MADAME DE CHEVREUSE.

M. le connétable de Luynes étoit d'une naissance fort médiocre. Voici ce qu'on en disoit de son temps (3). En une petite ville du comtat d'Avignon,

(1) La famille Le Clerc de Lesseville est une des plus honorables qui soient sorties du parlement de Paris. Il en existe encore plusieurs branches.

(2) Charles d'Albert, duc de Luynes, né le 5 août 1578, mort le 14 décembre 1621.

(3) On lit des détails analogues à ceux que donne Tallemant dans les Mémoires du cardinal de Richelieu, sous l'année 1614. (V. ces *Mémoires*, tom. x, pag. 354, et tom. xxi *bis*, pag. 212, de la deuxième série de la collection Petitot.) Une partie de ces

il y avoit un chanoine nommé Aubert (1). Ce chanoine eut un bâtard qui porta les armes durant les troubles. On l'appeloit le capitaine Luynes, à cause peut-être de quelque chaumière qui se nommoit ainsi. Ce capitaine Luynes étoit homme de service. Il eut le gouvernement de Pont-Saint-Esprit, puis de Beaucaire, et mena deux mille hommes des Cévennes à M. d'Alençon en Flandre. Au lieu *d'Aubert*, il signa *d'Albert*. Il fit amitié avec un gentilhomme de ces pays-là, nommé Contade, qui, connoissant M. le comte du Lude (2), grand-père de celui d'aujourd'hui, fit en sorte que le fils aîné de ce capitaine Luynes fût reçu page de la chambre, sous M. de Bellegarde. Après avoir quitté la livrée, ce jeune garçon fut ordinaire (3) chez le Roi. C'étoit quelque chose de plus alors que ce n'est à cette heure. Il aimoit les oiseaux et s'y entendoit. Il s'attachoit fort

Mémoires, donnée sous le titre de l'*Histoire de la mère et du fils*, a été publiée à Amsterdam, comme l'ouvrage de Mézerai. Il n'est plus douteux qu'ils sont du cardinal, et l'éditeur de Tallemant possède même un manuscrit de cet ouvrage qui porte de nombreuses corrections de la main du cardinal. Il est intitulé : *l'Histoire de la mère et du fils, c'est-à-dire de Marie de Médicis, femme du grand Henri et mère de Louis XIII*. La maison de Luynes a la prétention de descendre d'une famille Alberti de Florence. Moreri fait connoître l'échafaudage généalogique dressé pour donner à cette maison ses temps fabuleux. On peut consulter aussi les Mémoires de Fontenay-Mareuil, Collect. Petitot, 1re série. L, 131.

(1) Suivant le cardinal Richelieu, ce chanoine s'appeloit Guillaume Ségur ; *Aubert* ou *Albert* étoit le nom de la concubine.

(2) C'est ce qui fut cause que le comte du Lude, après M. de Brèves, fut gouverneur de M. d'Orléans ; puis le maréchal d'Ornano le fut, et ensuite M. de Bellegarde eût soin de sa conduite, sans qualité de gouverneur. (T.)

(3) *Ordinaire*, c'est-à-dire gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

au Roi, et commença à lui plaire en dressant des pies-grièches.

La Reine-mère et le maréchal d'Ancre, qui avoient éloigné le grand-prieur de Vendôme, et ensuite le commandeur de Souvré (1) d'aujourd'hui, puis Montpouillan, fils du maréchal de La Force, parce que le Roi leur avoit témoigné de la bonne volonté, ne se défièrent point de ce jeune homme, qui n'étoit point de naissance.

Il avoit deux frères avec lui. L'un se nommoit Brantes, et l'autre Cadenet. Ils étoient tous trois beaux garçons. Cadenet, depuis duc de Chaulnes et maréchal de France, avoit la tête belle et portoit une moustache, que de lui on a depuis appelée une *cadenette*. On disoit qu'à tous trois ils n'avoient qu'un bel habit, qu'ils prenoient tour à tour pour aller au Louvre, et qu'ils n'avoient aussi qu'un bidet. Leur union cependant a fort servi à leur fortune.

M. de Luynes fit entreprendre au Roi de se défaire du maréchal d'Ancre, afin de l'engager à pousser la Reine sa mère; mais le Roi avoit si peur, et peut-être son favori aussi, car on ne l'accusoit pas d'être trop vaillant, ni ses frères non plus, qu'on fit tenir des chevaux prêts pour s'enfuir à Soissons, en cas qu'on manquât le coup.

On chantoit entre autres couplets celui-ci contre eux :

D'enfer le chien à trois têtes

(1) Jacques de Souvré, fils de Gilles de Souvré, maréchal de France. Il devint grand-prieur de France, en 1667. C'est lui qui a fait bâtir le palais du Temple. Le nom de cette maison s'écrivoit *Souvré*; nous avons sous les yeux une quittance signée par le maréchal; mais il est souvent écrit *Souvray* dans les Mémoires du temps.

Garde l'huis avec effroi;
En France trois grosses bêtes
Gardent d'approcher le Roi.

De Luynes, tout puissant, épouse mademoiselle de Montbazon, depuis madame de Chevreuse (1). Le vidame d'Amiens, qui pouvoit faire épouser à sa fille, héritière de Péquigny, M. le duc de Fronsac, fils du comte de Saint-Paul, aima mieux, par une ridicule ambition, la donner à Cadenet; et le prince de Tingry donna sa fille à Brantes, qu'on appela depuis cela M. de Luxembourg. Il mourut jeune.

On dit que le connétable disoit, allant faire la guerre aux Huguenots, qu'au retour il apprendroit l'art militaire de la guerre. M. de Chaulnes, à Saint-Jean-d'Angely, s'arma d'armes si pesantes, qu'on disoit qu'il lui avoit fallu donner des potences pour marcher.

Le connétable logeoit au Louvre, et sa femme aussi. Le Roi étoit fort familier avec elle, et ils badinoient assez ensemble; mais il n'eut jamais l'esprit de faire le connétable cocu. Il eût pourtant fait grand plaisir à toute la cour, et elle en valoit bien la peine. Elle étoit jolie, friponne, éveillée, et qui ne demandoit pas mieux. Une fois elle fit une grande malice à la Reine. Ce fut durant les guerres de la religion, à un lieu nommé Moissac, où la Reine ni elle n'avoient pu loger, à cause de la petitesse du château. Madame la connétable, qui prenoit plaisir à mettre martel en tête à madame la Reine, un jour qu'elle y étoit allée avec elle, dit qu'elle vouloit y demeurer à coucher. « Mais il n'y a point de lits, disoit la Reine. — Eh! » le Roi n'en a-t-il pas un, répondit-elle, et M. le » connétable un autre? » En effet, elle y demeura, et

(1) Marie de Rohan, morte le 12 août 1679.

la Reine non. Et quand la Reine passa sous les fenêtres du château, en s'en allant, car on faisoit un grand tour autour de la montagne où ce château est situé, elle lui cria : « Adieu, madame, adieu; pour » moi, je me trouve fort bien ici (1). »

Le connétable avoit fait venir de son pays un jeune homme, fils d'un je ne sais qui, nommé d'Esplan, qui servoit à porter l'arbalète au Roi. Enfin, il fit si bien qu'il devint marquis de Grimault. C'est une terre de considération du domaine du Roi en Provence. Il épousa mademoiselle de Maurevert de La Baulme, dont il n'eut point d'enfants. Il étoit quasi aussi bien que les Luynes avec le Roi. Ils firent aussi venir Modène et des Hagens (2). Le connétable eut deux enfants, M. de Luynes d'aujourd'hui, et une fille, qui est fort avant dans la dévotion (3).

Au bout d'un an et demi, madame la connétable se maria avec M. de Chevreuse (4). C'étoit le second de messieurs de Guise, et le mieux fait de tous les quatre. Le cardinal étoit plus beau, mais M. de Che-

(1) Marie de Rohan, duchesse de Luynes, surintendante de la maison de la Reine, devenue veuve en 1621, se remaria avec le duc de Chevreuse, sous le nom duquel elle a été si célèbre par ses intrigues, et surtout par l'amitié dont Anne d'Autriche l'honora. Celle-ci pouvoit bien avoir ses motifs de ne concevoir aucune inquiétude des empressements du Roi pour la belle connétable. Nous lisons, tom. XIII, pag. 633, du Recueil manuscrit de Conrart (Bibliothèque de l'Arsenal), que Louis XIII disant à madame de Chevreuse qu'il aimoit ses maîtresses de la ceinture en haut, elle lui répondit : « Sire, elles se ceindront donc comme » Gros Guillaume, au milieu des cuisses. »

(2) On l'appelle ordinairement *Déageant* dans nos Mémoires.

(3) Anne-Marie de Luynes, morte sans alliance.

(4) Claude de Lorraine, né le 5 juin 1578, mort le 24 janvier 1657.

vreuse étoit l'homme de la meilleure mine qu'on pouvoit voir ; il avoit de l'esprit passablement, et on dit que pour la valeur on n'en a jamais vu une plus de sang-froid. Il ne cherchoit point le péril ; mais quand il y étoit, il y faisoit tout ce qu'on y pouvoit faire. Au siége d'Amiens, comme il n'étoit encore que prince de Joinville, son gouverneur ayant été tué dans la tranchée, il se mit sur le lieu à le fouiller, et prit ce qu'il avoit dans ses pochettes.

Il gagna bien plus avec la maréchale de Fervaques (1). Cette dame étoit veuve, sans enfants, et riche de deux cent mille écus. M. de Chevreuse fit semblant de la vouloir épouser ; elle en devint amoureuse sur cette espérance, car c'étoit une honnête femme, et s'en laissa tellement empaulmer, qu'elle lui donnoit tantôt une chose, tantôt une autre ; et enfin elle le fit son héritier. Il envoya son corps par le messager au lieu de sa sépulture.

Quand on fit le mariage de la reine d'Angleterre (2), on choisit M. de Chevreuse pour représenter le roi de la Grande-Bretagne, parce qu'il étoit son parent fort proche, qu'il avoit, comme j'ai dit, fort bonne mine, et que madame de Chevreuse avoit toutes les pierreries de la maréchale d'Ancre (3). Elle accompagna la Reine en Angleterre. Milord Rich, depuis comte Holland, l'avoit cajolée ici, en traitant du mariage. C'étoit un fort bel homme ; mais sa beauté

(1) Le mari de cette dame, pour guérir une religieuse possédée, lui fit donner un lavement d'eau bénite. Elle étoit d'Alègre. (T.)

(2) Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, qui épousa Charles Ier.

(3) Le duc de Luynes avoit eu la confiscation du maréchal d'Ancre.

avoit je ne sais quoi de fade. Elle disoit des douceurs de son galant et de celles de Buckingham pour la Reine, que ce n'étoit pas qu'ils parlassent d'amour, et qu'on parloit ainsi en leur pays à toutes sortes de personnes. Quand elle fut de retour d'Angleterre, le cardinal de Richelieu s'adressa à elle dans le dessein qu'il avoit d'en conter à la Reine; mais elle s'en divertissoit. J'ai ouï dire qu'une fois elle lui dit que la Reine seroit ravie de le voir vêtu de toile d'argent gris de lin (1). Il l'éloigna, voyant qu'elle se moquoit de lui. Après elle revint, et Monsieur disoit qu'on l'avoit fait venir pour donner plus de moyens à la Reine de faire un enfant.

Elle se mit aussi à cabaler avec M. de Châteauneuf, qui étoit amoureux d'elle. C'étoit un homme tout confit en galanterie. Il avoit bien fait des folies

(1) Suivant le comte de Brienne, les caprices de la Reine ne se bornèrent pas à la fantaisie de voir le cardinal *vêtu de toile d'argent gris de lin*. « La princesse, dit-il, et sa confidente avoient » en ce temps l'esprit tourné à la joie pour le moins autant qu'à » l'intrigue. Un jour qu'elles causoient ensemble et qu'elles ne » pensoient qu'à rire aux dépens de l'amoureux cardinal : « Il » est passionnément épris, madame, dit la confidente, je ne » sache rien qu'il ne fît pour plaire à Votre Majesté. Voulez-vous » que je vous l'envoie un soir, dans votre chambre, vêtu en baladin; que je l'oblige à danser ainsi une sarabande; le voulez-» vous? il y viendra. — Quelle folie! » dit la princesse. Elle étoit » jeune, elle étoit femme, elle étoit vive et gaie; l'idée d'un » pareil spectacle lui parut divertissante. Elle prit au mot sa » confidente, qui fut, du même pas, trouver le cardinal. Ce grand » ministre, quoiqu'il eût dans la tête toutes les affaires de l'Europe, ne laissoit pas en même temps de livrer son cœur à l'amour. Il accepta ce singulier rendez-vous : il se croyoit déjà » maître de sa conquête; mais il en arriva autrement. Boccau, » qui étoit le Baptiste d'alors et jouoit admirablement du violon, » fut appelé. On lui recommanda le secret : de tels secrets se

avec madame de Puisieux. Il donnoit beaucoup. Il n'en fit pas moins pour madame de Chevreuse. En voyage, on le voyoit à la portière du carrosse de la Reine, où elle étoit, à cheval, en robe de satin, et faisant manége. Il n'y avoit rien de plus ridicule. Le cardinal en avoit des jalousies étranges, car il le soupçonnoit d'en vouloir aussi à la Reine, et ce fut cela plutôt qu'autre chose qui le fit mener prisonnier à Angoulême, où il ne fut guère mieux traité que son prédécesseur, le garde-des-sceaux de Marillac. Madame de Chevreuse fut reléguée à Dampierre, d'où elle venoit déguisée, comme une demoiselle crottée, chez la Reine, entre chien et loup. La Reine se retiroit dans son oratoire; je pense qu'elles en contoient bien du cardinal et de ses galanteries. Enfin elle en fit tant, que M. le cardinal l'envoya à

» gardent-ils? c'est donc de lui qu'on a tout su. Richelieu étoit » vêtu d'un pantalon de velours vert : il avoit à ses jarretières des » sonnettes d'argent; il tenoit en main des castagnettes, et dansa » la sarabande que joua Boccau. Les spectatrices et le violon » étoient cachés, avec Vautier et Beringhen, derrière un para- » vent, d'où l'on voyoit les gestes du danseur. On rioit à gorge » déployée ; et qui pourroit s'en empêcher, puisque, après cin- » quante ans, j'en ris encore moi-même? » (*Mémoires de Brienne*, 1828, t. I, pag. 274.) Cette plaisanterie eut de terribles suites. La Reine se plaignit au marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, de la témérité de Richelieu. Le marquis en prévint le comte d'Olivarès, qui lui ordonna de faire assassiner le cardinal pour avoir osé parler d'amour à la sœur du roi d'Espagne. Les lettres furent interceptées, et la guerre déclarée sous le prétexte de la prison de l'archevêque de Trèves. Ceci se passoit en 1635, et la paix des Pyrénées ne mit fin à cette guerre qu'en 1659. (Voyez les *Mémoires de Lenet*, 2e partie, publiée, pour la première fois, en 1838, dans la collection Michaud et Poujoulat, 3e série, II, 454. V. aussi plus bas l'*historiette* du cardinal de Richelieu.)

Tours, où le vieil archevêque, Bertrand de Chaux, devint amoureux d'elle. Il étoit d'une maison de Basque. Ce bon homme disoit toujours *ainsin comme cela*. Il n'étoit pas ignorant. Il aimoit fort le jeu. Son anagramme étoit *chaud brelandier* (1). Madame de Chevreuse dit qu'un jour, à la représentation de la *Marianne* de Tristan, elle lui dit : « Mais, monsei» gneur, il me semble que nous ne sommes point » touchés de la Passion comme de cette comédie. — » Je crois bien, madame, répondit-il ; c'est histoire, » ceci, c'est histoire. Je l'ai lu dans Josèphe. »

Elle souffroit qu'il lui donnât sa chemise quand il se trouvoit à son lever. Un jour qu'elle avoit à lui demander quelque chose : « Vous verrez qu'il fera » tout ce que je voudrai ; je n'ai, disoit-elle, qu'à lui » laisser toucher ma cuisse à table. » Il avoit près de quatre-vingts ans. Il dit quand elle fut partie, car il parloit fort mal : « Voilà où elle *s'assisa* en me di» sant adieu, et où elle me dit quatre paroles qui » *m'assommarent*. » On trouva après sa mort dans ses papiers un billet déchiré de madame de Chevreuse, de vingt-cinq mille livres qu'il lui avoit prêtées.

Ce bonhomme pensa être cardinal ; mais le cardinal de Richelieu l'empêcha. Il disoit : « Si le Roi » eût été en faveur, j'étois cardinal. »

Comme madame de Chevreuse étoit à Tours, quelqu'un, en la regardant, dit : « Ah ! la belle femme ! » Je voudrois bien l'avoir...... ! » Elle se mit à rire, et dit : « Voilà de ces gens qui aiment besogne faite. » Un jour, environ vers ce temps-là, elle étoit sur son lit en goguettes, et elle demanda à un honnête homme de la ville : « Or ça, en conscience, n'avez-vous ja-

(1) Sobriquet tiré du nom de l'archevêque.

» mais fait faux-bond à votre femme? — Madame, » lui dit cet homme, quand vous m'aurez dit si vous » ne l'avez point fait à monsieur votre mari, je ver- » rai ce que j'aurai à vous répondre.» Elle se mit à jouer du tambour sur le dossier de son lit, et n'eut pas le mot à dire. J'ai ouï conter, mais je ne voudrois pas l'assurer, que par gaillardise elle se déguisa un jour de fête en paysanne, et s'alla promener toute seule dans les prairies. Je ne sais quel ouvrier en soie la rencontra. Pour rire, elle s'arrête à lui parler, faisant semblant de le trouver fort à son goût; mais ce rustre, qui n'y entendoit point de finesse, la culbuta fort bien, et on dit qu'elle passa le pas, sans qu'il en soit jamais arrivé autre chose.

Le cardinal de Richelieu demanda à M. de Chevreuse s'il répondoit de sa femme : « Non, dit-il, » tandis qu'elle sera entre les mains du lieutenant- » criminel de Tours, Saint-Jullien.» C'étoit celui qui l'avoit portée à se séparer de biens d'avec son mari; car M. de Chevreuse faisoit tant de dépenses qu'il a fait faire une fois jusqu'à quinze carrosses pour voir celui qui seroit le plus doux.

Le cardinal envoya donc un exempt pour la mener dans la tour de Loches. Elle le reçut fort bien, lui fit bonne chère, et lui dit qu'ils partiroient le lendemain. Cependant, la nuit, elle eut des habits d'homme pour elle et pour une demoiselle, et se sauva avant jour à cheval. Le prince de Marsillac, aujourd'hui M. de La Rochefoucauld, fut mis à la Bastille pour l'avoir reçue une nuit chez lui. M. d'Épernon lui donna un vieux gentilhomme pour la conduire jusqu'à la frontière d'Espagne (1). Dans les infor-

(1) Ceci se passoit en 1637, époque à laquelle La Porte, porte-

mations qu'en fit faire le président Vignier, il y a, entre autres choses, que les femmes de Gascogne devenoient amoureuses de madame de Chevreuse (1). Une fois, dans une hôtellerie, la servante la surprit sans perruque. Cela la fit partir avant jour. Ses *drogues* lui prirent un jour, on fit accroire que c'étoit un gentilhomme blessé en duel. Un Anglois nommé Craft, qu'elle avoit toujours eu avec elle depuis le voyage d'Angleterre, parut quelques jours après son évasion de Tours. On croyoit qu'il l'avoit accompagnée, car cet homme avoit de grandes privautés avec elle, et on ne comprenoit pas quels charmes elle y trouvoit. Elle passa ainsi en Espagne. On fit un couplet de chanson où on la faisoit parler à son écuyer (2):

manteau de la Reine, soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire aux correspondances de cette princesse, fut mis à la Bastille. (Voyez les *Mémoires de La Porte*, *Collection Petitot*, deuxième série, tom. LIX.)

(1) On lit l'anecdote suivante sur la fuite de la duchesse dans le Recueil de Conrart : « Étant arrivée un soir proche des Pyré» nées, en un lieu où il n'y avoit de logement que chez le curé, » qui encore n'avoit que son lit, elle lui dit qu'elle étoit si lasse » qu'il falloit qu'elle se couchât pour se reposer : parlant néan» moins comme si elle eût été un cavalier ; et le curé contestant » et disant qu'il ne quitteroit point son lit, enfin ils convinrent » qu'ils s'y coucheroient tous trois ensemble, ce qui se fit en » effet. Le matin les deux cavaliers remontèrent à cheval, et la » duchesse de Chevreuse, en partant, donna au curé un billet » par lequel elle l'avertissoit qu'il avoit couché la nuit avec la » duchesse de Chevreuse et sa fille, et qu'il se souvînt que s'il » n'avoit pas usé de son avantage, ce n'étoit pas à elles qu'il » avoit tenu. » (*MSS. de Conrart. Recueil in-folio*. XIII, 633.)

(2) Sur l'air de la belle Piémontaise, dont la reprise est :

Elle est
Au régiment des gardes,
Comme un cadet. (T.)

La Boissière, dis-moi,
Vas-je pas bien en homme ? —
Vous chevauchez, ma foi,
Mieux que tant que nous sommes.
Elle est
Au régiment des gardes,
Comme un cadet.

Avant ce voyage d'Espagne, elle en avoit fait un en Lorraine. En moins de rien elle brouilla toute la cour, et ce fut elle qui donna commencement au mauvais ménage du duc Charles (1) et de la duchesse sa femme; car le duc étant devenu amoureux d'elle, et lui ayant donné un diamant qui venoit de sa femme, et que sa femme connoissoit fort bien, elle l'envoya le lendemain à la duchesse.

Revenons à M. de Chevreuse. Quoique endetté, sa table, son écurie, ses gens, ont toujours été en bon état. Il a toujours été propre. Il étoit devenu fort sourd et pétoit partout, à table même, sans s'en apercevoir. Quand il fit ce grand parc à Dampierre, il le fit à la manière du bonhomme d'Angoulême; il enferma les terres du tiers et du quart: il est vrai que ce ne sont pas trop bonnes terres; et pour apaiser les propriétaires, il leur promit qu'il leur en donneroit à chacun une clef, qu'il est encore à leur donner.

Il avoit là un petit sérail; à Pâques, quand il falloit se confesser, le même carrosse qui alloit quérir le confesseur emmenoit les mignonnes, et les reprenoit en remenant le confesseur. Il avoit je ne sais quel bracelet où il y avoit, je pense, dedans quelque petite toison. Il le montroit à tout le monde, et disoit : « J'ai si bien fait à ces pâques, que j'ai con-

(1) Charles III, dit IV, duc de Lorraine, mort en 1675.

» servé mon bracelet. » Il avoit soixante-dix ans quand il faisoit cette jolie petite vie, qu'il a continuée jusqu'à la mort.

Quatre ou cinq ans après, je ne sais quel homme d'affaires d'auprès Saint-Thomas-du-Louvre ayant été rencontré par des voleurs, leur promit, parce qu'il n'avoit point d'argent sur lui, de leur donner vingt pistoles. Ils y envoyèrent, mais il leur donna plus d'or faux que de bon. Or, M. de Chevreuse, dont l'hôtel est dans la rue Saint-Thomas, un soir, après souper, allant seul à pied, avec un page, chez je ne sais quelle créature, là auprès, où il avoit accoutumé d'aller, prit, sans y songer, une porte pour l'autre, et heurta chez cet homme, qui, craignant que ce ne fussent ses filoux, se mit à crier : Aux voleurs! Le bourgeois sort; on alloit charger M. de Chevreuse, s'il n'eût eu son ordre. Quelques-uns pourtant veulent qu'à la chaude il ait eu quelque horion. Pour moi, je doute fort de ce conte.

Comme il se portoit fort bien, quoiqu'il eût quatre-vingts ans, il disoit toujours qu'il vivroit cent ans pour le moins. Il eut pourtant une grande maladie bientôt après, dans laquelle il fut attaqué d'apoplexie. Au sortir de ce mal, il disoit qu'il en étoit revenu aussi gaillard qu'à vingt-cinq ans. Il traita en ce temps-là avec M. de Luynes, fils de sa femme, et lui céda tout son bien, à condition de lui donner tant de pension par an, de lui fournir tant pour payer ses dettes, et il voulut avoir une somme de dix mille livres tous les ans pour ses mignonnes. Il aimoit plus la bonne chère que jamais. Sa fille de Jouarre ayant envoyé savoir de ses nouvelles, il lui manda que sur toutes choses il lui recommandoit de faire bonne chère, et de la faire faire aussi à ses reli-

gieuses (1). Il n'attendoit, disoit-il, que le bout de l'an pour traiter ses médecins, qui l'avoient menacé d'une rechute, en ce temps-là, comme c'est l'ordinaire. Mais il ne fut pas en peine de les convier, car il mourut comme on le lui avoit prédit.

XXXVI

M. LE DUC DE LUYNES (2).

M. le duc de Luynes ne ressemble à sa mère en aucune chose. Il a furieusement dégénéré. Il fut marié de bonne heure avec la fille d'un Seguier (3), qui portoit le nom de Sorel, d'une terre auprès d'Anet, et madame de Rambouillet disoit, voyant la fille unique de cet homme épouser le duc de Luynes : « Faut-il » que le connétable de Luynes n'ait fait tout ce qu'il » a fait que pour la fille de Sorel? » Elle avoit raison de parler ainsi, car cet homme étoit le plus indigne de vivre qui fut jamais. Il avoit été conseiller au par-

(1) Henriette de Lorraine-Chevreuse, abbesse de Jouarre, née en 1631, morte en 1694. Elle avoit servi d'intermédiaire à Anne d'Autriche pour les correspondances que cette Reine entretenoit avec la maison de Lorraine. (Voyez les *Mémoires de La Porte*, tom. LIX, pag. 335 de la deuxième série de la collection Petitot.)

(2) Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, né le 25 décembre 1620, mort le 10 octobre 1690. On a de lui beaucoup d'ouvrages ascétiques, dont on trouve l'indication dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, tom. IV, *tables*, p. 379. Paris, 1827.

(3) Louise-Marie Seguier, marquise d'O, fille unique de Pierre Seguier, maître des requêtes, marquis de Sorel.

lement. Son père étoit mort président à mortier; mais il quitta la robe et prit l'épée, lui qui n'étoit qu'un poltron. Il épousa la fille du procureur-général de La Guesle (1), de cet homme qui pensa mourir de regret d'avoir introduit, quoique innocemment, le moine qui tua Henri III (2). Or, M. de La Guesle étoit gentilhomme, et avoit un frère qui parvint à commander le régiment de Champagne (3). C'étoit beaucoup en ce temps-là. Cet homme fit quelque fortune et acheta le marquisat d'O. Il n'avoit point d'enfants. Madame de Sorel étoit une de ses héritières, car elle avoit une sœur (4). Sorel, d'impatience d'avoir le bien de cet homme, le chicana en toutes choses, et enfin lui fit tirer un coup d'arquebuse, comme il revenoit de Saint-André, dont un gentilhomme qui étoit avec lui fut tué. On avéra que Sorel avoit fait faire le coup. Mais l'oncle de sa femme ne le voulut pas perdre, et même, Sorel étant mort, il fit madame de Sorel son héritière, et la terre d'O lui vint. Depuis on l'appela la marquise d'O.

J'ai vu un roman de la façon de cette femme. Madame de Luynes ne vécut guère : elle mourut en cou-

(1) Marguerite de la Guesle, dame de Chars, seconde fille de Jacques de la Guesle, procureur-général au parlement de Paris.

(2) Voyez la *Lettre d'un des premiers officiers de la cour du parlement, écrite à un de ses amis sur le sujet de la mort du Roi*, dans le *Recueil des pièces servant à l'histoire de Henri III*. Cologne. P. du Marteau, 1663, pag. 141. On regrette de ne point trouver cette lettre à la suite du *Journal de Henri III* dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France de MM. Petitot.

(3) Alexandre de la Guesle, marquis d'O, mestre-de-camp du régiment de Champagne, mort sans alliance.

(4) Marie de la Guesle, femme de Henri de la Chastre, comte de Nançay, maître de la garde-robe du Roi, colonel du régiment des gardes suisses.

ches (en 1651). Elle et son mari étoient également dévots. Ils donnoient beaucoup aux pauvres. Les Jansénistes faisoient tout chez eux. Il y a eu un Père Magneux, à Luynes-Maillé, auprès de Tours, qui faisoit enrager tout le monde. Madame de Luynes envoya un jour ordre aux officiers de faire vider de la duché toutes les femmes de mauvaise vie. Les officiers lui mandèrent que pour eux ils ne les discernoient point d'avec les autres, et que si elle savoit quelque marque pour les connoître, qu'elle prît la peine de le leur mander. Il a couru un bruit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau; son mari et elle se levoient la nuit pour prier Dieu. Depuis la mort de sa femme, M. de Luynes a mis ses enfants entre les mains d'une mademoiselle Richer, grande Janséniste, et a pris le mari, avocat au parlement, pour son intendant. Lui est comme hors du monde, et a acheté une maison proche de Port-Royal-des-Champs, où il est presque toujours (1).

XXXVII

LE MARÉCHAL D'ESTRÉES (2).

Le maréchal d'Estrées est le digne frère de ses six sœurs, car ç'a toujours été un homme dissolu et qui

(1) Le duc de Luynes, sans doute après que Tallemant eut écrit cet article, épousa en secondes noces Anne de Rohan, dont il eut, comme de sa première femme, un très-grand nombre d'enfants; et après la mort de celle-ci, il épousa en troisièmes noces Marguerite d'Aligre.

(2) François-Annibal d'Estrées, duc, pair et maréchal de France, né en 1573, mort le 5 mai 1670. On a de lui des *Mémoires*

n'a jamais eu aucun scrupule. On dit même qu'il avoit couché avec toutes six. Étant encore marquis de Cœuvres, il pensa être assassiné à la croix du Trahoir (1) par le chevalier de Guise, qui étoit accompagné de quatre hommes. Le marquis sauta du carrosse et mit l'épée à la main. On y courut, et il ne fut point blessé. On lui donna à commander quelques troupes dans la Valteline; je crois qu'il étoit en Italie en ce temps-là, et que, le trouvant tout porté, on se servit de lui. Il battit le comte Bagni, qui commandoit les troupes du pape. C'est ce Bagni qui étoit encore nonce ici il n'y a que deux ans. Pour cet exploit, la Reine-mère le fit maréchal de France. Un peu devant, on n'avoit pas voulu le faire chevalier de l'Ordre. Après il alla échouer contre une hôtellerie fortifiée. Ce n'est pas un grand guerrier. Son grand-père étoit Huguenot, et comme Catherine de Médicis faisoit difficulté de lui donner emploi à cause de cela, il lui fit dire que son... et son honneur n'avoient point de religion.

Il avoit été ambassadeur à Rome du temps de Paul V. Il fit assez de bruit, et le pape étant mort, ce fut par sa cabale et par ses violences que Grégoire XV fut élu. Ce pape, quand il l'alla voir, lui dit: « Vous » voyez votre ouvrage, demandez ce que vous vou- » lez : voulez-vous un chapeau de cardinal? je vous » le donnerai en même temps qu'à mon neveu. » Le marquis, étant aîné de la maison, le refusa (2). De-

de la Régence de Marie de Médicis, 1666, in-12. Ils font partie du tom. XVI de la deuxième série de la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

(1) On appeloit ainsi la croix placée au carrefour formé par les rues du Four, de l'Arbre-Sec et Saint-Honoré.

(2) Son aîné fut tué au siége de Laon, et lui, qui étoit nommé

puis, Bautru le voyant fort vieux, et jouer sans lunettes, lui disoit : Monsieur le maréchal, vous avez » eu grand tort, vous deviez prendre le chapeau ; » ce seroit une chose de grande édification de voir » le doyen du sacré collége livrer chance sans lu- » nettes. » Il a toujours joué désordonnément. Quelquefois son train étoit magnifique ; quelquefois ses gens n'avoient point de souliers. Comme il a l'honneur d'avoir toujours été brutal, il vouloit tout tuer quand il avoit perdu, et encore à cette heure, il lui arrive de rompre des vitres. On dit qu'un jour ayant perdu cent mille livres, il fit éteindre chez lui une chandelle, et cria fort contre son sommelier, de n'être pas meilleur ménager que cela ; que cette chandelle étoit de trop, et qu'il ne s'étonnoit pas si on le ruinoit. C'est un grand tyran, et qui fait valoir son gouvernement de l'Ile de France autant que gouverneur puisse jamais faire. Quand il y envoie son train, il le fait vivre par étapes. Il a presque toutes les maltôtes et fait tous les prêts. Son fils, le marquis de Cœuvres, s'en acquittera aussi fort dignement.

Le maréchal a été marié en premières noces avec mademoiselle de Béthune, sœur du comte de Béthune et du comte de Charost. Il en a eu trois garçons : le marquis de Cœuvres, le comte d'Estrées et l'évêque de Laon.

En secondes noces, il épousa la veuve de Lauzières, second fils du maréchal de Thémines. Depuis, on l'appela le marquis de Thémines. Il en a eu un fils qui fut tué à Valenciennes en 1636. On l'appeloit le marquis d'Estrées. Bautru disoit qu'il n'y avoit pas au

à l'évêché de Noyon et au cardinalat, prit l'épée ; le chapeau fut pour son cousin de Sourdis. (T.)

monde une seigneurie qui eût tant de seigneurs, car il y avoit un maréchal d'Estrées, un comte d'Estrées et un marquis d'Estrées.

Le maréchal, qui en toute autre chose est un homme avec qui il n'y a point de quartier, est pourtant fort bon mari, a bien vécu avec sa première femme et vit bien avec la seconde. Son fils aîné lui ressemble en cela, car il a supporté avec beaucoup d'affliction la mort de la sienne, quoiqu'elle ne fût point jolie; c'étoit la fille de sa belle-mère.

Le maréchal d'Estrées a une bonne qualité, c'est qu'il ne s'étonne pas aisément. Il est assez ferme et voit assez clair dans les affaires. Quand Le Coudray-Genier, peut-être pour se faire de fête, s'avisa de donner avis au feu Roi qu'à un baptême d'un des enfants de M. de Vendôme on le devoit empoisonner, par le moyen d'une fourchette creuse, dans laquelle il y auroit du poison qui couleroit dans le morceau qu'on lui serviroit, M. de Vendôme se vouloit retirer; le maréchal le retint, et lui dit que, puisqu'il étoit innocent, il falloit demeurer et demander justice. Effectivement, Le Coudray-Genier eut la tête coupée (1).

Le maréchal a fait quelques bonnes actions en sa vie. Quand le cardinal de Richelieu fit faire le procès à M. de La Vieuville, M. le maréchal d'Estrées de-

(1) Cet événement eut lieu en 1617; on en trouve le détail dans les *Mémoires de Déageant*. Grenoble, 1668, in-12, p. 74 et suiv. Le gentilhomme y est appelé Gigoier. Levassor a suivi le récit de Déageant dans son *Histoire de Louis XIII*, liv. IIe. Amsterdam, 1757, in-4o, tom. 1er, pag. 681. Les Mémoires de Déageant n'ont pas été réimprimés dans les Collections Petitot et Michaud; on les trouve au tom. III des *Mémoires particuliers*, publiés en 1756 en 4 vol. in-12.

manda la confiscation de trois terres de M. de La Vieuville et les lui conserva, après lui en avoir envoyé le brevet. M. de Saint-Simon, qui eut les autres, n'en usa pas ainsi, et depuis il y a eu procès pour les dégradations qu'il y avoit faites.

Il ne voulut commander en Provence je ne sais quelles troupes que le cardinal de Richelieu y envoyoit, que conjointement avec M. de Guise. Il refusa de prendre le gouvernement de Provence sur lui. M. le maréchal de Vitry le prit.

Ambassadeur à Rome avant la naissance du Roi (*Louis XIV*), il y demeura encore jusqu'à la grande querelle qu'il eut avec les Barberins.

Le maréchal avoit un écuyer nommé Le Rouvray. C'étoit un vieux débauché, tout pourri de v..... ; d'une piqûre d'épingle on lui faisoit venir un ulcère. Jamais je ne vis un si grand brutal. Une fois, pour ne pas perdre une médecine qu'il avoit préparée pour un cheval de carrosse qui n'en eut pas besoin, il la prit, et en pensa crever. Cet homme avoit un valet qui tenoit académie de jeu. C'est le privilége des écuyers des ambassadeurs. Ce valet fit quelque chose. Le barisel (1) le prit ; il fut condamné aux galères. Comme on l'y menoit avec beaucoup d'autres, Le Rouvray, avec un valet de chambre du maréchal, n'ayant chacun qu'un fusil et leurs épées, mettent en fuite vingt-cinq ou trente sbires, qui avoient chacun deux ou trois coups à tirer, car ils ont, outre leur carabine, des pistolets à leur ceinture, et outre cela ils sont munis de bonnes jaques de maille.

(1) Le barisel, en italien *barigello*, est un officier chargé de veiller à la sûreté publique et d'arrêter les malfaiteurs. Il est le chef des sbires.

Le Rouyray, victorieux, met tous les forçats en liberté. Voilà un grand affront aux Barberins. Le maréchal fait sauver son homme, et lui donne, pour le garder à la campagne, huit ou dix soldats français des troupes des Vénitiens, car il eut peur qu'on ne lui fît chez lui quelque violence Les Barberins emploient un célèbre bandit, nommé Julio Pezzola, qui met des gens aux environs du lieu où étoit Le Rouvray : je pense que c'étoit sur les terres du duc de Parme, à Caprarole ou à Castro. Le Rouvray, comme il étoit fort brutal, s'évade, et s'en va à la chasse sans ses soldats. Les bandits ne le manquent point, et de derrière une haie le tuent et en apportent la tête au cardinal Barberin. Le maréchal jette feu et flammes. Pour l'apaiser, Julio Pezzola, qui ne faisoit pas semblant de s'être mêlé de rien, va trouver Quillet (1), garçon d'esprit, qui étoit au maréchal, et lui offre de lui apporter la tête des sept bandits qui avoient fait le coup, et lui dit : « *Padron mio, è un povero regalato un piatto di sette teste? Non se n'è mai servito un tale a nessun principe.* »

Enfin, la chose alla si avant, que le maréchal sortit de Rome et s'en alla à Parme, où il excita le duc de Parme, déjà fort brouillé avec le pape, à faire tout ce qu'il fit. Dans la belle expédition qu'ils poussèrent ensemble jusque dans la campagne de Rome, j'ai ouï dire à Quillet que leurs dragons firent honnêtement de violences, et que les paysans leur disoient : « *Illus-*

(1) Claude Quillet, né à Chinon, en 1602, mourut à Paris au mois de septembre 1661. Son poème de la *Callipédie* l'a placé au rang des premiers poètes latins que la France ait produits. Réfugié à Rome, parce qu'il avoit imprudemment plaisanté sur les prétendues possessions des religieuses de Loudun, il y étoit secrétaire du maréchal d'Estrées.

» *trissimo signor dragon, habbiate pietà di me.* » Dans les écrits que le pape fit faire contre le maréchal, je trouve qu'il lui faisoit bien de l'honneur, car, à cause qu'il s'appeloit Annibal d'Estrées (1), on y disoit que c'étoit *Annibal ad portas*, et ce nom leur fit dire bien des sottises.

Le maréchal fut long-temps qu'il n'osoit revenir, car le cardinal de Richelieu n'avoit pas trop approuvé sa conduite. Enfin il fit sa paix. Le reste se trouvera dans les Mémoires de la Régence.

A l'âge de soixante-dix ans, ou peu s'en falloit, il alla voir madame Cornuel, qui, pour aller parler à quelqu'un, le laissa avec feu mademoiselle de Belesbat. Elle revint, et trouva le bonhomme qui vouloit lever la jupe à cette fille : « Eh ! lui dit-elle en » riant, monsieur le maréchal, que voulez-vous faire ? » — Dame, répondit-il, vous m'avez laissé seul avec » mademoiselle : je ne la connois point ; je ne sa- » vois que lui dire. »

XXXVIII

LE PRÉSIDENT DE CHEVRY (2).

DURET, LE MÉDECIN, SON FRÈRE.

Le président de Chevry se nommoit Duret, et étoit frère de Duret le médecin. Il disoit : « Si un homme

(1) Il s'appeloit François-Annibal. (T.)

(2) Charles Duret, seigneur de Chevry, conseiller d'État, intendant et contrôleur-général des finances, président à la Chambre des comptes de Paris, depuis le 8 janvier 1610 jusqu'au 21 juillet 1637, jour auquel son fils lui succéda.

» me trompe une fois, Dieu le maudisse; s'il me » trompe deux, Dieu le maudisse et moi aussi; mais » s'il me trompe trois, Dieu me maudisse tout seul!»

Par ses bouffonneries et par sa danse, il se mit bien avec M. de Sully. Comme nous avons dit ailleurs, ce fut lui qui montra à la Reine et aux dames les pas du ballet dont nous avons parlé dans l'*Historiette* d'Henri IV. Ce fut avec M. de Sully qu'il commença à faire fortune. Il ne fut pourtant intendant des finances que du temps du maréchal d'Ancre, et il se conserva dans l'intendance, quand le maréchal fut tué, en donnant dix mille écus à la Clinchamp, que M. de Brantes (1) entretenoit.

C'étoient ses deux principales folies, que la faveur et la bravoure. Il disoit qu'il falloit tenir le bassin de la chaise percée à un favori, pour l'en coiffer après, s'il venoit à être disgracié. Le voilà donc du côté des plus forts. Madame Pilou, qui le connoissoit de longue main, l'alla voir à La Grange du Milieu, auprès de Grosbois; c'est présentement une belle maison qu'il a fait bâtir depuis. Elle lui parla de l'exécution de la maréchale d'Ancre, et disoit que c'étoit une grande vilainie que d'avoir fait couper le cou à cette pauvre femme. « *Ta, ta ta!* lui va-t-il » dire brusquement; vous parlez, vous parlez sans » savoir ce que vous dites. C'est le commissaire » Canto, votre voisin, qui vous dit toutes ces belles » choses-là; c'est de lui que vous tenez toutes vos » nouvelles; je l'eusse tué, moi, le maréchal d'Ancre: M. d'Angoulême et moi, le devions dépêcher » à la rue des Lombards.» En disant cela, il lui porte

(1) Léon Albert, seigneur de Brantes, duc de Luxembourg et de Piney, frère du connétable de Luynes.

trois ou quatre coups de pouce de toute sa force dans le côté qui lui firent si mal qu'elle en cria. « Le » voilà mort, dit-il à haute voix, le voilà mort, le » poltron ; je n'aime point les poltrons : je le voulois » une fois faire sauter avec une saucisse, quand il » seroit au conseil chez Barbin le surintendant. J'a- » vois bien, ajouta-t-il, une plus belle invention : » j'eusse porté une épée couverte de crêpe le long » de ma cuisse, et, dans la presse, je lui en eusse » donné dans le ventre, en faisant semblant de re- » garder ailleurs. » Le cardinal de Richelieu fit prier madame Pilou de lui venir faire tous les contes qu'elle savoit du président de Chevry, qui vivoit encore ; elle ne le voulut jamais.

Cette humeur martiale le prenoit quelquefois au milieu d'un compte de finance. Un trésorier de France, de mes amis (1), m'a dit qu'un jour, travaillant avec lui, il appela Corbinelli, son premier commis, et lui dit d'un ton sérieux : « Monsieur Corbinelli, faites » ôter ces corps de cette cour. » Ce trésorier fut bien étonné ; mais Corbinelli, s'approchant, lui dit : « Ce » sont de ses visions ordinaires, ne laissez pas de » continuer. »

Un jour les cochers firent insulte dans la Place-Royale à la marquise d'Uxelles, dont le cocher avoit été tué, d'un coup de fourche par la tempe, par son écuyer, comme il le vouloit châtier. Ils furent aussi braver madame de Rohan, à cause qu'elle avoit chassé le sien. Mais M. de Candale y survint qui chargea son propre cocher et dissipa les autres. Madame Pilou, qui avoit vu cela, le conta au président. Il se mit à pester de ce qu'on ne l'avoit pas averti,

(1) Perreau, trésorier à Soissons. (T.)

lui qui étoit colonel du quartier; mais qu'elle n'avoit recours qu'à son commissaire Canto. « Voyez la belle » occasion que vous m'avez fait perdre! j'eusse.....» Le voilà à dire tous les exploits qu'il auroit faits.

Comme il étoit contrôleur-général des finances, président des comptes et officier de l'ordre du Saint-Esprit (1), je ne sais quel flatteur lui apporta une généalogie où il le faisoit descendre d'un certain Duretius, qu'il avoit trouvé du temps de Philippe-Auguste. « Mon ami, lui dit le président, j'ai de meil- » leurs parens que lui; mon père et mon grand-père » étoient médecins, et par-delà je n'y vois goutte. » Si je te trouve jamais céans, je te ferai étriller de » sorte que tu ne t'aviseras de ta vie de faire des » flatteries comme celle-là, pour qu'il t'en sou- » vienne. »

Un homme lui avoit gagné trente pistoles; il ne vouloit pas les lui payer. « Il m'a trompé, » disoit-il: et il donne ordre à ses gens de le frotter s'il revenoit. Cet homme revient, voilà ses gens après, et lui aussi; mais il partit long-temps après les autres; il trouve madame Pilou, qui avoit vu cet homme se sauver. « Eh bien! lui dit-il, ma bonne amie, n'avez- » vous pas vu comme je l'ai frotté? » Il ne s'en étoit pas approché de cent pas. Une autre fois, cet homme s'étant vanté de battre les gens du président, celui-ci l'attendoit, et, accompagné de son domestique, il se promenoit à grands pas avec des pistolets le long de sa porte de derrière. Madame Pilou, qui logeoit en son quartier, vient à paroître; c'étoit l'été après souper; il va elle, le pistolet à la main. « Jésus!

(1) Le président de Chevry fut pourvu de la charge de greffier des ordres du Roi, le 6 mars 1621.

» s'écria-t-elle. — Ah ! ma bonne amie, lui dit-il, » tu as bien fait de parler, je te prenois pour ce co- » quin. » En cet équipage, il l'accompagna jusque chez elle; ils trouvent un charivari, il ne dit mot; mais quand le charivari fut passé, il les appela *canailles*. Et eux et lui se dirent bien des injures de loin.

J'ai ouï dire qu'un homme de la cour n'étant pas satisfait de lui et s'en plaignant assez haut, il le tira à part et lui dit : « Monsieur, si vous n'êtes pas con- » tent, je vous satisferai seul à seul quand il vous » plaira. » L'autre fut un peu surpris; mais, à quelques jours de là, l'autre n'en ayant pu avoir plus de contentement que par le passé, il voulut voir ce que ce fou avoit dans le ventre, et l'ayant rencontré seul, il lui demanda s'il se souvenoit qu'il lui avoit promis de le satisfaire par les voies d'honneur. Le président lui répondit en riant : « Mon brave, vous de- » viez me prendre au mot, cette humeur-là m'est » passée; mais si vous voulez vous battre, allez » vous-en arracher un poil de la barbe à Bouteville, » il vous en fera passer votre envie. »

* A propos de cela, un jour en entrant chez lui, il trouva un homme endormi dans sa salle et le reconnut; c'étoit un officier d'armée, qui venoit souvent solliciter son paiement. « Il est temps, dit-il à Cor- » binelli, de chasser cet homme, il commence à de- » venir trop importun. »

En parlant, il disoit sans cesse à tort et à travers : « *Mange mon loup, mange mon chien.* » Voiture en a fait une ballade (1). En parlant à une dame, il l'apeloit quelquefois *mon petit père*.

(1) Nous n'avons pas trouvé cette ballade dans les *Œuvres* de Voiture.

La plus grande folie qu'il ait faite, ce fut qu'étant un jour à causer avec M. le comte de Moret, avec lequel il se plaisoit fort, un ambassadeur d'Espagne vint visiter ce prince. « Ah ! je voudrois, dit le pré» sident, lui avoir fait un pet au nez.—Vous n'ose» riez, dit le comte. — Vous verrez, » répond Chevry ; et comme l'ambassadeur faisoit la révérence gravement, le président pète dans sa main et la porte au nez de Son Excellence, qui en fit de grandes plaintes ; mais on fit passer l'autre pour un fou (1).

Il étoit de fort amoureuse manière, et faisoit si fort le coq dans son quartier, que le cardinal de La Valette y venant voir fort souvent une certaine dame, il disoit sérieusement qu'il ne trouvoit point bon que ce cardinal vînt cajoler ses voisines sans lui en demander permission, et qu'il l'en avertiroit, afin qu'il ne trouvât pas mauvais s'il le couchoit sur le carreau, malgré son cardinalat.

Une fois, pour se ragoûter, il pria une m...... de lui faire voir quelque bavolette (2), toute fraîche venue de la vallée de Montmorency. On fait habiller une petite garce en bavolette, et on la mène au président, qui coucha toute la nuit avec elle. Le lendemain il la fit lever pour aller voir quel temps il faisoit. Elle lui vint dire que le temps étoit nébuleux. « *Nébuleux!* s'écria-t-il, ah ! vertu-choux, j'ai la v..... Eh ! qu'on me donne vite mes chausses. »

(1) J'en doute. (T.) — Cette action, si elle étoit vraie, seroit digne d'Angoulevent, l'archipoète des pois pilés, ou d'un saltimbanque des boulevarts.

(2) Jeune paysanne des environs de Paris. On les appeloit ainsi du nom de leur cornette, d'un fin linge empesé qui pendoit sur les épaules.

Il mourut contrôleur-général des finances et président des comptes (1). Sa femme avoit eu beaucoup de bien; lui n'étoit pas gueux et avoit quelque chose de patrimoine. Au prix de ce temps-ci, il ne fit pas une grande fortune. Son fils a vendu La Grange et sa charge de président des comptes. Il a de l'esprit, mais peu de cervelle; il se ruine. Le président a fait bâtir le palais Mazarin.

Son frère, le médecin Duret (2), qui a fait bâtir la maison du président Le Bailleul, près l'hôtel de Guise, étoit un maître visionnaire, en un mot, un digne frère du président de Chevry. Il disoit que l'air de Paris étoit malsain, et il fit nourrir son fils unique dans une loge de verre où il ne laissa pas de mourir, peut-être pour y faire trop de façons. Il

(1) Le président Duret mourut des suites de l'opération de la pierre. Guy-Patin (dans une lettre à M. Bélin, du 8 janvier 1637) nous a conservé une épitaphe satirique que l'on fit sur lui; elle ne sera pas déplacée ici:

Cy gist qui fuyoit le repos,
Qui fut nourry dès la mamelle,
De tributs, de tailles, d'impôts,
De sul sides et de gabelles;
Qui mesloit dans ses aliments
Le jus des dédommagements
Et l'essence de sol pour livre.
Passant, songe à te mieux nourrir,
Car si la taille l'a fait vivre,
La *taille* aussi l'a fait mourir.

Cette épitaphe se trouve aussi dans les Manuscrits de l'Arsenal. B. L. F., nº 151, t. I[er], p. 196. Nous avons suivi ce texte.

(2) Jean Duret, reçu médecin en 1584. Louis Duret, son père, avoit été premier médecin des rois Charles IX et Henri III. Le fils le devint de Marie de Médicis. Il mourut des suites d'une attaque d'apoplexie, le 30 août 1629. (*Notice des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine de Paris*, par Hazon, Paris, 1778, in-4º, p. 82.)

ne prenoit à dîner que des pressis de viande et autres choses semblables, parce que, disoit-il, l'agitation du carrosse troubloit la digestion; mais il soupoit fort bien. Il se mit dans la fantaisie que le feu lui étoit contraire, et n'en vouloit point voir. Il savoit pourtant son métier, et s'y fit riche. Les apothicaires le faisoient passer pour fou, parce qu'il s'avisa que le jeûne étoit admirable aux malades, et que bien souvent il ne leur ordonnoit que de l'eau claire et une pomme cuite.

XXXIX

M. D'AUMONT (1).

M. d'Aumont, fils du maréchal d'Aumont, du temps d'Henri IV, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, et chevalier de l'Ordre, en son jeune temps, fut une vraie peste de cour. Il a eu les plus plaisantes visions du monde. Il disoit de madame de Beaumarchais (2), belle-mère du maréchal de Vitry, et femme de ce trésorier de l'Épargne que la Reine-mère fit tant persécuter, à cause que son gendre avoit tué le maréchal d'Ancre; il disoit donc de cette madame de Beaumarchais, qu'elle ressembloit à un tabouret de point de Hongrie. En effet, elle avoit le visage carré, et tout plein de marques rouges. Cela n'empêchoit pas que,

(1) Antoine d'Aumont, marquis de Nolai, baron d'Estrabonne, chevalier des ordres, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, mourut à l'âge de soixante-treize ans, en 1635.

(2) Marie Hotman, femme de Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'Épargne.

pour son argent, elle n'eût des galants, et de bonne maison ; car M. de Mayenne, le dernier de ce nom, en fut un. La vision qu'il eut pour la maréchale d'Estrées (1) est encore plus plaisante. C'étoit et c'est encore une petite femme sèche, et qui a le nez fort grand, mais extrêmement propre. Elle étoit en sa jeunesse toute faite comme une poupée. « Ne croyez-» vous pas, disoit-il sérieusement, car il ne rioit » jamais, qu'on la pend tous les soirs, toute habil-» lée, par le nez à un clou à crochet dans une ar-» moire ? » Il disoit d'une dame qui avoit le teint fort luisant, qu'on lui avoit mis un talc (2) comme aux portraits.

Un jour qu'il étoit à l'hôtel de Rambouillet, madame de Bonneuil, dont nous parlerons ailleurs, y vint. Elle étoit grosse, et en entrant elle se laissa tomber, se fit grand mal à un genou, et pensa accoucher de sa chute. Le voilà qui se met à rêver : » Nous sommes bien mal bâtis, dit-il, nous avons » des os en tous les endroits sur lesquels nous tom-» bons d'ordinaire ; il vaudroit bien mieux que nous » eussions des ballons de chair aux genoux, aux cou-» des, au haut des joues et aux quatre côtés de la » tête. Quel plaisir ne seroit-ce point? ajouta-t-il. » Un homme sauteroit par une fenêtre sans se bles-» ser, il passeroit par-dessus les murs d'une ville. » Et puis, s'engageant plus avant dans sa rêverie, il mena cet homme avec ces ballons de chair de ville en ville, jusqu'à La Haye, en Hollande.

Une autre fois, Gombauld contoit en sa présence,

(1) Fille de Montmor, homme d'affaires. (T.)

(2) Talc, pierre qui se lève par feuilles ; c'est la cristallisation du plâtre. On en mettoit sur les miniatures pour les conserver.

à l'hôtel de Rambouillet, qu'ayant été pris pour un grand débauché, nommé Combaud, père du baron d'Auteuil, il fut maltraité par un commissaire et par des sergents qui le vouloient mener en prison, jusque là que, quoiqu'il soit assez patient, il fut pourtant contraint de lever la main pour frapper ce commissaire. M. d'Aumont, après avoir tout écouté, se lève de son siége, et commence à faire la posture d'un bourreau qui danse sur les épaules d'un pendu, et qui tire en même temps la corde pour l'étrangler, et disoit : « Monsieur le commissaire, je vous » pendrai, je vous pendrai, monsieur le commis- » saire. »

A propos de cela, comme il faisoit pendre quelques soldats à Boulogne, un d'eux cria qu'il étoit gentilhomme : « Je le crois, lui dit-il ; mais je vous prie » d'excuser, mon bourreau ne sait que pendre. »

En mangeant des andouilles mal lavées, il dit : « Ces andouilles sont bonnes, mais elles sentent un » peu le terroir. »

Il disoit du marquis de Sourdis, qui faisoit fort l'empressé chez le cardinal de Richelieu, de la maison duquel il étoit depuis peu intendant, et qui regardoit aux meubles et à toutes choses, il disoit qu'il lui sembloit le voir tirer de dessous son manteau un petit sac de tapissier avec un petit marteau, et recogner quelque clou doré à une chaise.

* Il disoit d'une dame, qui avoit les cheveux d'un blond fort doré, et qui avoit une coiffure beaucoup trop relevée et presque point de cheveux abattus, qu'elle ressembloit à ces pelotes où les merciers fichent des lardoirs.

Je crois que ce fut lui qui dit, voyant une personne fort maussade, qu'elle avoit la mine d'avoir été

faite dans une garde-robe sur un paquet de linge sale.

Une de ses meilleures visions, ce fut celle qu'il eut pour M. l'archevêque de Rouen, qui, quoique jeune, portoit une grande barbe. Il dit qu'il ressembloit à Dieu le Père, quand il étoit jeune.

Il avoit été fort galant. Une fois, sa belle-sœur, madame de Chappes, le trouva déguisé en Minime sur le chemin de Picardie (1) ; elle le reconnut, parce qu'il étoit admirablement bien à cheval, et que son cheval étoit trop beau. Il alloit en Flandre voir une dame. Sur ses vieux jours, il étoit plus ajusté qu'un galant de vingt ans. Il se peignoit la barbe, et il étoit si curieux d'être bien botté, qu'il se tenoit les pieds dans l'eau pour se pouvoir botter plus étroit : c'étoit de ce temps que tout le monde étoit botté. On dit qu'un Espagnol qui vint ici et s'en retourna aussitôt, comme on lui demandoit des nouvelles de Paris, dit : « J'y ai vu bien des gens ; mais je crois qu'il » n'y a plus personne à cette heure, car ils étoient » tous bottés, et je pense qu'ils étoient prêts à par- » tir. » Maintenant, tout le monde n'a plus que des souliers, non pas même des bottines. Il n'y a plus que La Mothe-le-Vayer (2), précepteur de M. d'Anjou, qui ait tantôt des bottes, tantôt des bottines ; mais ce n'a jamais été un homme comme les autres.

(1) Voiture fait allusion à cette aventure dans la lettre XXV[e] adressée à mademoiselle Paulet : « J'avois résolu assurément » (écrit-il) de retourner par Paris, et vous m'eussiez pu voir un » de ces jours de la *religion* de M. d'Aumont. »

(2) François de La Mothe-le-Vayer, membre de l'Académie Française, mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, en 1670. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs jouissent d'une estime méritée.

M. d'Aumont avoit épousé une fille de Maintenon, de la maison d'Angennes (1), cousine-germaine de M. le marquis de Rambouillet. Il n'en a point eu d'enfants. Cette madame d'Aumont est une honnête femme, mais fort aigre. Après la mort de son mari, elle se piqua d'honneur en une plaisante rencontre. Elle a une chapelle dans les Minimes de la Place-Royale, où M. d'Aumont est enterré. Or, un neveu de son mari, nommé Hurault de Cheverny (2), étant mort, sa veuve, qui est aussi une honnête femme, mais sage à peu près comme l'autre sur ce chapitre-là, la pria de trouver bon qu'on mît le corps embaumé dans cette chapelle. Depuis, cette femme, s'étant retirée en une religion, obtint des Minimes qu'ils lui laisseroient prendre le cœur de son mari. Madame d'Aumont alla prendre cela au point d'honneur. Il y en a eu de grands procès. Enfin des curés de Paris les raccommodèrent, et cette nièce eut le cœur de son mari.

XL

MADAME DE RENIEZ.

Madame de Reniez étoit de la maison de Castelpers en Languedoc, sœur du baron de Panat, dont nous parlerons ensuite. Avant que d'être mariée au baron

(1) Louise-Élisabeth d'Angennes-Maintenon, veuve d'Aumont, mourut en 1666, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

(2) Antoine d'Aumont avoit épousé en premières noces Catherine Hurault de Cheverny, fille du chancelier.

de Reniez, elle étoit engagée d'inclination avec le vicomte de Paulin. Cette amourette dura après qu'elle fut mariée, et le baron de Panat étoit le confident de leurs amours. Ils en vinrent si avant, qu'ils se firent une promesse de mariage réciproque, par laquelle ils se promettoient de s'épouser en cas de viduité : « En foi de quoi, disoient-ils, nous avons » consommé le mariage. » Un tailleur rendoit les lettres du galant et lui en apportoit réponse. Par l'entremise de cet homme, ces amants se virent plusieurs fois, tantôt dans le village de Reniez même, tantôt ailleurs, où le vicomte venoit toujours déguisé. Un jour ils se virent dans le château même de Reniez, presque aux yeux du mari. Madame de Reniez avoit feint d'être incommodée, et s'étoit fait ordonner le bain, et le vicomte se mit dans la cuve qu'on lui apporta. Enfin, ils en firent tant, que le mari sut toute l'histoire; et, pour les attraper, il fit semblant de partir pour un assez long voyage; puis, revenant sur ses pas, il entra dans la chambre de sa femme, et trouva le vicomte couché avec elle. Il le tua de sa propre main, non sans quelque résistance, car il prit son épée; mais le baron avoit deux valets avec lui. Le baron de Panat, qui couchoit au-dessus, accourut aux cris de sa sœur, et fut tué à la porte de la chambre. Pour la femme, elle se cacha sous le lit, tenant entre ses bras une fille de trois à quatre ans, qu'elle avoit eue du baron, son mari. Il lui fit arracher cette enfant, et après la fit tuer par ses valets; elle se défendit du mieux qu'elle put, et eut les doigts tout coupés. Le baron de Reniez eut son abolition.

Cette enfant qu'on ôta d'entre les bras de madame de Reniez fut, après, cette madame de Gironde, dont nous allons conter l'histoire. Mais, avant cela, il est

à propos de dire ce que nous avons appris du baron de Panat.

XLI

LE BARON DE PANAT.

Le baron de Panat étoit un gentilhomme huguenot d'auprès de Montpellier, de qui on disoit : *Lou baron de Panat, puteau mort que nat*, c'est-à-dire *plutôt mort que né;* car on dit que sa mère, grosse depuis près de neuf mois, mangeant du hachis, avala un petit os qui, lui ayant bouché le conduit de la respiration, la fit passer pour morte; qu'elle fut enterrée avec des bagues aux doigts ; qu'une servante et un valet la déterrèrent de nuit pour avoir ses bagues, et que la servante se ressouvenant d'en avoir été maltraitée, lui donna quelques coups de poing, par hasard, sur la nuque du cou, et que les coups ayant débouché son gosier, elle commença à respirer, et que quelque temps après elle accoucha de lui, qui, pour avoir été si miraculeusement sauvé, n'en fut pas plus homme de bien. Au contraire, il fut des disciples de Lucilio Vanini, qui fut brûlé à Toulouse pour blasphèmes contre Jésus-Christ (1). Il retira Théophile (2), et pensa lui-même être pris par

(1) Vanini fut brûlé à Toulouse, le 19 février 1619.

(2) Théophile Viaud, poursuivi pour la part qu'on l'accusoit d'avoir prise au *Parnasse des vers satiriques*, fut condamné au feu, par contumace, par arrêt du parlement de Paris, du 19 août 1623. Arrêté depuis, après de longues procédures, il fut condamné au bannissement.

le prévôt. C'étoit un fort bel homme. Madame de Sully, qui vit encore (1), en devint amoureuse, et lui demanda *la courtoisie* (2). On dit qu'il répondit qu'il étoit impuissant. Cependant il étoit marié ; mais madame de Sully, qui n'étoit pas belle, ne le tenta pas, et il s'en défit de cette sorte.

A propos de femmes qui sont revenues, on conte qu'une femme étant tombée en léthargie, on la crut morte, et comme on la portoit en terre, au tournant d'une rue, les prêtres donnèrent de la bière contre une borne, et la femme se réveilla de ce coup. Quelques années après, elle mourut tout de bon, et le mari, qui en étoit bien aise, dit aux prêtres : « Je » vous prie, prenez bien garde au tournant de la rue. »

XLII

MADAME DE GIRONDE.

Revenons à la petite de Reniez. Son père, pour ôter cet objet de devant ses yeux, la donna à madame de Castel-Sagrat, sa sœur. Cette fille, dès l'âge de dix ans, fut admirée pour sa beauté et pour la vivacité de son esprit. Madame de Castel-Sagrat ré-

(1) Rachel de Cochefilet, seconde femme du duc de Sully, mourut à Paris, le 30 décembre 1659, âgée de quatre-vingt-treize ans.

(2) Cette singulière expression étoit reçue dans le style facétieux. Voyez le *Dictionnaire comique* de Le Roux, qui cite un passage de Hauteroche. On lit encore dans Constantin de Renneville : « Aussitôt, sans façon, le R. P. Timothée, qui s'aperçut » qu'elle nous lorgnoit tous deux..... lui demanda *la courtoisie*. » (V. L'*Inquisition françoise* ou l'*Histoire de la Bastille*. Amsterdam, 1724, t. 1er, p. 217.)

solut de ne laisser point échapper un si bon parti, et de la marier à son second fils, qu'on appeloit le baron de Gironde; elle les fit épouser que la fille n'avoit encore que onze ans, après avoir obtenu des dispenses du Roi, car ils étoient cousins-germains et huguenots. On dit que madame de Gironde eut de tout temps de l'aversion pour son mari, qui étoit un gros homme assez mal bâti; mais cette aversion s'augmenta très-fort, lorsqu'elle se vit cajolée des principaux et des mieux faits de la province; car son mari l'ayant menée à Montauban, après les guerres de la religion, feu M. d'Épernon et M. de La Vallette, son fils, s'y rencontrèrent. Il y avoit aussi alors une autre dame, nommée madame d'Islemade, qui seule pouvoit disputer de beauté avec madame de Gironde. Le père se donna à celle-ci et le fils à l'autre, et toute la ville avec la noblesse des environs se partageant à leur exemple, ce fut comme une petite guerre civile, bien différente de celle dont on venoit de sortir. On dit pourtant que M. d'Épernon n'en eut aucune faveur que de bienséance.

La peste vint là-dessus, qui interrompit toutes les galanteries, et madame de Gironde fut contrainte de se retirer à Reniez. Par malheur pour elle, un avocat du présidial de Montauban, nommé Crimel, se retira dans le village de Reniez. Cet homme étoit méchant, mais il avoit de l'esprit. Il fut bientôt familier avec madame de Gironde, qui en temps de peste ne pouvoit pas avoir beaucoup de compagnie; et comme elle se plaignit à lui de son mariage, on dit qu'il lui mit dans la tête qu'elle se pouvoit démarier, et que l'espérance qu'il lui en donnoit la charma, de sorte que, pour le récompenser d'un si bon avis, elle lui donna tout ce que peut donner une dame.

La peste ayant cessé, elle revint à Montauban, où elle fut plus admirée et plus cajolée que jamais. Le marquis de Flamarens, le baron d'Aubais, le vicomte de Montpeiroux, et plusieurs autres gentilshommes de qualité, y accoururent et y demeurèrent longtemps pour l'amour d'elle. Ce fut alors qu'un de ces messieurs lui ayant donné les violons, et n'y ayant point de lieu commode chez elle, elle alla d'autorité, avec toute cette noblesse, se mettre en possession de la salle d'un des principaux de Montauban, quoiqu'il la lui eût refusée, en disant pour toutes raisons que cet homme lui avoit bien de l'obligation, et qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour le rendre honnête homme (1).

Cependant l'envie de se démarier s'accroissoit de jour en jour. Pour cela, elle s'avise, afin de n'être plus sous la puissance de son mari, de proposer à Gironde de la laisser aller voir ses oncles maternels pour leur demander qu'ils lui fissent raison des droits que sa mère avoit sur la maison de Panat. Elle y fut, et Cadaret, un des frères de sa mère, devint passionnément amoureux d'elle. Cet oncle la porta, plus que personne, à demander la dissolution du mariage, et lui fit raison de ce qu'elle prétendoit. Après, le procès étant commencé, il l'accompagna à Castres, où on reconnut bientôt qu'il en étoit fort jaloux. Il falloit pourtant bien qu'il souffrît qu'elle fût cajolée, car elle ne s'en pouvoit passer, et ne marchoit point sans une foule d'amants, entre lesquels il y en avoit

(1) Cette expression se prenoit pour l'*homme poli et qui sait vivre*. C'est la définition qu'en donne Bussy-Rabutin dans la lettre à Corbinelli, du 6 mars 1679. (*Lettres de madame de Sévigné*. Blaise, 1818, V. 398.)

trois plus assidus que les autres : le baron de Marcellus, jeune gentilhomme de qualité, de la Basse-Guyenne, qui étoit à Castres pour un procès ; Rapin, jeune avocat plein d'esprit, et Ranchin, aujourd'hui conseiller à la chambre. Ce Ranchin a fait beaucoup de vers (1).

Elle parloit avec une liberté extraordinaire de sa beauté et de ses *mourants;* on la voyoit aller par la ville bizarrement habillée; car quelquefois on lui a vu un habit de gaze, dans laquelle elle faisoit passer de toutes sortes de fleurs, depuis le haut jusqu'au bas, et je vous laisse à penser si son *mourant* Ranchin manquoit à l'appeler Flore. Elle dit assez plaisamment à un garçon nommé Cayrol (2), qui lui promettoit de faire des vers sur elle, qu'elle ne prétendoit pas lui servir de porte-feuille. Elle disoit les choses fort agréablement; mais ses lettres ne répondoient pas à sa conversation : sa mère écrivoit bien mieux.

Comme son procès tiroit en longueur, elle alla pour quelque temps à une terre de Belaire, que Cadaret lui avoit donnée pour ses prétentions. Là, Marcellus et Rapin l'allèrent voir. Ils arrivèrent assez tard; mais à peine l'eurent-ils saluée, qu'on entendit heurter avec violence. C'étoit un gentil-

(1) Ranchin étoit conseiller à la chambre de l'édit. Ses poésies, négligées, mais faciles, n'ont pas été réunies. On lui attribue le joli triolet qui commence par ces vers :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie, etc.

(2) Ce Cayrol est ici, et fait des vers pour attraper quelque chose du cardinal. (T.)

homme du voisinage, qui venoit l'avertir que son mari s'avançoit avec vingt ou trente de ses amis pour l'enlever. Ils se mettent à tenir conseil. Le gentilhomme étoit d'avis qu'on se sauvât, parce que la maison ne valoit rien. Mais Rapin, qui ne connoissoit point ce gentilhomme, et qui espéroit qu'on ne les forceroit pas si aisément, fut d'avis de demeurer. Le baron ayant su qu'il y avoit compagnie et qu'on étoit résolu de se défendre, ne voulut point exposer la vie de ses amis, et s'en retourna.

Cependant Marcellus, qui n'avoit eu qu'un amour de galanterie, commença à s'engager tout de bon. Elle le repaissoit de belles paroles; car, en fine coquette, elle faisoit que chacun de ses amants croyoit être le plus heureux. Pour Rapin (il est gentilhomme), qu'elle voyoit cadet et d'assez bon goût pour conduire une entreprise, elle lui promit plusieurs fois de l'épouser, s'il pouvoit la défaire de Gironde. Mais il lui répondit que quand avec sa beauté elle auroit une couronne à lui donner, elle ne l'obligeroit pas à faire une méchante action.

Afin de contenter en quelque sorte Marcellus, qui étoit fort alarmé de ce qu'elle sembloit favoriser plus que lui un certain chevalier de Verdelin, elle lui fit une promesse en ces termes : « Je promets au baron de Marcellus de ne me remarier jamais, si je suis une fois libre; et, si je change de résolution, que ce ne sera qu'en sa faveur. » En même temps cependant elle écrivoit au chevalier qu'il eût bonne espérance, et que pour ce misérable (parlant de Marcellus), il n'auroit qu'un morceau de papier pour son quartier d'hiver. Mais toutes ces coquetteries ne plaisoient point à son oncle de Cadaret, qui, par jalousie, ou pour être las de la dame, comme quel-

ques-uns ont dit, se joignit à Gironde, et lui aida à l'enlever.

La voilà donc en la puissance de son mari et prisonnière dans une tour de Castel-Sagrat. Là, ne trouvant point d'autre moyen d'en sortir, elle cajole madame de Castel-Sagrat, femme du frère aîné de Gironde, lui représente le tort qu'on lui a fait de la contraindre, à onze ans, de se marier avec un homme pour qui on savoit bien qu'elle avoit de l'aversion ; que sans doute le mariage seroit déclaré nul, et que si elle vouloit la mettre en liberté, elle épouseroit après M. de Gasque, son frère, qui peut-être ne trouveroit pas ailleurs un meilleur parti. Madame de Castel-Sagrat, gagnée, la fait évader; mais les maris la suivirent et l'assiégèrent dans un château, nommé de Bèze, où, après avoir résisté quelques jours, elle fut contrainte de se rendre, et fut ramenée à Castel-Sagrat, où Gironde, peut-être las de se donner tant de peines pour une coureuse, ou peut-être déjà amoureux d'une autre personne, comme vous le verrez par la suite, consentit à la dissolution du mariage, moyennant deux mille écus pour les frais qu'il avoit faits.

Pour trouver cette somme, la dame a recours à son fidèle Marcellus, et lui promet de l'épouser, dès que l'affaire sera achevée. Marcellus en tombe d'accord, mais pour assurance il demande d'être saisi cependant de la dispense de mariage, dont la suppression devoit faire dissoudre le mariage. On la lui met entre les mains, et il part aussitôt pour aller faire cette somme. A peine fut-il en son pays, que sa maîtresse lui écrit de la venir retrouver en diligence, et de n'oublier pas d'apporter la dispense dont dépendoit toute l'affaire. Marcellus la va retrouver à Belaire.

Aussitôt elle tâche par toutes les caresses imaginables de retirer sa dispense. Il n'y veut point entendre, et va loger dans une maison du village. Elle le fait suivre par une femme de chambre et par un garçon de dix à douze ans, qui le prient de souffrir au moins pour toute grâce que ce garçon puisse faire une copie de la dispense. Il y consentit enfin, de peur de rompre. Mais comme ce garçon commençoit à copier, cinq ou six hommes armés entrent dans la chambre en criant : *Tue! tue!* ils tirent leurs pistolets, qui apparemment n'étoient chargés que de poudre. Dans ce désordre, le garçon et la femme de chambre se sauvent avec la dispense. Ces hommes se retirèrent aussi bientôt après, et laissèrent notre baron bien camus. A la chaude, il va rendre sa plainte, et, d'amant de madame de Gironde, devient son plus irréconciliable ennemi. Il la fait condamner à trois mille livres d'amende. Elle, cependant, croyoit avoir fait d'une pierre deux coups : s'être défaite de Marcellus, et avoir trouvé le moyen de rompre le mariage sans le consentement de Gironde et sans lui donner de l'argent. Pour cet effet, elle change de religion, et sur l'exposition qu'elle fait au pape qu'elle a été mariée avec un cousin-germain, sans dispense, et même avant l'âge porté par les lois, elle obtient un rescrit pour la dissolution du mariage, adressé à l'official de Montauban ; mais il se trouva que cette dispense, dont elle avoit l'original, étoit enregistrée au présidial d'Agen, de sorte qu'il fallut encore revenir capituler avec Gironde, qui avoit aussi changé de religion ; lui s'en tint toujours à ses deux mille écus. Alors il fallut avoir recours à Gasque, frère, comme nous avons dit, de madame de Castel-Sagrat, qui fut plus fin que Marcellus, car il voulut

coucher avec elle avant que de donner son argent. Gironde se maria quelque temps après à la fille d'un chandelier de Castel-Sagrat, dont il étoit amoureux. Pour elle, bien qu'elle eût couché avec Gasque, elle étoit encore en doute si elle l'épouseroit, car Rapin lui ayant demandé un jour si tout de bon elle étoit mariée avec Gasque, elle répondit : « *Selon:* » c'est-à-dire que si elle étoit grosse, elle l'épouseroit, mais qu'autrement elle tâcheroit de s'en défendre. Elle se trouva grosse, épousa Gasque, et peu après mourut en travail d'enfant.

XLIII

M. DE TURIN.

M. de Turin étoit un conseiller au parlement de Paris, grand justicier, mais de qui on contoit de plaisantes choses. Il appeloit son clerc *cheval*, son laquais *mulet*, et sa femme *p*...

Un gentilhomme, dont il étoit rapporteur, alla une fois pour parler à lui ; il le rencontra en habit court, fait comme un cuistre, qui revenoit de la cave, avec son martinet à la main. Il ne l'avoit peut-être jamais vu, ou il ne le reconnut pas, et il lui dit : « Mon ami, » où est M. de Turin? — *Mon ami !* dit M. de Turin, » quel impertinent est-ce là? » Le cavalier, peu accoutumé à souffrir des injures, lui donne un soufflet et se retire. Il sut après que c'étoit M. de Turin, et le voilà en belle peine. Le bonhomme rapporta le procès comme si de rien n'étoit, et dit à son clerc : « *Cheval*, apporte-moi le procès de ce *batteur*. » Il le voit, et trouvant que le cavalier avoit bon droit, il le

lui fait gagner, et l'ayant rencontré sur les degrés du Palais, il lui donne un petit coup sur la joue en riant, et lui dit : « Apprenez à ne battre plus les gens : » vous avez gagné votre procès. » L'autre, qui croyoit tout perdu, se pensa mettre à genoux.

Il se trouva chargé du procès d'entre feu M. de Bouillon et de M. de Bouillon La Marck, pour Sédan. Henri IV l'envoya quérir, et lui dit [voyez quelle justice ! (1)] : « M. de Turin, je veux que M. de » Bouillon gagne son procès. — Hé bien, Sire, lui » répondit le bonhomme, il n'y a rien plus aisé ; je » vous l'enverrai, vous le jugerez vous-même. » Quand il fut parti, quelqu'un dit au Roi : « Sire, vous » ne connoissez pas le personnage, il est homme à » faire ce qu'il vous vient de dire. » Le Roi sur cela y envoya, et on trouva le bonhomme qui chargeoit les sacs sur un crocheteur. Le Roi accommoda cette affaire.

Madame de Guise et mademoiselle de Guise, sa fille, depuis princesse de Conti, le furent solliciter une fois. Il les fit attendre assez long-temps, et après il se mit à crier tout haut : « *Cheval*, ces p.... » sont-elles encore là-bas. »

Un seigneur qui avoit gagné une grande affaire à son rapport, lui envoya un mulet qui alloit fort bien le pas. M. de Turin trouva ce mulet à son retour du Palais ; il ne fit autre chose que de prendre un bâton, et d'en frapper le mulet jusqu'à ce qu'il le vit hors de chez lui.

On dit qu'un gentilhomme lui fit une fois un grand présent de gibier. Il laissa descendre cet homme,

(1) Ces mots ont été biffés par Tallemant, effrayé de sa franchise

mais comme il sortoit dans la rue, il lui jeta ce gros paquet de gibier fort rudement sur la tête, en lui disant qu'il apprît à ne pas corrompre ses juges.

XLIV

M. DE PORTAIL, M. HILLERIN.

M. de Portail étoit aussi un conseiller au parlement de Paris, fort homme de bien, mais fort visionnaire. Il avoit retranché son grenier, y avoit fait son cabinet, et ne parloit aux gens que par la fenêtre de ce grenier (1). Un jour qu'il avoit rapporté une affaire pour la communauté des pâtissiers, et qu'il la leur avoit fait gagner, parce qu'ils avoient bonne cause, les pâtissiers lui voulurent donner un plat de leur métier, et firent un pâté où ils mirent toute leur science. Ils heurtent, les voilà dans la cour, et lui, la tête à la lucarne, leur demande ce qu'ils veulent, et que leur affaire est jugée. Ils disent qu'ils l'en viennent remercier. « Montez, » leur dit-il. Les voilà en haut. Ils lui présentent leur pâté; il regarde ce pâté, et puis il dit entre ses dents : « M. Portail a rapporté » un procès pour la communauté des pâtissiers, il » l'ont gagné, et ils font présent d'un grand pâté à » M. Portail. » Cela dit, il met ce pâté sur sa fenêtre, et le laisse tomber dans la rue.

Une autre fois, un procureur qu'il haïssoit, parce que c'étoit un chicaneur, fut pour lui parler. Il lui de-

(1) Racine avoit sans doute entendu raconter cette anecdote quand il a fait donner audience par *Perrin Dandin*, dans *les Plaideurs*, par une lucarne du toit.

manda par sa lucarne ce qu'il vouloit. « C'est, mon- » sieur, dit le procureur, une requête que je vous » apporte pour la répondre, s'il vous plaît. — Li- » sez, lisez-la, » dit M. Portail. Ce procureur se met à lire nu-tête, comme vous pouvez penser. La requête étoit longue, et il faisoit très-grand froid, et le bonhomme, par malice, lui faisoit à toute heure des difficultés.

A propos de conseillers au parlement, je mettrai ici un conte de M. Hillerin, conseiller d'église (1). Ce bonhomme a fait imprimer un livre de théologie

(1) Jacques de Hillerin, né à Mortagne vers 1573, suivit d'abord le barreau. Étant entré dans les ordres, il traita d'une charge de conseiller-clerc au parlement de Paris, et fut reçu le 10 mai 1613; il en a rempli les fonctions jusqu'en 1649, qu'il prit des lettres d'honoraire. On a de lui divers ouvrages de théologie et de piété. Celui qu'indique Tallemant a pour titre *les Grandeurs et Mystères du saint Verbe incarné, divisez en douze livres, composez par Jacques de Hillerin, prestre, chanoine de Nostre-Dame de Paris, conseiller du Roi en sa cour du Parlement.* Paris, Claude Sonnius. 1635-1643, 4 vol. in-f°. Le premier volume est en effet dédié *à la Sainte Trinité*; l'épître dédicatoire n'est pas précédée, comme le dit Tallemant, du mot *madame*, mais elle est souscrite de cette formule d'une singulière humilité: *votre très-humble, très-obéissante pauvre petite créature.* Dans ses *Discours, mélanges et actions diverses, faits en cour du Parlement de Paris*, etc., Paris, Jean Hesnault, 1651, in-f°, si Hillerin ne prouve pas la Trinité par un arrêt à son rapport, il ne se montre pas éloigné de croire que cet arrêt n'y a pas nui. Nous devons ces recherches à M. Ravenel, l'un des conservateurs de la bibliothèque royale, qui, en rendant compte, dans les feuilletons du *Journal de la Librairie*, des 22 et 29 mars 1835, du premier volume des Mémoires de Tallemant, s'est attaché à Jacques de Hillerin, et a donné beaucoup plus de notions sur ce personnage singulier que n'avoit fait Dreux du Radier dans sa *Bibliothèque du Poitou*. Suivant ce dernier écrivain, J. de Hillerin a vécu quatre-vingt-dix ans, ce qui placeroit sa mort vers 1663. On

qu'il dédie à la Trinité, et commence l'épître par : « *Madame*. » En un endroit, il prouve la Trinité par un arrêt rendu à son rapport.

XLV

LE COMTE DE VILLA-MEDIANA.

Le comte de Villa-Mediana, de la maison de Taxis, étoit général des postes d'Espagne (1). Cette charge y est tenue par des gens de qualité, et vaut cent mille écus de rente. C'étoit un homme bien fait, galant, libéral, vaillant et spirituel. Il écrivoit même en vers et en prose ; mais c'étoit l'un des hommes du monde les plus emportés en amour. Durant la faveur du duc de Lerme, du vivant de Philippe III, père du roi qui règne aujourd'hui, il devint amoureux d'une dame de la cour, et il avoit pour rival le duc d'Uceda, fils du favori. Un jour il prit une telle jalousie de ce que cette dame avoit parlé à son rival durant la comédie chez le roi, qu'au sortir il se mit dans son carrosse et la battit jusqu'à lui en laisser des marques. Non content de cela, il lui ôta des pendants de grand prix et des perles qu'il disoit lui avoir donnés. Il fit bien pis, car, en plein théâtre public, il donna ces pendants et ces perles à une comédienne nommée *Gentilezza*, grande courtisane, en lui disant :

peut consulter à la *Bibliothèque Mazarine* les deux ouvrages de Hillerin. V. aussi la *Bibliothèque du Poitou*. Paris, 1754 ; V, 487.

(1) Les Taxis sont généraux des postes aussi dans les États de l'Empereur. (T.)

« Tiens, Gentilezza, je les viens d'ôter à une telle, la » plus grande p..... de Madrid, pour les donner à la » plus honnête femme qu'il soit.» Le roi et le favori furent outrés de cette insolence, et le comte eut ordre de se retirer. Il s'en alla à Naples. Pour la dame, elle eut un tel crève-cœur de l'affront qu'on lui avoit fait, que son mari, par la faveur du duc d'Uceda, ayant été fait vice-roi des Indes, elle y passa avec lui, pour ne plus reparoître à la cour.

Le comte revint après la mort de Philippe III, et, toujours fou en amour, se mit à galantiser une dame que le jeune roi aimoit, et il étoit bien mieux avec elle que le roi même. Un jour qu'elle avoit été saignée, le roi lui envoya une écharpe violette avec des aiguillettes de diamants, qui pouvoient bien valoir quatre mille écus. C'est la galanterie d'Espagne : on y fait des présents aux dames quand elles se font saigner. Le comte connut aussitôt, à la richesse de l'écharpe, qu'elle ne pouvoit venir que du roi, et en ayant témoigné de la jalousie, la dame lui dit qu'elle la lui donnoit de tout son cœur. « Je la prends, ré» pondit le comte, et je la porterai pour l'amour » de vous.» En effet, il se la met, et va chez le roi en cet équipage. Le roi conclut par là que le comte avoit les dernières faveurs de cette belle, et afin de s'en éclaircir, il alla travesti pour l'y surprendre. Le comte y étoit effectivement, qui le reconnut et qui le frotta, quoiqu'il fût vêtu en personne de condition ; même, pour se pouvoir vanter d'avoir eu du sang d'Autriche, il lui donna un coup de poignard, mais ce ne fut qu'en effleurant la peau vers les reins. Le roi, le lendemain, sans se vanter d'avoir été blessé, lui envoya ordre de se retirer. Au lieu de suivre l'ordre du roi, le comte va au palais avec une en-

seigne à son chapeau, où il y avoit un diable dans les flammes avec ce mot, qui se rapportoit à lui :

Mas penado menos arrepiendo (1)

Le roi, irrité de cela, le fit tuer dans le Prado, d'un coup de mousquet, qu'on lui tira dans son carrosse, et puis on cria : *Es por mandamiento del rey.*

On conte sa mort diversement ; d'autres disent que le roi, en passant devant la maison d'un grand seigneur de la cour qui avoit fait assassiner le galant de sa femme, dit au comte de Villa-Mediana, qui étoit dans le carrosse de sa Majesté. « *Escarmentar, condé* (2), » et que le comte lui ayant répondu : « *Sagra-* » *dissima maesta, en amor no ay escarmiento* (3), » le roi, le voyant si obstiné, avoit résolu de s'en défaire.

On a une pièce imprimée qui s'appelle *la Gloria di Niquea* (4). Elle est de la façon du comte de Villa-Mediana, mais d'un style qu'ils appellent *parlar culto*, c'est-à-dire phébus. On dit que le comte la fit jouer à ses dépens à Aranjuez. La reine et les principales dames de la cour la représentèrent. Le comte en étoit amoureux, ou du moins par vanité il vouloit qu'on le crût, et, par une galanterie bien espagnole, il fit mettre le feu à la machine où étoit la reine, afin de pouvoir l'embrasser impunément. En la sauvant, comme il la tenoit entre ses bras, il lui déclara sa passion et l'invention qu'il avoit trouvée pour cela (5).

(1) « Plus elle s'élève, moins on peut la retrouver. »

(2) « Profiter de l'exemple d'autrui. » (T.) — Ou plutôt *s'instruire par l'exemple, comte.*

(3) *Majesté sacrée, en amour il n'y a pas d'exemple*, ou *il n'y a exemple qui tienne.*

(4) Le sujet de cette pièce est emprunté de l'Amadis de Gaule.

(5) La reine Élisabeth de France, fille de Henri IV, épouse

On m'a conté (et cela vient d'une demoiselle Bertaut, mère de madame de Mauteville (1), qui fut fort jeune en Espagne, quand on y mena madame Élisabeth de France), on m'a conté qu'un grand seigneur d'Espagne traita le roi et la reine sous des tentes magnifiques, et tapissées par dedans des plus belles tapisseries du monde, en un vallon fort agréable où la cour devoit passer, et qu'après que le roi et la reine furent partis, on entendit un grand bruit. C'étoit qu'on crioit au feu; car ce seigneur avoit mis

de Philippe IV, fit naître chez le comte cette passion si espagnole. C'est dans son propre palais que ce seigneur, que Tallemant nous fait le premier bien connoître, avoit reçu la reine et la cour. C'est sa propre habitation et les riches ornements qui la décoroient que Villa-Mediana livra aux flammes pour tenir la reine un instant embrassée. Saint-Evremond faisoit allusion à cette galanterie en écrivant à la duchesse Mazarin : « J'ai vu » mylord Montaigu : il est peu satisfait de la réception que ses » gens vous ont faite à Ditton. Il prétend réparer leur faute à » votre retour, et si vous lui permettez de se trouver chez lui » quand vous y logerez, je ne doute point qu'il ne brûle sa mai- » son, comme le comte de Villa-Mediana brûla la sienne pour un » sujet de moindre mérite. *Sus amores son mas que reales.* » (Ses amours sont plus que royales.) (*OEuvres de Saint-Evremond.* Londres, 1709, in-4°, III, 291.) C'est ce qui fait dire à La Fontaine, liv. IX, fable 15 :

J'en ai pour preuve cet amant
Qui brûla sa maison, pour embrasser sa dame,
L'emportant à travers la flamme.
J'aime assez cet emportement ;
Le conte m'en a plu toujours infiniment :
Il est bien d'une âme espagnole,
Et plus grande encore que folle.

(1) Véritable orthographe du nom de l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, qu'on écrit plus souvent MOTTEVILLE. (Voir la *Biographie universelle*, tom. XXX, pag. 293.)

le feu à tout ce qui avoit servi à cette magnificence, comme s'il eût cru profaner ces mêmes choses en les faisant servir à d'autres. Philippe II, qui avoit une jeune femme et qui étoit fort soupçonneux, crut aussitôt qu'il y avoit de l'amour sur le jeu. Pour s'en éclaircir, à un jeu de cannes, il demanda à la reine quel de tous les seigneurs de sa cour qui s'exerçoient à ce jeu, lui sembloit faire le mieux. « C'est, lui dit» elle, celui qui a de si grandes plumes. » C'étoit le même. Le roi répondit : « *Pue de ben tener alas per* » *que buela muy alto* (1). » Cela servit apparemment, avec autre chose, à le faire empoisonner.

XLVI

M. VIÈTE (2).

M. Viète étoit un maître des requêtes, natif de Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou. Jamais homme ne fut plus né aux mathématiques; il les apprit tout seul; car, avant lui, il n'y avoit personne en France qui s'en mêlât. Il en fit même plusieurs traités d'un si haut savoir qu'on a eu bien de la peine à les entendre, entre autres, son *Isagogé*, ou *Introduction aux mathématiques*. Un Allemand, nommé Landsbergius, si je ne me trompe, en déchiffra une partie, et depuis on a entendu le reste. Voici ce que j'ai appris de particulier touchant ce grand homme. Du temps d'Henri IV, un Hollandais, nommé Adrianus Romanus, savant aux mathématiques, mais non pas tant qu'il croyoit,

(1) « Il peut bien avoir des ailes puisqu'il vole si haut. »

(2) François Viète, né en 1540, mort en 1603. Un de nos plus célèbres mathématiciens du seizième siècle. Il est regardé comme un des principaux fondateurs de l'*analyse*.

fit un livre où il mit une proposition qu'il donnoit à résoudre à tous les mathématiciens de l'Europe; or en un endroit de son livre il nommoit tous les mathématiciens de l'Europe, et n'en donnoit pas un à la France. Il arriva peu de temps après qu'un ambassadeur des États vint trouver le Roi à Fontainebleau. Le Roi prit plaisir à lui en montrer toutes les curiosités, et lui disoit les gens excellents qu'il y avoit en chaque profession dans son royaume. « Mais, Sire, lui dit l'ambassadeur, vous n'avez point » de mathématiciens, car Adrianus Romanus n'en » nomme pas un de français dans le catalogue qu'il » en fait. — Si fait, si fait, dit le Roi, j'ai un excel» lent homme : qu'on m'aille quérir M. Viète. » M. Viète avoit suivi le conseil, et étoit à Fontainebleau; il vient. L'ambassadeur avoit envoyé chercher le livre d'Adrianus Romanus. On montre la proposition à M. Viète, qui se met à une des fenêtres de la galerie où ils étoient alors, et avant que le Roi en sortît, il écrivit deux solutions avec du crayon. Le soir il en envoya plusieurs à cet ambassadeur, et ajouta qu'il lui en donneroit tant qu'il lui plairoit, car c'étoit une de ces propositions dont les solutions sont infinies. L'ambassadeur envoie ces solutions à Adrianus Romanus, qui, sur l'heure, se prépare pour venir voir M. Viète. Arrivé à Paris, il trouva que M. Viète étoit allé à Fontenay; le bon Hollandais va à Fontenay. A Fontenay, on lui dit que M. Viète est à sa maison des champs. Il l'attend quelques jours, et retourne le redemander; on lui dit qu'il étoit en ville. Il fait comme Apelles, qui tira une ligne. Il laisse une proposition; Viète résout cette proposition. Le Hollandais revient; on la lui donne, le voilà bien étonné; il prend son parti d'attendre jusqu'à

l'heure du dîner. Le maître des requêtes revient; le Hollandais lui embrasse les genoux; M. Viète, tout honteux, le relève, lui fait un million d'amitiés; ils dînent ensemble, et après il le mène dans son cabinet. Adrianus fut six semaines sans le pouvoir quitter. Un autre étranger, nommé Galtalde (1), gentilhomme de Raguse, se fit faire résident de sa république en France pour conférer avec M. Viète. Viète mourut jeune, car il se tua à force d'étudier.

XLVII

LE CHANCELIER DE BELLIÈVRE (2),

LE CHANCELIER DE SILLERY (3), M. ET MADAME DE PUISIEUX, M. ET MADAME DE MAULNY.

Pomponne de Bellièvre fut envoyé ambassadeur en Suisse. Il faut boire en dépit qu'on en ait. On l'enivra. C'étoit dans un lieu public; en sortant, il saluoit les piliers. « Monsieur, ce sont des piliers, » lui dit-on. Il ne laissoit pas toujours de saluer, et disoit: « A tous seigneurs tous honneurs. »

Un peu après qu'il eut été fait garde des sceaux, quelqu'un, qui ne savoit pas son logis, le demanda à un savetier. Ce savetier dit: « Je ne sais où c'est. » Cet homme va plus bas, on lui dit: « C'est vis-à-vis ce

(1) C'est plutôt Marin Getkalde, de Raguse, qui a publié l'*Apollonius ressuscité*.

(2) Pomponne de Bellièvre, né en 1529, mort le 5 septembre 1607.

(3) Nicolas Brulart de Sillery, mort en 1624, âgé de quatre-vingts ans.

savetier. « Oh hé ! compère, dit-il au savetier, vous » ne connoissez donc pas vos voisins ? — Je ne con» nois point, répondit le savetier, les gens avec qui » je n'ai point bu. » Cet homme conta cela au garde des sceaux, qui envoya convier le savetier à souper. Le galant dit qu'il ne manqueroit pas. En effet, il prend ses habits des dimanches, et avec une bouteille de vin et un chapon tout cuit, dont il avoit rompu un pied, il va chez le garde des sceaux ; il met son vin à l'office et y laisse son chapon aussi, entre deux plats. Comme on eut servi le second : « Oh hé ! dit» il, monsieur, je ne vois point mon chapon. » M. de Bellièvre demande ce qu'il vouloit dire ; il le lui conte et ajoute : « En voilà le pied, que j'ai rompu de peur » qu'on ne me le changeât. Il vaudra bien tout ce » que vous avez là, et mon vin est bien aussi bon que » le vôtre ; nous en usons ainsi entre nous. » On apporta la bouteille et le chapon. Le garde des sceaux ne but plus et ne mangea plus que de ce qu'avoit apporté le savetier, et ils firent la plus grande amitié du monde.

Un jour, étant chancelier, qu'il tenoit un enfant sur les fonts, le curé lui demanda le nom. Il répondit avec une gravité de chef de la justice : « *Pom*» *ponne*. » Le curé, qui n'avoit jamais déjeûné de ce nom-là, le lui fit répéter. Il dit une seconde fois et aussi sérieusement : « *Pomponne*. — Ha ! monsieur, » reprit le curé, ce n'est pas une cloche, c'est un en» fant que nous baptisons. »

C'étoit un homme d'une grande douceur. On dit qu'il ne s'est jamais mis en colère. Pour éprouver sa patience, ou plutôt son flegme, on alluma derrière lui un grand feu durant les grandes chaleurs pendant qu'il dînoit. Il ne dit autre chose sinon : « On est

» céans de l'avis de ceux qui disent que le feu est » bon en tout temps. »

Pour les accommoder lui et M. de Sillery, à qui on donnoit les sceaux, on fit un mariage. Le fils du chancelier épousa la fille du garde des sceaux, qui étoit une demoiselle fort galante, et dans les *visions de la cour;* on mit que pour les mettre d'accord on avoit pris une fourche.

M. de Sillery Brulart fut chancelier après lui. On conte de lui une chose qui marque une grande douceur et une grande patience. Un jour, je ne sais quelle femme l'attendit à sa porte et lui chanta pouille. Il appela un homme qui étoit avec elle, et lui demanda s'il la connoissoit. « Oui, monsieur, lui répondit cet » homme, c'est ma femme. — Et combien y a-t-il » que vous êtes avec elle? — Il y a dix ans, monsieur. — Vous devez, reprit-il, vous être bien ennuyé, car » il n'y a qu'une demi-heure que j'y suis, et j'en suis » déjà bien las. »

C'est lui qui a bâti Berny; M. de Gèvres, secrétaire d'État, père de M. de Tresmes, bâtissoit en même temps Sceaux, et chacun vouloit accroître sa terre. Henri IV leur défendit à tous deux d'acheter des héritages par-delà le chemin d'Orléans qui les sépare (1).* On a dit que quand il fit planter des pommiers le long du grand chemin, il le fit pour la commodité des passants. Je ne sais ce qui en est, mais il y a de trop grands fossés pour croire que l'on ait eu dessein que les passants en allassent cueillir les pommes.

(1) Le château de Berny étoit en effet placé de l'autre côté du chemin d'Orléans, sur la paroisse d'Antony. Il ne reste plus de cette belle habitation que quelques murs du parc.

Il maria son fils, M. de Puisieux, en secondes noces, à mademoiselle de Valençay d'Étampes, sœur de feu M. l'archevêque de Reims, dont nous parlerons ailleurs. Ce fils étoit un pauvre homme, mais il a gouverné quelque temps, étant secrétaire d'État.

M. de Puisieux n'ayant point eu d'enfants de son premier mariage, le chancelier ne souhaitoit rien tant que de voir sa belle-fille grosse. Elle fut quelque temps sans le devenir, et enfin elle s'avisa de feindre qu'elle l'étoit, peut-être pour tirer quelque chose du bonhomme. Car, comme vous verrez, c'étoit et c'est encore une assez plaisante créature. On fit toutes les façons imaginables de peur qu'elle ne se blessât, et comme elle fut au neuvième mois, on dit tout d'un coup : « Madame de Puisieux n'est » plus grosse, mais madame de Clermont d'Entra- » gues, qu'on ne disoit point être grosse, est accou- » chée. » Voilà une assez plaisante rencontre. Effectivement, cette dernière ne s'en douta point jusqu'à ce que, sentant les tranchées (c'étoit d'un premier enfant), elle crut avoir la colique, et envoya quérir un apothicaire pour se faire donner un lavement. Mais cet homme ayant voulu savoir où étoit son mal, reconnut ce que c'étoit. Elle se moquoit de lui, le mari arrive; l'apothicaire lui dit que sa femme étoit prête à accoucher. Le voilà bien étonné; il envoie quérir une sage-femme, et madame de Clermont accouche d'un enfant bien formé et bien venu.

Madame de Puisieux a été belle, mais toujours extravagante. Son beau-père et son mari ont été tous deux ministres d'État, et quoiqu'en ce temps-là on ne fît pas de si prodigieuses fortunes qu'on a fait depuis, leur maison ne laissa pas de devenir puissante. Cette femme cependant ne put s'abstenir de

faire l'amour par intérêt. Elle se donna à Morand, trésorier de l'Épargne. Cet homme étoit fils d'un sergent de Caen. Elle le porta à acheter la charge de trésorier de l'ordre qu'avoit M. de Puisieux (1), et ce bonhomme disoit : « M. Morand n'en vouloit » donner que tant; mais ma femme l'a tant fait » monter, l'a tant fait monter, qu'il est venu jusqu'à » ce que j'en voulois. » Elle a fait cent folies à Berny avec cet homme. On dit qu'elle l'enchaînoit et qu'elle lui faisoit tirer un petit char de triomphe le long des allées. Elle avoit des ragoûts en mangeaille que personne n'a jamais eus qu'elle. On m'a assuré qu'elle mangeoit du poinct coupé. Alors les poincts de Gènes, ni de Raguse, ni d'Aurillac, ni de Venise, n'étoient pas connus; et on dit qu'au sermon elle mangea tout le derrière du collet d'un homme qui étoit assis devant elle.

M. de Châteauneuf recherchoit madame d'Achères, alors mademoiselle de Valençay. Mais, durant cette recherche, madame d'Achères découvrit qu'il y avoit grande galanterie entre M. de Châteauneuf et madame de Puisieux. Elle vit par-dessus l'épaule de sa sœur quelques mots assez doux dans une lettre; cela lui donna du soupçon. Elle ôte au laquais de M. de Châteauneuf la réponse de madame de Puisieux. C'étoit un billet qui parloit fort clairement. Depuis, elle ne voulut plus entendre au mariage, et quand madame de Puisieux l'en pressa, elle lui dit : « Ma sœur, con» noissez-vous votre écriture? » et en même temps lui donna sa lettre. Après cela on ne parla plus de cette affaire.

Elle fit une amitié étroite avec madame du Vi-

(1) Le cordon demeura à Puisieux. (T.) On prononçoit *Pisieux*.

gean, qui alors logeoit à l'hôtel de Sully, que son mari avoit acheté de Gallet, qui le fit bâtir. Madame de Puisieux demeuroit bien loin de là; après avoir été tout le jour ensemble, elles s'écrivoient le soir; et madame de Puisieux obligeoit l'autre à ne voir personne l'après-souper, en son quartier, et cela par jalousie. Enfin madame d'Aiguillon l'emporta sur elle.

Quand M. de Puisieux mourut, elle joua plaisamment la comédie. Il n'y avoit pas long-temps qu'il lui avoit donné un soufflet. Cependant elle fit l'*Artémise*, et d'une telle force, que tout le monde y alloit comme à la farce. Le marquis de Sablé mourut peu de temps après. On crut que sa femme, qui l'aimoit encore moins que celle-ci n'avoit aimé le sien, en feroit de même; mais on fut bien attrapé, car elle ne dit pas un mot de son mari. Elle n'est pas bête.

Jamais il n'y a eu une si grande friande; depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, madame de Puisieux mangea, il n'y a que cinq ou six ans, pour dix-sept cents livres de ce veau de Normandie que l'on nourrit d'œufs (1); car, outre le lait de la mère, on leur donne dix-huit œufs par jour. * Elle endetta le couvent des Dix-Vertus d'une somme considérable, et cela pour des *friponneries* (2); car le pâtissier seul demande beaucoup. Elle s'y étoit retirée après avoir fait plus de douze logis à Paris, et les avoir tous dé-

(1) On appelle le lieu où l'on le nourrit *Rivière*. (T.)

(2) *Friponnerie* est pris ici dans le sens de *friandises, pâtisseries légères*. On appeloit des *fripounes*, ces petites boîtes rondes et plates dans lesquelles se vend encore aujourd'hui le cotignac d'Orléans; de là sans doute sera dérivé le mot de *friponnerie*, pris dans le sens où Tallemant l'emploie ici.

criés. Elle avoit été contrainte de vendre Berny à feu M. le premier président de Bellièvre, mais il lui reste encore une belle maison en Touraine, qu'on appelle le Grand-Pressigny. Elle y a des meubles pour toutes les quatre saisons (1). M. de Chavigny y passa. Le marquis de Sillery pria sa mère de le recevoir de son mieux. Elle lui fit une chère admirable, quoiqu'il fût *cornarien* (2); elle lui changea même de meubles à son appartement. « Je voulois, » lui disoit-elle, vous montrer qu'il m'en est encore » demeuré un peu. »

Son fils, le marquis de Sillery, dit qu'elle a un mari de conscience. C'est un certain grand nez. « Elle » a voulu, dit le marquis, tâter d'un grand nez après » un camus. » M. de Puisieux avoit le nez court, mais je pense que la bonne dame en avoit tâté de toutes les façons. C'est une grande hâbleuse. Elle a eu pourtant le sens de s'habiller modestement, quoiqu'elle fût encore fraîche (3).

(1) Depuis, Bazinière a acheté cette terre, et elle a vécu de six mille livres que le Roi lui donna, en 1647. (T.)

(2) Je ne sais quelle allusion est cachée sous ce mot. Supprimé dans la première édition, on le rétablit; d'autres plus heureux l'expliqueront.

(3) Madame de Puisieux mourut le 8 septembre 1677, à l'âge de quatre-vingts ans. Bussy, écrivant à madame de Sévigné, fait ainsi son oraison funèbre : «Je vous ferai faire quelques réflexions, » si vous le trouvez bon, sur la mort de la vieille Puisieux. Nous » en voilà délivrés; ne trouvez-vous pas, madame, qu'elle con- » traignoit un peu trop ses amis? il falloit marcher si droit avec » elle! » Madame de Sévigné lui répond : « Cette Puisieux étoit » bien épineuse; Dieu veuille avoir son âme! Il falloit, comme » vous dites, charrier bien droit avec elle. Quand elle fut prête » à mourir, l'année passée, je disois, en voyant sa triste conva- » lescence et sa décrépitude : — Mon Dieu! elle mourra deux

Elle a une fille mariée avec le marquis de Maulny, fils du maréchal d'Étampes, son proche parent. C'est une fort jolie personne, mais il falloit être bien hardi pour l'épouser : c'étoit une terrible éveillée.

On en fait un conte assez gaillard. Sa mère lui faisoit apprendre en même temps à écrire, à dessiner, à danser, à chanter, à jouer du luth, et même à jouer des gobelets. On lui montroit l'italien, l'espagnol et l'allemand. Or, ils menèrent au Grand-Pressigny un jeune Allemand, qui étoit beau garçon, mais fort innocent. Un jour que la demoiselle étoit sur son lit, elle lui dit en allemand : « Un tel, mettez-vous là, » auprès de moi. » Il s'y met...... « Ah ! mademoi-

» fois bien près l'une de l'autre. Ne disois-je pas vrai? » (*Lettres* des 15 septembre et 13 octobre 1677.) Madame de Puisieux emporta au moins les regrets d'une amie. « Je suis triste, mon- » sieur, écrivoit, le 10 septembre, madame de Scudery à Bussy, » je viens de l'enterrement de madame de Puisieux. On n'a ja- » mais vu une personne mourir si vivante, avec tant de feu et » tant de présence d'esprit. Il n'y avoit que quinze personnes à » l'enterrement de cette femme si connue et si recherchée. » Et Bussy répondoit le 15 septembre : « La mort de madame de » Puisieux m'a autant surpris que si elle n'avoit eu que trente » ans ; la maladie dont elle se tira il y a deux ans m'avoit fait » attendre à une plus longue suite d'années pour elle. Cependant » elle en avoit assez. Dieu veuille que nous allions aussi loin avec » un aussi bon esprit qu'elle en avoit. Ce peu de monde connu » à son enterrement, après avoir été si recherchée pendant sa vie, » marque, non seulement la lâcheté du cœur humain, mais en- » core la crainte qu'on avoit d'elle quand elle vivoit. » (*Lettres du comte de Bussy-Rabutin*. Paris, 1720, IV, 338 et 339.) Ce rapprochement de la jeunesse brillante et de la fin presque délaissée d'une femme, qui avoit joui dans son temps de tous les succès du monde, ne nous a pas paru dénué d'intérêt. L'éditeur espère que cette digression, tant soit peu philosophique, lui sera pardonnée.

» selle, lui dit cet adolescent, vous me perdez. —
» Voire, voire, répondit-elle, vous vous moquez.....
» Je dirai que vous m'en avez priée. » On dit que l'Allemand ne fit pas comme Joseph.

On dit qu'un jour le cardinal de Richelieu pria madame de Puisieux de la faire chanter. Elle étoit encore fille; elle, peut-être par bizarrerie, ou bien ne prenant point de plaisir à faire la chanteuse, après s'être bien fait prier, se mit à chanter une chanson de laquais, où il y a à la fin :

J'ai grand mal au *vistannoire*,
J'ai grand mal au doigt.

Le cardinal trouva cela assez ridicule, et dit à la mère : « Madame, je vous conseille de bien pren-
» dre garde au *vistannoire* de mademoiselle votre
» fille. »

M. le marquis de Maulny a pourtant si bien fait qu'on n'a point parlé de sa femme. On dit qu'il l'a souffletée quelquefois. Il ne l'a guère perdue de vue au commencement. L'abbé de Gramont, depuis le chevalier, en fit un vaudeville où il y avoit :

Je laisserai madame de Maulny
Avecque son mari.

* Cet homme n'entendoit pas trop raillerie. L'année que le feu Roi mourut (1643), Maulny donna des coups de plat d'épée à Vineuil, à la porte des Tuileries, pour quelque chose qu'il avoit dite.

On dit que d'abord elle s'en est donné au cœur joie, quand elle l'a pu, mais sans galanterie, en partie pour faire enrager son mari; mais qu'enfin, lasse d'être épiée et peu estimée, elle a pris le frein aux dents, est devenue une bonne ménagère, fait fort bien

aller toute sa maison, et ne laisse pas de se mettre toujours proprement.

Je ne sais quel sot galant de Champagne s'avisa de lui écrire un assez ridicule *poulet*. Elle l'attacha à la tapisserie, et tous ceux qui vinrent le lurent. Jamais pauvre galant ne fut tant moqué.

Il a pris quelquefois des visions à son mari de quitter l'armée et de s'en aller au galop pour coucher une nuit avec elle. Ce n'étoit point pour la surprendre, car quand il l'a pu il l'en a avertie. Ce n'est point aussi qu'il l'aime fort, car on dit qu'il ne l'aime pas; il faut donc dire qu'il aime la chair, et qu'il y a de la sensualité en son fait, car c'est un grand abatteur de bois. Il y a cinq ou six ans qu'elle devint grosse : « J'en tiens, ce dit-elle, mais je l'ai bien » gagné. »

Maulny a l'honneur d'être un des plus grands brutaux qui soient au monde. Depuis peu (mai 1658) il l'a bien fait voir. Il a une terre en Bourgogne auprès de Brinon-l'Archevêque, château dépendant de l'archevêque de Sens. Un jour il envoya ses gens pour acheter au marché de Brinon des œufs et du beurre. Le marché n'étoit point encore ouvert; on leur dit qu'ils attendissent. Ces gens vont rapporter à Maulny qu'on a refusé de leur vendre, etc. Je crois qu'il y avoit déjà eu quelque petite chose entre l'archevêque et lui, peut-être un peu de jalousie, car l'archevêque est galant. Quoi qu'il en soit, Maulny, lui huitième, va à Brinon, n'y trouve point l'archevêque, qui étoit allé à une paroisse là auprès, appelée Saint-Florentin, tenir son synode. Il rencontre un fermier à la porte du château, qu'il maltraite. Un Suisse vient, et un autre homme; il donne un coup d'épée à l'un au travers du corps, et un coup

de pistolet à l'autre : je pense qu'ils en sont morts. L'abbé de Nesmond, à ce qu'on m'a dit, y survint; il étoit là pour ce synode; il lui voulut faire quelque remontrance. Maulny le maltraite de paroles. L'abbé ne s'effarouche point de cela, et lui persuade de s'en retourner et d'écrire à M. de Sens. Maulny écrit; mais à peine la lettre est-elle partie, qu'il monte à cheval, et va faire mille insolences à l'archevêque tenant son synode. On dit qu'il lui proposa de se battre en lui disant : « Vous êtes gentilhomme, et d'une » race assez vaillante. » On se mit entre eux. Voilà tous les Montespan, tous les Bellegarde, tous les Termes, tous les Gondrin, tous les d'Antin à cheval, et le maréchal d'Albret, leur parent aussi. L'autre assemble ses amis de son côté, mais en petit nombre. Enfin on l'obligea, prenant la chose du côté de la conscience, à venir dans la cathédrale de Sens sur un échafaud, sans manteau, chapeau, épée, ni gants, entendre la messe, et après, demander pardon à son archevêque. Ce qu'il fit *di muy mala gana.*

XLVIII

MADAME D'ALINCOURT (1).

Un garçon de Paris, nommé M. de Marcognet, fils d'un maître des requêtes appelé Langlois, fit amitié avec feu M. d'Alincourt, père de M. le maréchal de Villeroi, et devint en même temps amoureux de madame d'Alincourt, qui étoit belle, et dont jusque là on n'avoit encore rien dit. Il la servit fort long-temps

(1) Jacqueline de Harlay, fille du baron de Sancy, mariée à Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon, le 11 février 1596.

sans en avoir la moindre faveur, et il ne se pouvoit vanter que d'être un peu plus obstiné que ses rivaux. Las de cette vaine recherche, il résolut de tout hasarder ; et ayant remarqué plusieurs fois que la dame, qui étoit alors à Lyon, dont son mari étoit gouverneur, se retiroit fort souvent toute seule dans un cabinet qui étoit tout au bout d'un grand appartement, et que ses femmes se tenoient dans un lieu assez éloigné, ayant remarqué tout cela, il résolut de l'y surprendre, pour voir s'il ne trouveroit point l'heure du berger. Dans ce dessein, étant à la chasse avec M. d'Alincourt, il se laisse tout exprès tomber dans un bourbier, afin d'avoir prétexte de se retirer. M. d'Alincourt continue sa chasse; Marcognet, de retour, change d'habit, va chez madame d'Alincourt, et la trouve où il vouloit. Après lui avoir conté son accident, il lui dit à quel dessein il s'étoit laissé tomber dans le bourbier, et qu'il étoit résolu de jouer de son reste. Après cela, il va fermer toutes les portes. Je vous laisse à penser si cette femme fut étonnée. Il la jeta sur un lit de repos ; elle se défendit autant qu'on se peut défendre ; mais comme il étoit beaucoup plus fort qu'elle, à la fin il en vint à bout, moitié figue, moitié raisin ; elle n'avoit osé crier de peur de scandale ; peut-être aussi que le dessein de cet homme lui avoit semblé une grande marque d'amour. Il lui fit après toutes les satisfactions qu'on peut s'imaginer. Elle le menaçoit de le faire poignarder. « Il ne faut point d'autre main que la vôtre » pour cela, lui dit-il, madame ; » et lui présentant un poignard : « Vengez-vous vous-même, et je vous » jure que je mourrai très-content. »

Depuis, elle ne fut pas si cruelle, et ses autres galants n'eurent pas tant de peine que celui-ci.

XLIX

M. D'ALINCOURT.

Pour M. d'Alincourt, ce n'étoit pas un grand personnage. Il s'amusoit, à la mode de certains gouverneurs de frontières, à vouloir que tous les courriers fussent lui parler. Une fois, le comte de Clermont-Lodève, grand seigneur du Rouergue, autrefois assez connu à la cour sous le nom de marquis de Cessac, couroit la poste sur la route de Languedoc. Il fallut aller chez M. d'Alincourt à Lyon, car les maîtres de la poste ne donnent point de chevaux autrement, et on les châtieroit s'ils y avoient manqué. Le comte n'étoit point connu du gouverneur, qui, faisant le grand seigneur, lui demanda ce qu'on disoit à Paris : « On y disoit vêpres, monsieur, quand je suis » parti. » Voyant qu'on ne parloit pas autrement de s'asseoir, il prend un fauteuil, qu'il gâta un peu avec ses bottes crottées ; il en donne un autre à un gentilhomme qui étoit avec lui, se couvre, et se met à se chauffer : c'étoit l'hiver. Il cause avec son compagnon, comme s'il n'y eût qu'eux deux dans la chambre, et quand il eut bien chaud, il fait la révérence à M. le gouverneur, qui étoit si surpris qu'il n'eut pas le mot à dire. Il le fut encore bien plus, quand, en Languedoc, il vit que M. de Montmorency faisoit mettre à table ce gentilhomme-là, même beaucoup au-dessus de lui : alors il apprit qui il étoit.

Une fois ce M. d'Alincourt s'avisa de vouloir tâter mademoiselle de La Moussaye, une grande, vieille

et vilaine fille. Elle lui donna un beau soufflet. C'étoit un original que cette mademoiselle de La Moussaye, tante de La Moussaye, petit-maître. Jamais il n'y eut une créature si mal bâtie, si malpropre : vous eussiez dit une Bohémienne; de grands vilains cheveux noirs et gras. Elle avoit pour toute femme de chambre un grand laquais. Avec tout cela elle ne manquoit pas d'esprit, et disoit les choses assez plaisamment. Une jolie femme, feu madame d'Harambure, disoit que, de toutes les vilaines bêtes, elle ne pouvoit souffrir que La Moussaye. Elle demeuroit avec mademoiselle Anne de Rohan.

L

FAURE, PÈRE ET FILS.

M. Faure étoit un bourgeois de Paris, riche de deux cent mille écus. C'étoit un des plus grands avares qu'on ait jamais vus. Il y avoit trois bûches dans la cheminée de sa belle chambre. Ces bûches avoient trempé dans l'eau, de sorte que le fagot qu'on mettoit dessous brûloit tout seul et ne faisoit que les faire suer seulement. La compagnie étant retirée, si le feu du fagot les avoit un peu trop séchées, on les remettoit dans l'eau.

Je l'ai vu venir, un jour d'été, par le plus beau temps du monde, chez M. Conrart, son parent, avec son chapeau de pluie : « Eh quoi ! mon cousin, lui » dit M. Conrart, avez-vous eu peur de la pluie au» jourd'hui ? — Je vous assure, dit le bonhomme, » que j'ai regardé à l'almanach, et il nous menaçoit

» d'orage.» Pour moi, jamais en ma vie je n'ai vu un tel chapeau de cocu qu'étoit le sien. Le plus beau qu'il eût étoit à peu près comme ceux de ces crieuses de vieux chapeaux. Cet homme, mal satisfait du siècle, comme toutes les vieilles gens, se mit à déclamer contre la vénalité des charges, lui qui a un fils qui, avec son argent, avoit eu bien de la peine à entrer au Parlement, tant il avoit mal répondu.

Notre bourgeois, devenu veuf, prit la peine de se jouer à sa servante. Elle devint grosse, et accoucha d'un enfant qui vécut, au grand regret du bonhomme; car, quand il fut question de fournir pour la nourriture, il dit que son valet y avoit travaillé aussi bien que lui; le valet fut assez sincère pour l'avouer, et le maître lui retranchoit tant de ses gages pour donner à la mère de l'enfant. On a même dit qu'ils le faisoient élever par moitié.

Le fils devint amoureux de la veuve d'un lieutenant de l'artillerie, nommé La Barre: cette femme n'avoit que quarante ou cinquante mille livres de bien, mais elle étoit belle et jeune, et n'avoit point eu d'enfants. En récompense, elle est si capricieuse, qu'elle pourroit quasi passer pour folle. Son premier mari en avoit été si jaloux qu'il la faisoit garder quand il étoit à l'armée. Elle ne sortoit point, et ne faisoit tout le jour que donner des chaises, comme s'il fût venu compagnie, et puis elle les remettoit, comme si la compagnie étoit sortie; et en rangeant et en dérangeant des siéges, elle passoit toute la journée. Cela a peut-être contribué à la rendre si peu raisonnable.

Faure l'épousa clandestinement. Son père en fit du bruit, mais enfin on l'apaisa et on confirma le mariage. Ce ne fut pas sans donner auparavant de

bien mauvaises heures à la pauvre femme ; car cet homme alla à la Pissotte (1), où ils avoient été mariés, et trouva moyen de déchirer du registre du curé le feuillet où étoit l'acte de la célébration de leur mariage, et l'ayant en son pouvoir, il lui faisoit tous les jours des frayeurs épouvantables. Pour se récompenser du peu de bien qu'il avoit eu de sa femme, il lui fit porter quatre ans durant la robe dont elle portoit le deuil de son premier mari, car il n'attendit pas le bout de l'an pour l'épouser. Depuis, elle a toujours été fagotée à peu près de même. Il la tient comme prisonnière, et elle n'est guère mieux en secondes qu'en premières noces.

LI

VANITE DES NATIONS.

Un Espagnol voyant le feu Roi Louis XIII ôter son chapeau à plusieurs personnes qui étoient dans la cour du Louvre, dit à l'archevêque de Rouen, avec qui il étoit : « Hé quoi ! votre Roi ôte son cha- » peau à ses sujets ? — Oui, dit l'archevêque, il est » fort civil.— Oh ! le roi mon maître tient bien mieux » son rang ; il n'ôte son chapeau qu'au Saint-Sacre- » ment; *y de muy mala gana* (2). »

(1) C'étoit le nom du village de Vincennes, qui, pendant longtemps, n'étoit qu'un hameau dépendant de la paroisse de Montreuil. Il y avoit une chapelle qui, érigée en succursale en 1547, devint paroisse vers l'année 1669. On n'y comptoit encore en 1709 que cinquante feux et deux cent vingt-huit habitants. (Voyez l'*Histoire du Diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf. Paris. 1755, t. v, pag. 94 et suiv.)

(2) Et même mal volontiers. (T.)

Dans la suite des ambassadeurs que le feu roi de Portugal envoya au feu roi d'Angleterre, il y avoit un homme qui trouvoit le prince de Galles, aujourd'hui le roi d'Angleterre en titre, fort à son goût. « Eh bien! que vous en semble? lui dit quelqu'un. » —*Por Dios*, répondit-il, *que parece un Portughez*.»

Les Italiens croient qu'il n'y a qu'eux de sages, et pour dire les gens de deçà les monts, ils disent : *delle bestie oltramontane*. Un Italien regardoit une fois dîner le roi Jacques d'Angleterre, et voyant que ce roi avoit Buckingham, beau garçon, auprès de sa chaise, et lui faisoit force caresses, il va dire d'un ton sérieux à un autre Italien : « *Signor mio, sta » gente non è mica barbara* (1). »

Les Béarnais, pour venir à quelque chose de moins général, se ressentent un peu du voisinage des Espagnols, et ils ont plusieurs proverbes qui font assez voir la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. En voici quelques-uns :

Lous Biarnez sount su l'autre gent
Comme l'or es su l'argent.

Qui a bist Pau
N'a maj bist un tau.
Qui a bist Oleron
A bist tout lou mond (2).
Ortez
Grand cose es.
Qui a bist Morlas
Po bien dire hélas.

Feu Galant le père, avocat fameux, soutenoit à feu M. de Châteauneuf que tous les Béarnais étoient

(1) * Voilà bien employé le mot de Pyrrhus quand il vit l'armée des Romains en bataille ! (T.)

(2) Notez que ce sont toutes bicoques. (T.)

fous. En ce temps-là, un M. de Lescun fut député à la cour par les églises de Béarn; cet homme avoit beaucoup de vivacité et parloit facilement; le conseil en fut charmé. « Ah! dit M. de Châteauneuf à » Galant, vous ne sauriez que dire cette fois-là. — » Attendez, monsieur, attendez, » répondit Galant. Or, s'en allant en poste, ce Lescun se battit avec son postillon; Galant le sut, et alla trouver M. de Châteauneuf. « Eh bien! monsieur, n'avois-je pas raison » de dire : *attendez?* »

LII

AVOCATS.

Filleau, aujourd'hui avocat du Roi à Poitiers, plaidant ici pour je ne sais quelle confrérie du Rosaire, dit que les grains de chapelet étoient autant de boulets de canon qu'on tiroit pour prendre le ciel.

Lambin et Massac, en leur jeunesse, allant se promener, rencontrèrent une vieille qui chassoit des ânes; et se voulant railler d'elle : « Adieu, lui disent- » ils, la mère aux ânes. — Adieu, dit-elle, mes en- » fants. »

Un avocat huguenot, nommé Perreaux, qui a fait cette ridicule préface au-devant du livre de M. de Rohan, *Des Intérêts des princes* (1), plaida une fois pour des marchands portugais, c'étoit avant la révolte du Portugal, et commença ainsi son plaidoyer : « Messieurs, je parle pour haut et puissant prince

(1) Il y a plusieurs éditions de ce livre. La plus recherchée est celle que les Elzévirs en ont donnée en 1641.

» roi des Espagnes, » et dit tous les titres de Sa Majesté Catholique. Depuis, on l'appela l'avocat du roi d'Espagne.

La Martellière ne plaidoit guère bien non plus, mais il avoit bonne tête pour les affaires. Il commença le plaidoyer pour l'Université contre les Jésuites par la bataille de Cannes. Cela fit un plaisant effet, car Dempster, professeur en éloquence, avoit publié, un jour devant, une épigramme latine où il disoit que La Martellière, leur avocat, n'étoit point de ces orateurs qui parlent de la bataille de Cannes (1). Il en coûta vingt écus à La Martellière pour supprimer cette épigramme.

Un jour il avoit cité toutes les coutumes du royaume ; et quoiqu'il eût harangué fort longuement, il continuoit encore. Le président de Harlay lui dit : « La Martellière, n'êtes-vous pas las ? Vous » vous êtes promené par toutes les provinces de » France. »

* A Rennes, un jeune avocat plaidant contre un homme qui avoit coupé quelques chênes, alla rechercher tout ce qu'il y a dans l'antiquité à l'avantage des chênes. Les druides ni les chênes de Dodone n'y furent pas oubliés ; l'autre avocat, après l'avoir bien laissé jaser, dit : « Messieurs, il s'agit de quatre » *chesneaux* que ma partie a coupés et qu'elle offre » de payer au dire de gens à ce connoissant. »

(1) Le plaidoyer de La Martellière est sous nos yeux. Il commence en effet par ces mots : *L'histoire nous apprend qu'après la bataille de Cannes, en laquelle les Romains reçurent la plus grande perte qui leur fust jamais advenue*, etc. (*Plaidoyer de Me Pierre de La Martellière, advocat en la cour..... les 17e et 19e décembre* 1611. *Pour les recteur et université de Paris, défendeurs, contre les jésuites demandeurs.* Paris, Jean Petit-Pas, 1612, in-4o.)

* Un avocat qu'on soupçonnoit de manger de la viande en carême, en plaidant commença ainsi : « Messieurs, le premier mercredi de carême, en sor- » tant de vêpres..... — Avocat, dit M. de Harlay, » vous faites le carême bien court. » Bautru dit qu'il y a des *avanceurs* de Pâques et des *continueurs de Mardi-Gras*.

Un jeune avocat, nommé Crétau, plaidoit pour son père, aussi avocat : « Messieurs, dit-il, je parle pour » monsieur mon père, maître Pierre Crétau, avocat » en la Cour.—Couvrez-vous, dit M. de Harlay, le » fils de M. Crétau. » Ce jeune homme dit bien des sottises. « Taisez-vous, lui dit-il, le fils de M. Crétau ; » laissez parler votre père, il en sait bien autant que » vous. »

A Toulouse, un jeune avocat commença son plaidoyer par le roi Pyrrhus. Il y avoit alors un président fort rébarbatif, qui lui dit : « Au fait, au fait. » Quelqu'un eut pitié du pauvre garçon, et représenta que c'étoit une première cause. « Eh bien ! dit le » président, parlez donc, l'avocat du roi Pyrrhus. »

Une fois Langlois plaida fort bien je ne sais quelle requête civile. Patru, qui l'avoit ouï, lui dit : « On ne » pouvoit mieux plaider cette requête.—Oh ! lui ré- » pondit-il, nous sommes malheureux, nous autres, » nous n'avons point de loisir. Si j'en eusse eu le » temps, j'eusse fait voir que les requêtes civiles » étoient fondées dans saint Augustin.—Vous avez » raison, lui répliqua Patru en se moquant, c'est » grand dommage que vous n'ayez pu instruire le » barreau d'une si belle chose et si utile. » Cet homme ne plaide bien qu'à cause qu'il n'a pas le loisir de mal plaider. Quand il a fait un exorde bien ennuyeux, il dit qu'il a fait un exorde *à la cicéro-*

nienne. Il se croit le plus éloquent, ou plutôt le seul éloquent homme du monde.

Le président de Verdun tourmentoit une fois Desnoyers afin qu'il abrégeât, et il n'avoit encore rien dit, sinon : « Messieurs, je suis appelant. » Il re- » prend : «Messieurs, je suis appelant d'une sen- » tence du juge de Chaûleraut..... — Qu'est-ce que » Chaûleraut? dit le président. — Messieurs, c'est » pour abréger, répondit-il, c'est-à-dire Châtelle- » rault. » On abrége ainsi en écrivant.

Comme on plaidoit une cause de mariage, dans la déduction du fait on trouva des choses capables d'envoyer en bas celui qui étoit poursuivi. Sur l'heure, selon la coutume, on lui donna un avocat pour conseil ; ce fut Desnoyers. Ensuite on trouva à propos d'envoyer cet homme en prison ; mais quand on s'en voulut saisir, on ne le trouva plus. Le premier président demande à Desnoyers où il étoit : « Il s'en est » en allé, messieurs, répondit Desnoyers. — Et pour- » quoi ? — Parce que je le lui ai conseillé. Vous m'a- » viez donné pour conseil à cet homme ; je lui ai » donné le meilleur conseil que je lui pouvois don- » ner. »

Une fois il étoit chargé d'une cause à la grand'-chambre contre l'avocat du Roi des eaux-et-forêts, qui n'étoit qu'un jeune sot ; mais, pour faire l'entendu, il avoit pris une requête civile contre des arrêts rendus il y avoit soixante ou quatre-vingts ans. Quand ce fut donc à Desnoyers à parler, il dit : « Messieurs, depuis soixante ou quatre-vingts ans » que ces arrêts sont rendus, personne ne s'est avisé » de prendre requête civile à l'encontre ; et pourtant » voyons quels gens ont été avocats du Roi depuis » ce temps-là. Il y a eu M. Marion, M. etc., etc.

» *Ago tibi gratias, Domine*, continua-t-il, *qui ista » abscondisti sapientibus, et revelasti parvulis*.» Tout le monde se mit si fort à rire, qu'il lui fut impossible de poursuivre, et il fallut remettre la cause au lendemain.

Un autre avocat, nommé de Jameville, plaidoit pour la veuve d'un homme qui avoit été tué d'un coup d'arquebuse, et dans sa narration il fit la posture d'un homme qui en couche un autre en joue. Le premier président de Harlay lui dit : « Avocat, » haut le bois, vous blesserez la cour. »

Un avocat en plaidant se mit à parler d'Annibal, et étoit fort long-temps à lui faire passer les Alpes : » Hé, avocat, lui dit-il, faites avancer vos trou- » pes.»

A un autre, qui parloit de la multitude de chevaux qu'avoit Xerxès : « Dépêchez-vous, lui dit-il, avocat, » cette cavalerie fourragera le pays. »

J'ajouterai quelque chose du président de Harlay : M. Fortia ne vouloit pas qu'il fût de ses juges en une certaine affaire, et, par l'avis de M. Forget, lui alla chanter des injures, afin qu'il lui en dît aussi, et qu'on eût lieu de le récuser. Le président le laissa dire, et ne dit jamais autre chose, sinon : « Jésus- » Christ ! » Fortia de retour, Forget lui demande le succès. « Il n'a rien fait, dit-il, que dire Jésus-Christ ! » —C'est le diable, dit Forget; il te connoît bien. » On disoit que Fortia étoit de race de Juifs.

Une fois Fortia avoit vendu du bien d'Église. Le premier président lui dit : « Puisque vous avez vendu » le corps, vous pouvez bien vendre les biens. »

Le Clerc, surnommé *Torticoli*, conseiller aux requêtes, étoit fort son ami, et pria qu'on le voulût ouïr en un procès qu'il avoit. « Tu diras quelque sottise,

» lui dit le président. » Il vient. « Messieurs, dit-il, » mon grand-père, mon père et moi sommes décé- » dés à la poursuite de cette affaire.—Monsieur Le » Clerc, dit le président, Dieu vous fasse paix; je le » disois bien que vous diriez quelque sottise. »

M. de Kerveno, gentilhomme breton, dit au feu Roi : « Sire, mes ancêtres et moi sommes tous morts » au service de Votre Majesté. »

M. de Harlay ouvroit toujours l'audience à sept heures en été, et l'hiver avant huit. Il renvoyoit à l'expédient (1) toutes les causes qu'il pouvoit y envoyer, et pour le reste il en paraphoit deux pages, et faisoit dire aux procureurs des communautés : « Chargez vos avocats, car je prendrai ces feuilles, » tantôt par le bout, tantôt par le milieu. » C'étoit un grand justicier.

Martinet, plaidant pour une mère, la comparoit à la brebis d'Ésope que le loup, qui étoit au-dessus d'elle, accusoit de troubler l'eau. Gaultier, en lui répliquant, commença ainsi : « Messieurs, on nous » vient faire ici des contes au vieux loup. » Ce Gaultier dit que, pour se rendre immortel, il veut faire imprimer deux cents de ses plaidoyers. Il a quelque chose de bon quand il ne plaide qu'en procureur (2).

(1) L'*expédient* étoit un arbitrage sommaire auquel on renvoyoit les causes d'une légère discussion. On obligeoit ainsi les avocats à en passer par l'avis d'un confrère plus ancien.

(2) Cet avocat étoit si mordant, qu'on l'appeloit *Gaultier la Gueule*. C'est de lui que Despréaux a dit :

Je ris quand je vous vois, si foible et si stérile,
Prendre sur vous le soin de réformer la ville,
Dans vos discours chagrins plus aigre et plus mordant
Qu'une femme en furie, ou Gaultier en plaidant. (*Satire* IX.)

On plaida, il y a dix ans, une cause à la Tournelle, dont voici le fait. Un tailleur de Coulommiers épousa une fille, qui prit la peine d'accoucher le soir même de ses noces. Cet homme la presse de dire qui étoit le père de cet enfant ; elle confesse que c'est son propre cousin-germain. Le mari rend sa plainte, et le procureur du Roi se rend partie. Depuis, cet enfant meurt. On conseille au mari, puisque aussi bien il ne pouvoit plus faire rompre le mariage (et cela me fait croire qu'il avoit couché avec elle, et qu'elle ne se délivra qu'après que le mariage eut été consommé), on lui conseille donc d'exposer par une requête qu'il confesse qu'il s'est joué avec sa femme six mois avant que de l'épouser, mais que comme il pensoit que les enfants ne pouvoient venir à bien à ce terme-là, il n'avoit pas cru que ce fût de lui ; que depuis, l'enfant étant mort, il avoit bien vu que c'étoit qu'il ne pouvoit vivre, étant venu avant le temps, et qu'il reconnoissoit qu'il étoit produit de ses œuvres, qu'il se contentoit de sa femme, et qu'il demandoit que silence fût imposé aux autres parties, car, outre le procureur du Roi, le père de la fille s'étoit joint à son gendre. Martin, surnommé *Cochon*, il y en a un autre surnommé *Dindon*, plaida cette cause pour le tailleur, car le procureur du Roi ne voulut pas donner les mains ; et sur appel, le Parlement en fut saisi. En déduisant le fait, il dit qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'un homme qui voit accoucher sa femme le premier soir de ses noces, se laisse emporter à ses premiers mouvements, et principalement étant persuadé qu'un autre étoit le père de cet enfant ; « car, ajouta-t-il, » messieurs, on lui mit cela si avant dans la tête, » et en disant cela il faisoit les cornes avec les deux

doigts du milieu et les porta vers sa tête, comme on fait pour marquer l'endroit du corps dont on parle. L'audience se mit à rire; mais le président de Nesmond s'en mit en colère. L'avocat dit encore quelque gaillardise, dont le président s'irritoit de plus en plus. « Enfin, dit-il, messieurs, que voulez-vous? » c'est un pauvre tailleur qui a mal pris ses mesu- » res. » Alors le président fut contraint de rire lui-même. Cependant admirez le jugement de l'avocat : il faisoit rire à la vérité, mais c'étoit de sa partie. M. Talon, avocat-général, se leva, et dit qu'il n'y avoit aucune difficulté; que puisque le mari se contentoit, les autres n'avoient rien à dire; et que pour la femme, on ne devoit point avoir égard à l'aveu qu'elle avoit fait, car les femmes ne sont comptées pour rien (1); « et cela est si vrai, ajouta-t-il, » que les rabbins disent, pour montrer qu'elles ne » doivent point être considérées, qu'au jour du ju- » gement les femmes ressusciteront dans le corps de » leurs maris, et les filles dans le corps de leurs » pères, et partant je conclus que les parties soient » mises hors de cour et de procès. » Ces conclusions furent suivies.

Un autre avocat, nommé Rosée, dit au président, qui lui disoit : « Rosée, il faudra répondre à tout cela. » —Monsieur, la mèche est sur le serpentin. »

Cet homme a une maison à Vaugirard; des dames y allèrent pour lui parler d'une affaire qui pressoit; il en trouva une à sa fantaisie, et lui dit qu'elle avoit des yeux de velours et des joues de satin. Elles lui demandèrent pourquoi il ne faisoit pas faire

(1) La sienne se devoit bien compter pour quelque chose, car elle le faisoit souvent enrager. (T.)

des allées plus larges. Il leur répondit que c'étoit bien assez qu'on s'y pût promener trois. « Mais nous » n'y pouvons passer deux de front.—Cela m'arrive » tous les jours, reprit-il, car j'ai à ma main droite » l'appelant, et à ma main gauche l'intimé (1). »

M. Louët, depuis conseiller au parlement de Paris, étant lieutenant particulier à Angers, allant en habit décent recevoir le président Barillon, père du dernier mort, le trouva à sa fenêtre jouant du flageolet. Le président ne le voyant point, M. Louët quitte sa robe et se met à danser; le président se retourne et lui demande ce que cela vouloit dire : « C'est, lui dit-il, monsieur, que je danse à la note » qu'il vous plaît de me sonner. »

LIII

LE MARQUIS D'ASSIGNY (2).

Le marquis d'Assigny étoit frère de feu M. le duc de Brissac. Jamais il n'y eut un homme plus approchant de Don Quichotte, car il avoit quasi pris la chevalerie au pied de la lettre. Il lui est arrivé plusieurs fois d'envoyer dans les forêts de Bretagne pour l'avertir, quand il viendroit en certains endroits, où il passoit exprès, qu'une dame étoit retenue par force dans un château, ou quelque autre aventure de chevalerie; et content d'avoir fait semblant d'y aller, il retournoit par un autre chemin à sa maison.

Il dépêchoit quelquefois des gentilshommes à M. le cardinal de Richelieu, ou du moins on les voyoit

(1) Les sacs du procès. (T.)

(2) Charles de Cossé, marquis d'Acigné, ou d'Assigny.

partir, afin de faire accroire qu'il avoit part aux affaires. Une fois Le Pailleur en rencontra un sur le chemin de Paris, qui avoit été nourri page de notre marquis. Cet homme, qui n'étoit pas moins fou que son maître, lui disoit : « Ah! monsieur, l'admirable » homme que M. le marquis! au retour de la chasse, » il ne m'a pas permis de rentrer dans le château ; » il m'a donné ce paquet que vous voyez ; » et, en disant cela, il lui montra un paquet de lettres gros comme la tête. « Faites diligence, m'a-t-il dit, » car il y va du service du Roi. Il faut avouer, » ajouta le pauvre fou, qu'on apprend bien à vivre » chez Monsieur. Que penseriez-vous qu'il fait pour » nous aguerrir ? Il fait que quelqu'un, comme nous » venons de nous mettre à table, vient crier : *Aux* » *armes, les ennemis approchent*. Aussitôt chacun » sort avec ses armes, et nous courons quelquefois » une demi-lieue, jusqu'à ce qu'on vient nous dire » qu'ils se sont retirés. Deux autres gentilshommes » et moi sommes toujours auprès de Monsieur, de » peur qu'il ne s'engage trop avant parmi les enne- » mis ; aussi nous tient-il pour les plus vaillants. » Après, nous retournons dîner. » Le Pailleur disoit que ce bon gentilhomme parloit si sérieusement, qu'on ne savoit s'il croyoit qu'effectivement les ennemis parussent quand on venoit donner l'alarme.

Ce monsieur le marquis traitoit un jour bon nombre de gentilshommes. Ses propos de table étoient toujours de quelque bel exploit de guerre. Ce jour-là on parla fort des neuf preux, et entre autres d'Alexandre, d'Annibal et de César (1). Un de la

(1) Les autres sont : Josué, David, Charlemagne, Artus, Godefroi de Bouillon. (T.)

troupe, plus éveillé que les autres, et peut-être aussi, las d'entendre tant de fariboles, se mit à dire qu'on faisoit trop d'honneur à ces gens de ne parler point de leurs vices; qu'Alexandre étoit un ivrogne, qu'il avoit tué Clytus, etc., etc.; César un débauché, un tyran, et Annibal un f.... borgne. A peine eut-il prononcé ces blasphèmes, que le marquis se lève et lui fait signe de le suivre en un coin de la salle; là, il lui dit : « Je ne sais pas de quoi » vous vous avisez de m'offenser de gaieté de cœur » comme cela. » L'autre, le voyant parler si sérieusement, eut quelque frayeur, et crut que c'étoit tout de bon. Il lui répond qu'il n'a jamais eu intention de le fâcher, et qu'il ne sait pas en quoi il lui peut avoir déplu. « Pourquoi est-ce donc, continua le » marquis, que vous dites du mal d'Alexandre, » d'Annibal et de César? — Ah! monsieur, dit le » gentilhomme, qui entendoit raillerie, je ne savois » pas, ou Dieu me damne! qu'ils fussent ni de vos » parents ni de vos amis; mais je réparerai bien le » tort que je leur ai fait; » et tout d'un temps, avant que de se mettre à table, il se fait apporter à boire, et boit à Alexandre et à tous les autres, et se fit faire raison.

Ce M. d'Assigny et sa femme (1) ont fait le plus chien de ménage qu'on ait jamais fait. Il l'a accusée de supposition, et elle, lui, d'impuissance. Messieurs de Brissac ont hérité de ce fou-là.

(1) Hélène de Beaumanoir, marquise d'Acigné.

LIV

LE DUC DE BRISSAC (1).

Son aîné, le feu duc de Brissac, étoit une grosse bête. On appeloit sa femme le duc *Guyon* : elle se nommoit Guyonne (2) ; c'étoit elle qui faisoit tout. Il aimoit tant les pommes de reinette, que, pour bien louer quelque chose, il ajoutoit toujours *de reinette* au bout, tellement qu'on lui ouït dire quelquefois : « C'étoit un honnête homme *de reinette.* »

LV

BIZARRERIES ET VISIONS

DE QUELQUES FEMMES.

Une fille de Paris fut long-temps recherchée par un homme qui la vouloit épouser ; mais quoique ce fût son avantage, elle ne s'y put jamais résoudre, et le lui déclara à lui-même plusieurs fois. Cet homme ne se rebutoit point pour cela, et continuoit de la voir. Un jour il la trouva seule, il la presse, et ayant rencontré l'heure du berger, il en obtint plus d'une fois ce qu'elle avoit résolu de ne lui jamais ac-

(1) François de Cossé, duc de Brissac, mourut à l'âge d'environ soixante-dix ans, le 31 décembre 1651.

(2) Guyonne Ruelland. (*Voyez* ci-dessus l'article de Rocher-Portail, page 36 de ce volume.)

corder. Elle devient grosse, il la va voir, et lui dit qu'il est tout prêt à l'épouser. Cette fille lui répond qu'il est vrai qu'elle est en danger de se perdre, mais qu'elle le hait plus que jamais; qu'elle ne comprend point comme quoi elle l'avoit laissé faire, et qu'elle n'en sauroit dire de raison; enfin il n'en put venir à bout, et cessa de l'importuner. Je n'ai jamais pu savoir le nom de la fille ni de l'homme, car on ne me les a pas voulu dire; mais la chose est véritable.

* Un vieux cavalier, nommé Villegaignon, épousa une belle et jeune personne. Cette femme, quelques jours après, dit à une de ses amies : « Je n'aime point » M. de Villegaignon, quoiqu'il m'ait fait beaucoup » d'honneur, étant riche comme il est, d'avoir pris » une pauvre fille comme moi; mais je m'en vais » faire une neuvaine pour tâcher à l'aimer. »

Au commencement de la régence de la feue reine Marie de Médicis, une mademoiselle Yoland devint si folle d'un cavalier, que, sans se soucier de toute la parenté qui s'en remua, elle prit ce qu'elle put à son mari, et alla chez cet homme, qui fut si sot que de la garder trois jours dans son logis. On informe contre lui, on obtient prise de corps. M. d'Humières, avec quatre cents chevaux, le sauve et le tire hors de Paris. On décrète contre M. d'Humières. Enfin cette femme revint, et depuis elle fut aussi folle de son mari qu'elle l'avoit été du cavalier, et cela a duré tant qu'elle a vécu.

Un garçon de fort médiocre condition de Paris, qui traînoit toujours une épée, badinoit fort avec les filles de son quartier, et en mettoit quelques-unes à mal. Un jour, amoureux de la fille d'un mercier, il trouve moyen, sous de faux donner-à-entendre, de

la mener promener au bois de Vincennes, et lui fait faire bonne collation. On ne fait pas tant de façons parmi ce petit monde; après il lui dit son besoin et la presse fort : elle résiste et lui arrache quelques cheveux. Lui, enragé, met l'épée à la main, et la menace de la tuer : « Ah ! lâche, lui dit-elle, mettre l'é» pée à la main contre une fille ! » Ce garçon, surpris et confus, laisse tomber son épée. Elle fut si touchée de son étonnement, et le prit si fort pour une marque d'amour, qu'après elle lui laissa tout faire.

Une Italienne, qui est mariée à un gentilhomme en Champagne, eut une fantaisie de se faire jeter du plâtre sur le visage, comme on fait à une personne morte pour avoir sa figure en plâtre. Elle crut qu'en se mettant une canule à la bouche pour respirer, cela ne lui pourroit faire de mal; elle en pensa pourtant étouffer. Cela fut fait secrètement. On tire sa figure en cire; elle se fait faire des bras et des mains, et habille cette figure d'une de ses robes. Après, il lui vient une autre vision. Elle prend son temps que tout le monde étoit hors du logis, pour feindre qu'elle se trouvoit fort mal. On met la figure sur le lit, les rideaux tirés. On va quérir ses beaux-frères, car elle étoit veuve. Il y en avoit un qui l'aimoit tendrement. Le médecin qu'ils avoient amené la trouve froide : ce beau-frère est au désespoir, il croit qu'elle se meurt, quand tout d'un coup il la voit sortir de sa garde-robe. Cet homme en fut si fort en colère qu'il mit la figure en mille pièces.

* Une madame de Saint-Martin, séparée d'avec son mari, qui étoit à feu madame la Comtesse (*de Soissons*), et qui est à cette heure à madame de Carignan, met sur la porte de sa chambre en grosses let-

tres : « Mon cher passant, je te conjure de me laisser » dormir jusqu'à onze heures. »

LVI

GENS GUÉRIS OU SAUVÉS

PAR MOYENS EXTRAORDINAIRES.

Feu M. le prince de Condé, passant à Saint-Pierre-le-Moutier, près Nevers, comme le prévôt alloit faire pendre un homme, le pendart eut assez de jugement pour dire qu'il avoit quelque chose d'importance à découvrir à M. le Prince, pour le service du Roi. M. le Prince voulut bien l'entendre. On fait retirer tout le monde : « Monseigneur, dit-il à M. le Prince, » dites, s'il vous plaît, à Sa Majesté que vous avez » trouvé ici un pauvre homme bien empêché. » M. le Prince se mit à sourire, et dit au prévôt : « Monsieur » le prévôt, gardez-vous bien de faire exécuter cet » homme-là que vous n'ayez de mes nouvelles. » Il en fit le conte au Roi et obtint sa grâce.

Un soldat françois, au service des États des Provinces-Unies, s'étant trouvé engagé avec quelques autres en je ne sais quel crime, fut condamné à tirer au billet avec eux à qui seroit pendu ; mais il ne voulut jamais tirer, et l'officier, selon la coutume, fut obligé de tirer pour lui, et tira le billet où il y avoit écrit *potence*. Le soldat en appelle, dit qu'il n'avoit point donné ordre à l'officier de tirer pour lui, que ce n'avoit point été de son consentement, et fit tant de bruit, que cela vint aux oreilles de feu M. de Coligny, fils aîné du maréchal de Châtillon,

qui commandoit alors le régiment de son père, et ce soldat étoit de ce régiment. Cela lui sembla plaisant; il l'alla conter au prince d'Orange (1), qui, après en avoir bien ri, fit grâce à ce soldat, qui avoit si bonne envie de vivre.

On dit que tous les jours il y a des Anglois qui, pour un écu, tirent au billet pour un autre : c'est une nation fort mélancolique.

On conte d'un vieux soldat anglois, qui servoit aussi les États, qu'un autre soldat ayant été condamné à être pendu, fit demander au même prince d'Orange qu'il lui fût permis de faire publier par toutes les troupes que s'il y avoit quelqu'un qui voulût être pendu pour lui, il lui donneroit quatre cents écus qu'il avoit. La proposition sembla si extravagante, que, pour en rire, on ne lui voulut pas refuser ce qu'il demandoit; mais on fut bien surpris quand le vieux soldat anglois se présenta pour être pendu au lieu de l'autre. Le prince d'Orange lui demanda de quoi il s'avisoit. Le soldat lui dit que depuis trente ou quarante ans qu'il servoit messieurs les États, il n'en étoit pas plus à son aise; qu'il avoit une femme et des enfants, et que s'il venoit à être tué il ne leur laisseroit rien; au lieu que s'il étoit pendu pour cet autre il leur laisseroit quatre cents écus pour leur aider à vivre. Le prince fut touché de cet excès d'amour paternel. Il donna la vie au criminel, à condition qu'il laisseroit les quatre cents écus à ce vieux soldat, qui gagna par cette générosité de l'argent et de l'estime.

Les Anglois sont fort sujets à se pendre. Un homme à Londres se laissa gagner par un créancier d'un de

(1) Henri, père du dernier mort. (T.)

ses amis qui avoit une prise de corps contre son débiteur, mais ce débiteur ne sortoit point de chez lui. Que fait cet homme? Pour le faire sortir, il s'avise de faire semblant de se pendre à un arbre qui étoit devant la porte de ce débiteur. L'autre, qui étoit à la fenêtre, court pour l'en empêcher. Les sergents cachés sortent et le prennent. Celui qui faisoit semblant de se pendre s'amusa un peu trop à regarder ce qui se faisoit; il avoit déjà la corde au col; en se tournant, il fait tomber le tabouret, et demeure pendu. C'étoit de bon matin, et en un quartier fort reculé; de sorte que ce coquin fut pendu comme il le méritoit. M. de Fontenay-Mareuil me l'a conté : il étoit alors ambassadeur en Angleterre.

Henri IV allant à Sédan, M. de Bassompierre, M. de Bellegarde et autres, rencontrèrent un homme de la ville, et lui demandèrent s'il n'y avoit point de filles de joie à Sédan. « Il n'y en avoit qu'une, dit » cet homme; mais on la doit pendre demain; car on » les punit de mort quand elles sont convaincues. » Nos cavaliers, touchés de compassion, donnent l'un une bague, l'autre de l'argent à ce bourgeois, à condition qu'il iroit de leur part prier M. de Bouillon de différer l'exécution d'un jour seulement. Il le fit. Le lendemain, le Roi y entra; voilà tous les galants à ses genoux pour demander la grâce de cette pauvre pécheresse. Le Roi les renvoya à M. de Bouillon, et l'appelant, lui dit : « Mon cousin, cela dépend » de vous; nous ne sommes plus en France. » M. de Bouillon l'accorda, non sans quelque difficulté, et mit au bas de la grâce : « Grâce signée en présence » du roi de France. »

Henri III passa à la Croix-du-Trahoir comme on pendoit un homme. Ce pauvre diable cria : « Grâce!

» Sire, grâce ! » Le Roi ayant su du greffier que le crime étoit grand, dit en riant : « Eh bien ! qu'on ne » le pende point qu'il n'ait dit son *In manus.* » Le galant homme, quand on en vint là, jura qu'il ne le diroit de sa vie ; qu'il s'en garderoit bien, puisque le Roi avoit ordonné qu'on ne le pendît point qu'il n'eût dit son *In manus*. Il s'y obstina si bien, qu'il fallut aller au Roi, qui, voyant que c'étoit un bon compagnon, lui donna sa grâce.

Feu M. le Prince ayant pris une petite ville en Languedoc durant les guerres de la religion, choisit soixante-quatre personnes pour être pendues. Un jeune homme qui avoit déjà la corde au col, entendant dire qu'un seigneur avoit été fort blessé, et de quelle manière on le traitoit, dit : « On le tuera ; je » le guérirois en trois semaines. » M. Annibal, frère naturel de M. de Montmorency, oyant cela, demanda s'il étoit chirurgien. Il dit que oui, et obtint qu'on lui donnât la vie, à condition qu'il guériroit le blessé. Le jeune homme n'avoit garde de ne point accepter la condition ; mais en effet il le guérit. Annibal, quoique ce garçon fût huguenot, le fait chirurgien de son régiment. Ce régiment est envoyé en garnison dans les Cévennes, en une place que M. de Rohan prit à discrétion. Il choisit même nombre de soixante-quatre pour être pendus. Ce garçon s'y trouve encore ; comme on le menoit, il reconnoît un ministre qu'il avoit vu à Annonay, en Vivarais, lieu de sa naissance, avec un autre ministre assez célèbre, nommé M. Le Faucheur, qui demeuroit chez le père de ce jeune homme (1), en cette petite ville-là, lorsqu'il y

(1) Il a fait le *Traité de l'action et de la prononciation de l'orateur.* (T.)

étoit ministre. Ce ministre se souvint de l'avoir vu ; il dit à M. de Rohan qui il étoit, et en obtint la grâce. Ce garçon va en conter l'histoire à M. Le Faucheur, qui lui conseilla de se retirer chez son père, de peur du *tertia solvet;* ce qu'il fit.

Le Camus, maître des requêtes (1), fils de Le Camus le riche, étant petit garçon, alla voir un lion que l'on montroit dans un jeu de paume sur un théâtre. Il n'étoit pas bien à sa fantaisie. Il voulut passer par un bout du théâtre, et montoit avec une échelle, quand le lion, qui étoit à l'autre bout (et le théâtre avoit toute la largeur du jeu de paume), en un saut fut à cet enfant, et avec sa queue l'amène de l'échelle sur le théâtre, le manteau entortillé autour de la tête. Il le tenoit déjà sous lui, quand d'en bas un page, peut-être plutôt pour faire niche au lion que pour secourir l'enfant, lui donna un coup de gaule. Le lion saute vers le page, et on tira le petit garçon en bas en danger de lui rompre le col ; il en fut quitte pour une saignée.

M. d'Aubigny, de la maison des Stuarts, cadet du duc de Lennox (2), logeant au faubourg Saint-Germain dans une maison des Jacobins réformés, qui avoit une entrée dans leur jardin, l'été, un soir, sans savoir que deux dogues d'Angleterre, qui gardent leur enclos, eussent été lâchés une demi-heure plus tôt que de coutume, entre sous un berceau qui n'étoit pas loin de son logement. Les chiens le sentent et lui coupent chemin. Il ne perdit point pourtant

(1) C'est celui qu'on appelle Patte-Blanche. Il se pique d'avoir de belles mains. (T.)

(2) Il a le bien de France, et s'est fait d'église. Il est à cette heure chanoine de Notre-Dame, et bon ami des jansénistes. (T.)

le jugement; et, sachant que cette sorte de chiens principalement ne se jette guère à ceux qui ne témoignent point de peur, il ne fuit point, et avertit un homme qui étoit avec lui; puis il se met à les caresser en anglois. Il y en eut un qui s'apprivoisa aussitôt; l'autre gronda toujours; cependant il eut le loisir de gagner la porte. Ces mêmes chiens attrapèrent la jambe d'un voleur de fruits qui se sauvoit par-dessus le mur, le tirèrent à bas et l'étranglèrent. Les moines jetèrent le corps par-dessus le mur dans la rue: il n'en fut autre chose (1650).

Un homme de Marseille reçut en bonne compagnie une cassette. Il crut que c'étoit des essences, et ne la voulut point ouvrir devant je ne sais combien de femmes qui étoient chez lui, de peur d'être obligé d'en trop donner. Il se retire sur un balcon qui donnoit sur un jardin. En ouvrant, le feu prend à une fusée, qui eut assez de force pour faire tomber la cassette dans le jardin, où tout l'artifice et tous les pistolets qui étoient dedans jouèrent sans faire mal à personne. Voyez quel fracas cela auroit fait, s'il eût ouvert devant ces dames.

* La Le Noble, fameuse courtisane de Paris, étoit aimée d'un Italien de Brescia, ville appartenant aux Vénitiens, nommé Joannino, qui n'en pouvoit rien avoir. Je ne sais par quelle aventure, la Reine, du vivant du feu Roi (*Louis XIII*), la fit embarquer par force pour l'envoyer au Canada. Joannino le sait, la suit, atteint le vaisseau à quelques lieues en mer, et il fait tant qu'on la lui donne pour de l'argent. A peine est-elle dans la barque, que le vaisseau s'entr'ouvre et périt. Je vous laisse à penser si elle lui fut cruelle après cela; il l'a eue assez long-temps, et enfin il l'a escroquée. Cette Le Noble n'étoit point soigneuse.

*La Dalesso en a mieux usé quand elle se vit du bien : c'est quasi la seule qui ait eu du sens. Elle se mit à faire la vie d'une honnête femme qui se gouverne un peu mal. On alloit chez elle en visite, j'entends les hommes, comme chez une autre personne. Sa maison étoit fort bien réglée et fort propre. Elle avoit de l'esprit et disoit quelquefois les choses fort plaisamment. Elle avoit eu une grande maladie et en avoit été à l'extrémité. On lui demanda comment elle se portoit : « Eh ! dit-elle, le crucifix s'éloigne » un peu. » Enfin un conseiller de la cour des aides, nommé Le Roux, en devint si amoureux, qu'il l'épousa. Je crois qu'elle vit encore. Elle étoit veuve de je ne sais quel misérable ; car Dalesso est le nom de quelqu'un qui l'avoit entretenue.

On dit qu'un chanoine de Notre-Dame de Paris étant à l'extrémité, ses gens s'emparoient de tout ce qu'ils pouvoient attraper. Un singe qu'il avoit se saisit à l'instant du bonnet carré du chanoine, et se le mit sur la tête. Le malade, qui voyoit cela, se mit tellement à rire, qu'il se creva un abcès qu'il avoit dans la gorge, et il en guérit.

L'abbé de Beauveau, évêque de Nantes, poursuivit un jour, en caleçon, ses tenailles à la main, un cordelier contre lequel il s'étoit mis en colère, jusque dans le marché de Nantes, qui est proche de l'évêché.

Une fois qu'il partoit, tous les ouvriers à qui il devoit vouloient avoir de l'argent. Son cordonnier lui alla présenter ses comptes. « Je n'ai point d'argent, » lui dit-il. — Mais, monseigneur, de quoi nourri- » rai-je mes enfants ? — Je n'ai point d'argent, » répéta-t-il. Le cordonnier rognonnoit. L'évêque prend la pelle du feu, et lui en donne sur le dos plus de

quatre coups. Au sortir de là, le cordonnier trouve le menuisier, à qui il dit qu'il venoit d'être payé. « Je » m'y en vais donc, dit l'autre. — Oui, oui, reprit- » il, il y fait bon. » Le menuisier va. « Je n'ai point » d'argent. — Mais, monseigneur, vous avez bien » payé le cordonnier. — Veux-tu que je te paie en » même monnoie ? — Je ne demande pas mieux. » Il le battit tout comme l'autre. Il ne craint que le maréchal de La Meilleraye.

LVII

* MAUVAISES HABITUDES EN PARLANT.

M. Le Mage, conseiller à la cour des aides de Paris, dit toujours *chose* au lieu du nom. Un jour, rapportant un procès, il vouloit dire : « Ils le prirent » par son manteau ; » et il dit : « Ils le prirent par » son *chose*. » Voilà tout le monde à rire. Le pauvre homme fut si déferré, qu'il ne put jamais achever.

M. de Nesmond, premier président à Bordeaux, ne pouvant trouver *néant* à propos, prononça : « La » cour a mis, et met l'appellation au b....l. »

On fait un conte de lui assez plaisant. Il avoit à recevoir un procureur qui avoit été cuisinier. Il l'interrogea ainsi : « Que trouvez-vous le meilleur à un » chapon de l'aile ou de la cuisse ? — *Distinguo*, dit » l'autre, qui étoit bon compagnon ; quand il est rôti, » l'aile ; quand il est bouilli, la cuisse. — Reçu pro- » cureur, dit le président, il a dit *distinguo*. »

Madame de Loménie, mère de M. de Brienne, disoit toujours sans que cela vînt à propos : *Pour reprendre la façon.*

Le frère aîné du président Le Feron, prévôt des marchands durant le blocus, en 1649 (je pense qu'il a été aussi président aux enquêtes), disoit toujours après quelques mots, *non?* d'un ton interrogateur; et puis il s'arrêtoit, comme s'il eût voulu demander l'approbation des assistants.

Feu M. le comte de Soissons disoit tout de même *quoi?* Souvent on ne savoit s'il ne demandoit point ce que l'on vouloit dire, et cela faisoit des *coq-à-l'asnes*.

Un homme, dont j'ai oublié le nom, après avoir bien parlé, ne pouvoit s'empêcher de dire contre son propre sentiment : *Rien de tout cela*.

Un autre entremêloit toujours *patatin*, *patata;* un autre *par-ci*, *par là*.

J'ai aussi oublié le nom d'un homme de quelque condition qui ajoutoit toujours au bout de ce qu'il avoit dit : *Perroquet violet sur la pointe du pied*.

Le président Charreton, aux enquêtes, entremêle toujours *je vis ça* ; et même dans les sentences il l'a dit jusqu'à trois fois.

Le frère du feu président Boulanger (c'étoit un marchand) parloit beaucoup et commençoit par ce mot : *Response*.

Un autre disoit toujours : *Écoutez mon raisonnement;* et cela quand il avoit fait une narration (1).

(1) Ces bizarres manies se rencontrent souvent encore; n'a-t-on pas vu dans ces derniers temps un magistrat aussi distingué par ses lumières que par ses hautes qualités, qui, en opinant, disoit presque à chaque phrase : « *Daignez, daignez considérer*. »
On pourroit citer d'autres singularités contemporaines, mais elles n'appartiennent pas encore à l'histoire.

LVIII

LA PRINCESSE D'ORANGE, LA MÈRE (1).

Elle est de la maison de Solms, une fort bonne maison d'Allemagne. Elle vint en Hollande avec la reine de Bohème, non pas en qualité de fille d'honneur, mais toutefois nourrie à ses dépens. M. d'Hauterive de l'Aubespine (2), frère de feu M. de Châteauneuf, depuis gouverneur de Bréda, se mit à lui en conter, et en dit beaucoup de bien au prince Mau-

(1) Émilie de Solms, fille de Jean-Albert, comte de Solms-Brunsfelds, femme de Henri-Frédéric de Nassau, prince d'Orange, mourut en 1675.

(2) François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, gouverneur de Bréda, mourut en 1670.

On fait deux ou trois plaisants contes de ce M. d'Hauterive. Il avoit un cuisinier qui épiçoit toujours trop. Il le menaça longtemp de l'envoyer aux Moluques chercher des épiceries, puisqu'il aimoit tant à épicer. Enfin cet homme ne se corrigeant point pour tout cela, il lui commanda de faire des pâtés et de les porter dans un vaisseau qui alloit aux Indes orientales. Il feignoit que c'étoit un présent qu'il faisoit à quelqu'un de ce navire. Cependant il avoit donné le mot au capitaine de faire boire le cuisinier et de lever pendant ce temps-là les ancres. Ainsi le pauvre cuisinier fit le voyage, et après il faisoit tout trop doux, tant il avoit peur d'y retourner.

Une fois il avoit un valet à tête frisée qui ne faisoit que coqueter tout le jour. Il le menaça de le faire tondre, s'il ne se tenoit davantage au logis. Enfin ce garçon ne se pouvant captiver, un beau matin il fit venir un barbier, et fit tondre le galant si ras que de six mois il ne sortit de sa garde-robe.

La maison de l'Aubespine, dont est ce M. d'Hauterive, est, je pense, la meilleure de Paris. L'oncle de M. d'Hauterive et de

rice, qui, craignant que son frère ne s'alliât à quelque maison qui lui fût à charge, et qui l'engageât dans quelque parti, lui dit qu'il falloit qu'il l'épousât ou qu'il l'épouseroit lui-même. Le prince Maurice avoit raison, car il étoit bien las de ses cousins, les Châtillon, qu'il avoit sur les bras. Ainsi la voilà femme de celui qui devoit succéder au prince Maurice, elle qui n'avoit pas sept mille écus pour tout bien, qui étoit petite et médiocrement jolie. Elle ne fut pas long-temps à apprendre à faire la princesse, car Maurice mourut bientôt après (1). On conte une chose assez notable de la fin de ce grand homme. Étant à l'extrémité, il fit venir un ministre et un prêtre, et les fit disputer de la religion ; et après les avoir ouïs assez long-temps : « Je vois bien, dit-il, qu'il » n'y a rien de certain que les mathématiques (2). » Et ayant dit cela se tourna de l'autre côté, et expira.

M. de Châteauneuf étoit secrétaire d'État, et portoit l'épée. Il mourut sans enfants. Son frère, qui étoit un vieux conseiller d'État, fut son héritier. D'Hauterive prit l'épée et l'autre la robe. Étant venu à Paris pour la succession de M. de Châteauneuf, il donna un jour à dîner à M. de Turenne, et comme on étoit à table, au lieu de se moucher avec son mouchoir, il se presse une narine et fait autant de bruit qu'un pistolet. Ruvigny, qui étoit auprès de M. de Turenne, s'écria à ce bruit : « Monsieur, n'êtes-» vous point blessé? » Ce fut un éclat de rire le plus grand du monde. (T.)

(1) Le prince Maurice mourut le 23 avril 1625.

(2) On conte d'un prince d'Allemagne fort adonné aux mathématiques, qu'interrogé à l'article de la mort par un confesseur s'il ne croyoit pas, etc. : « Nous autres mathématiciens, lui dit-» il, croyons que 2 et 2 font 4, et 4 et 4 font 8. » (T.) C'est mot pour mot ce que dit Sganarelle de Don Juan, acte III, scène 1re du *Festin de Pierre*, dans les exemplaires de cette pièce qui n'ont pas été cartonnés.

Notre princesse gouverna enfin son mari, et se méconnut tellement, qu'elle traita avec une ingratitude étrange la reine de Bohême, sans qui elle seroit morte de faim, et qui avoit travaillé à son mariage comme si ç'eût été sa fille. Mais la feue Reine-mère (1), qui étoit la plus glorieuse personne du monde, vengea un peu cette pauvre reine, car elle ne se démasqua ni pour le prince d'Orange ni pour la princesse. Il est vrai qu'elle ne traita pas trop bien cette reine même, car elle ne baisa point ses filles. La reine de Bohême en eut un dépit étrange, et ne la reconduisit que jusqu'à la porte de son antichambre. La Reine-mère fut si sottement fière, qu'à Anvers, où on la reçut admirablement bien, elle ne daigna se démasquer que dans la grande église. Ce fut pourtant elle qui fit le mariage de la princesse d'Angleterre avec le feu prince d'Orange (2). Il est vrai qu'elle ne leur fit pas là un grand service.

Pour revenir à la princesse d'Orange, elle traita fort mal son fils, après la mort de son mari, et elle fut cause que sa belle-fille et sa fille, qu'elle avoit mariée avec l'Electeur de Brandebourg, ne se voyoient point, quand elles étoient toutes deux en Hollande, car elle vouloit que l'Électrice passât la première, parce qu'un électeur est plus qu'un prince d'Orange, et n'avoit point égard à une royauté abattue, ou du moins qu'on alloit abattre. On n'a jamais vu une femme si avare; ni elle ni son mari autrefois n'ont jamais assisté ni le

(1) Marie de Médicis.

(2) Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier, épousa Guillaume, fils de la princesse d'Orange et de Frédéric-Henri, dont l'*Historiette* suit celle-ci. Ce prince mourut en 1650, laissant sa femme enceinte d'un fils qui a régné en Angleterre sous le nom de Guillaume III.

feu roi d'Angleterre (1), ni celui-ci (2), ou du moins ç'a été si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine qu'on en fasse mention. Durant la vie de son fils, elle a pris à toutes mains. Elle tire du roi d'Espagne, elle tire du roi de France, et est à qui plus lui donne. Elle, Knut et Pauw gouvernoient tout.

Depuis la mort de son fils, elle et sa belle-fille sont plus mal que jamais. Il semble qu'elle s'attache entièrement à l'Électeur de Brandebourg, car elle laisse ruiner le petit prince d'Orange. Quatre ou cinq Anglois affamés pillent la mère, qui est tutrice. Les États, et surtout la province de Hollande, ne sont pas fâchés que la maison de Nassau ne soit plus si puissante (3). Si cela continue, il sera gueux, lui qui avoit douze cent mille livres de rente.

LIX

LE PRINCE D'ORANGE, LE PÈRE (4).

Pour se rendre plus puissant envers les gens de guerre, il laissa, contre l'ordre, traiter des charges. La première qui fut vendue fut une enseigne qu'un

(1) Charles Ier.

(2) Charles II.

(3) A cause de l'entreprise du dernier mort sur Amsterdam; apparemment il se vouloit faire souverain. On a cru même qu'il avoit été empoisonné dans sa petite-vérole; d'autres disent que la limonade l'a tué. (T.)

(4) Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande, frère du célèbre Maurice de Nassau, né à Delft le 28 février 1583, mort à Munster le 14 mars 1647. Il a laissé des *Mémoires* (de 1621 à 1646). Amsterdam, 1733, in-4°.

nommé Chenevy, fils d'un Huguenot, marchand drapier à Paris, acheta cinq cents écus. Le capitaine qui la lui avoit vendue se fit habiller d'écarlate lui et ses enfants, et on disoit que Chenevy l'avoit payé en écarlate.

Le feu cardinal de Richelieu et lui se haïssoient à cause d'Orange; car le cardinal, pour mettre cette principauté dans sa maison et se faire prince, fit surprendre la citadelle, ou, pour mieux dire, gagna Walkembourg, qui y commandoit. Le prince d'Orange, moyennant quarante mille écus que cela lui coûta, fit tuer Walkembourg, dans la ville, chez sa maîtresse, et remit la citadelle en sa puissance. Le cardinal eût pu la lui ôter par justice, à cause de M. de Longueville, qui tous les ans fait un acte pour éviter prescription. Il y a de grandes prétentions; cela vient de la maison de Châlons; mais il eût fallu un siége, et durant un siége on a le loisir de remuer bien des machines. Depuis, ils se firent le pis qu'ils purent l'un à l'autre.

Le cardinal lui donna de l'altesse pour le rendre suspect aux États (1). L'Angleterre lui en donna sans penser plus loin; lui mordit à la grappe, et fit prier Dieu pour lui dans les prières publiques.

Les États voulurent qu'on déclarât la guerre à l'Espagne, parce qu'encore que nous les assistassions, leur pays ne laissoit pas d'être le théâtre de la guerre. Puis la bataille de Nortlingue avoit fort affoibli les Suédois. On gagna la bataille d'Avein, et au lieu d'aller à Namur, qu'on eût pris (car l'épouvante étoit si grande, qu'on a dit que le cardinal-infant faisoit tenir un vaisseau prêt pour s'en aller), on s'en alla

(1) Il ne recevoit auparavant que la qualification d'*Excellence*.

pour joindre le prince d'Orange, à qui on avoit écrit qu'on lui envoyoit les maréchaux de Châtillon et de Brezé pour faire ce qu'il jugeroit à propos. Lui les fit languir long-temps dans le siége, et ne se hâta point de sortir. Quand il fut joint, on prend Diest, qu'il fait traiter de rebelle, disant qu'il étoit baron de Diest. Après on va à Tillemont. Il y avoit là-dedans des vivres pour nourrir notre armée toute la campagne. M. de Châtillon, à cause de cela, fit tout ce qu'il put pour empêcher de la faire emporter d'assaut; et durant qu'ils disputoient, les Anglois d'un côté, et les Français, à leur exemple, de l'autre, ces derniers la prirent de force. On saccagea tout, on viola dans les églises mêmes, et depuis, dans les libelles imprimés durant la négociation de Munster, on a reproché aux Français qu'une abbesse ayant dit qu'elle étoit l'épouse de Jésus-Christ, un Français avoit répondu en riant : « Eh bien! nous ferons » Dieu cocu. » Il y eut en récompense un François qui fit une action de vertu. C'est le fils d'un ministre de Sédan, nommé de Vesne. Il étoit alors secrétaire de feu M. de Bouillon. Une fille de qualité, jugeant à sa mine qu'il étoit homme d'honneur, se mit en sa protection. Il la fit marcher devant lui, et la suivit le pistolet à la main. Le prince d'Orange, M. de Bouillon et autres le rencontrèrent, et lui dirent en riant qu'il lui en falloit des plus belles. Il les laisse dire, et la mène en lieu de sûreté. Depuis, de temps en temps, il reçoit des civilités des parens de cette fille.

Pour affamer notre armée, le prince d'Orange la fit aller à Louvain. Il avoit vingt mille hommes et nous trente mille. On ne l'attaqua point de force, exprès, pour nous faire consommer nos vivres, comme il fit.

Tant que le cardinal de Richelieu a vécu, le prince d'Orange n'a rien voulu faire. Il y en a qui croient qu'il ne vouloit point s'exposer que son fils ne fût en âge de lui succéder. Même depuis la régence, il n'a contribué qu'en dépit de lui à nos conquêtes. Il est vrai qu'en cela il pouvoit alors être d'accord avec les États, qui craignoient de nous avoir pour voisins.

Quand ils envoyèrent leurs vaisseaux à Gravelines, ils ne croyoient pas que nous la prendrions. Pour Dunkerque, il affoiblit notre armée en nous obligeant à lui envoyer six mille hommes avec le maréchal de Gramont; et quant à Hulst, il ne vouloit point passer, si le maréchal de Gassion ne lui eût fait le chemin avec deux mille hommes. Le Sals de Gand ne fut pris qu'à cause que dix-huit ou vingt Français, qui, à la vérité, étoient de leurs troupes, passèrent le canal à la nage, tirant un pont de jonc après eux.

Lorsqu'il fut maître du fort de la Perle, auprès d'Anvers, ceux d'Anvers se croyoient perdus. Mais les États, ou du moins la province de Hollande, ne voulurent pas qu'on prît cette ville à cause d'Amsterdam, dont la rade est mal assurée, et qu'on quitteroit volontiers pour transporter tout le commerce à Anvers, comme autrefois, car l'Escaut, le long du quai d'Anvers, a soixante brasses de profondeur, au lieu que les grands vaisseaux n'approchent point plus près d'Amsterdam que de la distance qu'il y a de là au Texel, où il s'en est perdu un grand nombre.

A sa dernière campagne, on lui proposa de donner le commandement à son fils. Il le fit; mais il s'en repentit aussitôt. C'étoit un grand fourbe; mais il fit un grand pas de clerc de s'allier avec le roi d'Angleterre.

LX

M. DE MAYENNE (1).

Le dernier duc de Mayenne, fils du duc de Mayenne de la Ligue, étoit un homme fort bien fait, plein de cœur, plein d'honneur, et sur la parole duquel on auroit tout hasardé. Il étoit en grande réputation. Ce n'étoit pas un homme d'une grande vivacité d'esprit, mais il avoit un grand sens. Il a été galant. Le tour que fait Hylas dans l'*Astrée*, par le moyen d'un miroir où il avoit mis son portrait, est une malice que M. de Mayenne fit à son frère, le comte de Sommerive, et que le comte de Sommerive ne lui voulut jamais pardonner. Cela arriva à Soissons, et Dorinde, en cet endroit-là, est une madame Payot, femme d'un trésorier de France, au bureau de cette ville-là (2).

J'ai vu à Bordeaux une dame qu'on appeloit madame de Tastes, qui avoit un fils fort bien fait. On disoit qu'il étoit fils de M. de Mayenne. Ce garçon mourut fort jeune. Je me souviens que, comme nous

(1) Henri de Lorraine, duc de Mayenne, grand-chambellan de France, gouverneur de Guienne, fils du ligueur, mort sans postérité en 1621, à l'âge de quarante-trois ans, au siége de Montauban.

(2) Elle s'appeloit Pajot. On trouve en effet le récit de cette aventure dans le quatrième livre de la seconde partie de l'*Astrée* L'auteur de la *Clef de l'Astrée*, publiée à la suite de l'édition abrégée de ce roman (Paris, Pierre Witte, 1733, 5 vol. in-12 est d'accord avec Tallemant sur le personnage d'Hylas et de son frère.

étions enfants, on joua à Bordeaux une tragédie d'*Ixion*, où l'on représentoit les enfers. Les autres enfants qui allèrent sur le théâtre ne vouloient point approcher de ces enfers; celui-là seul alla partout hardiment. On disoit tout haut: « Voyez, il ne se dément point.» Cette femme, à ce qu'on m'a dit, quelquefois en l'embrassant, ne pouvoit s'empêcher de l'appeler *mon petit prince*.

M. de Mayenne a été regardé du peuple comme descendu de ces défenseurs de la foi catholique; de sorte que quand il fut tué à Montauban d'un coup de mousquet dans l'œil, comme il regardoit entre des gabions, le peuple de Paris s'émut, et alla brûler le temple de Charenton. Celui qui l'avoit tué fut pendu par sa faute. Cet homme fut pris comme il se sauvoit de la ville avec une fille qui étoit amoureuse de lui. Elle offrit mille livres de rançon pour eux deux; et comme elle les alloit quérir, cet impertinent s'alla vanter étourdiment qu'il avoit tué M. de Mayenne. Quand sa maîtresse revint, elle le trouva pendu. On lui dit pour raison que le traité de la rançon n'étant point conclu, et elle ayant dit seulement qu'elle alloit quérir de quoi se racheter, on avoit pu le traiter comme on avoit fait. La vérité est que le plus fort fit la loi au plus foible.

M. de Mayenne n'étoit point marié. On parloit de le marier; mais on ne sait, fier comme il l'étoit, s'il y eût consenti : c'étoit à une sœur de Combalet. Combalet étoit cadet, mais gentilhomme. Cette fille, voyant M. de Mayenne mort et M. de Luynes ensuite, eut assez de cœur pour se faire carmélite; elle vit encore.

LXI

MARIS COCUS PAR LEUR FAUTE.

Un marchand de Bordeaux, dont je n'ai pu savoir le nom, étoit amoureux de la servante de sa femme, et afin de pouvoir coucher avec cette fille sans que sa femme s'en aperçût, il obligea un des garçons de la boutique à tenir sa place pour une nuit, après lui avoir bien fait promettre qu'il ne toucheroit point à madame. Ce garçon, qui étoit jeune, ne se put contenir, et fit quelque chose de plus que le mari n'avoit accoutumé de faire. Le lendemain, la femme croyant que ç'avoit été son mari, car il s'étoit revenu coucher auprès d'elle un peu devant le jour, lui alla porter un bouillon et un couple d'œufs frais. Le marchand s'étonne de cet extraordinaire : « Eh ! » lui dit-elle en rougissant, vous l'avez bien ga- » gné. » Par là il découvrit le pot aux roses. Depuis, il accusa ce garçon de l'avoir volé, et le mit en procès. Ce garçon dit le sujet de la haine de son maître; et, par arrêt du parlement de Bordeaux, la femme fut déclarée femme de bien, et le mari cocu à très-juste titre.

Voici une autre histoire un peu plus tragique. Un gentilhomme de Beauce, entre Dourdan et Étampes, nommé Baye-Saint-Léger, avoit une fort belle femme, et cette femme avoit une femme de chambre aussi belle qu'elle. Le mari, comme on se lasse de tout, devient amoureux de cette fille; la presse, elle résiste, et enfin le dit à sa maîtresse. La femme dit : « Il faut l'attraper. Dans quelque temps faites

» semblant de consentir et lui donnez un rendez-» vous. » Or, il arriva que le propre soir que Saint-Léger avoit rendez-vous de cette fille, un de ses meilleurs amis vient chez lui. Pour s'en défaire, il le mène coucher bien plus tôt que de coutume. L'ami en a du soupçon, veut savoir ce que c'est ; il le lui avoue. Ce gentilhomme lui en fait honte, et lui persuade de lui donner sa place ; il va au rendez-vous au lieu de Saint-Léger. Il y trouve la femme de son ami, qui, pour se moquer de son mari, avoit joué tout ce jeu-là. Il fait ce pourquoi il étoit venu. Elle a conté depuis que, de peur de rire, elle se mordoit les lèvres. C'étoit dans un jardin, et il ne faisoit point clair de lune. L'ami revient bien satisfait, et le mari se couche auprès de sa femme. Le récit que lui avoit fait son ami lui avoit fait venir l'eau à la bouche ; il veut en passer son envie. Sa femme lui dit en riant : « Seigneur Dieu ! vous êtes de belle humeur ce soir. » — Que voulez-vous dire ? lui dit-il. — Eh ! répon-» dit-elle, ne vous souvenez-vous plus du jardin ? » Le pauvre homme devina incontinent ce que c'étoit. Il ne fit semblant de rien ; mais il fut si saisi qu'il en mourut. Elle, depuis, a été fort abandonnée et est morte de la v.....

* Le comte de Saint-Paul, dernier mort, fut aussi attrapé par sa femme, qui prit la place d'une demoiselle, mais il ne put rien faire. Voyant cela, elle lui dit en riant : « Vraiment, vous êtes un bel homme » à rendez-vous ! — Ah ! lui dit-il, je ne m'en » étonne pas..... il sentoit sa vieille écurie. »

LXII

COCUS PRUDENTS OU INSENSIBLES.

Un président de Paris, dont on n'a jamais voulu me dire ni le nom, ni la cour dont il étoit président, ni même s'il vivoit ou s'il étoit mort, tant on avoit peur que je ne découvrisse qui c'est, un président donc fut averti par son clerc que sa femme couchoit avec un cavalier. « Prenez bien garde, dit-il à ce » clerc, à ce que vous dites. — Monsieur, répondit » l'autre, si vous voulez venir du Palais quand je » vous irai quérir, je vous les ferai surprendre en» semble. » En effet, le clerc n'y manque pas, et le mari, entré seul dans la chambre, les surprend. Il enferme le galant dans un cabinet dont il prend la clef, et retourne à son clerc. « Un tel, lui dit-il, je n'ai » trouvé personne ; voyez vous-même. » Le clerc regarde et ne trouve point son cavalier. « Vous êtes » un méchant homme, lui dit le président ; tenez, » voilà ce que je vous dois, allez-vous-en, que je ne » vous voie jamais. » Il le met dehors ; après il revient au cavalier : « Monsieur, c'est ma femme qui a » tort ; pour vous, vous chercherez votre fortune, » allez-vous-en ; mais si je vous rattrape, je vous » ferai sauter les fenêtres. » Pour sa femme, quand elle fut seule, il lui dit qu'il ne savoit pas de quoi elle pouvoit se plaindre ; qu'à son avis, elle avoit toutes les choses nécessaires. Elle pleura, elle se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et lui promit d'être à l'avenir la meilleure enfant du monde. Il le lui par-

donna, et depuis elle lui a rendu tous les devoirs imaginables.

Un conseiller d'État de l'infante Claire-Eugénie (1) avoit une belle femme, et quoiqu'ils n'eussent guère de bien, leur maison alloit pourtant comme il falloit, et ils faisoient fort bonne chère, car la galante en gagnoit. Cela dura assez long-temps sans que le mari s'informât d'où venoit cette abondance. La femme, étonnée d'une si grande stupidité, peu à peu, pour voir s'il s'apercevoit de quelque chose, diminua l'ordinaire. Il ne disoit rien, et faisoit semblant de ne le voir pas. Enfin, elle retrancha tant, qu'elle le réduisit à un couple d'œufs. Alors la patience lui échappa; il prit les deux œufs, et les jeta contre la muraille, en disant : « Est-ce là le dîner d'un cocu ? » Elle, voyant qu'il entendoit raillerie, remit dès le lendemain les choses en leur premier état. J'ai ouï faire ce conte d'un Français, et je pense qu'il est de tous pays ; mais il n'en est pas moins bon pour cela.

M. Guy, célèbre traiteur à Paris, ne trouvant ni sa femme, ni un des principaux garçons, une fois qu'il avoit bien des gens chez lui, alla fureter partout, et les rencontra aux prises : « Hé ! vertu-Dieu ! » ce dit-il, c'est bien se moquer des gens que de » prendre si mal son temps, et ne pouviez-vous » pas attendre que nous eussions un peu moins » d'affaires ? »

(1) Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas, mariée en 1599 à l'archiduc Albert, mourut en 1633.

LXIII

LE COMTE DE CRAMAIL (1).

On a dit *Cramail* au lieu de *Carmain*. Il étoit petit-fils du maréchal de Montluc, fils de son fils. Il n'a laissé qu'une fille, mariée au marquis de Sourdis. Il avoit épousé l'héritière de Carmain, grande maison de Gascogne. Sa femme étoit de Foix par les femmes. Ç'a été une créature bien bizarre. Elle avoit pensé être mariée à un comte de Clermont de Lodève, qui étoit un fort pauvre homme. Cependant elle eut un tel chagrin d'avoir épousé Cramail au lieu de lui, qu'en douze ans de mariage elle ne lui dit jamais que oui et non; et de chagrin elle se mit au lit, et on ne lui changeoit de draps que quand ils étoient usés. Elle est morte de mélancolie.

Le comte de Cramail vint en un temps où il ne falloit pas grand'chose pour passer pour un bel esprit. Il faisoit des vers et de la prose assez médiocres. Un livre intitulé *les Jeux de l'inconnu* (2) est de lui; mais

(1) Adrien de Montluc, comte de Cramail, prince de Chabannais, né en 1568. Mis à la Bastille après la *Journée des Dupes*, il y demeura enfermé pendant douze ans. Il n'en sortit qu'en 1642, et mourut le 22 janvier 1646. Il est auteur, entre autres ouvrages, de la *Comédie des Proverbes*, farce très-gaie, souvent réimprimée.

(2) Ce livre du comte de Cramail parut en 1630, sous le nom d'un sieur Devaux. Au premier aperçu, cet ouvrage est un ridicule amphigouri; mais il n'a pas dû l'être autant pour les contemporains; il contient une foule d'allusions dont aujourd'hui quelques-unes peuvent encore être devinées. Les *Jeux de l'in-*

ma foi ce n'est pas grand'chose. Il fut un des disciples de Lucilio Vanini. Il disoit une assez plaisante chose : « Pour accorder les deux religions, il ne faut, » disoit-il, que mettre vis-à-vis les uns des autres » les articles dont nous convenons, et s'en tenir là, » et je donnerai caution bourgeoise à Paris, que qui- » conque les observera bien sera sauvé. »

A l'arrière-ban, comme on lui eut ordonné de parler aux Gascons pour les faire demeurer, il commençoit à les émouvoir, quand un d'entre eux dit brusquement : « Diavle, vous vous amusez à escou- » ter un homme qui fait des libres ? » Et il les emmena tous.

Il a toujours été galant : il étoit propre, dansoit bien, et étoit bien à cheval. C'étoit un des dix-sept seigneurs. Il fut quinze ans tout entiers à Paris, en disant toujours qu'il s'en alloit. Pour un camus, ç'a été un homme de fort bonne mine. J'oubliois qu'une de ses plus fortes inclinations a été madame Quélin. Il l'aima devant et après la mort de Henri IV. Cela a duré plus de dix ans. Il passoit pour un honnête homme. On l'avoit souhaité pour gouverneur du Roi, mais il n'a pas assez vécu pour cela. Je crois qu'il ne l'eût pas été, quand il eût vécu jusqu'à cette heure (1). Il fut quinze ans à dire qu'il s'en alloit.

connu ont eu une suite, publiée en 1644 chez Sercy, sous le titre de *Nouveau Recueil des pièces les plus agréables de ce temps*. Cette seconde partie est donnée comme l'œuvre de Le Herty, fou des Petites-Maisons, dont parlent Sarrazin dans le *Dulot vaincu*, et Saint-Amand dans le *Poète crotté*. C'est peut-être le meilleur antidote que l'on pût mettre à la tête d'un livre assez ridicule dans sa forme, mais plein de facétieuses vérités.

(1) La Porte dit du comte de Cramail : « C'étoit un fort hon- » nête homme, très-sage, qui avoit si bien acquis l'estime de la

Un de ses amis, nommé Forsais, gentilhomme huguenot, fut onze ans entiers à faire ses adieux tous les jours.

Le comte de Cramail avoit un ami qu'on appeloit Lioterais, homme d'esprit. Quand il fut vieux, et que la vie commença à lui être à charge, il fut six mois à délibérer tout ouvertement de quelle mort il se feroit mourir; et un beau matin, en lisant Sénèque, il se donne un coup de rasoir et se coupe la gorge. Il tombe; sa garce monte au bruit: « Ah! dit-elle, » on dira que je vous ai tué. » Il y avoit du papier et de l'encre sur la table, il prend une plume et écrit: « C'est moi qui me suis tué, » et signe *Lioterais.*

LXIV

NAINS, NAINES.

L'Infante Claire-Eugénie envoya une naine à la Reine dans une cage. Le gentilhomme qui la lui présenta dit que c'étoit un perroquet, et offrit à la Reine, pourvu qu'on n'ôtât point la couverture, de peur de l'effaroucher, de lui faire faire par ce perroquet un compliment en cinq ou six langues différentes. En effet, elle en fit en espagnol, en italien, en françois, en anglois et en hollandois. On dit aussitôt: « Ce ne » sauroit être un perroquet. » Il ôta la couverture, et on trouva la naine. Elle crût assez pour être une fort

» Reine, que j'ai ouï dire à Sa Majesté long-temps auparavant, » que si elle avoit des enfants dont elle fût maîtresse, il en seroit » le gouverneur. » (*Mémoires de La Porte*, collection Petitot, 2e série, t. LIX, p. 385.)

petite femme, et on la maria à un assez grand homme, nommé La Vau, Irlandois qui étoit à la Reine. Elle fut femme de chambre, et mourut au bout de quelques années en mal d'enfant (1).

Mademoiselle a eu une naine qui étoit la plus petite qu'on eût jamais vue. Elle n'avoit pas deux pieds de haut, étoit bien proportionnée, hors qu'elle avoit le nez trop grand. Elle faisoit peur. Les médiocres poupées étoient aussi grandes. Je crois qu'elle est morte.

Le feu roi d'Angleterre avoit un fort petit nain, nommé Geoffroy (2), mais fort bien proportionné. Il avoit un portier qui avoit huit pieds de haut, et on trouva en ce temps-là un paysan qui avoit cent trente-sept ans, de sorte que ce prince se vantoit d'avoir le plus grand, le plus petit et le plus vieil homme de l'Europe.

LXV

LE CARDINAL DE RICHELIEU (3)

ET LE MARQUIS DE CINQ-MARS (4).

Le père du cardinal de Richelieu étoit fort bon gentilhomme. Il fut grand prévôt de l'hôtel et che-

(1) Il est plusieurs fois question de la petite La Vau dans le *Journal du cardinal de Richelieu.*

(2) Ce Geoffroy, nain de Charles Ier, est l'un des principaux personnages du roman de Walter Scott intitulé *Peveril du Pic.*

(3) Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, né à Paris, le 5 septembre 1585, mort dans cette ville, le 4 décembre 1642.

(4) Henri Coiffier, dit Ruzé, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, décapité à Lyon, le 12 septembre 1642. Ce qui touche à Cinq-Mars est tellement mêlé dans le chapitre du cardinal

valier de l'Ordre; mais il embrouilla furieusement sa maison. Il eut trois fils et deux filles; l'aînée fut mariée à un gentilhomme de Poitou, nommé Vignerot (1), qui étoit un homme *dubiæ nobilitatis*. Il se poussoit pourtant à la cour, et étoit toujours avec les grands seigneurs. Il jouoit avec M. de Créqui et M. de Bassompierre. L'autre épousa le marquis de Brézé (2), depuis maréchal de France. L'aîné des garçons étoit un homme bien fait et qui ne manquoit pas d'esprit. Il avoit de l'ambition et vouloit plus dépenser qu'il ne pouvoit. Il affectoit de passer pour un des dix-sept seigneurs. En ce temps-là on appela ainsi les dix-sept de la cour qui paroissoient le plus.

On dit que sa femme, comme un tailleur lui demandoit de quelle façon il lui feroit une robe: « Faites-la, dit-elle, comme pour la femme d'un des » dix-sept seigneurs. » Mais, quoiqu'il fît fort le seigneur, et qu'effectivement il fût de bonne naissance, il ne passoit pas pourtant pour un homme de qualité. C'est ce qui est cause que le cardinal de Richelieu a eu tant de foiblesses sur sa noblesse et sur sa naissance. Ce M. de Richelieu se mit bien auprès d'Henri IV, qui vouloit tout savoir, en lui contant ce qui se passoit à la cour et à la ville, car il prenoit un soin particulier de s'en informer. Il fut tué en duel par le marquis de Thémines, fils du maréchal, à Angoulême, quand la Reine-mère y étoit (3),

de Richelieu, qu'il n'a pas été possible de l'en séparer. La faveur du grand écuyer et sa fin tragique ne sont qu'un épisode de l'historiette du grand ministre.

(1) Réné de Vignerot, seigneur de Pont-Courlay.

(2) Urbain de Maillé, marquis de Brezé.

(3) Après son évasion du château de Blois, qui eut lieu dans la nuit du 21 au 22 février 1619.

et ne laissa point d'enfants. Le deuxième a été le cardinal de Lyon, et le dernier le cardinal de Richelieu.

Le père avoit fait donner l'évêché de Luçon à son second fils, qui le quitta pour se faire chartreux. Le troisième fut destiné à l'église, et eut cet évêché au lieu de son frère. Étant sur les bancs de Sorbonne, il eut l'ambition de faire un acte sans président; il dédia ses thèses au roi Henri IV; et quoiqu'il fût fort jeune, il lui promettoit dans cette lettre de rendre grands services, s'il étoit jamais employé. On a remarqué que de tout temps il a tâché à se pousser, et qu'il a prétendu au maniement des affaires.

Il alla à Rome et y fut sacré évêque (en 1607). Le Pape (1) lui demanda s'il avoit l'âge; il dit que oui, et après il lui demanda l'absolution de lui avoir dit qu'il avoit l'âge, quoiqu'il ne l'eût pas. Le pape dit : « *Questo giovane sara un gran furbo.* »

Les Etats-généraux (de 1614), où il fut député du clergé du Poitou, lui donnèrent lieu d'acquérir de la réputation. Il fit quelques harangues qu'on trouva admirables; on ne s'y connoissoit guère alors.

Après la mort d'Henri IV, Barbin, surintendant des finances, qui étoit son ami, le fit faire secrétaire d'État par le maréchal d'Ancre. Il y a un assez méchant historien, nommé Toussaint Le Grain, qui a mis dans l'histoire de la régence de Marie de Médicis que le Roi dit à M. de Luçon, qu'il rencontra le premier dans la galerie après que le maréchal d'Ancre eut été tué : « Me voilà délivré de votre tyrannie,

(1) Paul V (Camille Borghèse), élu pape le 16 mai 1605, mort le 19 janvier 1621.

» monsieur de Luçon (1). » Le cardinal de Richelieu, quand il fut le tout-puissant, ayant eu avis de cela, crut qu'il lui importoit de faire supprimer cette histoire. Il en fit rechercher avec soin les exemplaires, et cette recherche fut cause que tout le monde acheta ce livre, et qu'on a su ce qu'on n'auroit peut-être jamais appris sans cela (2).

La Reine-mère ayant été reléguée à Blois, M. de Luçon fut relégué à Avignon, afin qu'ils n'eussent aucune communication ensemble. Mais quand feu M. d'Espernon mena la Reine à Angoulême, M. de Luçon l'y fut trouver. Ce fut là que l'abbé Ruccelai (3), Florentin, et lui, disputèrent dix ou douze jours de la faveur auprès de la Reine-mère, et l'abbé l'alloit emporter sur l'évêque, si M. d'Espernon, tout-puis-

(1) L'ouvrage de Le Grain étant devenu rare, on rapportera ici le passage qui a donné à ce livre une certaine célébrité. « Quant à M. de Richelieu, évêque de Luçon, qui se portoit pre- » mier secrétaire d'État, et en faisoit la fonction ; estant à la re- » levée du même jour entré en la chambre du Roi, Sa Majesté » l'advisant, lui dit ces mots : Monsieur, nous sommes aujour- » d'hui, Dieu mercy, délivrez de votre tyrannie. — Après les- » quelles paroles ce fut à luy à hausser les épaules et dire adieu » à la cour. » (*Décade commençant l'Histoire du Roi Louis XIII... depuis l'an 1610 jusqu'à l'an 1617... par Baptiste Le Grain.* Paris ; Ve Guillemot, 1619, in-f°, pag. 391.) Le Grain ne s'appeloit pas *Toussaint*, mais *Jean-Baptiste*.

(2) Sorel parle du livre de Le Grain avec des précautions oratoires par lesquelles il cherche à expliquer et à commenter favorablement pour Richelieu le passage si redouté du ministre. (*Bibliothèque françoise*. Paris, 1664, pag. 320.)

(3) Grand intrigant. Après avoir cherché à supplanter d'Espernon auprès de Marie de Médicis, il s'attacha au connétable de Luynes, et mourut du pourpre, en 1622. (*Le Vassor, Histoire de Louis XIII*. Amsterdam, 1757, in-4°, II, 34 et 514.)

sant en cette petite cour, n'eût combattu de toute sa force l'inclination de la Reine. La *drôlerie* des Ponts-de-Cé vint ensuite (1); le baron de Fœneste (2) s'en moque assez plaisamment, et le nom qu'on a donné à cette belle expédition témoigne assez que ce ne fut qu'un feu de paille. Bautru, dont nous parlerons assez désormais, y avoit un régiment d'infanterie au service de la Reine-mère, et il lui disoit un jour : « Pour des gens de *pré*, madame, en voilà as- » sez; pour des gens de cœur, c'est une autre affaire. » Il dit encore, quand, pour assurance d'amitié entre messieurs de Luynes et M. de Luçon, on fit le mariage de mademoiselle du Pont-de-Courlay (3) avec Combalet, que les canons du côté du Roi disoient Combalet, et ceux du côté de la Reine-mère, Pont-de-Courlay (4).

M. de Luynes, à qui le père Arnoux, Jésuite, con-

(1) Le Pont-de-Cé fut attaqué et pris par les troupes du Roi sur les troupes de la Reine-mère, le 8 août 1620.

(2) *Les Aventures du baron de Fœneste divisées en quatre parties*, par d'Aubigné, 1630, in-8°. Le passage sur l'affaire du Pont-de-Cé est singulier. Nous traduisons le dialecte gascon qui pourroit embarrasser quelques lecteurs. Beaujeu demande à Fœneste par qui a commençé la déroute; le baron répond : « Ce » fut un brave duc (*de Retz*) qui, voyant ces approches, prit une » gaillarde résolution, et, levant la main haute, s'écria : — Qui » m'aime, si me suive, sauve qui peut. — Il dit cela de si bonne » façon, qu'il fut obéi en despit d'un vieux mestre de camp, » nommé Boisguérin, et de quelques huguenots qui vouloient » combattre. » (*Édition de* 1729, II, 209.)

(3) C'est aujourd'hui madame d'Aiguillon. (T.)

(4) Allusion au mariage de mademoiselle Vignerot de Pont-Courlay, nièce du cardinal de Richelieu, avec Antoine de Beauvoir Du Roure, seigneur de Combalet, neveu du duc de Luynes. Cette union fut en effet le principal résultat de l'affaire du Pont-de-Cé.

fesseur du Roi (1), commençoit à rendre de mauvais offices auprès du Roi, étant mort, le Père Suffren (2), autre Jésuite, confesseur de la Reine-mère, fit une telle peur au Roi du traitement qu'on avoit fait à la Reine-mère, qu'il croyoit déjà que le diable le tenoit au collet, car jamais homme n'a moins aimé Dieu et plus craint le diable que le feu Roi. Ces deux confesseurs remirent donc bien ensemble la mère et le fils, et par ce moyen, M. de Luçon se rendit insensiblement le maître des affaires, et eut le chapeau de cardinal (en 1622).

Quand il fit arrêter à Fontainebleau le maréchal d'Ornano, qui empêchoit Monsieur de se marier, parce qu'il voyoit bien que la maison de Guise l'emporteroit sur lui, et qu'il n'auroit plus de crédit, Monsieur, dont ce maréchal étoit gouverneur, alla à dix heures du soir pester dans la chambre du Roi, à qui il fit peur, et lui dit qu'il vouloit savoir qui le lui avoit conseillé. Le Roi dit que ç'avoit été son conseil. Monsieur fut trouver le chancelier Aligre (3),

(1) M. de Luynes voulut obliger le Père Arnoux à lui révéler la confession du Roi; le Père n'y voulut jamais consentir, quoique sa Société l'y voulût obliger; enfin on fit prendre un autre confesseur au Roi. (T.)

(2) Tallemant écrit le Père *Souffrant*, et Guy-Patin l'écrit de même dans une lettre à M. de Belin, du 12 octobre 1641, parce que l'on prononçoit ainsi le nom du Père *Suffren*.

(3) Je mettrai en passant ce que c'étoit que le chancelier Aligre. Il étoit de Chartres, et d'assez médiocre naissance. Il fut du conseil de M. le comte de Soissons, le père. C'étoit un homme fort laborieux, un vrai cul de plomb, et un esprit assez doux et assez timide. Après la mort de son maître, insensiblement on le mit du nombre de ceux à qui on pourroit donner les sceaux, et en effet on les lui donna. Le cardinal de Richelieu ne le goûta

qui lui répondit en tremblant que ce n'étoit pas lui. Monsieur revint, et pesta tout de nouveau. Le Roi, ne sachant que lui dire, envoya quérir le cardinal, qui dit assurément et sans hésiter que c'étoit lui qui avoit conseillé au Roi de faire arrêter M. le maréchal d'Ornano, et qu'un jour Monsieur l'en remercieroit. Monsieur lui dit : « Vous êtes un j.... f.....,» et s'en alla après ces belles paroles.

Le cardinal haïssoit Monsieur ; et craignant, vu le peu de santé que le Roi avoit, qu'il ne parvînt à la couronne, il fit dessein de gagner la Reine, et de lui aider à faire un dauphin. Pour parvenir à son but, il la mit, sans qu'elle sût d'où cela venoit, fort mal avec le Roi et avec la Reine-Mère, jusque là qu'elle étoit fort maltraitée de l'un et de l'autre. Après il lui fit dire par madame du Fargis, dame d'atours, que si elle vouloit, il la tireroit bientôt de la misère dans laquelle elle vivoit. La Reine, qui ne croyoit point que ce fût lui qui la fît maltraiter, pensa d'abord que c'étoit par compassion qu'il lui offroit son assistance, souffrit qu'il lui écrivît, et lui fit même réponse, car elle ne s'imaginoit pas que ce commerce produisît autre chose qu'une simple galanterie.

Le cardinal, qui voyoit quelque acheminement à son affaire, lui fit proposer par la même madame du Fargis (1) de consentir qu'il tînt auprès d'elle la place

pas, et l'envoya à sa maison de La Rivière, auprès de Chartres. Comme ce n'étoit pas un grand génie, on disoit qu'on l'avoit envoyé *à la rivière*. M. de Marillac eut les sceaux. (T.)

(1) Le cardinal donnoit des rendez-vous à madame du Fargis chez le cardinal de Bérulle, à Fontainebleau et ailleurs, de peur de faire trop d'éclat si c'étoit chez lui-même, et aussi à cause que ce cardinal passoit pour un béat. Bérulle croyoit que c'étoit pour quelque autre chose ; il parla aussi d'amour à madame du

du Roi; que si elle n'avoit point d'enfants, elle seroit toujours méprisée, et que le Roi, malsain comme il étoit, ne pouvant pas vivre long-temps, on la renverroit en Espagne; au lieu que si elle avoit un fils du cardinal, et le Roi venant à mourir bientôt, comme cela étoit infaillible, elle gouverneroit avec lui, car il ne pourroit avoir que les mêmes intérêts, étant père de son enfant; que pour la Reine-mère, il l'éloigneroit dès qu'il auroit reçu la faveur qu'il demandoit.

La Reine rejeta bien loin cette proposition; mais on ne voulut pas le rebuter (1). Le cardinal fit tout ce qu'il put pour la voir une fois dans le lit, mais il n'en put venir à bout. Il ne laissa pas d'avoir toujours quelque petite galanterie avec elle; mais enfin tout fut rompu, quand il découvrit que La Porte, un des officiers de la Reine, alloit recevoir les lettres qui venoient d'Espagne, et que le duc de Lorraine avoit parlé à elle, déguisé, au Val-de-Grâce. Il y avoit un peu de galanterie parmi. Le cardinal fit arrêter La Porte, et le garde des sceaux, Seguier, interrogea la

Fargis, et lui mit le marché au poing. Ce fut la cabale des Marillac qui fit Bérulle, leur ami, cardinal et ministre. Le feu Roi disoit que c'étoit le plus vilain homme botté de tout le royaume. Malleville disoit qu'en trois semaines qu'il fut au cardinal de Bérulle, à l'Oratoire, il apprit plus de fourberies qu'en tout le reste de sa vie. Il avoit bien de l'hypocrisie; on l'a vu passer dans le fond d'un carrosse, par le milieu du Cours, son Bréviaire à la main, lui qui ne pouvoit quasi lire au grand soleil, tant il avoit la vue courte. (T.)

(1) Le grand cardinal, déguisé en baladin, croyant par là plaire à la Reine, vint danser une sarabande devant elle, en la présence de la duchesse de Chevreuse. (*Mémoires du comte de Brienne* (le fils). Paris, Ponthieu. 1828, I, 275.)

Reine au Val-de-Grâce (1). Depuis le cardinal l'a toujours persécutée, et pour la faire enrager, il fit jouer une pièce appelée *Mirame* (2), où l'on voit Buckingham plus aimé que lui, et le héros, qui est Buckingham, battu par le cardinal. Desmarets fit tout cela par son ordre; et contre les règles, il la força de venir voir cette pièce (3).

M. de La Rochefoucauld dit que le cardinal étoit fort amoureux de la Reine, et que de rage il la vouloit faire répudier, mais que madame d'Aiguillon l'en empêcha. On accusa la Reine d'intelligence avec le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, et

(1) Les Mémoires de madame de Motteville, ceux du duc de La Rochefoucauld, et ceux de La Porte, contiennent beaucoup de détails sur cette affaire. Les pièces originales relatives aux correspondances d'Anne d'Autriche avec l'Espagne et au procès de La Porte, faisoient partie des manuscrits de Richelieu. Le Père Griffet les a eues sous les yeux, quand il a écrit son *Histoire de Louis XIII*, car il en rend un compte très-fidèle. Ces manuscrits ont été acquis à la vente de M. Bruyères de Chalabre par la Société des Bibliophiles français, qui se propose d'en faire l'objet d'une de ses prochaines publications.

(2) *Mirame* fut représentée en 1641, à l'ouverture de la grande salle du Palais-Cardinal. Mirame, héroïne de la pièce, méprise l'hommage du roi de Phrygie, et lui préfère Arimant, favori du roi de Colchos. Cette allusion à la reine Anne d'Autriche, et aux sentiments que le duc de Buckingham avoit osé témoigner, ne paroît pas avoir été indiquée jusqu'à présent.

(3) L'abbé Arnauld assistoit à cette représentation : « J'eus » ma part de ce spectacle, dit-il, et m'étonnai, comme beaucoup » d'autres, qu'on eût eu l'audace d'inviter Sa Majesté à être spec- » tatrice d'une intrigue qui sans doute ne devoit pas lui plaire, » et que par respect je n'expliquerai point. Mais il lui fallut » souffrir cette injure, qu'on dit qu'elle s'étoit attirée par le mé- » pris qu'elle avoit fait des recherches du cardinal. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, Collection Petitot, 2e série, XXXIV, 199.)

le garde des sceaux Séguier ne l'interrogea pas seulement, mais il la fouilla en quelque sorte; car il lui mit la main dans son corps (*de robe*), pour voir s'il n'y avoit point de lettres, au moins y regarda-t-il, et il approcha ses mains de ses tétons.

Dans le désespoir où il la mit, elle avoit une fois résolu de s'enfuir à Bruxelles(1). M. de Marsillac, jeune homme de vingt ans, depuis M. de la Rochefoucauld de la Fronde, la devoit mener en croupe; madame d'Hautefort étoit de la partie; madame de Chevreuse, déjà exilée à Tours, devoit se sauver en Espagne, si on lui envoyoit des Heures reliées de rouge, et si on lui en envoyoit de vertes, elle ne devoit bouger. La Reine résolut de ne point partir; madame d'Hautefort, par mégarde, ou ayant oublié ce dont elles étoient convenues, envoya les Heures rouges. Cela fut cause que madame de Chevreuse se déguisa en homme, et alla chez le prince de Marsillac, qui lui donna des gens pour la conduire (2). Cela fut cause aussi qu'on tint Marsillac quelque temps en prison (3).

(1) Auprès de sa tante, l'infante Claire-Eugénie.

(2) Voyez plus haut, p. 48 de ce volume.

(3) Tallemant a écrit le récit des faits relatifs à la persécution dirigée par le cardinal contre la reine Anne d'Autriche à deux époques différentes. Ce qu'on lit à la page 153 est dans le texte *continu* de ses Mémoires, et a par conséquent été écrit en 1657 ou 1658. Il y a dit ce qu'il savoit alors. Plus tard, vers 1663 ou 1664, il a ajouté à la marge de son manuscrit les deux alinéas qu'on vient de lire, dans lesquels il a évidemment donné extrait des Mémoires du duc de La Rochefoucauld. Il faut qu'il ait eu entre les mains une copie manuscrite de cet ouvrage, car la première édition, publiée à Cologne, en 1662, ne contient pas la première partie, où ces faits sont rapportés. Elle n'a paru qu'en 1817, chez Renouard. Dans la première édition des Mémoires de Tallemant, on a eu le tort de confondre deux textes écrits à des époques distinctes, ce qui a jeté de l'obscurité. Nous ré-

Depuis, le cardinal le prit en amitié et lui fit offrir de le recevoir au nombre de ses amis. Marsillac n'osa l'accepter sans le consentement de la Reine, qui ne le lui voulut pas permettre (1).

tablissons ces passages dans l'ordre où ils sont placés au manuscrit autographe.

(1) La Rochefoucauld étoit l'amant de madame de Chevreuse. Nous renvoyons les lecteurs à la *première partie* de ses Mémoires, où l'on verra les défenses que son père et M. de Chavigny lui faisoient de continuer d'entretenir des relations avec elle; il ne la vit pas en effet, mais il lui procura les moyens de passer en Espagne. Il est curieux de voir Balzac, en écrivant à Bois-Robert, l'homme du cardinal, excuser le jeune Marsillac, dans une lettre toute remplie de précautions oratoires. En publiant les *Lettres choisies de Balzac* (Paris, Courbé, 1647, in-8°, 2e partie, p. 666) on a retranché tout ce qui suit ; c'est à Conrart qu'en est due la conservation. Balzac dit en parlant du duc de La Rochefoucauld : « Je ne vis jamais homme plus satisfait que lui des voyages « de Ruel, ni mieux persuadé des vertus héroïques de M. le car- » dinal...... Il est vray que le passage de madame de Chevreuse » en Angoumois a esté un grand tempérament à cette belle joye » qu'il avoit apportée de Paris. Il ne se peut consoler de la ci- » vilité de monsieur son fils, et je vous réponds que s'il eût été » chez lui le jour du malheureux compliment..... il n'y eût eu » que des valets malades, des chevaux encloués et des carrosses » sans roues. Mais les jeunes gens n'ont pas les mêmes consi- » dérations que les sages confirmés. Un homme d'Estat sans » barbe n'est pas un moindre prodige qu'un galant en cheveux » gris, et la méditation des suites et de la conséquence des choses » n'appartient pas à un âge qui ne regarde que la présence et le » dehors de ces mêmes choses. Ces messieurs parlent si sou- » vent de l'empire et de la souveraineté des dames, et ont la » tête si pleine de romans et d'aventures estranges, qu'ils croyent » pouvoir faire tout ce qu'on faisoit sous le règne d'*Amadis*, » et devoir dire pour le moins à une princesse suppliante :

Et enim ipsi Dii negare cui nil potuerunt
Hominem me denegare quis posset pati ?

La Reine-mère, durant cette intrigue, eut une telle jalousie de la Reine, qu'elle rompit hautement avec le cardinal, et chassa madame d'Aiguillon et M. de La Meilleraye, qui étoit son capitaine des gardes. La Reine-mère, qui vouloit dominer, et qui avoit fait élever le Roi à dessein de le rendre incapable de faire son métier lui-même (1), avoit eu peur que la Reine n'eût du pouvoir sur son esprit; et pour empêcher cette princesse de s'appliquer à gagner l'affection de son mari, elle mit auprès d'elle madame de Chevreuse (2) et madame de La Valette (3), deux aussi folles têtes qu'il y en eût à la cour. La princesse de Conti avoit eu aussi ordre de la Reine-mère de prendre garde à tout ce qu'on faisoit chez la Reine; et celle-ci, qui, quoique vieille, avoit encore l'amour en tête, étoit bien aise qu'on fît galanterie (4). Ce fut elle qui apprit à la Reine à être coquette.

» Moi qui ne suis qu'un homme, comment résisterois-je aux » prières de celle à qui les dieux n'ont pu rien refuser ?

(*Manuscrits de Conrart.* Recueil in-4°, t. XIV, p. 1013. *Bibliothèque de l'Arsenal.*)

(1) Elle ne baisa pas une fois le Roi en toute la Régence. (T.)

(2) Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, née en 1600, mourut en 1679.

(3) Mademoiselle de Verneuil, sœur de M. de Metz. Cette madame de La Valette étoit fort bien avec la Reine. Madame de Verneuil, sa mère, dit un jour à la Reine : « Madame, mais » qu'est-ce que ma fille a donc pour vous plaire ? Cela me sur- » prend, car le feu Roi étoit un fort bon homme, mais il a bien » fait les plus sots enfants du monde. » Madame de Verneuil devint si grosse, que Bautru, en l'allant voir, vouloit payer à la porte comme pour voir la baleine. Elle ne s'amusa plus qu'à faire des ragoûts quand elle vit Henri IV mort. Elle ne lui a pas été infidèle : c'est la seule. (T.) Tallemant avoit déjà fait cette observation dans l'*Historiette* de Henri IV. (Voyez plus haut, t. I. p. 83.)

(4) Louise-Marguerite de Lorraine-Guise avoit épousé au

Il arriva une chose assez bizarre en ce temps-là. Le jour que le cardinal alla à Luxembourg, où la Reine et lui rompirent, le procureur-général Molé, qu'il avoit dessein de faire premier président, n'ayant pas trouvé M. le cardinal chez lui, alla le chercher à Luxembourg. Par malheur le cardinal, descendant par le grand escalier, le vit qui montoit par le petit. Il crut que cet homme venoit offrir son service à la Reine-mère, et il ne s'en désabusa que long-temps après, qu'il le fit premier président. Il fut trompé au jugement qu'il fit de lui et du président Mélian. Ce Mélian, président des enquêtes, avoit plus de réputation qu'il n'en méritoit. Le cardinal le fit procureur-général, et il se trouva que ce n'étoit nullement un habile homme; et au contraire, le procureur-général qu'il fit premier président, parce qu'il ne passoit pas pour un grand clerc, se trouva plus habile qu'on ne croyoit.

En ce temps-là on parla du mariage de la Reine d'Angleterre. Le comte de Carlisle et le comte Holland, qui furent envoyés ici pour en traiter, donnèrent avis à Buckingham, favori du Roi, qui avoit le roman en tête, qu'il y avoit en France une jeune reine galante, et que ce seroit une belle conquête à faire; dès lors il y eut quelque commerce entre eux, par le moyen de madame de Chevreuse, à qui le comte Holland en contoit; de sorte que quand Buckingham arriva pour épouser la reine d'Angleterre, la Reine régnante étoit toute disposée à le bien recevoir. Il y eut bien des galanteries, mais ce qui fit le plus de bruit, ce fut que quand la cour alla à

mois de juillet 1605, François de Bourbon, prince de Conti. *Voyez* son *Historiette*, t. Ier, p. 120.

Amiens, pour s'approcher d'autant plus de la mer, Buckingham tint la Reine toute seule dans un jardin ; au moins il n'y avoit qu'une madame du Vernet (1), sœur de feu M. de Luynes, dame d'atours de la Reine, mais elle étoit d'intelligence et s'étoit assez éloignée. Le galant culbuta la Reine, et lui écorcha les cuisses avec ses chausses en broderies ; mais ce fut en vain, car elle appela tant de fois, que la dame d'atours, qui faisoit la sourde-oreille, fut contrainte de venir au secours (2). Quelques jours après, la Reine régnante étant demeurée à Amiens, soit qu'elle se trouvât mal, ou qu'elle ne fût pas nécessaire pour accompagner la Reine d'Angleterre à la mer, car cela n'eût fait que de l'embarras, Buckingham, qui avoit pris congé de la Reine comme les autres, retourna quand il eut fait trois lieues ; et comme la Reine ne songeoit à rien, elle le voit à genoux au chevet de son lit. Il y fut quelque temps, baise le bout des draps, et s'en va.

Le cardinal prit soupçon de toutes les galanteries de Buckingham, et empêcha qu'il ne retournât en France, ambassadeur extraordinaire, comme c'étoit son dessein. Ne pouvant faire mieux, il y vint

(1) Cette dame du Vernet fut chassée pour cela ; mais comme elle avoit gagné du bien, feu M. de Bouillon La Marck l'épousa. On disoit que ce du Vernet avoit été violon, et avoit montré à danser aux pages du connétable de Montmorency, en Languedoc. Cependant ils le firent gouverneur de Calais. (T.)

(2) Tallemant exagère la scène du jardin d'Amiens. Le duc de La Rochefoucauld dit seulement que la Reine *fut contrainte d'appeler ses femmes*, et la *véridique* madame de Motteville dit que la Reine, *surprise de se voir seule, et apparemment importunée par quelque sentiment trop passionné du duc de Buckingham, s'écria, et appelant son écuyer, le blâma de l'avoir quittée*. La Porte dit qu'on résolut *d'assoupir la chose autant qu'on pourroit.*

avec une armée navale attaquer l'île de Ré. Il y avoit une litière et des chevaux de bague dans ses vaisseaux. On a su du cardinal Spada, alors nonce en France (il l'a dit à M. de Fontenay-Mareuil, quand celui-ci étoit ambassadeur à Rome), que la France et l'Espagne étoient sur le point de se liguer pour attaquer l'Angleterre. C'étoit M. de Bérulle, alors général de l'Oratoire, et non encore cardinal, qui pressoit cette alliance. Le comte d'Olivarès avertit le duc de Buckingham du dessein, et cela le fit venir dans l'île, une campagne plus tôt qu'il n'avoit résolu. L'Espagne vouloit que les huguenots brouillassent toujours la France.

A son arrivée, le duc de Buckingham prit un gentilhomme de Xaintonge, nommé Saint-Surin, homme adroit et intelligent, et qui savoit fort bien la cour. Il lui fit mille civilités, et lui ayant découvert son amour, il le mena dans la plus belle chambre de son vaisseau. Cette chambre étoit fort dorée; le plancher étoit couvert de tapis de Perse, et il y avoit comme une espèce d'autel où étoit le portrait de la Reine, avec plusieurs flambeaux allumés. Après, il lui donna la liberté, à condition d'aller dire à M. le cardinal qu'il se retireroit et livreroit La Rochelle, en un mot, qu'il offroit la carte blanche, pourvu qu'on lui promît de le recevoir, comme ambassadeur, en France. Il lui donna aussi ordre de parler à la Reine de sa part. Saint-Surin vint à Paris, et fit ce qu'il avoit promis. Il parla au cardinal, qui le menaça de lui faire couper le cou s'il en parloit davantage. Depuis, quand la Reine apprit la mort de Buckingham, elle en fut sensiblement touchée. Au commencement elle n'en vouloit rien croire, et disoit : « Je viens de recevoir de ses lettres. »

Durant le siége de La Rochelle, feu M. le Prince, comme on étoit en peine de déchiffrer des lettres en chiffres, se ressouvint qu'il avoit vu à Alby un jeune homme, appelé Rossignol, qui avoit du talent pour cela. Il en donna avis au cardinal, qui le fit venir. Il rencontra d'abord et dit à Son Eminence : « L'es» pérance des Rochellois n'est que du vent : ils s'at» tendent à un secours par mer. » Les Anglois leur en promettoient. Le cardinal fit fort valoir cette science, et il tâcha le plus qu'il put de faire croire qu'il n'y avoit point de chiffres que Rossignol ne déchiffrât. Cela ne lui fut pas inutile contre les cabales (1).

A ce même siége, M. de La Rochefoucauld, alors gouverneur du Poitou, eut ordre d'assembler la noblesse de son gouvernement. En quatre jours il assembla quinze cents gentilshommes, et dit au Roi : « Sire, il n'y en a pas un qui ne soit mon parent. »

(1) Tallemant revient un peu plus loin sur Rossignol. Bois-Robert lui a adressé plusieurs de ses épîtres ; dans l'une d'elles, suivant les intentions du cardinal, il vante l'habileté de Rossignol, dont il fait un redoutable prodige. Voici le passage :

Il n'est plus rien dessous les cieux
Qu'on puisse cacher à tes yeux...
...Que ton art est important !
On gagne par lui des provinces,
On sait tous les secrets des princes....
Vraiment, cet art est bien commode ;
De grâce, apprends-moi ta méthode,
Et justifie en m'instruisant
Les temps passés et le présent ;
Car ceux qu'on combat et met en fuite
Jurent qu'un diable est à ta suite,
Et que d'invisibles laquais
D'enfer rapportent leurs paquets...

(*Épistres du sieur de Bois-Robert*. Paris, 1647, in-4, p. 151.)

M. d'Estissac, son cadet, lui dit : « Vous avez fait » là un pas de clerc ; les neveux du cardinal ne sont » encore que des gredins, et vous aller faire claquer » votre fouet; gare votre gouvernement. » Dès l'été suivant le cardinal le lui fit ôter, pour le donner à un homme qui n'eût pas tant de crédit, ce fut à Parabelle.

Le cardinal apparemment avait déjà en tête ce que je vais rapporter. Au voyage de Lyon, où le Roi fut si mal, la Reine-mère demanda en grâce au Roi qu'il chassât le cardinal. Il lui promit de le chasser dès que la paix d'Allemagne seroit faite, mais qu'il avoit affaire de lui jusque là. Le Roi étant guéri, part et va à Rouane. La Reine-mère étoit demeurée à Lyon, à cause qu'elle avoit mal à un pied. De Rouane, le Roi lui écrivit qu'elle se guérît, qu'il lui donneroit bientôt contentement, que la paix d'Allemagne étoit faite, et qu'il en envoyoit la ratification.

La Reine-mère fut si aise de cette nouvelle, qu'à la chaude elle fit brûler quelques fagots, comme pour faire une espèce de feu de joie. Le cardinal sut qu'elle avoit fait ce feu, et il se douta de quelque chose. Il presse le Roi. Le Roi lui confesse tout ; la Reine-mère vient à Rouane. Le cardinal, comme elle communioit à l'église, s'approcha d'elle, et fit signe à Saint-Germain, qui, comme aumônier, étoit auprès d'elle, de se retirer. Il la conjura de lui pardonner : elle le rebuta : « Madame, lui dit-il, j'en ferai bien périr » avec moi. » C'est de là qu'est venue la rupture sans rime ni raison de la paix de Ratisbonne. A Lyon, tout le monde, c'est-à-dire toutes les cabales, étoient contre le cardinal. Au retour, il fit arrêter le maréchal de Marillac, et le garde des sceaux fut mené à Angoulême; M. de Châteauneuf eut les sceaux.

Cela irrita furieusement la Reine-mère. Le cardinal lui fit parler plusieurs fois, et comme le premier président de Verdun lui eut dit que Son Eminence en avoit pleuré cinq fois différentes : « Je ne m'en » étonne pas, dit-elle, il pleure quand il veut. » Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, homme dévot, mais qui étoit toujours dans l'adoration du ministère, et qu'on appeloit vulgairement *le dévot de la cour*, dit aussi à la Reine-mère qu'il avoit vu le cardinal si abattu et si changé, qu'on ne le connoissoit plus. Elle dit qu'il se changeoit comme il vouloit, et qu'après avoir paru gai, en un instant il paroissoit demi-mort. Il y eut pourtant je ne sais quelle réconciliation. Peu de temps après se fit la grande cabale des deux reines, de Monsieur et de toute la maison de Guise. Le cardinal désespéré se vouloit retirer, mais le cardinal de La Valette lui remit le cœur au ventre. M. de Rambouillet gagna Monsieur, et comme on croyoit le cardinal perdu, le Roi se déclara pour lui. C'est ce qu'on a appelé la *Journée des dupes*. Ce fut à la Saint-Martin, au retour de la Rochelle.

Madame du Fargis fut chassée à cause de ses cabales et non à cause de ses galanteries. Elle s'étoit jointe à Vaultier et à Beringhen, aujourd'hui premier écuyer de la petite écurie. Elle fut quelque temps cachée aux environs de Paris, mais on la découvrit bientôt, et il fallut aller plus loin.

La Reine régnante avoua qu'on lui pouvoit faire un méchant tour en cette occasion; car elle avoit été au Val-de-Grâce, où l'ambassadeur d'Espagne, Mirabel (contre la défense qu'on lui avoit faite d'aller plus au Louvre comme il faisoit, car il y alloit sans cesse,e t auparavant la Reine-mère l'admettoit au

conseil), avoit été parler à elle, et elle en avoit quelque reconnoissance. Sur cette affaire de l'ambassadeur d'Espagne, au commencement elle dit bien des sottises : que son frère la vengeroit, etc., et a toujours eu intelligence avec lui. Elle ne pouvoit cacher le chagrin qu'elle avoit des prospérités de la France, quand c'étoit au préjudice de sa maison.

Je mettrai ici ce que j'ai appris de Vaultier. Un Cordelier, nommé le père Crochard, qui suivoit partout M. de La Rocheguyon, l'avoit pour domestique, comme un pauvre garçon ; madame de Guercheville le fit médecin du commun chez la Reine-mère, à trois cents livres de gages. Or, quand elle fut à Angoulême, et que Delorme l'eut quittée à Aigres (1), aux enseignes qu'il disoit en son style qu'elle lui avoit dit des paroles *plus aigres* que le lieu où elles avoient été dites, elle eut besoin d'un médecin. Il ne se trouva que Vaultier, que quelqu'un, qui en avoit été bien traité, lui loua fort. Il la guérit d'un érisypèle, et ensuite il réussit si bien et se mit si bien dans son esprit, qu'il étoit mieux avec elle que personne. D'où vint la grande haine du cardinal contre lui. C'étoit un grand homme bien fait, mais qui avoit de grosses épaules ; il faisoit fort l'entendu. Il étoit d'Arles ; sa mère gagnoit sa vie à filer, et on disoit qu'il ne l'assistoit point (2).

On a fort médit du cardinal de Richelieu, qui étoit bel homme, avec la Reine-mère. Durant cette galanterie, elle s'avisa, quoiqu'elle eût déjà de l'âge, de se re-

(1) Aigres est un bourg du département de la Charente.

(2) François Vaultier, docteur en médecine, naquit à Arles, en 1589. Premier médecin de la Reine-mère, il éprouva une longue disgrâce sous le ministère du cardinal de Richelieu, et demeura prisonnier à la Bastille pendant douze ans. Il fut ensuite

mettre à jouer du luth. Elle en avoit joué un peu autrefois. Elle prend Gaultier chez elle : voilà tout le monde à jouer du luth. Le cardinal en apprit aussi; et c'étoit la plus ridicule chose qu'on pût imaginer, que de le voir prendre des leçons de Gaultier.

Le cardinal de Richelieu, dans le dessein qu'il feignoit d'avoir de se réconcilier avec la Reine-mère encore une fois, envoya quérir Vitray (1), aujourd'hui imprimeur du clergé, homme de bon sens, et qui faisoit profession d'amitié avec Vaultier, et lui dit qu'il le prioit de porter les paroles de part et d'autre; Vitray lui dit qu'il le prioit de l'en dispenser ; que souvent on sacrifioit de petits compagnons pour apaiser les puissances. « Non, reprit le cardi- » nal, ne craignez rien.—Puisque vous voulez donc, » dit Vitray, que j'aie cet honneur, ne me donnez » point à deviner; dites-moi les choses sincèrement. » —Allez dire à Vaultier cela et cela, » ajouta le cardinal. Il y eut bien des allées et des venues; enfin la chose en vint à ce point, que le cardinal fit dire à Vaultier, par Vitray, qu'il falloit faire une entrevue chez Vitray même, et que de peur de trop d'éclat, le Père Joseph (2) iroit au lieu de lui. Vaultier répondit : « C'est un piége; après le cardinal ne manquera » pas d'avertir la Reine-mère de cette conférence,

nommé premier médecin de Louis XIV et surintendant du Jardin des Plantes. Il est mort en 1652.

(1) Antoine Vitré, ou *Vitray*, imprimeur du Roi pour les langues orientales, a publié la Bible polyglotte de Le Jay, avec les caractères rapportés d'Orient par M. de Brèves, ainsi qu'une foule d'autres livres qui le mettent au rang de nos meilleurs imprimeurs. Il est mort en 1674.

(2) François Le Clerc du Tremblay, capucin, né en 1577, fut nommé au cardinalat, et mourut au mois de janvier 1638. Il

» et de lui dire que j'ai commerce avec lui ou avec ses » gens. Je ne saurois, ajouta-t-il, empêcher la Reine » d'aller à Compiègne » Or, le cardinal ne demandoit pas mieux que la Reine fît la sottise d'aller à Compiègne, quoiqu'il fît semblant du contraire, qu'il eût offert toutes choses à Vaultier, et qu'il eût résolu d'aller jusqu'au chapeau de cardinal. Car la Reine-mère vouloit régner, et ne se contentoit pas de donner charges et bénéfices, et d'avoir autant d'argent qu'elle en vouloit. La princesse de Conti, et par elle toute la maison de Guise et M. de Bellegarde, la portoient sans cesse à perdre le cardinal. Elle va donc à Compiègne; on l'y arrête, et on ordonne à Vaultier de retourner à Paris. En chemin on le prend et on le mène à la Bastille. Le cardinal fait dire à Vitray qu'il étoit fort content de son entreprise; qu'il n'avoit qu'à voir son ami tant qu'il voudroit. Vitray répondit: « Je m'en garderai bien, c'est un homme qui a » eu le malheur de tomber dans la disgrâce du Prince: » je le servirai assez sans le visiter. » Le cardinal lui manda qu'il y allât librement, qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui. Il y fut donc. Vaultier lui dit: « Me voilà bien bas, mais je serai quelque jour le pre» mier médecin du Roi. » Cela est arrivé, mais non pas comme il l'entendoit, car il croyoit que ce seroit du feu Roi, et ç'a été d'un roi qui n'étoit pas encore au monde. Nous l'avons vu, riche de vingt mille écus de rente, vivre comme un gredin, et prendre de l'argent des malades qu'il voyoit. A la fin, il en eut honte et n'en prit plus.

Pour achever ce que je sais de la Reine-mère, j'ajouterai qu'elle ne se put garantir à Bruxelles même

avoit toute la confiance du cardinal de Richelieu ; on l'appeloit l'*Éminence grise*.

des finesses du cardinal pour l'éloigner de là ; car elle étoit assez près pour faire toujours des cabales contre lui. Il lui fit accroire que si elle rompoit avec les Espagnols, il la feroit revenir. Elle feignit donc d'aller à Spa, et deux mille chevaux hollandois la vinrent prendre. Après, il ne se soucia plus d'elle. On dit qu'en ce temps-là elle n'avoit d'autre but que de jouir de Luxembourg et du Cours qu'elle avoit fait planter, sans se mêler de rien. Ainsi elle sortit sottement de Bruxelles, où elle étoit bien traitée par les Espagnols, qui lui donnoient douze mille écus par mois, dont elle étoit fort bien payée, et depuis cela ne fit qu'errer et vivoter misérablement. Saint-Germain (1) ne savoit rien du dessein de la Reine-mère. Le cardinal-infant en étoit persuadé, et lui donna pour vivre une prévôté de douze mille livres de rente ; peut-être vouloit-il l'avoir pour le faire écrire contre le cardinal. Cet homme revint à Paris à la mort du cardinal de Richelieu, car il avoit autant de revenu que cela en une autre prévôté, en Provence, et n'a point voulu jouir de celle de Flandre, afin qu'on ne le pût accuser d'avoir commerce avec l'ennemi. Il vit ici chez sa sœur, à qui il donne douze mille livres de pension. Il a encore trois mille livres de rente d'ailleurs, et quand il tire quelque chose de ses appointemens, car il a je ne sais quel emploi ou quelque pension, il le distribue aux deux filles de cette sœur. Il ne veut point disposer de ses deux prévôtés, parce qu'il dit que c'est usurper le droit des collateurs.

Le cardinal, pour avoir l'amirauté et être absolu aussi bien sur mer que sur terre, fit courir le bruit

(1) Celui qui a tant écrit contre le cardinal. Il s'appelle de Mourgues, et est de Paris. (T.)

que quelques galions d'Espagne de la flotte des Indes s'étoient perdus vers Bayonne, et fit savoir cette nouvelle au Roi. Au même temps, plusieurs personnes apostées disoient à Sa Majesté que, faute d'avoir quelqu'un qui prît soin des naufrages, on perdroit toute la charge de ces galions, et qu'il seroit nécessaire de faire un maître et surintendant de la navigation ; et tout d'un train ils se mirent à examiner qui pourroit bien s'acquitter comme il faut de cet emploi; et après avoir nommé bien des gens, ils ne trouvoient que M. le cardinal capable de cette charge ; de sorte qu'ils persuadèrent au Roi de lui en parler. Sa Majesté le proposa au cardinal, qui d'abord dit qu'il n'étoit déjà que trop occupé, qu'il succomberoit sous le faix, et se fit bien prier pour la prendre. Cette charge rendoit celle d'amiral inutile ou superflue : aussi M. de Montmorency fut bien aise de traiter de celle d'amiral de Ponent, qu'il possédoit. M. de Guise, pour celle de Levant, fit plus de cérémonies, et enfin on lui ôta et l'amirauté et le gouvernement de Provence.

Pour montrer la grande puissance du cardinal, on faisoit un conte dont Bois-Robert divertit Son Eminence (1). Le colonel Hailbrun, Ecossois, homme qui étoit considéré, passant à cheval dans la rue Tiquetonne, se sentit pressé. Il entre dans la maison d'un bourgeois, et décharge son paquet dans l'allée. Le bourgeois se trouve là, et fait du bruit; ce bonhomme étoit bien empêché. Son valet dit au

(1) Il lui prenoit assez souvent des mélancolies si fortes qu'il envoyoit chercher Bois-Robert, et les autres qui le pouvoient divertir, et il leur disoit : « Réjouissez-moi, si vous en savez le » secret. » Alors chacun bouffonnoit, et quand il étoit soulagé, il se remettoit aux affaires. (T.)

bourgeois : « Mon maître est à M. le cardinal. » — Ah! monsieur, dit le bourgeois, vous pou- » vez chier partout, puisque vous êtes à son Emi- » nence. » C'est ce colonel qui disoit en son baragiuon que quand la balle avoit sa commission, il n'y avoit pas moyen de l'échapper.

* Le Père Joseph lui montroit sur la carte avec son doigt, et disoit : « Nous passerons la rivière là. » —Mais, monsieur Joseph, répliquoit-il, votre doigt » n'est pas un pont. »

Le bonhomme d'Espernon avoit été un des plus fermes, mais il fut enfin contraint de *boucquer*, et vint à cheval à Montauban voir le cardinal. « Vous » voyez, lui dit-il, le pauvre vieillard. » Le cardinal lui en vouloit, parce que, durant le siége de La Rochelle, quelqu'un l'ayant trouvé avec un bréviaire, il dit : « Il faut bien que nous fassions le métier des » autres, puisque les autres font le nôtre. » Il appeloit son fils le cardinal *valet*. En revanche, il fit grand' peur au cardinal à Bordeaux, car il l'alla voir suivi de deux cents gentilshommes, et le cardinal étoit seul au lit. Le cardinal ne le lui a jamais pardonné depuis. Ce bonhomme dit plaisamment, quand le cardinal fut fait généralissime en Italie, que le Roi ne s'étoit réservé que la vertu de guérir des écrouelles; et quand M. d'Effiat fut fait maréchal de France, il lui dit : « Eh bien, monsieur d'Effiat, vous voilà » maréchal de France. De mon temps on en faisoit » peu, mais on les faisoit bons. »

Le cardinal négocia si bien qu'il fit revenir Monsieur. Il maria peu de temps après trois de ses parentes à M. de La Valette, à Puy-Laurens et au comte de Guiche. * Ce fut pour attraper La Valette qu'il lui fit épouser sa parente. M. d'Espernon, pour

avoir mal vécu avec sa femme, s'est attiré toutes les calamités qu'il a eues.

Monsieur, par les cabales de la maison de Guise, du duc de Lorraine et de la Reine-mère, sortit de France, mais principalement parce qu'on n'avoit pas tenu parole à Le Coigneux, son chancelier, et à Puy-Laurens. M. de Rambouillet, par cette négociation, avoit promis à Le Coigneux une charge de président à mortier, qu'il eut, et un chapeau de cardinal; et à Puy-Laurens un brevet de duc. On n'écrivoit point à Rome pour le chapeau; le brevet ne s'expédioit point. Ces deux hommes aigrissent leur maître, et le font partir. Puy-Laurens croyoit épouser madame de Phalsbourg, ou sa fille, qui étoit veuve. Saint-Chaumont, qui faisoit le siége de Nancy, que M. de Phalsbourg défendoit, laissa échapper la princesse Marguerite à cheval, et fut disgracié pour cela. Depuis, elle épousa Monsieur en Flandre.

Le cardinal fit en sorte que le Roi jeta les yeux sur La Folone, gentilhomme de Touraine, pour lui donner ordre, sans qu'il parût que le cardinal en sût rien, de se tenir auprès de Son Eminence et d'empêcher qu'on ne l'accablât, et qu'on ne lui parlât que lorsque l'on auroit quelque chose d'important à lui dire. C'étoit avant qu'il eût un maître de chambre et des gardes. Ce La Folone étoit le plus beau mangeur de la cour. Quand les autres disoient: « Ah! » qu'il feroit beau chasser aujourd'hui! — Ah! qu'il » feroit beau se promener! — Ah! qu'il feroit beau » jouer à la paume, danser, etc., » lui disoit : « Ah! » qu'il feroit beau manger aujourd'hui! » En sortant de table, ses grâces étoient : « Seigneur, fais-» moi la grâce de bien digérer ce que j'ai mangé. »

On a dit que Puy-Laurens avoit été empoisonné

avec des champignons, et on disoit que *les champignons du bois de Vincennes* étoient bien dangereux. Mais il mourut comme le grand prieur de Vendôme et le maréchal d'Ornano, à cause de l'humidité d'une chambre voûtée, et qui a si peu d'air que le salpêtre s'y forme. Madame de Rambouillet disoit plaisamment que cette chambre valoit son pesant d'arsenic, comme on dit son pesant d'or. Le cardinal de La Valette lui redisoit toujours cela.

Le cardinal ne pouvoit digérer qu'on lui reprochât qu'il n'étoit pas de bonne maison, et rien ne lui a tant tenu à l'esprit que cela.

* Le grand prieur de La Porte, voyant que le cardinal de Richelieu ne donnoit pas la main chez lui au prince de Piémont, depuis duc de Savoie, dit tout haut : « Qui eût jamais cru que le petit-fils de l'a- » vocat La Porte eût passé devant le petit-fils de » Charles-Quint (1) ? »

Les pièces qu'on imprimoit (2) à Bruxelles contre lui le chagrinoient terriblement. Il en eut un tel dépit, que cela ne contribua pas peu à faire déclarer la

(1) Hocquincourt, le père, grand-prévôt, ayant demandé d'être chevalier de l'ordre, le cardinal de Richelieu lui dit : « Vraiment ! » voilà une belle dignité ! — C'est pourtant cette dignité qui fit » votre père chevalier. » Il n'en fut pas mieux à la cour ponr cela. (T.)

(2) L'écrit qui l'a le plus fait enrager, a été cette satire de mille vers, où il y a du feu, mais c'est tout. Il fit emprisonner bien des gens pour cela ; mais il n'en put rien découvrir. Je me souviens qu'on fermoit la porte sur soi pour la lire. Ce tyran-là étoit furieusement redouté. Je crois qu'elle vient de chez le cardinal de Retz ; on n'en sait pourtant rien de certain. (T.) — Cette pièce est appelée *la Milliade*, parce qu'elle se compose de mille vers. Son véritable titre est : *le Gouvernement présent, ou Éloge de Son Éminence*. Cette violente satire est de d'Este-

guerre à l'Espagne. Mais ce fut principalement pour se rendre nécessaire. L'année que les ennemis prirent Corbie, quoiqu'il y eût toujours une petite épargne de cinq cent mille écus chez Mauroy l'intendant, le cardinal étoit pourtant bien empêché. Le bonhomme Bullion, surintendant des finances, l'alla voir : « Qu'avez-vous, monseigneur (1) ? je vous trouve » triste. » Il avoit un ton de vieillard un peu grondeur, mais ferme. « Hé, n'en ai-je pas assez de su» jet ? dit le cardinal, les Espagnols sont entrés, ils » ont pris des villes ; M. le Comte (*de Soissons*) a été » poussé de deçà l'Oise, et nous n'avons plus d'ar» mée. — Il en faut lever une autre, monseigneur. — » Et avec quoi ? — Avec quoi ? je vous donnerai de » quoi lever cinquante mille hommes et un million » d'or en croupe » (ce sont ses termes). Le cardinal l'embrassa. Bullion avoit toujours six millions chez le trésorier de l'Epargne, Fieubet ; car c'étoit celui à qui il se fioit le plus. De là vient la prodigieuse fortune de Lambert (2), le commis du comptant de Fieubet, car il faisoit profiter cet argent ; et tel à qui il prêtoit cinquante mille livres, quand il le pressoit de payer, comme il le faisoit exprès, lui jetoit un sac de mille francs pour avoir répit. Le cardinal pourtant n'étoit guère bien informé des

lan. (*Mémoires de La Porte*, LIX, 356, de la 2e série, collection Petitot.) L'édition petit in-8°, qui contient soixante-six pages et porte à la fin *imprimé* à *Envers*, est très-rare. La réimpression de 1649 est commune.

(1) Le cardinal a affecté de se faire appeler *Monseigneur*. (T.)

(2) Lambert le riche. Ce Lambert est mort, et se tua tellement à amasser du bien qu'il n'en a pas joui. Il laissa cent mille livres de rente à son frère. Ce sont les fils d'un procureur des comptes. (T.)

choses, de ne savoir pas ce qu'on faisoit de l'argent, ni s'il n'y en avoit pas de réservé; mais c'est qu'il vouloit voler, et laissoit voler les autres.

En ce temps-là, il alla par Paris sans gardes; mais il y avoit du fer à l'épreuve dans les mantelets et dans les cuirs du devant et du derrière de son carrosse, et toujours quelqu'un en la place des laquais. Il menoit toujours le maréchal de La Force avec lui, parce que le peuple l'aimoit. Le Roi alla à Chantilly, et envoya le maréchal de Châtillon pour faire rompre les ponts de l'Oise. Montatère, gentilhomme d'auprès de Liancourt, rencontre le maréchal, et lui dit : « Que ferons-nous donc, nous autres de delà la » rivière? il semble que vous nous abandonniez au » pillage.—Envoyez, dit le maréchal, demander des » gardes à M. Picolomini; je vous donnerai des » lettres, il est de mes amis; nous en usâmes ainsi » en Flandre, après la bataille d'Avein (1). » M. de Liancourt et M. d'Humières ayant appris cela, se joignirent à Montatère. Le maréchal écrit. Picolomini envoie trois gardes, et mande au maréchal que si ç'eût été le maréchal de Brézé, il ne les auroit pas eus. Picolomini étoit homme d'ordre; car ayant logé chez un gentilhomme, il conserva jusqu'aux espaliers, et fit donner le fouet à un page qui y étoit entré par-dessus les murs. M. de Saint-Simon, chevalier de l'ordre et capitaine de Chantilly, pour faire le bon valet, alla dire au Roi qu'il y avoit un garde à Montatère, que c'étoit un lieu fort haut, que de là on pouvoit découvrir quand le Roi ne seroit

(1) La bataille d'Avein, gagnée sur les Espagnols, le 20 mai 1635, par les maréchaux de Châtillon et de Brézé. Ce dernier y décida la victoire. (*Mémoires de Montglat*, 2e série de la collection Petitot, XLIX, 80.)

pas bien accompagné, et le venir enlever avec cinq cents chevaux, car il y avoit, disoit-il, des gués à la rivière. Voilà la frayeur qui saisit le Roi; il se met à pester contre Montatère, et dit qu'il vouloit que dans trois jours il eût la tête coupée, et que c'étoit lui qui avoit donné ce bel exemple aux autres. Montatère ne se montre point, quoique ce fût au maréchal de Châtillon qu'il s'en fallût prendre. Le Roi lui-même avoit donné lieu à la terreur qu'on avoit dans le pays, car il avoit fait démeubler Chantilly, qui a de bons fossés, et qui est en-deçà de la rivière. Cette colère dura deux jours, au bout desquels Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, servit au Roi des poires qu'il avoit eues de Montatère. Le Roi les trouva bonnes, et demanda d'où elles venoient : « Sire, lui dit-il en riant, si vous saviez d'où » elles viennent, vous n'en voudriez peut-être plus » manger; mangez, mangez, mangez, puis je vous » le dirai.» Après il lui dit : « C'est cet homme » contre qui vous pestiez tant hier qui me les a don- » nées pour vous les servir. » Il se mit à rire, et dit qu'il en vouloit avoir des greffes. Enfin M. d'Angoulême fit la paix de Montatère, à condition qu'il ne parleroit point. En effet, le Roi lui dit : « Monta- » tère, je te pardonne, mais point d'éclaircisse- » ment, » et lui tourna le dos. Il eût bien mieux fait, ou le cardinal pour lui, de châtier ceux qui s'enfuirent si vilainement de Paris; car en ce temps-là le chemin d'Orléans étoit tout couvert des carrosses des gens qui croyoient n'être pas en sûreté à Paris (1). Barentin de Charonne en fut un. Il falloit en faire un exemple, et le condamner à une grosse amende, riche comme il étoit et sans enfants.

(1) Celte nouvelle y causa une étrange consternation. « Tout

On a su du maréchal de La Meilleraye qu'un homme vêtu à l'espagnole vint demander à parler au cardinal de Richelieu, tête à tête; et après bien des allées et bien des venues, voyant qu'il s'obstinoit à parler sans témoins, on fut obligé de le fouiller. Il lui proposa, moyennant douze mille écus par mois, de lui faire savoir tout ce qui se passeroit dans le conseil d'Espagne. Le cardinal accepta le parti, résolu de hasarder le premier mois; depuis il continua. On portoit l'argent dans un certain égout vers Fontarabie, où l'on trouvoit des relations de tout ce qui s'étoit passé. Je ne sais pas précisément quand cela a commencé et combien cela a duré.

Quand le duc de Weimar vint (1) à Paris, le comte de Parabelle, assez sot homme, l'alla voir comme un autre, et fut si impertinent que de lui aller demander pourquoi il avoit donné la bataille de Nortlingen (2). Le duc dit à l'oreille au maréchal de La Meilleraye : « Qui est ce fou de cordon bleu? » Le maréchal lui dit : « C'est une espèce de fou, ne vous » arrêtez pas à ce qu'il dit. — Pourquoi l'a-t-on donc » fait cordon bleu? — Il n'étoit pas si extravagant » en ce temps-là. »

» y fuyoit, on ne voyoit que carrosses, coches et chevaux sur les » chemins d'Orléans et de Chartres... On n'entendoit que mur» mures de la populace contre le cardinal, qu'elle menaçoit » comme étant cause de ces désordres ; mais lui, qui étoit intré» pide, pour faire voir qu'il n'appréhendoit rien, monta dans » son carrosse, et se promena sans gardes dans les rues de Pa» ris, sans que personne osât lui dire un mot. » (*Mémoires de Montglat, ibid.*, 126.)

(1) Bernard de Saxe, duc de Weimar.

(2) Où il fut battu, le 7 septembre 1654, par les Impériaux ; il commandoit l'armée suédoise.

Le cardinal, qui avoit alors besoin de la cour de Rome, envoya l'évêque de Chartres, Valençay, trouver un vieux docteur de Sorbonne nommé Filesac (1), et lui dit, de la part de Son Éminence, qu'on le prioit d'examiner telle et telle affaire, et de voir en quoi on pouvoit gratifier le pape. Ce bonhomme lui répondit : « Monsieur, j'ai passé quatre-vingts ans ; pour exa- » miner ce que vous me proposez, il me faut six mois ; » car je serai obligé de revoir six gros volumes de » recueils que voilà ! — Bien, dit le prélat, je revien- » drai dans le temps que vous me marquez. » Le terme échu, M. de Chartres retourne : le vieillard lui dit : « On a bien des incommodités à mon âge ; je » n'ai pu lire encore que la moitié de mes recueils. » Le prélat voulut gronder et l'intimider. « Voyez- » vous, lui répondit-il, monsieur, je ne crains rien. » Il n'y a pas plus loin de la Bastille au paradis que » de la Sorbonne : vous faites un métier bien indi- » gne de votre rang et de votre naissance ; vous en » devriez mourir de honte. Allez, et ne mettez jamais » le pied dans ma chambre. »

Un autre, nommé Richer (2), proviseur du collége du cardinal Le Moine, fut plus tourmenté. On lui défendit de sortir de son collége ; on le lui donna pour prison. Après, on l'obligea, dans la chambre du Père Joseph, chez le cardinal de Richelieu, de signer des choses qu'il ne vouloit point signer. On le vou-

(1) Jean Filesac, docteur de Sorbonne, et curé de Saint-Jean en Grève, mourut en 1638.

(2) Edmond Richer, docteur de Sorbonne, principal et supérieur du collége du cardinal Le Moine, un des plus zélés défenseurs de nos libertés gallicanes, résista courageusement au nonce Ubaldini et au cardinal du Perron, qui vouloient, en 1611, faire soutenir des thèses sur l'infaillibilité du pape.

loit ensuite renvoyer en carrosse, comme on l'avoit amené; il dit qu'il vouloit faire exercice, mais c'étoit qu'il vouloit entrer chez le premier notaire, où il fit des protestations contre la violence qu'on lui avoit faite.

Dans le dessein de faire une duché à Richelieu, il voulut avoir l'Isle-Bouchard (1), qui étoit à M. de La Trémouille; et pour le faire donner dans le panneau, il envoya des mouchards, qui dirent que le cardinal en donneroit tant; c'étoit plus que cette terre ne valoit : le duc le crut. Le cardinal lui demande s'il la lui vouloit vendre. L'autre dit que oui, et qu'il lui en donnoit sa parole. « Et moi, dit le cardinal, » je vous donne aussi ma parole de l'acheter : il faut » donc voir, ajoute-t-il, combien elle sera estimée, » car vous ne voudriez pas me survendre. — Ah ! » on m'avoit dit, répondit le duc, que vous en don- » neriez tout ce qu'on voudroit. » Cependant il fallut en passer par là. La forêt seule valoit les cent mille écus qu'il en donna. M. de La Trémouille a bien fait de plus fous marchés que celui-là. La Moussaye, son beau-frère, a tiré de la forêt de Quintin (2), qu'il lui vendit avec la terre de Quintin, les cinq cent mille francs qu'a coûté le tout. Il a donné une forêt avec le fonds pour moins que le bois ne vaut.

Le cardinal échangea le domaine de Chinon avec le Roi; et pour n'avoir pas une belle maison dans

(1) Petite ville du département d'Indre-et-Loire, près de Tours.

(2) Elle faisoit partie de *Broceliande*, forêt immense que nos romanciers ont célébrée comme le séjour de Merlin l'enchanteur, et le théâtre des plus hauts faits d'armes. (Voyez *Broceliande, ses chevaliers*, etc. Rennes, 1839, in-8°.) Ouvrage plein de recherches de notre honorable ami, M. Baron-du-Taya, ancien conseiller à la cour de Rennes.

son voisinage, et qui ne pouvoit pas manquer d'être à un prince, puisqu'elle appartenoit à Mademoiselle, il obligea M. d'Orléans, comme tuteur, à faire l'échange de Champigny contre le Bois-le-Vicomte, et de raser le château. Il voulut aussi faire raser la sainte chapelle qui y est, et où sont les tombeaux de MM. de Montpensier. Pour cela, il avoit exposé au pape (car une sainte chapelle dépend directement du pape) qu'elle menaçoit ruine. Innocent X, alors dataire du cardinal Barberin, légat en France, fut délégué pour faire une descente sur les lieux. Il trouva que la chapelle étoit magnifique et en fort bon état; et son rapport fut contraire au cardinal, qui n'osa faire une mine sous la chapelle, et dire que c'étoit le feu du ciel. Depuis, c'est ce qui est cause que Mademoiselle a voulu rentrer dans Champigny, comme nous dirons dans les Mémoires de la régence, et qu'elle y est rentrée. Regardez quelle foiblesse à cet homme, qui eût pu rendre illustre le lieu le plus obscur de France, de croire qu'un grand bâtiment ajouté à la maison de son père feroit beaucoup pour sa gloire, sans considérer, outre tous les embarras de ce domaine du Roi et de Champigny, que le lieu n'étoit ni beau ni sain; car avec tous les priviléges qu'il y a mis, on ne s'y habitue point. Il y a fait des fautes considérables, le principal corps-de-logis est trop petit et trop étroit par la vision qu'il a eue de conserver une partie de la maison de son père, où l'on montre la chambre dans laquelle le cardinal est né, et cela pour faire voir que son père avoit une maison de pierres de taille, couverte d'ardoise, en un pays où les maisons des paysans sont de même (1).

(1) Mademoiselle de Montpensier fait la même remarque:

Il a encore affecté de laisser, au coin de son parterre, une église assez grande, à cause que ses ancêtres y sont enterrés. La cour est fort agréable et fort ornée de statues. Il n'y a rien de plus doré ni de plus embelli de tableaux que les dedans; mais du côté du jardin, la face du logis est ridicule. On y a fait venir des eaux jaillissantes en assez grande quantité. Les canaux sont de belle eau. C'est une petite rivière qui les fournit, et les fossés sont aussi pleins qu'ils sauroient l'être. Le parc et les jardins sont beaux; le bois n'y est pas beau, car les chênes n'aiment pas tant les marécages que ces grands arbres de peupliers. Il eût fait quelque chose de bien plus beau à l'Isle-Bouchard. Dans le château ni dans la ville, on ne sauroit faire une cave. On en a fait au bout du jardin (1). La basse-cour est belle, la ville riante, car c'est une ville de cartes; l'église est fort agréable; les maisons de la ville sont toutes d'une même structure, et toutes de pierres de taille. Elles ont été bâties par ceux qui étoient dans les finances, dans les partis et dans la maison du cardinal. Il n'a pas eu la satisfaction de voir Richelieu; il avoit trop d'affaires; à Paris il s'est amusé encore à garder une chambre de l'hôtel de Rambouillet (2), et par cette fantaisie il a gâté son principal corps-de-lo-

« Les appartemenls répondent mal... à la beauté du dehors. » J'appris que cela venoit de ce que le cardinal avoit voulu que » l'on conservât la chambre où il étoit né. » (*Mémoires de Montpensier*, collection Petitot, 2e série, XL, 386.)

(1) Voyez la description que fait La Fontaine du château de Richelieu dans une lettre adressée à sa femme que nous avons publiée à la suite des Mémoires de Coulanges. On a de Perelle de très-belles vues du château de Richelieu.

(2) L'hôtel de Rambouillet d'aujourd'hui étoit à M. de Pisani,

gis. Il a bâti à la ville et aux champs en avaricieux. Il faut dire aussi, comme il est vrai, que d'abord il n'a pas eu un si grand dessein, et que tout n'a été fait qu'à bâtons rompus. Pour avoir la place nécessaire, il voulut acheter la maison où pendoit l'enseigne des *Trois Pucelles.* Au commencement, il y alla par la douceur et se mit à la raison; mais le bourgeois à qui elle appartenoit disoit sottement que c'étoit l'héritage de ses pères. Le cardinal s'irrita enfin, et le fit mettre, par une vengeance honteuse, à la taxe des *aisés.* Après, il eut sa maison comme il voulut.

Il laissa le Palais-Cardinal, comme on le voit par son testament, au dauphin, pour loger le dauphin, ou du moins l'héritier présomptif de la couronne. Quand la cour y alla loger, peu de temps après la mort du feu Roi, on fit mettre : *Palais-Royal.* Cela fut fort ridicule de changer cette inscription. En 1647, madame d'Aiguillon prit son temps, et ayant représenté le tort que cela faisoit à son oncle, on lui permit de remettre : *Palais-Cardinal.* Le peuple disoit que c'étoit que la Reine l'avoit donné au cardinal Mazarin.

Il laissa mettre à la taxe des *aisés* Barentin de Charonne (1), qui avoit été son hôte tant de fois dans sa

Madame de Rambouillet disoit à Madame d'Aiguillon : « Madame, s'il plaisoit à M. le cardinal de traiter M. de Rambouillet » comme son hôtel, il l'agrandiroit honnêtement. » Le service qu'il lui a rendu en gagnant Monsieur à la Journée des dupes le méritoit bien. (T.)

Le vieux hôtel de Rambouillet, acheté par le cardinal de Richelieu, est devenu le Palais-Cardinal. (*Voyez* l'article de M. et de madame de Rambouillet.)

(1) Honoré Barentin, maître de la chambre aux deniers. Voyez

maison de Charonne. Ce n'est pas qu'il le méritât bien, car il étoit fort riche, et lui avoit fait une sottise, en criaillant pour un bout de chandelle qu'on avoit mis contre une muraille, qui noircit quelque misérable détrempe. Pensez que ce n'étoit point du consentement du cardinal, qui étoit fort propre, et qui ne gâtoit jamais rien. On n'a point vu de maison mieux tenue ni mieux réglée que la sienne. Barentin fut si sot qu'il en mourut d'affliction, tant il étoit vilain et intéressé. Pour excuser le cardinal, on disoit que deux ou trois petits désordres comme cela qui étoient arrivés à Charonne, et le peu de civilité de ces gens-là, qui ne lui cédoient pas toute leur maison, quoiqu'elle ne fût pas trop grande, le dispensoient de les exempter de la taxe, et qu'il avoit peur qu'on ne criât contre lui d'épargner Barentin, quand des gens médiocrement à leur aise étoient taxés. Cependant cela ne sonna point bien dans le monde.

A Ruel, pour parler tout de suite de ses bâtiments, on ne trouvera pas non plus grand'chose; mais il affectoit d'être auprès de Saint-Germain. Pour la Sorbonne, c'est sans doute une belle pièce, mais sa nièce ne fait point achever l'autel, quoiqu'elle y soit obligée, aussi bien qu'à faire faire son tombeau (1).

la Chasse aux larrons, par Jean Bourgoin, sans date, in-8°, p. 88. C'est un livre curieux, écrit sous le règne de Louis XIII, où l'on voit les petits commencements de bien des gens devenus grands.

(1) L'église de la Sorbonne a depuis été ornée du mausolée du cardinal de Richelieu, par Girardon. Ce bel ouvrage, conservé pendant la révolution au Musée des Petits-Augustins, par les soins de M. Alexandre Le Noir, a été replacé dans la Sorbonne, quand cette église restaurée a été rendue au culte pour quelques années.

Le Père Caussin, jésuite, qui avoit eu la place du Père Arnoux, s'avisa de faire une cabale contre le cardinal avec La Fayette, fille de la Reine, dont le Roi étoit amoureux à sa mode. M. de Limoges, oncle de la demoiselle, y entroit aussi; madame de Senecey, qui étoit sa bonne amie, en fut chassée, et La Fayette se fit religieuse. Voici comme cela se découvrit.

M. d'Angoulême, alors veuf (c'est le bâtard de Charles IX), étoit allé prier le cardinal de souffrir qu'une Ventadour, abbesse de... (1) en basse Normandie, à qui le cardinal avoit fait ôter son abbaye pour des libelles qu'elle avoit faits contre lui, pût être reçue dans quelque religion à Paris, afin qu'elle ne fût pas sur le pavé. Le cardinal le lui accorda. En s'en retournant, il fut aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, où le Père Caussin lui dit que le Roi, touché de compassion pour son peuple, avoit résolu de chasser le cardinal de Richelieu ; que c'étoit le plus scélérat des humains, et qu'il avoit jeté les yeux sur lui pour le faire cardinal, et le mettre en la place de l'autre. Voyez l'homme de bien qu'il prenoit! Le bonhomme, qui connoissoit bien le Roi, remercia le Père Caussin. Il part, et se met à rêver à ce qu'il avoit à faire. Il conclut de parler sur l'heure à M. de Chavigny. Chavigny l'embrasse, et lui dit : « Vous » nous donnez la vie! il y a six mois qu'on ne peut » deviner ce qu'a le Roi.»

Chavigny, sans attendre davantage, court vite à Ruel. Le lendemain M. d'Angoulême s'y rend, et ils

(1) Le nom est resté en blanc au manuscrit ; ce pourroit bien être Marie de Levis, abbesse d'Avenai, puis de Saint-Pierre de Lyon, fille d'Anne de Levis, duc de Ventadour.

vont tous ensemble trouver le Roi. Le cardinal, en riant, dit : « Sire, voici ce méchant, ce perfide, ce » scélérat ; il faut mettre M. d'Angoulême en sa » place. » Le Roi se mit à rire avec eux, mais du bout des dents, et dit : « Il y a quelque temps que je m'a- » perçois que le pauvre Père Caussin s'affoiblit. » M. le comte d'Alais (1) eut pour cela le gouvernement de Provence.

Un peu après cela, comme M. d'Angoulême couroit un daim avec le Roi dans le bois de Vincennes, le Roi lui dit : « Bonhomme, voyez-vous ce donjon ? » Il n'a pas tenu à M. le cardinal qu'on ne vous y » ait mis. — Par le corps-dieu, Sire, dit le bon- » homme, je l'avois donc mérité, car il ne vous l'au- » roit pas conseillé autrement. »

Le Père Caussin est mort d'une bizarre manière (2). Il se mêloit d'astrologie, et trouva qu'il devoit mourir un certain jour ; ce jour-là, sans autre mal, il se met en son lit et meurt. La Reine-mère croyoit aussi très-fort aux prédictions, et elle pensa enrager quand on l'assura que le cardinal prospéreroit et vivroit long-temps. La Reine-mère croyoit aussi que ces grosses mouches qui bourdonnent entendent ce qu'on dit et le vont redire ; quand elle en voyoit quelques-unes, elle ne disoit plus rien de secret.

(1) Louis de Valois, comte de Lauraguais, d'Alais, etc., duc d'Angoulême après son père, obtint en 1637 la charge de colonel général de la cavalerie légère, et le gouvernement de Provence.

(2) Le Père Caussin fut exilé à Quimper-Corentin. (Voyez l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, par M. Jay, t. II, p. 71 et suiv.) On trouve dans le même volume, pag. 307, une lettre très-curieuse du Père Caussin à madame Louise-Angélique de La Fayette ; elle contient le récit des circonstances qui l'ont déterminée à se faire religieuse.

Le cabinet assurément donnoit de l'exercice au cardinal, aussi dépensoit-il fort en espions. Le Roi étoit foible et n'osoit rien faire de lui-même. Une fois on trouva qu'il avoit été bien hardi de donner un évêché. Ce fut celui du Mans, vacant par la mort d'un Lavardin. Le Roi le sut avant que le cardinal en eût eu avis, et dit à un de ses aumôniers, nommé La Ferté, qu'il le lui donnoit. La Ferté alla trouver le cardinal, et lui dit en tremblant que le Roi lui avoit donné l'évêché du Mans, sans qu'il le lui eût demandé. « Oh! voire! dit le cardinal, le Roi vous a » donné l'évêché du Mans; il y a grande apparence » à cela! » Ce garçon croyoit qu'on le lui ôteroit, et qu'on lui donneroit quelque petite chose en la place. Mais le Roi dit au cardinal, la première fois qu'il le vit : « J'ai donné l'évêché du Mans à La Ferté. » Le cardinal, voyant cela, porta ce respect au Roi que de ne pas défaire ce qu'il avoit fait. Ce La Ferté étoit fils d'un conseiller de Rouen, qui ne le put pas faire conseiller d'église dans son parlement, car il étoit cadet. A Paris, il trouva une charge d'aumônier pour vingt mille livres. Le père, quoique assez mal intentionné pour lui, y consentit. Une sœur qu'il avoit à Paris le nourrissoit. Il se rendit fort assidu, et le Roi l'aimoit sans le témoigner.

La première conquête qu'on fit en Flandre, ce fut celle d'Hesdin (1). Le grand-maître de La Meilleraye commandoit une attaque, et Lambert l'autre; Lambert avoit un ingénieur qui avoit servi les États : cet homme fit les choses dans l'ordre et comme il falloit faire. Le grand-maître ne voulut pas avoir la patience. Il fit tuer bien des gens, et avançoit moins

(1) En 1639.

que l'autre. Il envoie quérir cet ingénieur. « Combien me demandez-vous de jours ? — Monsieur, » ne plus ne moins qu'à l'autre attaque. Il faut tant » de temps pour passer le fossé. » Il fallut, afin que le grand-maître eût l'honneur de la prise, et qu'on le fît maréchal de France sur la brèche, retarder l'attaque de Lambert.

Au sujet de ce siége d'Hesdin, je me rappelle qu'un baron de Languedoc, dont j'ai oublié le nom, parent de madame de Cavoye, avoit trouvé une sorte de boulets creux qu'on emplissoit de poudre à canon, et qui, avec une certaine mèche, qui s'allumoit quand on tiroit, crevoit en terre et faisoit quasi autant d'effet qu'une mine (1). Le feu Roi Louis XIII en fit l'épreuve à Versailles, où on fit construire exprès une demi-lune de terre. Saint-Aoust, lieutenant-général de l'artillerie, envoya par malice de méchante poudre ; le baron s'en plaignit, le Roi se fâcha. Saint-Aoust vint, et en apporta de la bonne. L'effet fut grand ; le Roi présenta le baron au cardinal à Ruel ; le cardinal feignit d'en être ravi ; mais à cause que cela étoit un grand profit à l'artillerie, en réduisant l'équipage au quart des charrettes, il fit si bien qu'on ordonna à cet homme de se retirer. Rien n'étoit plus utile pour les ouvrages de terre.

Ce fut au siége d'Hesdin que le grand-maître, dans une disette d'argent, proposa au cardinal de faire

(1) Le maréchal de La Force se servit de bombes au siége de La Motte, en 1634. (*Mercure françois*, xx, 158 et 164.) C'est le premier usage bien certain de la bombe en France ; car il est très-douteux qu'on s'en soit servi, en 1521, au siége de Mézières. On voit un mortier et des bombes gravés dans un ouvrage intitulé : *Recueil de plusieurs machines militaires*, etc. Pont-à-Mousson, in-8°, 1620, liv. IV, pag. 17.

quatre autres intendants des finances à deux cent mille livres pièce. Le cardinal lui dit : « Monsieur le » grand-maître, si on vous disoit : Vous avez un » maître d'hôtel qui vous vole; mais vous êtes trop » grand seigneur pour n'être volé que par un hom- » me, prenez-en encore quatre; le feriez-vous? » Une autre fois il lui dit, du temps que Laffemas faisoit la charge de lieutenant civil par commission, qu'il connoissoit un homme qui donneroit huit cent mille livres de cette charge. « Ne me le nommez pas, » dit le cardinal, il faut que ce soit un voleur. »

Hesdin se rendit huit jours plus tôt qu'il n'auroit fait, à cause d'une lettre en chiffres qu'on intercepta, par laquelle ceux de dedans demandoient secours. Rossignol la déchiffra, et fit réponse en même chiffre, au nom du cardinal-infant, qu'on ne les pouvoit secourir, et qu'ils traitassent. *A La Rochelle, il déchiffra aussi une lettre qui donna courage au cardinal et l'affermit dans son dessein (1).

Ce Rossignol étoit un pauvre garçon d'Alby, qui n'étoit pas mal habile à déchiffrer (2). Le cardinal le gardoit bien autant pour faire peur aux gens que pour autre chose. Il a fait fortune, et est aujourd'hui maître des comptes à Poitiers. Il étoit devenu dévot jusqu'à se donner la discipline. En 1653, il reçut quatorze mille écus pour trois ans de pension. Le cardinal Mazarin a cru qu'il lui étoit utile pour les chiffres mentaux. Ni lui ni tête d'homme ne les sau-

(1) Tallemant se répète ici. Il avoit déjà parlé de ce fait à la page 161 de ce volume.

(2) Antoine Rossignol, né à Alby, en 1590, parvint à la fortune par son habileté à deviner les écritures en chiffres. Il a bâti la belle maison de Juvisy où Louis XIV l'alla voir. Il avoit acheté une charge de maître des comptes, et son fils a été président.

roit déchiffrer que par hasard. On dit qu'il n'en a jamais déchiffré qu'un. Au reste, c'étoit une pauvre espèce d'homme. Il comptoit familièrement au cardinal de Richelieu les honneurs qu'on lui avoit faits à Alby : « Monseigneur, disoit-il, ils n'osoient m'ap- » procher. Ils me regardoient comme un favori; moi, » je vivois avec eux comme auparavant. Ils étoient » tout étonnés de ma civilité. » Le cardinal levoit les épaules, et dit à Desmarest, après que l'autre fut sorti : « Je vous prie, tirez-lui les vers du nez. » Desmarest l'accoste et lui dit : « Vous en avez tantôt » bien donné à garder à Monseigneur. — Pardieu, » dit Rossignol, point du tout, je ne lui en ai pas dit » la moitié; mais je vous veux tout conter à vous. » Là-dessus, il hâble tout son soûl. « Mais il faut, » ajouta-t-il, que je vous die quelques-uns de mes » bons mots. Il y avoit un juge qui n'osoit quasi m'ap- » procher; je l'embrasse, et lui dis en riant : *Sou- » venez-vous de l'Albergat.* » C'étoit un cabaret où ils avoient bu ensemble.

* Le cardinal avoit un premier secrétaire un peu plus homme de bien que Rossignol. Il s'appeloit Charpentier. Cet homme n'a jamais voulu prendre la moindre confiscation, a refusé des dons, et s'est contenté de peu de chose.

Quand le duc de Lorraine manqua au traité qu'il avoit fait à Saint-Germain avec le Roi, le cardinal, pour consoler Sa Majesté par quelque épargne, car rien ne le consoloit tant, se doutant que dix mille pistoles que le duc avoit reçues étoient encore à Paris, mit le commissaire Coiffier en quête, et lui en promit six cents. Coiffier, par hasard, connoissoit un Lorrain qui étoit assez bien avec le duc; il va chez cet homme, et lui dit : « On veut vous arrêter

» pour telle chose.» Le Lorrain lui avoue qu'il avoit cet argent : «Eh bien ! donnez-le-moi, et on ne vous » arrêtera pas, je vous en donne ma parole.» Le Lorrain le lui donne; Coiffier le porte au cardinal, et le cardinal au Roi. Les six cents pistoles promises furent payées.

Le cardinal tenoit parole; on le verra en ce que je vais conter. Il y avoit un ingénieur nommé de Meuves, qui, un jour, avoit dit étourdiment : « Il ne » faut qu'acheter deux maisons vis-à-vis, dans la » rue Saint-Honoré, et par-dessous la rue faire une » mine, et y mettre le feu quand le cardinal pas- » sera.» Jugez si cela est fort faisable. Le cardinal a avis de cela, et que cet homme avoit un secret pour rompre le fer avec une certaine liqueur. Cela lui fait peur, il résout de se défaire de cet homme. Ce de Meuves avoit entrée à l'Arsenal, et le grand-maître prétendoit tirer de grands avantages de ce secret, en surprenant des villes où il y a des grilles de fer pour donner passage à quelque ruisseau. Un soir, cet homme avoit promis à quelqu'un d'aller coucher à Saint-Cloud; il étoit tard; il s'avise d'aller rompre la chaîne de quelque bateau avec sa drogue, prend son laquais avec un flambeau allumé pour passer sous les ponts. Cette même nuit-là le feu se prit au Pont-au-Change. Voilà un beau prétexte. On accuse de Meuves d'y avoir mis le feu, et par malice. Le cardinal nomme pour chef de ses commissaires (tous conseillers au Châtelet, qui jugent prévôtalement les incendiaires) M. de Cordes, un homme qui a mérité qu'on écrivît sa vie (1), afin que ce juge

(1) Elle a été publiée sous ce titre : *L'Idée d'un bon magistrat en la vie et en la mort de M. de Cordes, conseiller au Châ-*

incorruptible ne l'emportant pas sur les autres, on pût dire cependant : « Il a été condamné par M. de Cordes. » Le cardinal songea à avoir le secret. Il envoie quérir le clerc de M. de Cordes, nommé de Nieslé, de qui nous tenons cette particularité. De Nieslé lui apporta de la drogue, car on en avoit trouvé chez de Meuves quand on le prit. Le cardinal en voulut voir l'expérience. On en frotta les fiches d'une armoire. Au bout d'un demi-quart d'heure, les ais de l'armoire tombent à terre. Le cardinal voyant cela, ne s'obtina plus à vouloir avoir ce secret comme il avoit fait, « parce, dit-il, qu'il n'y au- » roit plus rien de sûr. » Avant cela, il l'avoit fait demander à de Meuves, qui répondit qu'il ne le donneroit point, si on ne lui promettoit la vie. « Je ne » la lui promettrai point, dit le cardinal; car il lui » faudroit tenir parole, et je veux qu'il meure. » En effet, il fut pendu. Voyez le plaisant scrupule! il ne veut pas manquer de parole, et fait mourir un innocent. Un politique, ou plutôt un tyran comme lui, regarde que manquer de parole décrie, au lieu que peu de gens sauront qu'on a fait mourir cet homme injustement.

Par ambition, le cardinal vouloit accommoder les religions, et méditoit cela de longue main. Il avoit déjà corrompu quelques ministres en Languedoc : ceux qui étoient mariés, avec de l'argent, et ceux qui ne l'étoient pas, en leur promettant des bénéfices. Il avoit dessein de faire faire une conférence, et d'y faire députer ceux qu'il avoit gagnés, qui,

telet de Paris, par A. G. E. D. V. (Antoine Godeau, évêque de Vence.) Paris, 1645, in-12. Il s'appeloit Denis de Cordes; il mourut en novembre 1642, et a été enterré à Saint-Méry.

donnant les mains, engageroient le reste à faire de même. En cette intention, il jette les yeux sur l'abbé de Saint-Cyran, homme de grande réputation et de grande probité, pour le faire le chef des docteurs qui disputeroient contre les ministres. Saint-Cyran lui dit qu'il lui avoit fait beaucoup d'honneur de le croire digne d'être à la tête de tant d'habiles gens, mais qu'il étoit obligé en conscience de lui dire que ce n'étoit point la voie du Saint-Esprit, que c'étoit plutôt la voie de la chair et du sang, et qu'il ne falloit convertir les hérétiques que par les bons exemples qu'on leur donneroit. Le cardinal ne goûta nullement cette remontrance, et ce fut la véritable cause de la prison de Saint-Cyran (1).

En Languedoc, le cardinal envoya quérir un des ministres de Montpellier, nommé Le Fauscheur, natif de Genève. Il le vouloit gagner à cause de sa réputation. Il lui envoya dix mille francs. Ce bonhomme fut fort surpris. « Hé ! pourquoi m'envoyer » cela? dit-il à celui qui le lui apportoit. — M. le car- » dinal, dit cet homme, vous prie de prendre cette » somme comme un bienfait du Roi. » Le Fauscheur n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit fort longtemps, jusqu'à ce qu'il eût permission de prêcher à Paris. Un de ses confrères, nommé Mestrezat, rapporta dix mille écus aux héritiers d'un homme qui les lui avoit donnés en dépôt, sans qu'eux ni qui que ce soit au monde en sût rien.

(1) Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, fut mis à la Bastille le 14 mai 1638, et il mourut en 1643, peu de temps après être sorti de prison. Sa captivité fut généralement attribuée à son refus d'opiner pour la nullité du mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine.

J'ai appris qu'une des choses qui donna autant d'occasion à la réforme des monastères, particulièrement de dames, fut la folie d'une madame de Frontenac, fille de M. de Frontenac, premier maître-d'hôtel, religieuse à Poissy, qui, non contente de faire l'amour, s'avisa, avec cinq autres religieuses et leurs six galants, de venir danser une entrée de ballet à Saint-Germain, devant le Roi. On crut d'abord que ce ballet venoit de Paris; mais dès le lendemain matin on sut l'affaire, et le jour même les six religieuses furent envoyées en exil. Avant cela, elles avoient chacune leur logement à part, et mangeoient en leur particulier, si elles vouloient. On ne put jamais obtenir de la prieure qu'elle leur pardonnât et les reçût à faire pénitence, disant qu'elles gâteroient les autres. * La Frontenac n'en a jamais eu un véritable repentir; ses parents lui firent donner un hôpital à Dourdan, où elle a vécu avec beaucoup de scandale. Une autre fut reçue dans un monastère de Provence, où elle fit de grandes austérités, et mourut peu de temps après.

Le cardinal a eu quelquefois bien autant d'heur que de science, car, après avoir poussé M. le comte de Soissons à bout (1), il lui oppose à la vérité un bon chef, mais une très-foible armée. Lamboy n'eut pas de peine à défaire le maréchal de Châtillon. En conscience, n'importoit-il pas au moins autant au cardinal que le grand-maître eût la gloire de prendre Aire, que de battre M. le Comte? On a cru sur cela qu'il étoit assuré de le faire tuer dans le combat. C'est une chanson, cela se seroit découvert avec

(1) Saint-Ibar a été cause du malheur de M. le Comte, car il lui mit dans la tête de faire le fier et de terrasser le cardinal. (T.)

le temps. Tout le monde croit que M. le Comte, en voulant lever sa visière avec le bout de son pistolet, se tua lui-même (1); et s'il ne se fût point tué, où en étoit l'Éminentissime? Toute la Champagne, dont M. le Comte étoit gouverneur, eût ouvert les portes au victorieux. Tous les malcontents se fussent joints à lui; le Roi même eût peut-être été bien aise de se défaire d'un ministre qui lui étoit à charge, et qu'il craignoit; * car le cardinal n'étoit pas comme celui-ci (2); il avoit de véritables amis, et des créatures qui ne lui eussent jamais manqué.

Quand on apprit la nouvelle de la défaite de M. de Châtillon, le cardinal fut cinq heures durant au désespoir. Il envoya ordre au maréchal de La Meilleraye de laisser l'armée au maréchal de Guiche, et de l'aller trouver avec son régiment de cavalerie, celui de la Meilleraye, et ne se remit que quand on lui vint dire la mort de M. le Comte (3). Depuis, le maréchal fut contremandé. Dans ce combat, le marquis de Praslin, fils du maréchal, eut cent coups après sa mort. On croit qu'il avoit donné parole à

(1) Le prince de Simmeren, de la maison palatine, étoit à Sedan lorsque M. le Comte s'y retira. Étant retourné en son pays, quand la bataille de Sedan fut donnée, il écrivit naïvement cette lettre à M. le comte de Soissons: « Le bruit court ici que vous » avez gagné la bataille, mais que vous y avez été tué. Man- » dez-moi ce qui en est, car je serois très-fâché de votre mort.» M. le comte de Roussi m'a dit avoir vu la lettre. (T.)

(2) Tallemant désigne ici le cardinal Mazarin.

(3) M. le Comte (*de Soissons*) avoit mis dans ses enseignes : *Pour le Roi, contre le cardinal;* M. de Bouillon : *Ami du Roi, ennemi du cardinal.* M. de Guise une chaise renversée et un chapeau rouge dessus, avec ces mots : *Deposuit potestatem de sede.* (T.)

M. le Comte, et puis lui avoit manqué ; c'étoit un homme de service, mais un méchant homme. Il avoit fait long-temps l'impie ; et pour se remettre en bonne réputation de ce côté-là, il feignit une apparition. Mais le cardinal de Richelieu s'en moqua.

Cela me fait souvenir d'un savant médecin de la Faculté, nommé Patin, qui tout de même a feint qu'un de ses malades à qui il fit promettre à l'article de la mort de lui venir dire s'il y avoit un purgatoire, lui étoit apparu un matin, mais sans lui rien dire, car ces gens qui reviennent de l'autre monde ne parlent jamais.

M. de Bouillon, après cela, fit une paix de pair à pair avec le Roi. Le cardinal, en achevant le traité, dit : « Il y a encore une condition à ajouter, c'est » que madame de Bouillon croira que je suis son très- » humble serviteur. » Après cela, M. de Bouillon se va sottement engager avec M. d'Orléans et M. le Grand ; son père lui avoit tant recommandé de se tenir dans son petit corps-de-garde, et il va cabaler quand il commande en Piémont. On le prit à la tête de son armée, et sa femme fut contrainte de rendre Sedan pour lui sauver la vie. Il ne témoigna pas grande constance dans la prison.

Le cardinal, mal informé de la disposition où étoient les Catalans, leur donna la carte blanche au lieu qu'eux la lui eussent donnée ; car ils étoient résolus d'appeler le Turc, s'il faut ainsi dire, plutôt que se soumettre à l'Espagne. Cette faute a horriblement coûté à la France, car la Catalogne a tiré bien de l'argent. On payoit tout comme dans une hôtellerie, et cette principauté, par conséquent l'Espagne, s'enrichissoit à nos dépens.

Le cardinal étoit rude à ses gens, et toujours en

mauvaise humeur ; il a, dit-on, frappé quelquefois Cavoye, son capitaine des gardes, et autres, quand il étoit transporté de colère. On raconte que le Mazarin en a fait autant à Noailles, quand celui-ci étoit son capitaine des gardes.

La Rivière, qui est mort évêque de Langres, disoit que le cardinal de Richelieu étoit sujet à battre les gens, qu'il a plus d'une fois battu le chancelier Séguier et Bullion. Un jour que ce surintendant des finances se refusoit de signer une chose qui suffisoit pour lui faire faire son procès, il prit les tenailles du feu, et lui serroit le cou en lui disant : « Petit ladre, je t'étranglerai. » Et l'autre répondit : « Étranglez, je n'en ferai rien. » Enfin il le lâcha, et le lendemain Bullion, à la persuasion de ses amis, qui lui remontrèrent qu'il étoit perdu, signa tout ce que le cardinal voulut.

Le cardinal étoit avare ; ce n'est pas qu'il ne fît bien de la dépense, mais il aimoit le bien. M. de Créqui ayant été tué d'un coup de canon en Italie, il alla voir ses tableaux, prit tout le meilleur au prix de l'inventaire, et n'en a jamais payé un sol. Il fit pis, car Gilliers, intendant de M. de Créqui, lui en ayant apporté trois des siens par son ordre, et lui en ayant présenté un qu'il le prioit d'accepter, le cardinal dit : « Je les veux tous trois, » et les doit encore.

Il ne payoit guère mieux les demoiselles que les tableaux. Marion de l'Orme alla deux fois chez lui. A la première visite, il la reçut en habit de satin gris de lin, en broderie d'or et d'argent, botté et avec des plumes. Elle a dit que cette barbe en pointe et ces cheveux au-dessus de l'oreille faisoient le plus plaisant effet du monde. Il la baisa *due volte.* J'ai ouï

dire qu'une autre fois elle y entra en homme : on dit que c'étoit un courrier ; elle-même l'a conté (1). Après ces deux visites, il lui fit présenter cent pistoles par des Bournais, son valet de chambre, qui avoit fait le m........ Elle les jeta, et se moqua du cardinal. On l'a vu plusieurs fois avec des mouches, mais il n'en mettoit pas pour une. Une fois il voulut débaucher la princesse Marie, aujourd'hui la reine de Pologne. Elle lui avoit envoyé demander audience. Il se tint au lit; on la fit entrer toute seule, et le capitaine des gardes fit retirer tout le monde. « Monsieur, » lui dit-elle, j'étois venue pour.. » Il l'interrompit: « Madame, lui dit-il, je vous promets toute chose ; » je ne veux point savoir ce que c'est. Mais, madame, que vous voilà propre ! jamais vous ne fûtes » si bien ! Pour moi, j'ai toujours eu une inclination » particulière à vous servir. » En disant cela, il lui prend la main, et la lui vouloit mettre dans le lit; elle la retire, et lui veut conter son affaire. Il recommence, et lui veut prendre encore la main. Elle se lève, et s'en va. Pour madame d'Aiguillon et madame de Chaulnes, nous dirons cela ensuite quand nous viendrons à l'*Historiette* de madame d'Aiguillon. Le cardinal aimoit les femmes; mais il craignoit le Roi, qui étoit médisant.

M. de Chavigny délibéra de faire appeler l'hôtel de Saint-Paul l'hôtel de Bouteiller, et de le mettre sur la porte. Le cardinal de Richelieu s'en moqua, et lui dit : « Tous les Suisses y voudront aller boire : ils » liront l'*hôtel de la bouteille.* » L'archevêque de

(1) Tallemant dit ailleurs que Marion Delorme alla chez le cardinal de Richelieu, déguisée en page. (*Voyez* plus bas son *Historiette.*)

Tours signoit toujours Le Bouteiller; il prétendoit venir des comtes de Senlis. Dans la vérité, ils sont venus d'un paysan de Touraine qui se transplanta à Angoulême; son fils eut quelque charge. Du côté des femmes, ils viennent de Ravaillac, c'est-à-dire d'une sœur de Ravaillac: au moins en sont-ils bien proches. Le père de l'archevêque et du surintendant étoit avocat à Paris, et avoit écrit l'histoire de Marthe Brossier (1), cette fille qui faisoit la possédée; ils l'ont supprimée autant qu'ils ont pu.

Le cardinal railloit quelquefois assez fortement et sans grand fondement. Durant le siége d'Arras, il m'arriva d'écrire une épître en vers au petit Quillet (2), médecin du maréchal d'Estrées. Il étoit alors à la cour, à Amiens, pour cette belle guerre de Parme. Le paquet étoit adressé chez Bautru, ami de Quillet. Par hasard on le porta à Nogent, son frère, qui voulut avoir le plaisir de l'ouvrir, puisqu'il lui avoit coûté un quart d'écu, car c'est le plus avare des humains. Nogent porta cette bagatelle chez le cardinal pour l'en faire rire. Son Eminence prit occasion de railler, à cause qu'il y avoit quelques endroits qui pouvoient convenir à M. de Bullion (3), qui étoit,

(1) Marthe Brossier étoit fille d'un tisserand de Romorantin; elle fut renvoyée dans son pays par arrêt du 23 juin 1599, avec défense d'en sortir. Le *Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier*, Paris, 1599, in-8°, a été attribué au médecin Marescot. Il paroîtroit que cet ouvrage seroit de Le Bouthilier, père.

(2) Claude Quillet, l'un de nos meilleurs poëtes latins modernes, auteur du poëme de la *Callipédie*. Il mourut en septembre 1661.

(3) On appeloit Bullion *le Gros Guillaume raccourci*. Les gens de lettres le haïssoient, car il faisoit profession de les mépriser. (T.)

aussi bien que Quillet, petit, gros, rouge, et aimant la bonne chère. Il prit occasion de railler Senectère, qui étoit le courtisan de Bullion; et Senectère lui ayant remontré que le nom de Quillet y étoit : « Qu'im» porte, dit-il, que ce soit pour M. de Bullion ou » pour le médecin de votre ami? c'est à vous à faire » faire réponse, » et lui mit la lettre entre les mains. Il la rendit depuis à Quillet, et lui dit d'un air fort chagrin, car il avoit peur que Bullion ne le sût, qu'il recommandât bien à ses amis de n'écrire jamais aux lieux où seroit la cour des choses qui pussent s'appliquer à plus d'une personne. Si mon père eût su cela, et qu'après il lui fût arrivé quelque désordre dans ses affaires, il m'eût voulu faire accroire que ma poésie en eût été cause.

En ce temps-là le cardinal dit en riant à Quillet, qui est de Chinon : « Voyez-vous ce petit homme-là? » il est parent de Rabelais, et médecin comme lui. — » Je n'ai pas l'honneur, dit Quillet, d'être parent » de Rabelais. — Mais, ajouta le cardinal, vous ne » nierez pas que vous ne soyez du pays de Rabelais. » — J'avoue, monseigneur, que je suis du pays de » Rabelais, reprit Quillet, mais le pays de Rabelais » a l'honneur d'appartenir à votre Eminence (1). » Cela étoit assez hardi; mais un M. Mulot (2), de Paris, qu'il avoit fait chanoine de la Sainte-Chapelle, lui parloit bien encore plus hardiment. Il est vrai

(1) Par engagement. (T.) — C'étoit l'affectation de la jouissance d'un domaine de la couronne, à la sûreté du remboursement d'une somme prêtée au Roi.

(2) L'auteur anonyme de la *Vie de Costar* parle aussi de ce M. Mulot. (Voyez t. VI, p. 236, de la première édition des Mémoires de Tallemant.)

que le cardinal avoit bien de l'obligation à cet homme; car lorsqu'il fut relégué à Avignon, Mulot vendit tout ce qu'il avoit, et lui porta trois ou quatre mille écus, dont il avoit fort grand besoin. Ce M. Mulot n'avoit rien tant à contre-cœur que d'être appelé aumônier de son Eminence. Une fois le cardinal, pour se divertir, car il se chatouilloit souvent pour se faire rire, fit semblant d'avoir reçu une lettre où il y avoit : *A monsieur, monsieur Mulot, aumônier de son Éminence*, et la lui donna. Cela le mit en colère, et il dit tout haut que c'étoient des sots qui avoient fait cela. « Ouais! dit le cardinal, et si c'étoit » moi? — Quand ce seroit vous, répondit Mulot, ce » ne seroit pas la première sottise que vous auriez » faite. » Une autre fois il lui reprocha qu'il ne croyoit point en Dieu, et qu'il s'en étoit confessé à lui. Le cardinal fit mettre une fois des épines sous la selle de son cheval. Le pauvre M. Mulot ne fut pas plus tôt dessus, que la selle pressant les épines, le cheval se sentit piqué, et se mit à regimber d'une telle force, que le bon chanoine se pensa rompre le col. Le cardinal rioit comme un fou. Mulot trouve moyen de descendre, et s'en va à lui tout bouillant de colère : « Vous êtes un méchant homme. — Taisez- » vous, taisez-vous, lui dit l'Eminentissime; je vous » ferai pendre, vous révélez ma confession. » Ce M. Mulot avoit un nez qui faisoit voir qu'il ne haïssoit pas le vin. En effet, il l'aimoit tant, qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire une aigre réprimande à tous ceux qui n'en avoient pas de bon; et quelquefois, quand il avoit dîné chez quelqu'un qui ne lui avoit pas fait boire de bon vin, il faisoit venir les valets, et leur disoit : « Or çà, n'êtes-vous pas bien malheu- » reux de n'avertir pas votre maître, qui peut-être ne

» s'y connoît pas, qu'il se fait tort de n'avoir pas de » bon vin à donner à ses amis ? »

Le cardinal avoit beaucoup d'amitié pour madame de Rambouillet ; et ayant découvert que M. de Lizieux, quoiqu'il eût du bien de reste, jouissoit toujours d'une petite terre, qui lui avoit été donnée autrefois par le beau-père de cette dame pour en jouir sa vie durant, il ne le pouvoit souffrir, et à tout bout de champ il le lui vouloit aller dire ; toutes les fois qu'il voyoit madame de Rambouillet, la première chose qu'il lui disoit, c'étoit : « Madame, » M. de Lizieux a-t-il rendu cette terre ? » Enfin il falloit que madame de Rambouillet se mît à genoux devant lui pour obtenir qu'il n'en parleroit jamais. M. de Lizieux avoit oublié d'où lui venoit cette terre, ou, pour mieux dire, il avoit oublié qu'il l'avoit. Jamais homme n'a moins su ses affaires que celui-là.

Le cardinal avoit deux petits pages, dont l'un s'appeloit Meniquet, et l'autre Saint... J'ai oublié le nom de ce saint-là. Ils rencontroient admirablement à faire des équivoques sur-le-champ. Le cardinal s'en divertissoit. Un jour M. de Lansac entre ; son Eminence dit : « Meniquet, une équivoque sur M. de Lansac. » — Monseigneur, il me faut une pistole, sans cela » je ne saurois équivoquer. — Comment, une pistole ? » dit le cardinal. — Oui, monseigneur, il m'en faut » une, et si je n'équivoque bien, je me soumets à » avoir le fouet. » Le cardinal lui en donne donc une. Le petit page la met dans sa poche et dit : « *Pistole Lansac* » (pistole en sac). Le cardinal la trouva si plaisante qu'il lui en fit donner dix.

On a remarqué que le cardinal de Richelieu avoit puni fort sévèrement la sédition des *pieds-nus* en

Normandie, parce que cette province a eu des souverains autrefois, qu'elle le porte plus haut qu'une autre province, qu'elle est voisine des Anglois, et qu'elle a peut-être encore quelque inclination à avoir un duc.

On a remarqué aussi que ce fut une grande bévue que de défendre de peser les pistoles, car on rogna si bien qu'elles ne pesoient plus que six livres, et que le Roi se ruinoit quand il fallut porter de l'or hors de France; enfin cela fit ouvrir les yeux au cardinal. Il est vrai qu'il prit le chemin qu'il falloit pour arrêter ce désordre, car il les décria tout d'un coup. Il fallut après faire un parti des rogneurs. Montauron en donnoit tant au Roi, et les faisoit condamner à la plus grosse somme qu'il pouvoit. Il y en avoit tant que toute la corde du royaume n'eût pas suffi pour les pendre. Quelques particuliers du conseil, qui avoient de l'or léger, furent cause qu'on donna ce ridicule arrêt qui défendoit de peser les pistoles. Cela obligea à faire les louis d'or (1).

Le cardinal de Richelieu ayant harangué au parlement en présence du Roi, sa harangue, qui fut assez longue, fit bien du bruit. L'orateur y servit beaucoup, car effectivement ce n'étoit pas grand'chose (2). On parla de la faire imprimer. Il pria le cardinal de La Valette d'assembler quelques personnes intelligentes. Ce fut chez Bautru. M. Godeau, M. Chape-

(1) *Traité historique des monnoies de France* de Le Blanc. Amsterdam, 1692, p. 298 et suiv.

(2) Talon l'aîné, avocat-général, homme de petite cervelle, alla sottement en présence du Roi au parlement louer le cardinal de Richelieu par-dessus les maisons. En sortant le cardinal lui dit : « Monsieur Talon, vous n'avez rien fait aujourd'hui, ni pour » vous ni pour moi. (T.) La harangue du cardinal est dans son *Journal* (Amsterdam, 1664. 2e part. p. 148.)

lain, M. Gombauld, M. Guyet, M. Desmarest, que Bautru y mit de son chef, en étoient. On la lut fort exactement, car le cardinal le souhaitoit. Ils furent depuis dix heures du matin jusqu'au soir à ne marquer que le plus gros; dès qu'il sut qu'on avoit été si long-temps à l'examiner, il rengaîna, et ne pensa plus à la faire imprimer. Bautru ne fut pas d'avis qu'on lui montrât les marques qu'on avoit faites, car il y en avoit trop, et cela l'auroit fâché. Elle étoit pleine de fautes contre la langue, aussi bien que son Catéchisme ou Instruction chrétienne (1). Il voyoit bien les choses, mais il ne les étendoit pas bien. A parler succinctement, il étoit admirable et délicat. Il n'y a que l'*Instruction des curés* qui soit de lui; encore a-t-il pris des uns et des autres; pour le reste, la matière est de Lescot, et le françois de Desmarest (2). Il avoit fait une comédie qui étoit fort ridicule, et il la vouloit faire jouer. Madame d'Aiguillon et le maréchal de La Meilleraye firent agir Bois-Robert pour l'en détourner. Le pauvre homme en fut disgracié quinze jours. Desmarest avoit des peines enragées avec lui. Il falloit se servir de ses pensées ou du moins les déguiser. Depuis, il ne fut pas si docile; il croyoit écrire mieux en prose que tout le reste du monde; mais il ne faisoit état que des vers. Il a écrit un catéchisme qu'il fit imprimer, où il dit en un endroit: « C'est comme qui entreprendroit » d'entendre *le More de Térence* sans commentaire.» C'est signe qu'il avoit bien lu Térence (3)!

(1) *Instruction du Chrétien*. La première édition de ce livre, qui en compte au moins vingt-quatre, est de Poitiers, 1621, in-8°.

(2) Le Catéchisme a été corrigé depuis par Desmarest, qui l'a mis en l'état où on le voit aujourd'hui. (T.)

(3) Ce n'est pas dans son Catéchisme intitulé: *Instruction du*

Il y a encore deux autres livres de lui ; le premier s'appelle *la Perfection du chrétien* (1). Dans la préface il dit qu'il a fait le livre durant les désordres de Corbie. C'est une vanité ridicule. Quand cela seroit, à quoi il n'y a nulle apparence, car il n'en avoit pas le loisir, et avoit assez d'autres choses dans la tête, il ne faudroit pas le dire. M. Desmarest, par l'ordre de madame d'Aiguillon, et M. de Chartres (Lescot), qui avoit été son confesseur, ont un peu revu cet ouvrage. L'autre est intitulé : *Traité enseignant la méthode la plus aisée et la plus assurée de convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise* (2). M. de Chartres et M. l'abbé de Bourséis l'ont revu. Après eux, madame d'Aiguillon pria M. Chapelain de refondre une Invocation à la Vierge : il le fit; mais elle n'y changea rien, par scrupule, ou par vénération pour son oncle. Beaucoup de gens croient que ce dernier ouvrage est de M. de Chartres, car le style est assez conforme, autant qu'on en peut juger par un échantillon, à l'approbation que ce prélat a mise au-devant du livre. Le cardinal faisoit travailler plusieurs personnes aux matières, après il les choisissoit, et choisissoit passablement bien.

Une chose m'a encore surpris de cet homme, c'est qu'il n'avoit jamais lu les Mémoires de Charles IX (3).

chrétien, que le cardinal commit la singulière erreur que Tallemant signale ici. C'est dans les *Principaux points de la Foi catholique, défendus contre l'écrit adressé au Roi par les ministres de Charenton*. Poitiers, 1617, in-8°. Il y traduit *Terentianus Maurus*, nom d'un grammairien, par *le Maure de Térence*, croyant que cet auteur avoit laissé une pièce de ce titre.

(1) Paris, 1646, in-4°.

(2) Paris, 1651, in-f°.

(3) *Mémoires de l'état de la France sous Charles IX*. Le

En voici une preuve convaincante. Quelqu'un lui ayant parlé de la *Servitude volontaire* d'Estienne de La Boëtie, c'est un des Traités de ces Mémoires, et un Traité, pour dire ce que j'en pense, qui n'est qu'une amplification de collége, et qui a eu bien plus de réputation qu'il n'en mérite ; il eut envie de voir cette pièce : il envoie un de ses gentilshommes par toute la rue Saint-Jacques demander la *Servitude volontaire*. Les libraires disoient tous : « Nous ne savons » ce que c'est. » Ils ne se ressouvenoient point que cela étoit dans les Mémoires de Charles IX. Enfin le fils de Blaise, un libraire assez célèbre, s'en ressouvint et le dit à son père ; et quand le gentilhomme repassa : « Monsieur, lui dit-il, il y a un curieux qui a » ce que vous cherchez, mais sans être relié, et il en » veut avoir cinq pistoles. — N'importe, » dit le gentilhomme. Le galant sort par la porte de derrière et revient avec les cahiers qu'il avoit décousus, et eut les cinq pistoles.

Le cardinal a aussi laissé des Mémoires pour écrire l'histoire de son temps (1). Madame d'Aiguillon s'informa depuis de madame de Rambouillet, de qui elle se pouvoit servir. Madame de Rambouillet en voulut

Traité de la servitude volontaire a été imprimé pour la première fois, en 1578, dans le tome III de ce Recueil, folio 116. Il a été réuni à plusieurs éditions des *Essais de Montaigne*. (*Voy.* entre autres, l'édition donnée par Amaury-Duval. Paris, Chasseriau, 1822, VI, 241.)

(1) On publia d'abord du cardinal l'*Histoire de la mère et du fils*, qui fut mal à propos attribuée à Mézerai. Ce n'est qu'en 1823 que M. Petitot donna, d'après le manuscrit du dépôt des Affaires étrangères, les *Mémoires du cardinal de Richelieu* ; ils sont compris dans la deuxième série des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

avoir l'avis de M. de Vaugelas, qui lui nomma M. d'Ablancourt et M. Patru. Elle ne voulut pas du premier à cause de sa religion. Pour Patru, à qui elle en fit parler par M. Desmarest, il lui fit dire que pour bien écrire cette histoire il falloit renoncer à toute autre chose; qu'ainsi, il seroit obligé de quitter le palais; qu'elle lui fît donc donner un bénéfice de mille écus de rente, ou une somme une fois payée. Elle lui envoya offrir la charge de lieutenant-général de Richelieu. Il répondit que pour cent mille écus il ne quitteroit pas la conversation de ses amis de Paris. Depuis, il m'a juré qu'il étoit ravi de n'avoir pas été pris au mot, et qu'il auroit enragé d'être obligé de louer un tyran qui avoit aboli toutes les lois et qui avoit mis la France sous un joug insupportable. Il n'y a pas plus de quatre ans que M. de Montausier croyoit avoir fait quelque chose pour faire avoir cet emploi à M. d'Ablancourt, car madame du Vigean, à qui lui et Chapelain en avoient parlé par rencontre, s'en alla persuadée que la religion n'étoit d'aucun obstacle à cela, et que madame d'Aiguillon ne pouvoit mieux faire. Mais cela n'a rien produit, quoiqu'on l'en quittât pour deux mille livres de pension. On a dit que l'évêque de Saint-Malo, Sancy, travailloit à l'histoire sur les Mémoires du cardinal, mais cela n'a point paru. Ce M. de Saint-Malo étant ambassadeur à la Porte, son secrétaire, nommé Martin, trouva le moyen de faire échapper des Sept-Tours de grands seigneurs polonais et une dame qui lui avoit promis de l'épouser. Il se sauva avec eux. Sancy en eut cent coups de latte sous la plante des pieds. Il n'étoit pas évêque alors.

On trouva, après la mort du cardinal, ce qu'on a appelé son *Journal*. Il est imprimé. Là on voit que

beaucoup de ceux qu'on croyoit ses ennemis lui donnoient des avis contre leurs propres amis.

Pour l'Académie, que Saint-Germain appeloit assez plaisamment *la volière de Psaphon* (1), je n'ai rien à ajouter à ce qu'en a dit M. Pellisson dans l'*Histoire* qu'il en a faite (2). Je dirai seulement que le cardinal étoit ravi quand on lui remettoit la décision de quelque difficulté. Il en faisoit faire compliment aux académiciens, et les prioit de lui en envoyer souvent de même. Mais son avarice en ceci n'a-t-elle pas été ridicule? S'il eût donné à Vaugelas de quoi subsister honorablement (3), sans s'occuper à autre chose qu'au Dictionnaire, le Dictionnaire eût été fait de son vivant, car après on en eût été quitte pour nommer des commissaires qui eussent revu chaque lettre avec lui. Il eût fallu payer aussi ces commissaires. Mais cela lui coûtoit-il rien? étoit-ce de son fonds qu'il payoit les gens? Cela eût été utile et honorable à la France. Il a négligé aussi de faire un bâtiment pour cette pauvre Académie.

Il étoit avide de louanges. On m'a assuré que dans une épître liminaire d'un livre qu'on lui dédioit, il avoit rayé *héros* pour mettre *demi-dieu*. Une espèce de fou, nommé La Peyre, s'avisa de mettre au-devant d'un livre un grand soleil, dans le milieu du-

(1) Psaphon, habitant de la Libye, voulant être reconnu pour un dieu, réunit un grand nombre d'oiseaux, et leur apprit à répéter : *Psaphon est un grand dieu*. Leur éducation terminée, il les rendit à la liberté, et les Libyens, frappés de ce prodige, décernèrent à Psaphon les honneurs divins.

(2) La première édition de l'ouvrage de Pellisson parut en 1653 (Paris, in-8°) sous le titre de *Relation contenant l'Histoire de l'Académie françoise*.

(3) Il rétablit la pension de Vaugelas, qui étoit de douze cents écus; mais Vaugelas n'en fut point payé. (T.)

quel le cardinal étoit représenté. Il en sortoit quarante rayons, au bout desquels étoient les noms des quarante académiciens. M. le chancelier, comme le plus qualifié, avoit un rayon direct. Je pense que M. Servien, alors secrétaire d'Etat, avoit l'autre; Bautru ensuite, et les autres *au prorata* de leurs qualités, pour user des termes du surintendant de La Vieuville. Il y mit Cherelles-Bautru, qui n'en étoit point, au lieu du commissaire Habert (1). C'étoit un Auvergnat qui a fait de ridicules traités de chronologie (2).

J'ai déjà dit que le cardinal n'aimoit que les vers. Un jour qu'il étoit enfermé avec Desmarest, que Bautru avoit introduit chez lui, il lui demanda : « A quoi » pensez-vous que je prenne le plus de plaisir? — A » faire le bonheur de la France, lui répondit Desma- » rest. — Point du tout, répliqua-t-il, c'est à faire des » vers. » Il eut une jalousie enragée contre le *Cid*, à cause que ses pièces des Cinq-Auteurs (3) n'avoient pas trop bien réussi. Il ne faisoit que des tirades pour des pièces de théâtre. Mais quand il travailloit,

(1) Philippe Habert, commissaire de l'artillerie, membre de l'Académie française dès son origine. On a de lui le poème du *Temple de la mort*, imprimé dans les Recueils du temps. C'étoit le frère aîné de Germain Habert, abbé de Cerisy, qui étoit aussi académicien.

(2) Jacques d'Auzolles, sieur de La Peyre, né en 1571, secrétaire du duc de Montpensier, mourut en 1642. Malgré les inexactitudes de ses ouvrages de chronologie, sévèrement réfutés par le Père Petau, on frappa pour lui une médaille sur laquelle il est pompeusement qualifié de *Prince des généalogistes.*

(3) Les pièces dont il fournissoit les sujets à Bois-Robert, Colletet, L'Estoile, Corneille et Rotrou, à chacun desquels il distribuoit un acte à faire, et que pour cette raison on appeloit *les pièces des Cinq-Auteurs.*

il ne donnoit audience à personne. D'ailleurs, il ne vouloit pas qu'on le reprît. Une fois L'Estoile, moins complaisant que les autres, lui dit le plus doucement qu'il put qu'il y avoit quelque chose à refaire à un vers. Ce vers n'avoit seulement que trois syllabes de plus qu'il ne lui falloit. «Là, là, monsieur de L'Estoile, » lui dit-il, comme s'il eût été question d'un édit, » nous le ferons bien passer. » Il avoit assez méchant goût. On lui a vu se faire rejouer plus de trois fois une ridicule pièce en prose que La Serre avoit faite. C'est *Thomas Morus*. En un endroit, Anne de Boulen disoit au roi Henri VIII, qui lui offroit une promesse de mariage : « Sire, des promesses de ma-» riage, les petites filles s'en moquent.» En un autre, elle moralisoit sur la fragilité des choses humaines, et disoit au roi que le trône des rois étoit un trône de paille : « C'est donc, disoit le roi, de paille de » diamant.» On appelle une *paille* certaine marque dans les diamants, qui est un défaut.

Il fit une fois un dessein de pièce de théâtre avec toutes les pensées ; il le donna à Bois-Robert en présence de madame d'Aiguillon, qui suivit Bois-Robert quand il sortit, pour lui dire qu'il trouvât le moyen d'empêcher que cela ne parût, car il n'y avoit rien de plus ridicule. Bois-Robert, quelques jours après, voulut prendre ses biais pour cela. Le cardinal, qui s'en aperçut, dit : « Apportez une chaise à » du Bois (je dirai pourquoi il l'appeloit ainsi), il » veut prêcher. » M. Chapelain après fit des remarques sur ce dessein par l'ordre du cardinal. Elles étoient les plus douces qu'il se pouvoit. L'Eminentissime déchira la pièce, puis il fit recoller les déchirures, le tout dans son lit, la nuit, et enfin conclut à n'en plus parler.

Pour l'ordinaire, il traitoit les gens de lettres fort civilement. Il ne voulut jamais se couvrir parce que Gombauld voulut demeurer nu-tête ; et mettant son chapeau sur la table, il dit : « Nous nous incommo- » derons l'un et l'autre. » Cependant, regardez si cela s'accorde, il s'assit, et le laissa lire une comédie tout debout, sans considérer que la bougie qui étoit sur la table, car c'étoit la nuit, étoit plus basse que lui. Cela s'appelle obliger et désobliger en même temps. Cela ne lui arrivoit guère. Vingt fois il a fait couvrir et asseoir Desmarest dans un fauteuil comme lui, et vouloit qu'il ne l'appelât que *monsieur*. On l'a pourtant loué de savoir obliger de bonne grâce qnand il le vouloit. Il avoit, à ce que dit La Mesnardière (1), dessein de faire à Paris un grand collége avec cent mille livres de rente, où il prétendoit attirer les plus grands hommes du siècle. Là il y eût eu un logement pour l'Académie, qui eût été la directrice de ce collége. C'étoit à Narbonne, un peu devant sa mort, que La Mesnardière dit qu'il le fit venir sept on huit fois pour lui en parler ; et il avoit cela si fort dans la tête, que, malgré son mal et toutes les affaires qu'il avoit alors sur les épaules, il y pensoit fort souvent. Il avoit, ajoute La Mesnardière, déjà acheté quelque collége. Il laissa une assez belle bibliothèque ; mais l'avarice de madame d'Aiguillon, et le peu de soin qu'elle en a eu, la laisse fort dépérir. Feu Tourville, grand maréchal-des-logis, quand le Roi alla loger au palais, voulut à toute force en avoir la clef. Après on

(1) Hippolyte-Jules Pilet de la Mesnardière, né vers l'an 1610, mourut en 1663. Outre un volume de Poésies cité dans la notice, on a de lui une Poétique qu'il composa à la demande du cardinal de Richelieu.

y trouva pour sept à huit mille livres de livres à dire. Ce fat de La Serre y loge présentement, et y a fait je ne sais quel taudis.

Le cardinal faisoit écrire la nuit quand il se réveilloit. Pour cela on lui donna un pauvre petit garçon de Nogent-le-Rotrou, nommé Chéret. Ce garçon plut au cardinal, parce qu'il étoit secret et assidu. Il arriva quelques années après qu'un certain homme ayant été mis à la Bastille, Laffemas, qui fut commis pour l'interroger, trouva dans ses papiers quatre lettres de Chéret, dans l'une desquelles il disoit à cet homme : « Je ne puis vous aller trouver, car nous vivons ici » dans la plus étrange servitude du monde, et nous » avons affaire au plus grand tyran qui fut jamais. » Laffemas porte ces lettres au cardinal, qui aussitôt fait appeler Chéret. « Chéret, lui dit-il, qu'aviez-vous » quand vous êtes venu à mon service ? — Rien, mon- » seigneur. — Écrivez cela. Qu'avez-vous maintenant? » — Monseigneur, répondit le pauvre garçon bien » étonné, il faut que j'y pense un peu. — Y avez-vous » pensé ? dit le cardinal après quelque temps. — » Oui, monseigneur, j'ai tant en cela, tant en telle » chose, etc. — Ecrivez. » Quand cela fut écrit : « Est- » ce tout? — Oui, monseigneur. — Vous oubliez, ajouta » le cardinal, une partie de cinquante mille livres. » — Monseigneur, je n'ai pas touché l'argent. — Je » vous le ferai toucher ; c'est moi qui vous ai fait faire » cette affaire. » Somme toute, il se trouva six vingt mille écus de bien. Alors il lui montra ses lettres. « Tenez, n'est-ce pas là votre écriture? lisez. Allez, » vous êtes un coquin ; que je ne vous voie jamais. » Madame d'Aiguillon et le grand-maître le firent reprendre au cardinal. Peut-être savoit-il des choses qu'ils craignoient qu'il divulguât. Ce n'est pas que le

cardinal ne fût terriblement redouté. Pour moi, je trouve que l'Eminentissime, cette fois-là, fut assez clément. Ce Chéret est maître des comptes. Il avoit placé un de ses frères chez le grand-maître, qui, je crois, a fait aussi quelque chose.

* Le cardinal donna à madame la duchesse d'Enguien (1) une petite chambre, où il y avoit six poupées, une femme en couches, une nourrice quasi au naturel, un enfant, une garde, une sage-femme et la grand-maman. Mademoiselle de Rambouillet, mademoiselle de Bouteville (2), et autres, jouaient avec elles, déshabilloient et couchoient tous les jours les poupées ; on les rhabilloit le lendemain, on les faisoit manger, on leur faisoit prendre médecine. Un jour elles voulurent les faire baigner, et on eut bien de la peine à les en empêcher. « Ah ! disoit la duchesse, » que Saint-Maigrin est un bon garçon ! qu'il joue » bien avec les poupées ! »

Il est temps de parler de M. le Grand (3). Le cardinal, qui ne s'étoit pas bien trouvé de La Fayette, et qui voyoit bien qu'il falloit quelque amusement au Roi, jeta les yeux sur Cinq-Mars, second fils du feu maréchal d'Effiat. Il avoit remarqué que le Roi avoit déjà un peu d'inclination pour ce jeune seigneur, qui étoit beau et bien fait, et il crut qu'étant le fils d'un homme qui étoit sa créature, il seroit plus soumis à ses volontés qu'un autre. Cinq-Mars fut un an et demi

(1) Claire-Clémence de Maillé, marquise de Brezé, nièce du cardinal, mariée au duc d'Enguien, le 11 février 1641.

(2) Élisabeth-Angélique de Montmorency, mariée en 1645 au duc de Châtillon, et en 1664 au duc de Mecklenbourg.

(3) Henri Coiffier, dit Ruzé, marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France.

à s'en défendre ; il aimoit ses plaisirs, et connoissoit assez bien le Roi ; enfin son destin l'y entraîna. Le Roi n'a jamais aimé personne si chaudement ; il l'appeloit *cher ami*. Au siége d'Arras, quand Cinq-Mars y fut avec le maréchal de L'Hospital mener le convoi, il falloit que M. le Grand écrivît deux fois le jour au Roi ; et le bon sire se mit à pleurer une fois qu'il tarda trop à lui faire savoir de ses nouvelles. Le cardinal vouloit qu'il lui dît jusqu'aux bagatelles. Lui ne vouloit dire que ce qui importoit au cardinal ; leur mésintelligence commença à éclater quand M. le Grand prétendit entrer au conseil.

Le cardinal ne trouva pas bon non plus que Cinq-Mars eût voulu être grand-écuyer au lieu de premier écuyer de la petite écurie. Le Roi disoit tout en sa présence ; il savoit toutes les affaires. Le cardinal en représenta tous les inconvénients au Roi, et que c'étoit un trop jeune homme. Cela outra le grand-écuyer, qui fit maltraiter son espion, La Chenaye, premier valet de chambre, par le Roi, qui le chassa honteusement. Le Roi, en maltraitant La Chenaye, disoit aux assistants: «Il n'est pas gentilhomme, au moins.» Il l'appela coquin, et le menaça de coups de bâton. Cinq-Mars s'en lava comme il put auprès du cardinal, en lui disant que cet homme, le mettant mal avec le Roi, l'eût empêché de rendre à son Eminence ce qu'il lui devoit. La Meilleraye, son beau-frère, lui proposa à Ruel, où il fit son apologie, de donner un écrit signé de sa main, par lequel il s'obligeroit de dire au cardinal tout ce que le Roi lui diroit. Il répondit que ce seroit signer sa condamnation.

C'est apparemment Fontrailles (1) qui irrita le plus

(1) Fontrailles, homme de qualité de Languedoc, bossu devant

Cinq-Mars contre l'Eminentissime, car il étoit enragé contre le cardinal, et voici pourquoi. Fontrailles, Ruvigny et autres, étoient à Ruel dans l'antichambre du cardinal; on vint dire que je ne sais quel ambassadeur venoit; le cardinal sort au-devant de lui dans l'antichambre, et ayant trouvé Fontrailles, il lui dit, le raillant un peu fortement : « Rangez-vous, rangez-vous, monsieur de Fontrailles, ne vous montrez point, cet ambassadeur n'aime pas les monstres. » Fontrailles grinça les dents, et dit en lui-même : « Ah ! schelme (1), tu me viens de mettre le poignard dans le sein, mais je te l'y mettrai à mon tour, ou je ne pourrai. » Après, le cardinal le fit entrer, et goguenarda avec lui pour raccommoder ce qu'il avoit dit. Mais l'autre ne lui a jamais pardonné. Cette parole-là a peut-être fait faire la grande conjuration qui pensa ruiner le cardinal.

Avant que de dire le reste, il faut parler de la Catalogne et du Roussillon, puisque aussi bien fut-ce à Perpignan que la catastrophe arriva. Au commencement le cardinal fit peu d'état de la Catalogne, car je crois qu'il n'avoit pas lu les *Mémoires de la Ligue*, non plus que ceux de Charles IX, et qu'il ne savoit pas que c'étoit par les Pyrénées, et non par les Alpes, qu'il falloit chasser les Espagnols d'Italie

et derrière, et fort laid de visage, mais qui n'a pas la mine d'un sot. Il est fort petit et gros. (T.)— Il s'appeloit Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles. On a de lui une relation des choses qui se sont passées à la cour pendant la faveur de Cinq-Mars, publiée avec les Mémoires de Montresor. *Collection Petitot*, 2e série, LIV, 409.

(1) *Schelme*, vieille expression d'injure tombée en désuétude. Ce mot vient de l'allemand *schelm*, et du latin *scelestissimus*. (*Ménage. Dictionnaire étymologique.*)

et des Pays-Bas. Peut-être le savoit-il, mais il vouloit faire durer la guerre. Quoi que ç'en soit, La Motte-Houdancourt lui ayant envoyé par La Vallée, qui étoit l'homme du Roi en l'armée de Catalogne, des mémoires par lesquels il lui montroit clairement qu'il avoit de grandes intelligences dans l'Aragon et dans la Valence, le cardinal, touchant dans la main de cet envoyé, lui dit : « Assurez M. de La » Motte que dans peu de temps je mènerai le Roi en » personne en Espagne. » Je pense que, le Roi étant las de la guerre, le cardinal y eût été tout de bon cette fois-là. Pour cet effet, il fit faire au Roi le voyage de Perpignan. Durant ce siége, les plus riches de Sarragosse se retirèrent dans la Castille et ailleurs. Le dessein du cardinal étoit de mener le Roi à Barcelonne avec une armée de quarante mille hommes, d'envoyer un des meilleurs généraux avec quelques troupes en Portugal, et de faire assiéger en même temps Fontarabie, qui étant prise, car apparemment le roi d'Espagne n'eût pu couvrir ce momon (1), l'armée eût passé le long des Pyrénées pour se venir joindre après à celle du Roi. Il n'y avoit que Pampelune dans toute la Navarre à assiéger. Le Roi goûtoit assez cette entreprise, et avoit ordonné à La Vallée de faire accommoder le chemin de Notre-Dame de Mont-Serrat. En effet, on y dépensa huit mille livres, mais on y fit de l'ouvrage pour plus de cent mille francs, car les paysans, sachant que c'étoit pour le roi de France, ne vouloient point prendre d'argent. On prit Colioure avant Perpignan, mais ce fut par le

(1) *Momon*, expression empruntée d'un jeu de dés, dont les acteurs étoient masqués. *Couvrir le momon*, paroît signifier ici accepter le défi.

plus grand hasard du monde. Le château, qui est sur le roc, et qui a des murs d'une épaisseur effroyable, ne craint ni le canon ni la mine. Le maréchal de La Meilleraye fit pourtant jouer un fourneau, sans rime ni raison, et ce fourneau combla le seul puits qu'ils eussent. Ainsi il se fallut rendre pour ne pas mourir de soif.

Salses vaut beaucoup mieux. Feu M. le Prince la prit. Bautru disoit qu'on en feroit un extraordinaire, car il avoit manqué Dole et Fontarabie. Un homme qui saura son métier, avec cinq cents hommes y fera périr une armée de quarante mille. Espenan y alla mettre trois mille hommes qui s'affamèrent l'un l'autre. Depuis elle fut surprise comme on alloit à Perpignan. Cet Espenan étoit un grand ignorant. Il alla mettre de la cavalerie en grand nombre dans Tarragone, et après se rendit, on ne sait comment. Il est mort gouverneur de Philipsbourg. Au commencement de la guerre il étoit aisé de faire fortune ; pour peu qu'on eût ouï parler du métier, on étoit recherché, car personne ne le savoit.

En allant au Roussillon, le cardinal apprit à Tarascon que Machault, maître des requêtes, avoit fait pendre fort légèrement des marchands de blé à Narbonne. Il voulut savoir le détail de cette affaire. On lui dit qu'il y avoit dans la ville un avocat de Paris qui s'appeloit Langlois (au Palais on l'appeloit *Langlois tireur d'armes*, parce que son père étoit de ce métier-là, afin de le distinguer des autres qui s'appeloient comme lui). Cet avocat avoit été procureur du roi de l'intendance de Machault. Langlois vient, et en contant l'affaire, il ne disoit jamais que *monsieur*. Tous ceux qui étoient là lui disoient tout bas : « Dites » *monseigneur*. » L'autre continuoit toujours à dire

monsieur. Le cardinal se crevoit de rire de l'empressement de tous ces flatteurs, et écouta Langlois fort attentivement. L'avocat, quand il fut hors de là, dit : « Nous ne parlons au Palais que par *mon-* » *sieur;* je suis du Palais, et ne sais point d'autre » langage.»

Pour en revenir à M. le Grand, l'amiral de Brezé ne faisoit que d'arriver; c'étoit vers l'Avent 1641, quand le cardinal, qui vouloit partir à la fin de janvier pour Perpignan, lui dit qu'il falloit se préparer pour armer les vaisseaux à Brest, et puis passer le détroit pour s'aller planter devant Barcelonne, afin d'empêcher le secours de Perpignan. Quelques jours après, Brezé entra dans la chambre du Roi. Pensez que l'huissier ne le laissoit pas gratter deux fois. Le Roi et M. le Grand parloient dans la ruelle. Brezé entend, sans être vu, que M. le Grand disoit le diable du cardinal (1). Il se retire; il consulte en lui-même. Il n'avoit pas encore vingt-deux ans; il avoit peur de n'être pas cru. Il se résout de suivre le Roi à la chasse le plus souvent qu'il pourroit, et s'il trouvoit M. le Grand à l'écart, de lui faire mettre l'épée à la main. Une fois il le trouva assez à propos; mais

(1) Le bruit ayant couru qu'il avoit fait venir des gens pour assassiner le cardinal, M. le duc d'Enghien offrit à son Éminence de le tuer. Le marquis de Pienne le sut, et le dit à Ruvigny, qui conseilla à M. le Grand de le dire au Roi. Il dit le lendemain à Ruvigny : « Le Roi m'a dit : Prends de mes gardes, » *cher ami.* » Ruvigny, le regardant entre deux yeux, lui dit : « Eh ! pourquoi n'en avez-vous pas pris ? Vous ne dites pas vrai.» Le jeune homme rougit. « Au moins, ajouta Ruvigny, allez chez » M. le duc accompagné de trois ou quatre de vos amis, pour » lui faire voir que vous n'avez point de peur.» Il y fut. M. le duc jouoit; on le reçut fort bien, et on causa fort gaiement. Ruvigny l'y accompagna. (T.)

voyant venir un chien, il crut qu'il y auroit des gens après. Le lendemain le cardinal lui ordonna de partir le jour suivant. Il fut deux jours caché, faisant travailler à son équipage. L'Éminentissime le sut, l'envoya quérir, et le malmena. Enfin, le jeune homme, ne sachant plus que faire, va trouver M. de Noyers, et lui dit ce qu'il avoit entendu, et ce qu'il avoit eu dessein de faire. M. de Noyers lui dit : « Mon-» sieur, ne partez point encore demain. » Le cardinal, averti de tout, le mande, le remercie de son zèle, et le fait partir après lui avoir dit qu'il y mettroit ordre.

Dans le voyage les choses s'aigrirent. Le cardinal vouloit qu'on chassât M. le Grand. Le Roi ne le vouloit pas, à cause que le cardinal le vouloit; non, comme vous allez voir, qu'il aimât encore M. le Grand. L'Éminentissime se retire à Narbonne (1), sous prétexte de son mal, et laisse Fabert (2), capitaine aux gardes, mais qui étoit bien dans l'esprit du Roi, et à qui le Roi avoit même dit un jour qu'il se vouloit servir de lui pour se défaire du cardinal. On l'avoit choisi comme un homme de cœur et un homme de

(1) Le maréchal de La Motte, sous prétexte d'empêcher le secours de Perpignan, car exprès il faisoit courir le bruit que les ennemis avoient ce dessein-là, avança à trente lieues de la ville. Le maréchal manda au cardinal qu'il s'étoit avancé pour le servir, et qu'il lui donnoit sa parole de le dégager quand il voudroit, et de le venir enlever à la porte du logis du Roi; qu'il avoit mille hommes dont il lui répondoit comme de lui-même. Le cardinal dit qu'il admiroit l'adresse qu'avoit eue le maréchal, et lui manda qu'il n'avançât pas davantage. M. le Grand, qui avoit plus d'esprit que de cervelle, se douta du dessein du maréchal, et en avertit le Roi. (T.)

(2) Abraham Fabert, depuis maréchal de France.

sens. M. de Thou sonda un jour Fabert pour lui faire prendre le parti de M. le Grand. Fabert lui fit sentir qu'il en savoit bien des choses, et le pria de ne lui rien dire qu'il fût obligé de découvrir. « Mais vous » n'avez, lui dit l'autre, aucune récompense; vous » avez acheté votre compagnie aux gardes.— Et vous, » répondit Fabert, n'avez-vous point de honte d'être » comme le suivant d'un jeune homme qui ne fait que » sortir de page? Vous êtes dans un plus mauvais pas » que vous ne pensez. »

Or, voici comment on découvrit que le Roi n'aimoit plus M. le Grand. Un jour, en présence du Roi, on vint à parler de fortifications et de siéges. M. le Grand disputa long-temps contre Fabert, qui en savoit un peu plus que lui. Le feu Roi lui dit : « Monsieur le Grand, vous avez tort, vous qui n'avez » jamais rien vu, de vouloir l'emporter contre un » homme d'expérience, » et ensuite dit assez de choses à M. le Grand sur sa présomption, puis s'assit. M. le Grand lui alla dire sottement : « Vo» Majesté se seroit bien passée de me dire tout ce » qu'elle m'a dit. » Alors le Roi s'emporta tout-à-fait. M. le Grand sort, et en s'en allant il dit tout bas à Fabert : « Je vous remercie, monsieur Fabert, » comme l'accusant de tout cela. Le Roi vouloit savoir ce que c'étoit; Fabert ne le lui voulut jamais dire. « Il » vous menace peut-être? dit le Roi.— Sire? on ne » fait point de menaces en votre présence, et ailleurs » on ne le souffriroit pas. — Il faut vous dire tout, » monsieur Fabert, il y a six mois que je le vomis (ce » sont les propres termes du Roi). Mais pour faire » croire le contraire, et qu'on pensât qu'il m'en» tretenoit encore après que tout le monde étoit » retiré, continua le Roi, il demeuroit une heure

» et demie dans la garde-robe à lire l'Arioste. Les » deux premiers valets de garde-robe étoient à sa » dévotion. Il n'y a point d'homme plus perdu de » vices, ni si peu complaisant. C'est le plus grand » ingrat du monde. Il m'a fait attendre quelquefois » des heures entières dans mon carrosse, tandis » qu'il crapuloit. Un royaume ne suffiroit pas à ses » dépenses. Il a, à l'heure que je vous parle, jus- » qu'à trois cents paires de bottes. » La vérité est que M. le Grand étoit las de la ridicule vie que le Roi menoit, et peut-être encore plus de ses caresses (1). Fabert donna avis de tout cela au cardinal. M. de Chavigny, qu'il envoya trouver Fabert, ne pouvoit croire ce qu'il entendoit. Cela donna courage au cardinal, qui, voyant qu'après cela M. le Grand faisoit toujours bonne mine, conjectura qu'il y avoit quelque grande cabale qui le soutenoit; c'étoit ce traité d'Espagne. Avant que de dire mes con-

(1) *Variante.* M. le Grand se brouilla avec le Roi par sa faute, et ce ne fut que quinze jours avant qu'il fût arrêté. Ce fut dans une conversation où il contesta sur la guerre contre le maréchal de La Meilleraye. Le Roi lui dit que c'étoit bien à lui qui n'avoit rien vu à disputer contre un homme qui faisoit la guerre depuis si long-temps. « Sire, répondit-il, quand on a du sens » et de la lumière, on sait les choses sans les avoir vues. » Quoi que Ruvigny pût lui dire, il négligea de se remettre bien avec le Roi; il se fioit sur son traité avec l'Espagne. Il avoit envoyé Montmort, parent de Fontrailles, au comte de Brion, car on n'osoit, à cause de La Rivière, s'adresser à Monsieur directement. Par malheur pour lui, M. de Brion étoit à Paris aux noces de mademoiselle de Bourbon et de M. de Longueville. Cela empêcha qu'il n'eût réponse, et donna le temps d'avoir le traité d'Espagne. La princesse Marie avoit promis à Cinq-Mars de l'épouser quand il se seroit plus élevé : cela avoit contribué à lui faire tourner la tête. (T.)

jectures sur le moyen par lequel il l'eut, je dirai quelle étoit la résolution du cardinal. Un peu devant sa retraite de Narbonne, sous prétexte de sa maladie, le cardinal dictoit un manifeste dont les cahiers ont été brûlés. Il parloit de se retirer en Provence, à cause du comte d'Alais. Il espéroit que ses amis l'y viendroient joindre. Il partit effectivement, après s'être fait dire par les médecins que l'air de la mer lui étoit si contraire, qu'il ne guériroit point, s'il ne s'en éloignoit pas davantage. Et au lieu d'aller par terre, pour plus grande sûreté, il se mit sur le lac pour aller à Tarascon, disant que le branle de la litière lui faisoit mal. Comme il étoit près de passer le Rhône, on dit qu'un courrier, qui ne l'avoit point trouvé à Narbonne, arriva avec un paquet du maréchal de Brezé, vice-roi de Catalogne, qui, en quatre lignes, lui mandoit qu'une barque ayant échoué à la côte, on y avoit trouvé le traité de M. le Grand, ou plutôt le traité de M. d'Orléans avec l'Espagne, et qu'il le lui envoyoit.

Voilà le bruit qu'on fit courir, mais ce n'est pas la vérité, comme nous dirons ensuite. Aussi n'y a-t-il guère d'apparence à ce qu'on disoit là, et ceux qui l'ont cru sont de facile croyance. Le cardinal (à ce qu'a dit Charpentier, son premier secrétaire, qui peut avoir été trompé comme un autre, et qui a conté l'aventure de la barque), fort surpris, commanda que tout le monde se retirât, excepté Charpentier. « Faites-moi apporter un bouillon, je suis tout troublé. » Charpentier le va prendre à la porte de la chambre, qu'on ferme après au verrou. Alors le cardinal, levant les mains au ciel, dit : « O Dieu ! il » faut que tu aies bien du soin de ce royaume et de » ma personne ! Lisez cela, dit-il à Charpentier, et

» faites-en des copies. » Aussitôt il envoie un exprès à M. de Chavigny, avec ordre de le venir trouver, quelque part qu'il fût. Chavigny le vint trouver à Tarascon, car il jugea à propos de passer le Rhône. Chavigny, chargé d'une copie du traité, va trouver le Roi. Le cardinal l'avoit bien instruit. « Le Roi » vous dira que c'est une fausseté, mais proposez-» lui d'arrêter M. le Grand, et qu'après il sera bien » aisé de le délivrer si la chose est fausse ; mais que » si une fois l'ennemi entre en Champagne, il ne » sera pas si aisé d'y remédier. » Le Roi n'y manqua pas ; il se mit en une colère horrible contre M. de Noyers et M. de Chavigny, et dit que c'étoit une méchanceté du cardinal, qui vouloit perdre M. le Grand. Ils eurent bien de la peine à le ramener; enfin pourtant il fit arrêter M. le Grand, et puis alla à Tarascon s'éclaircir de tout avec le cardinal.

Or, comme Fontrailles vit que le Roi étoit si longtemps avec M. de Noyers et M. de Chavigny sans qu'on y appelât M. le Grand, il lui dit : « Monsieur, » il est temps de se retirer. » M. le Grand ne le voulut pas. « Pour vous, lui dit-il, monsieur, vous se-» rez encore d'assez belle taille quand on vous » aura ôté la tête de dessus les épaules, mais en vé-» rité je suis trop petit pour cela. » Il se sauva en habit de capucin, comme il étoit allé faire le traité en Espagne (1). Avant que de se mêler d'intrigues, Fontrailles avoit mis tout son bien à couvert. Il est de bonne maison de Languedoc, et a vingt-deux mille livres de rente en fonds de terre, sans un sou de dettes. Il dit une plaisante chose au feu Roi, qui

(1) Fontrailles essaya de passer en Espagne ; mais n'y étant pas parvenu, il se retira en Angleterre, où il resta jusque après la mort du cardinal. (*Relation de Fontrailles*, au lieu cité, p. 443.)

lui montroit des louis : « Sire, lui dit-il, j'aime les » vieux amis et les vieux écus (1). » Il ne veut point qu'on raille de sa bosse ; sur tout le reste il entend raillerie. Il étoit des esprits forts du Marais. Ces messieurs se mirent, il y a près de vingt ans, à porter des bottes qui avoient de fort longs pieds, mais non pas si longs qu'on les a portés depuis. Quelques capitaines aux gardes dansèrent un ballet des longs pieds. Fontrailles alla prendre cela pour eux, et engagea le comte de Fiesque et Ruvigny à se battre. Le comte et son homme se blessèrent. Fontrailles fut culbuté par le sien, et Ruvigny désarma le troisième. Ces messieurs du Marais chargèrent les filous, et leur enjoignirent de ne voler plus dans le Marais. Ainsi le Marais fut quelque temps un lieu de sûreté. En dépit de lui, Espenan, soldat de fortune, qui avoit été garde de M. d'Espernon, épousa sa sœur. Il avoit gagné la mère et le cadet de Fontrailles. Cet Espenan avoit été en crédit pour avoir déposé contre M. de La Valette à l'affaire de Fontarabie. Fontrailles le fit appeler en vain plusieurs fois en duel. Le cadet se mit si fort contre l'aîné qu'il lui envoya un cartel. Fontrailles en eut horreur, et, par l'avis de Ruvigny, conta cela à tout le monde. Le cadet fut blâmé. Il est mort à la guerre en Catalogne.

* Voici ce que j'ai appris depuis concernant M. le Grand, de M. Esprit, l'académicien (2), qui étoit alors domestique de M. le chancelier. M. de Thou dit à Fontrailles : « Vous avez été en Espagne, à

(1) Les premiers louis d'or sont de 1640. Jusque là l'*écu d'or* étoit la monnaie la plus en usage.

(2) Jacques Esprit, membre de l'Académie française, naquit à Béziers en 1611, et mourut en 1678.

» moi, ne me faites point le fin, M. le Grand m'a » tout dit. » M. le cardinal, retiré à Narbonne, sur ce que le Roi lui donnoit de grandes défiances, fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour obliger le Roi à y venir. Il ne savoit où il en étoit, et se retiroit escorté du grand maître, tâchant de gagner l'étang d'Aigues-Mortes, quand M. de Chavigny le vint trouver, et lui dit qu'il avoit découvert l'intrigue. Il lui montra le traité d'Espagne, qui n'étoit à la vérité qu'une copie pleine de fautes. Avec cela Chavigny retourne à la cour; là, en causant avec le Roi et M. le Grand, il tira le Roi par la basque, ce qu'il avoit accoutumé de faire quand il avoit quelque chose de particulier à dire au Roi. Le Roi passa aussitôt dans une autre chambre; M. le Grand vouloit suivre; Chavigny lui dit d'un ton d'autorité: « M. le Grand, j'ai quelque » chose à dire au Roi. » L'autre, en jeune homme, les laissa ensemble. Comme on verra ici quelque part, le Roi ne l'aimoit plus. C'étoit à Narbonne; M. de Chavigny fit résoudre le Roi à faire arrêter M. le Grand. M. le Grand se sauve. J'ai oublié que Fontrailles s'étoit sauvé huit jours devant, voyant que leur affaire n'alloit pas assez vite pour aller bien. M. le Grand s'étoit caché chez un bourgeois dont la fille étoit bien avec son valet de chambre, Belet, qui l'y conduisit. Le soir, il dit à un de ses gens : « Va » voir si par hasard il n'y auroit point quelque porte » de la ville ouverte. » Le valet négligea d'y aller, parce qu'on étoit soigneux de les fermer de bonne heure; cependant, regardez quel malheur! il y en avoit eu une ouverte toute la nuit pour faire entrer le train du maréchal de La Meilleraye. Son hôte le découvrit, de peur d'encourir les peines annoncées. Si M. le Grand n'eût point été aussi paresseux, et

qu'au lieu d'envoyer un de ses gens voir si une porte de la ville étoit ouverte, il y eût été lui-même, il se sauvoit.

La vérité touchant le moyen qu'on a tenu pour avoir le traité n'est point encore divulguée. Fabert a dit que le feu Roi l'avoit su, ainsi que M. de Chavigny et M. de Noyers, et qu'il n'y avoit plus que la Reine, M. d'Orléans, M. le cardinal Mazarin et lui qui le sussent, mais qu'il se gardera bien de le dire. Un jour quelqu'un demanda à M. le Prince par quelle invention on avoit découvert ce traité? M. le Prince dit quelque chose tout bas à cet homme; Voiture, qui avoit vu cela, dit à M. de Chavigny: « Vous » faites tant le fin de ce grand secret, cependant » M. le Prince l'a dit à un tel. — M. le Prince ne le » sait pas, dit Chavigny; puis quand il le sauroit, » il n'oseroit le dire. » De là Voiture conjecturoit que cela venoit de la Reine, et pour preuve de cela, on remarquoit qu'après avoir long-temps parlé de lui ôter ses enfants, on cessa tout-à-coup d'en parler. On dira à cela, que si la chose avoit été ainsi, madame de Lansac, qui tenoit la place de madame de Senecey, et qui étoit en même temps gouvernante de M. le Dauphin, n'eût pas tiré le rideau de la Reine si brusquement, pour lui insulter, en lui disant d'un ton aigre que M. le Grand étoit arrêté. Cela n'y fait rien, car, pour donner le change, on laissa apparemment faire tout cela à madame de Lansac, et puet-être le lui fit-on faire exprès. Le temps nous en apprendra davantage. Le cardinal Mazarin, au retour de Narbonne, passa le premier à Lyon, et alla voir M. de Bouillon à Pierre-en-Cize, et lui dit : « Votre traité est découvert; » et lui en dit par cœur quelques articles. Cela étonna fort

l'autre, qui crut que M. d'Orléans avoit tout dit. Il confessa tout, quand on lui assura la vie.

Comme on menoit M. le Grand à Lyon, un petit laquais catalan lui jeta une boulette de cire dans laquelle il y avoit un petit papier avec quelques avis assez mal digérés. Ce petit garçon, qui étoit à lui, s'étoit mis en ce hasard, et venoit de la part de la princesse Marie.

A Lyon, M. le chancelier dit tant à M. le Grand que le Roi l'aimoit trop pour le perdre, que cela n'iroit qu'à quelque temps de prison ; que Sa Majesté auroit égard à sa jeunesse, que le pauvre M. le Grand en crut quelque chose et confessa tout. Après, de peur de la question qu'on lui présenta, et qu'on lui eût donnée jusqu'à la mort, il persista. Il crut toujours que le Roi ne souffriroit jamais qu'on le fît mourir, mais que seulement on l'éloigneroit, et qu'étant si jeune il auroit le loisir de laisser mourir le cardinal, et qu'après il reviendroit à la cour. D'abord il confessa tout en secret à M. le chancelier seul. Quand le Roi passa, il dit cent puérilités au chancelier, entre autres qu'il n'avoit jamais pu accoutumer ce méchant garçon à dire son *Pater* tous les jours (1). M. le chancelier dit au cardinal : « Pour » M. le Grand cela va assez bien, mais pour l'autre, » je ne sais comment nous ferons. »

M. le Grand, après divers interrogatoires, fut conduit enfin au palais de Lyon. On le fit venir devant les commissaires; car pas un, non pas même M. de Thou, qui devoit savoir cela, ne déclina, et cela dans l'opinion qu'il avoit, que le Roi ne de-

(1) Une autre fois, en faisant des confitures, le Roi dit : « L'âme » de Cinq-Mars étoit aussi noire que le cul de ce poêlon. » (T.)

mandoit d'autre satisfaction, sinon qu'il avouât publiquement son crime. Il fit d'une manière tout-à-fait débarrassée, et en termes dignes d'un cavalier, toute l'histoire de sa faveur. Ce fut là qu'il avoua que M. de Thou savoit le traité, mais qu'il l'en avoit toujours détourné. On le confronta après à M. de Thou, qui ne fit que lever les épaules comme en le plaignant, mais ne lui reprocha point de l'avoir trahi. M. de Thou allégua la loi *Conscii* (1), sur laquelle a été faite l'ordonnance de Louis XI, qui n'a jamais eu lieu, mais il expliqua mal cette loi, prenant toujours *conscii* pour *complices* : il y a bien de la différence. M. de Miroménil eut le courage d'ouvrir l'avis de l'absolution pour lui. Le cardinal, s'il eût vécu plus long-temps, ne lui en eût pas voulu de bien. Un exemple qu'on allégua d'un homme de qualité, nommé..... (2), que le premier président de Thou fit mourir pour la même chose, nuisit fort à son petit-fils.

M. le Grand (3) croyoit si peu mourir, que comme on le voulut faire manger pour lui prononcer après

(1) Voici le texte de cette loi : *Utrùm, qui occiderunt parentes, an etiam conscii, pœnâ parricidii adficiantur, quæri potest? Et ait Mæcianus, etiam conscios eâdem pœnâ adficiendos, non solum parricidas.* (L. 6, au Digeste, *de lege Pompeiâ, de parricidiis.*) Toute la loi est dans l'interprétation du mot *conscius*, qui, sainement entendu, signifie *le complice, le coopérateur du crime, par faits, actions ou paroles*, et non pas celui qui auroit seulement eu connoissance du crime.

(2) Le nom est resté en blanc au manuscrit.

(3) Quelques-uns des faits relatifs à la disgrâce de Cinq-Mars sont placés, dans le manuscrit original, à l'article de Louis XIII ; on les a réunis ici pour éviter les répétitions, et malgré les soins que l'éditeur y apporte, il pourra encore s'en trouver quelques-unes ; Tallemant ayant écrit à diverses époques, et pour

sa sentence, il dit : « Je ne veux point manger ; on » m'a ordonné des pilules, j'ai besoin de me purger, » il faut que je les aille prendre. » Il mangea peu. Après on leur prononça leur sentence. Une chose si dure et aussi peu attendue ne fit cependant témoigner aucune surprise à M. le Grand. Il fut ferme, et le combat qu'il souffroit en lui-même ne parut point au dehors. Quoiqu'on eût résolu de ne lui point donner la question, comme portoit la sentence, on ne laissa pas de la lui présenter ; cela le toucha, mais ne lui fit rien faire qui le démentît, et il défaisoit déjà son pourpoint, quand on lui fit lever la main pour dire la vérité. Il persévéra, et dit qu'il n'avoit plus rien à dire. Il mourut avec une grandeur de courage étonnante, ne s'amusa point à haranguer, salua seulement ceux qu'il reconnut aux fenêtres, se dépêcha, et quand le bourreau lui voulut couper les cheveux, il lui ôta les ciseaux, et les donna au frère du Jésuite. Il vouloit qu'on ne lui en coupât qu'un peu par-derrière ; il retira le reste en devant. Il ne voulut point qu'on le bandât. Il avoit les yeux ouverts quand on le frappa, et tenoit le billot si ferme, qu'on eut de la peine à en retirer ses bras. On lui coupa la tête du premier coup.

Pour M. de Thou, il n'avoit pas été d'avis du traité d'Espagne ; mais il avoit toujours *brouillé*. On trouva la piste de toutes ses menées. C'étoit le plus inquiet de tous les hommes. M. le Grand l'avoit appelé *Son Inquiétude*. Quand il sortoit, il étoit quelquefois une heure sans pouvoir se déterminer où il iroit. Par une ridicule affectation de générosité, dès qu'un homme

ainsi dire *à bâtons rompus*. On trouve dans l'article de Louis XIII ce qui a plus particulièrement trait à la faveur de Cinq-Mars.

étoit disgracié, il le vouloit connoître, et lui alloit faire offres de services. Étant conseiller, ou maître des requêtes, il alla voir le cardinal de La Valette à Mayence, et fut à la guerre, d'où il revint avec un bras cassé. On se moqua de lui. M. le Grand étoit plein de cœur; il ne s'ébranla point d'un si grand revers; au contraire, il écrivit de fort bon sens, et même élégamment, à la maréchale d'Effiat, sa mère. Il mourut en galant homme; mais M. de Thou fit le cagot. Il demandoit sans cesse s'il n'y avoit point de vanité dans son humilité. Enfin il paillarda furieusement son vin, comme on dit; et il sembloit avec ses longs propos qu'il voulût se familiariser avec la mort. Il fit des inscriptions, des vœux, des fondations, et autres choses semblables. Je trouve qu'il mourut en pédant, lui qui avoit toujours vécu en cavalier, car sa soutane ne tenoit à rien. Il faisoit le coup de pistolet, étant intendant de l'armée. Il logeoit M. de Turenne; il étoit amoureux de madame de Guemenée. On dit qu'il lui écrivit après avoir été condamné. Au moins écrivit-il à une dame. C'étoit un vilain rousseau. Les grands seigneurs et les grandes dames l'avoient gâté, et aussi l'opinion d'être descendu des comtes de Toul, eux qui se devoient contenter d'être d'une maison illustre par de belles charges et des écrits célèbres. * Si on cherchoit, on trouveroit qu'ils viennent de pas grand'chose. J'ai ouï dire que Cyprien Perrot, père du président Perrot, en cherchant des papiers, trouva un contrat de mariage, par lequel on voyoit que MM. de Thou venoient d'un paysan d'Athis, qui étoit père, je pense, de cet avocat-général de la cour des aides (1), père

(1) Jacques de Thou, mort en 1504. Si l'on pouvoit croire le

du président au mortier, père du premier président. Notez que celui qui fut premier président, quoique fils d'un président au mortier, fut avocat. M. Perrot dit en riant à son clerc : « Tenez, portez cela à mon » bon ami M. de Thou » (c'étoit l'historien). Voilà ces comtes d'Allemagne. La chimère de la famille étoit de venir des comtes de Toul. Le président prit cela comme il devoit; il n'en fit que rire, et M. Perrot fut un de ses exécuteurs testamentaires. Perrot, sieur d'Ablancourt, y étoit quand on trouva cette pièce; c'est de lui que nous tenons ce fait.

Le cardinal, qui avoit traîné M. de Thou après lui sur le Rhône, eut bien de la peine à gagner la Loire. On le portoit dans une machine, et pour ne le pas incommoder, on rompoit les murailles des maisons où il logeoit, et si c'étoit par haut, on faisoit une rampe dès la cour, où il entroit par une fenêtre dont on avoit ôté la croisée. Vingt-quatre hommes le portoient en se relayant. Une fois qu'il eut attrapé la Loire, on n'avoit que la peine de le porter du bateau à son logis. Madame d'Aiguillon le suivoit dans un bateau à part; bien d'autres gens en firent de même. C'étoit comme une petite flotte. Deux compagnies de cavalerie, l'une deçà, l'autre delà la rivière, l'escortoient. On eut soin de faire des routes pour réunir les eaux qui étoient basses; et pour le canal de Briare, qui étoit presque tari, on y lâcha les écluses. M. d'Enghien eut ce bel emploi. Il passa aux bains de Bourbon-Lancy; mais ce re-

Morery, celle famille descendoit d'un Jean de Thou, seigneur du Bignon, près d'Orléans, qui vivoit dans le quatorzième siècle. Cette maison, comme le dit Tallemant, n'avoit-elle pas assez de la grande illustration que lui avoient donnée sa série de grands hommes? Elle sacrifioit aux préjugés de l'époque.

mède ne lui servit guère. On trouva dans Pline que deux consuls romains étoient morts de fièvres qu'ils prirent, comme lui, dans la Gaule narbonnaise. Le cardinal étoit sujet aux hémorroïdes, et Juif (1) l'avoit une fois charcuté à bon escient.

Quand il fut de retour à Paris, il fit ajouter à l'*Europe* (2) la prise de Sedan, qu'il appeloit dans la pièce : *l'Antre des monstres*. Cette vision lui étoit venue dans le dessein qu'il avoit de détruire la monarchie d'Espagne. C'étoit comme une espèce de manifeste. M. Desmarest en fit les vers et en disposa le sujet.

Le cardinal, s'il eût voulu, dans la puissance qu'il avoit, faire le bien qu'il pouvoit faire, auroit été un homme dont la mémoire eût été bénie à jamais. Il est vrai que le cabinet lui donnoit bien de la peine (3).

(1) Jean Juif, chirurgien du Roi, a été très-célèbre par son habileté dans la pratique des opérations ; il mourut en 1658. Voiture, qu'il avoit traité d'un mal fistuleux, lui a adressé les couplets suivants :

J'ai reçu deux coups de cizeau
Dans un lieu bien loin du muzeau,
Landerirette,
Je m'en porte mieux, Dieu mercy ;
Landeriry.
J'en mettrois encore plus de six,
Mais je ne puis plus être assis,
Landerirette,
Je m'en vais trouver monsieur Juif ;
Landeriry.

(2) Tragi-comédie en cinq actes et en vers, avec un prologue, attribuée au cardinal, mais l'œuvre de Desmarest. Elle fut représentée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne avec une grande magnificence.

(3) Par grimace il composa un conseil, et fit Saint-Chaumont ministre d'État ; car il ne vouloit pas des gens bien forts. Saint-

On a bien perdu à sa mort, car il choyoit toujours Paris ; et puisqu'il en étoit venu si avant, il étoit à souhaiter qu'il durât assez pour abattre la maison d'Autriche. La grandeur de sa maison a été sa plus grande folie. Pour montrer combien le cabinet lui donnoit de peine, il ne faut que dire combien Tréville (1) lui causa de mauvaises heures. Il avoit su, peut-être par la déposition de M. le Grand, que le Roi, en lui montrant Tréville, avoit dit : « Monsieur » le Grand, voilà un homme qui me défera du car- » dinal quand je voudrai. » Tréville commandoit les mousquetaires à cheval que le Roi avoit mis sur pied pour en être accompagné partout, à la chasse et ailleurs, et il en choisissoit lui-même les soldats. On y a vu des fils de M. d'Uzès. On faisoit sa cour par ce moyen-là. Tréville est un Béarnais, soldat de fortune. Le cardinal avoit gagné sa cuisinière ; on dit qu'elle avoit quatre cents livres de pension. Le cardinal ne vouloit point laisser auprès du Roi un homme en qui le Roi avoit tant de confiance. M. de Chavigny fut, de la part du cardinal, presser le Roi de le chasser. Le Roi bien humblement lui dit : « Mais, » monsieur de Chavigny, que l'on considère qu'on » me perd de réputation, que Tréville m'a bien servi,

Chaumont, qui croyoit qu'on donnoit cela à son mérite, en eut bien de la joie. Il rencontra Gordes, capitaine des gardes du corps, à qui il le dit : « Oh ! dit Gordes, tu te moques. » Il entre en riant à gorge déployée, et dit au Roi : « Sire, Saint-Chau- » mont dit que Votre Majesté l'a fait ministre d'État ; quelque » sot croiroit cela. » (T.)

(1) Henri-Joseph de Peyre, comte de Troisville (on prononçoit *Tréville*), homme de l'esprit le plus juste et du goût le plus délicat. Il se retira du monde après la mort d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

» qu'il en porte des marques, qu'il est fidèle. — » Mais, Sire, dit M. de Chavigny, vous devez aussi » considérer que M. le cardinal vous a bien servi, » qu'il est fidèle, qu'il est nécessaire à votre État, et » que vous ne devez point mettre Tréville et lui dans » la balance. — Quoi! monsieur de Chavigny, dit le » cardinal à qui il faisoit ce rapport, vous n'avez pas » plus pressé le Roi que cela? vous ne lui avez pas » dit qu'il le falloit? La tête vous a tourné, monsieur » de Chavigny, la tête vous a tourné » Chavigny ensuite lui jura qu'il avoit dit au Roi: « Sire, il faut » que vous le fassiez. » Le cardinal savoit bien à qui il avoit affaire. Le Roi craignoit le fardeau, et de plus, il avoit peur que le cardinal, qui tenoit presque toutes les places, ne lui fît un méchant tour; enfin, il fallut chasser Tréville.

L'Éminentissime croyoit revenir de sa maladie; toutes les déclarations contre M. d'Orléans en sont une marque. Il le haïssoit et le méprisoit, et il le vouloit faire déclarer incapable de la couronne, afin que le Roi, qui ne pouvoit pas vivre long-temps, venant à mourir, ce prince ne pût avoir part au gouvernement. Il y en a qui ont cru que le cardinal avoit fait dessein de gouverner la Reine par le cardinal Mazarin; qu'il l'avoit fait exprès cardinal. Il est vrai que M. de Chavigny y servit fort pour empêcher M. de Noyers de l'être. On a même cru qu'il y avoit déjà de l'intelligence entre la Reine et le cardinal de Richelieu, et qu'elle avoit commencé dès le temps qu'il eut d'elle le traité d'Espagne (1). J'ai ouï dire

(1) Ainsi Tallemant pensoit que c'étoit par la Reine qu'on avoit eu la copie du traité de Monsieur avec l'Espagne, que Fontrailles avoit négocié.

à Lyonne que la première fois que le cardinal de Richelieu présenta Mazarin à la Reine (c'étoit après le traité de Cazal), il lui dit : « Madame, vous l'aimerez bien, il a de l'air de Buckingham. » Je ne sais si cela y a servi, mais on croit que la Reine avoit de l'inclination pour lui de longue main, et que le cardinal de Richelieu s'en étoit aperçu, ou que cette ressemblance lui donnoit lieu de l'espérer.

Quand on joua *l'Europe*, il n'y étoit pas; il l'avoit bien vu répéter plusieurs fois avec les habits qu'il fit faire à ses dépens; son bras ne lui permit pas d'y aller. Au retour, il dit à sa nièce, lui montrant le cardinal Mazarin : « Ma nièce, j'instruisois un ministre d'état, tandis que vous étiez à la comédie. » Et on dit qu'il le nomma au feu Roi, et qu'une autre fois il dit : « Je ne sache qu'un homme qui me puisse succéder, encore est-il étranger. » D'autres pensent que c'est trop subtiliser que de dire ce que j'ai dit du dessein de gouverner la Reine par le cardinal Mazarin, et croient que son intention n'a été autre que de mettre dans les affaires un homme qui, étant étranger et sa créature, par gratitude et par le besoin qu'il auroit d'appui, s'attacheroit apparemment à ses héritiers et à ses proches (1); mais ce n'est pas la première fois qu'il s'est trompé. Il prenoit

(1) Arnoul, qui travailloit à la marine, dit que le dessein du cardinal de Richelieu étoit d'envoyer le cardinal Mazarin à Rome pour y servir le Roi; et qu'il lui dit en sa présence : « Monsieur Arnoul, dans combien de temps pouvez-vous apprêter un vaisseau pour passer M. le cardinal Mazarin en Italie ? — Monseigneur, dit Arnoul, il y en aura un de prêt au premier jour. » Le Mazarin alla supplier Arnoul de différer, et cependant le cardinal se porta plus mal. Jamais le Mazarin n'a reconnu ce service. (T.)

M. de Chavigny pour le plus grand esprit du monde, et Morand, maître des requêtes, pour le premier homme de la robe. On parlera ailleurs de l'un et de l'autre.

Le Roi ne fut voir le cardinal qu'un peu avant qu'il mourût, et l'ayant trouvé fort mal, en sortit fort gai (1). Le curé de Saint-Eustache vint pour l'assister. On assure qu'il lui dit qu'il n'avoit d'ennemis que ceux de l'État, et que madame d'Aiguillon étant entrée tout échauffée, et lui ayant dit : « Monsieur, » vous ne mourrez point, une sainte fille, une brave » carmélite, en a eu une révélation. — Allez, allez, » lui dit-il, ma nièce, il faut se moquer de tout cela, » il ne faut croire qu'à l'Évangile. »

On a dit qu'il étoit mort fort constant. Mais Bois-Robert dit que les deux dernières années de sa vie, le cardinal étoit devenu tout scrupuleux, et ne vouloit pas souffrir le moindre mot à double entente. Il ajoute que le curé de Saint-Eustache, à qui il en avoit parlé, ne lui avoit point dit que le cardinal fût mort si constamment qu'on l'avoit chanté. M. de Chartres (*Lescot*) a dit plusieurs fois qu'il ne connoissoit pas le moindre péché à M. le cardinal. Par ma foi ! qui croira cela pourra bien croire autre chose.

Le livre intitulé *Optatus Gallus* fut fait par le docteur Hersent (2), de concert avec le nonce du pape, pour montrer que le cardinal de Richelieu tendoit à faire un schisme en France.

(1) Il se fit fermer son cautère, parce que son bras maigrissoit trop. Cela pourroit bien l'avoir tué ; il ne vécut plus guère après. (T.)

(2) Charles Hersent, docteur de Sorbonne, chancelier de l'église de Metz, mourut en 1660. Il est l'auteur du livre intitulé *Optati Galli de cavendo schismate..... liber parœneticus*. Lyon, 1640. Il a aussi composé *la Pastorale Sainte*, ou *Paraphrase du Cantique des cantiques*. Paris, Blaise, 1635, in-8°. Le docteur y

LXVI

DES VALLÉES.

Il y avoit à Vitré, en Bretagne, un avocat peu employé, nommé des Vallées. Cet homme étoit si né aux langues, qu'en moins de rien il les devinoit, en faisoit la syntaxe et le dictionnaire. En cinq ou six leçons il montroit l'hébreu. Il prétendoit avoir trouvé une langue matrice qui lui faisoit entendre toutes les autres. Le cardinal de Richelieu le fit venir ici, mais il se brouilla avec Demuys, le professeur en langue hébraïque, et un autre; peut-être étoit-ce Sionita (1), cet homme du Liban, qui travailloit à la Bible de Le Jay. Le Pailleur (2), qui étoit de ses amis, lui avoit demandé sur toutes choses de ne les point choquer. Un jour que Le Pailleur, envoyant quelques épreuves de ce travail, demanda si cela étoit corrigé, des Vallées dit : « Voire, » ce ne sont que des ignorans. » Demuys sut cela, et le décria. Le cardinal de Richelieu vouloit pourtant qu'il fît imprimer ce qu'il savoit de cette langue matrice. « Mais vous me faites divulguer mon secret; » donnez-moi donc de quoi vivre. » Le cardinal le négligea, et le secret a été enterré avec des Vallées.

met en action la pastorale de Salomon, et il prête à ses personnages le langage le plus naïf; ces deux ouvrages sont très-rares.

(1) Gabriel Sionite, ou de Sion, savant maronite, fut l'un des collaborateurs de la Bible polyglotte de Le Jay. Il mourut à Paris en 1648.

(2) Le Pailleur étoit un homme singulier; il allioit l'étude des mathématiques à celle des arts, faisoit des ballets, et mettoit tout le monde en train de se réjouir. Il a été attaché à la maréchale de Thémines. (Voyez plus bas son *Historiette*.)

LXVII

LE MARÉCHAL DE MARILLAC (1).

Le maréchal de Marillac étoit fils d'un avocat. En ce temps-là véritablement les avocats étoient plus considérés qu'à cette heure, à cause que la paulette (2) n'étoit pas encore établie, et qu'on prenoit de leur corps les présidents et les gardes des sceaux. On disoit que Marillac étoit gentilhomme, mais c'étoit un gentilhomme *dubiæ nobilitatis*. Cet homme, dans le dessein de se pousser à la cour, prit l'épée. Il étoit grand et bien fait, robuste et adroit à toutes sortes d'exercices. Il se mêle parmi les grands seigneurs; et comme il avoit de l'esprit et du sens, il s'avisa de demander en mariage une fille de la Reine-mère, qui étoit Médicis, mais d'une branche si éloignée, que la Reine ne la reconnoissoit en aucune façon pour sa parente. Ce nom de Médicis ne fut point inutile à Marillac. Il le fit valoir comme il avoit prétendu. C'étoit lui qui étoit toujours dépêché pour les affaires de la Reine-mère; et comme il s'acquittoit bien de toutes ses commissions, insensiblement il se rendit considérable. M. de Luçon (3) crut que cet homme ne

(1) Louis de Marillac, né en Auvergne en juillet 1572, décapité à Paris, le 10 mai 1632. La *Gazette* du 17 mai 1632 dit que l'empressement pour assister à son exécution fut si considérable, que *telle fenêtre fut louée huit pistoles*.

(2) On appeloit ainsi le droit que payoient tous les ans au Roi la plupart des officiers de justice et de finance, pour conserver le droit de disposer de leurs charges.

(3) Richelieu, qui n'étoit encore, à cette époque, qu'évêque de Luçon.

lui seroit pas inutile ; les voilà unis. Dans les guerres d'Italie, Marillac demande de l'emploi ; il en a, et, hors de payer de sa personne, il faisoit tout admirablement bien. On croit qu'il eût pu devenir grand capitaine, car il y en a eu qui ont fait bien du bruit sans aller aux coups. Il est vrai qu'en France cela est plus difficile qu'en Espagne et qu'en Italie. On disoit qu'à Rouen, ayant pris querelle à la paume avec un nommé Caboche, et ayant été séparés, il le rencontra après, et le tua avant que l'autre eût eu le loisir de mettre l'épée à la main. C'étoit devant qu'il eût de l'emploi. Il prétendit être maréchal de France et le fut, et son frère aîné, qui étoit de robe, garde des sceaux. Depuis, ils cabalèrent pour débusquer le cardinal, et Vaultier craignoit qu'ils eussent toute l'autorité chez la Reine. Le cardinal, qui dans son *Journal* appelle toujours ce maréchal *Marillac l'Epée*, le fit arrêter, et le fit condamner fort légèrement. Ce fut à Ruel, dans la propre maison du cardinal, que le maréchal de Marillac étoit gardé. Comme ce maréchal n'étoit pas un sot, il déclina, et ne vouloit point reconnoître des commissaires. Enfin on l'enjôla, et ses propres parents y servirent innocemment. On lui fit accroire qu'il ne pouvoit courir risque de la vie; mais que s'il ne reconnoissoit ses juges, il seroit prisonnier pour le reste de ses jours. Il les reconnut, et eut le cou coupé. Il faut dire, à la louange d'un M. Frotté, son secrétaire, que le cardinal fit tout ce qu'il put au monde pour le gagner, mais il n'en put venir à bout. M. de Châteauneuf présidoit au jugement. Il n'étoit pas trop bien avec le cardinal; il s'y remit bien par ce bel arrêt. Il ne laissa lire qu'une fois les avis, au lieu de trois fois, et puis dit : *Il y a arrêt*. Chastel-

let vouloit revenir (1). On assure que le cardinal dit, comme si cela l'eût lavé en quelque sorte : « Je ne » croyois pas qu'il y eût de quoi faire mourir M. de » Marillac; mais Dieu donne des connoissances aux » juges qu'il ne donne pas aux autres hommes. Il faut » croire qu'il étoit coupable, puisque ces messieurs » l'ont condamné.» On ne lui fit son procès que sur des ordres de tirer tant et tant de certains villages du Verdunois, pour les exempter des gens de guerre, et lui, disoit qu'il avoit employé cet argent à bâtir la citadelle de Verdun; mais il n'en avoit point d'ordre. Châteauneuf en a été bien payé. Depuis, Bretagne, conseiller à Dijon, fut pour cela premier président de Metz (2).

LXVIII

MADAME DU FARGIS.

Madame du Fargis étoit fille d'un M. de La Rochepot, qui étoit venu de ce M. de Silly qui avoit épousé l'héritière de La Roche-Guyon. Elle avoit une sœur aînée qui fut mariée au général des galères, aujour-

(1) C'est une erreur. Chastelet, auteur de la prose satirique, dirigée contre les deux frères Marillac, fut récusé, et ne s'abstint pas. Mais la récusation ayant été portée au conseil du Roi par la famille, Chastelet fut arrêté et conduit prisonnier au château de Tours, de sorte qu'en fait il ne fit plus partie de la commission. (*Journal de Richelieu*; Amsterdam, 1664, deuxième partie, p. 8.)

(2) On le trouva brûlé; car un jour, étant demeuré seul, il étoit tombé dans le feu, et comme il étoit foible, il ne s'en put tirer. (T.)

d'hui le père de Gondy (1). Pour elle, son père s'étant remarié avec la marquise de Boissy, mère du marquis de Boissy, père du duc de Rouanez (2), elle fit bien des galanteries avec ce jeune homme, qui étoit dans le même logis qu'elle. Cela fit bien du bruit, et on fut contraint de la mettre chez madame de Saint-Paul (de la maison de Caumont), où elle ne fut pas plus sage. En ce temps-là, il lui vint une fantaisie d'être aimée du comte de Cramail; et elle disoit à ceux qui la vouloient cajoler : « Attendez à » une autre fois; à cette heure je n'ai que le comte » de Cramail en tête. » M. de Créquy ne laissa pas de lui en conter. Il eut un rendez-vous d'elle à Amiens, lorsque la cour y étoit. Il y alla déguisé. M. de Chaudebonne étoit avec lui. Cramail eut aussi un rendez-vous de même; et cela fit un si grand éclat que madame de Saint-Paul ne la voulut plus souffrir, et le général des galères fut contraint de la retirer. On croira peut-être que c'étoit une fort belle personne ? non : elle étoit marquée de petite vérole; mais elle étoit fort agréable, vive, pleine d'esprit, et la plus galante personne du monde. Elle s'ennuya bientôt chez sa sœur, qui étoit une dévote, et, comme ils étoient à Montmirail en Champagne, un beau jour elle s'en alla au Charme : c'est un prieuré de dames, dépendant de Fontevrault. Elle dit qu'elle vouloit être religieuse. Elle n'y fut pas long-temps qu'elle demanda à aller aux Carmélites du faubourg Saint-

(1) Philippe-Emmanuel de Gondy, général des galères, puis prêtre de l'Oratoire, né à Limoges en 1581, mort à Joigny, le 29 juin 1662.

(2) Le duc de Ronanez suivit la Reine-mère. Son fils est celui qui s'est retiré et a marié sa sœur à La Feuillade. (T.)

Jacques, parce que les Carmélites sont lez Paris. Le cardinal a mis dans son *Journal* que ce fut par désespoir du grand scandale arrivé à Amiens qu'elle s'étoit jetée dans les Carmélites (1). Ce fut là qu'elle fit connoissance avec le cardinal de Bérulle, qui étoit directeur des Carmélites. Toutes les religieuses lui en dirent des merveilles ; car comme elle avoit l'esprit fort adroit, et que ces filles, à tout prendre, qui sont les plus habiles et les plus éclairées de toutes les religieuses, peuvent mieux voir les dons qu'a une personne, elle passa là-dedans pour tout ce qu'elle voulut : on la croyoit une sainte. Madame de Rambouillet y fut attrapée comme les autres. Elle dit qu'un jour que la Reine-mère y étoit allée, quand la Reine sortit, tous les seigneurs de la cour se présentèrent à la porte. Madame de Rambouillet eut peur que la vue du comte de Cramail, qui y étoit, ne détournât cette fille du bon chemin, et elle dit : « Ah! mon Dieu, qu'il fait froid ! » et en disant cela elle baissa le voile de mademoiselle de La Rochepot.

Il y avoit trois ans qu'elle étoit Carmélite, quand son père vint à mourir. Elle étoit seule héritière avec la générale des galères ; cela lui fit quitter le couvent. Elle n'avoit point fait les vœux, disant tou-

(1) « Mademoiselle Du Tillet dit qu'elle ne s'étonna pas quand on ôta la Fargis de chez la Reine, mais bien quand on l'y avoit mise, vu la vie qu'elle avoit toujours faite ; qu'elle s'étoit jetée dans les Carmélites par désespoir du scandale qui étoit arrivé à Amiens, lorsqu'elle étoit avec Madame, où Créquy devoit entrer par la fenêtre et le comte de Cramail, qui l'étoient venus trouver déguisés. » (*Journal du cardinal de Richelieu*, première partie ; Amsterdam, 1664, in-12, p. 49-50, et Paris, 1665, première partie, p. 76.)

jours qu'elle ne se trouvoit pas encore en assez bon état. Elle sort sous prétexte de n'avoir pas assez de santé pour observer la règle. M. du Fargis d'Angennes, cousin-germain du marquis de Rambouillet, homme de cœur, d'esprit et de savoir, mais d'une légèreté étrange, l'épouse. Il va en ambassade en Espagne. Elle l'y suit. M. de Rambouillet y alla un peu après ambassadeur extraordinaire. Au retour, le cardinal de Bérulle et les Marillac en parlent au cardinal, qui, sur sa bonne réputation, la fait dame d'atour de la Reine. Madame d'Aiguillon lui servit extrêmement à gagner des procès qu'elle avoit. Elle recommence ses galanteries avec le comte de Cramail; elle se mêle de toutes sortes d'intrigues. Il y a dans le *Journal*, que le président Le Bailleul la trouva une fois sur un lit qui étoit contre terre, n'ayant qu'un drap sur elle, et Béringhen, aujourd'hui M. le Premier (1), enfermé avec elle (2). Il étoit de la cabale de Vaultier et elle aussi. Son plus grand crime fut que le cardinal crut qu'elle l'avoit mal servi auprès de la Reine dans son amourette; et quand il la chassa, il publia des lettres, qui sont imprimées, d'elle au comte de Cramail. Il y a plus d'intrigue que d'amour dans ces lettres, mais il y en a pourtant honnêtement, comme : *Aimez qui vous adore*, et elles étoient datées, au moins l'une, du jour de la Pentecôte. Madame de Rambouillet a vu les originaux (3).

Le cardinal fit faire par Chastellet, le maître des requêtes, une prose rimée latine contre elle et le

(1) Premier écuyer de la petite écurie.

(2) *Journal de Richelieu*, première partie, p. 48.

(3) Ces lettres sont imprimées dans le *Journal*, première partie, p. 50 et suivantes.

garde des sceaux de Marillac. Il y avoit en un endroit :

Fargia, dic mihi, sodes,
Quantas commisisti sordes
Inter Primas atque Laudes;
Quando senex, vultu gravi,
Caudâ mulcebat suavi.

Car il y avoit toujours une ombre de dévotion.

J'ai ouï dire une plaisante vision de ce garde des sceaux de Marillac. Pour mortifier des religieuses, il leur fit faire des contre-feux de cheminée, où il y avoit de gros K entrelacés, afin que le feu les ayant rougis, cela leur donnât des pensées lubriques, et qu'elles eussent plus de mérite à y résister. Le marchand qui les fit faire l'a dit à un de mes amis. Enfin, quand madame du Fargis fut hors de France, le cardinal lui fit couper le cou en effigie. M. du Fargis étoit à Monsieur, et le suivit. Madame de Rambouillet dit que madame du Fargis devoit être la mère du coadjuteur (1).

LXIX

LE MARÉCHAL D'EFFIAT (2).

Voici encore un maréchal de France *dubiæ nobilitatis* (3) : il s'appeloit Coiffier en son nom. On a dit,

(1) Du cardinal de Retz ; c'étoit une allusion à son esprit d'intrigue.

(2) Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, né en 1581, mort le 27 juillet 1632.

(3) Il étoit pourtant gentilhomme. Son aïeul ou son bisaïeul,

pour le déprimer encore davantage, que la Coiffier, cette traiteuse, étoit sa parente. C'étoit un fort bel homme et fort adroit. Quand le duc de Savoie, le bossu, vint à Paris, Henri IV fit faire une grande course de bague. Il garda d'Effiat pour la fin : il mit dix dedans tout de suite. Il ne donna qu'une atteinte à la onzième ; mais pour réparer cela, il jeta sa lance en avant, la reprit, et finit en mettant dedans. Tout le monde l'admira.

Beaulieu-Ruzé (1), un secrétaire d'État qui portoit l'épée, le fit son héritier, à condition qu'il prendroit son nom et ses armes. D'Effiat étoit adroit courtisan ; il plut au cardinal de Richelieu. Il fut envoyé pour le mariage de la reine d'Angleterre (2). En Angleterre, on le blâma d'avoir mis le pavillon bas, sur le commandement que lui en firent des vaisseaux anglais. Cela n'empêcha pas qu'il ne parvînt à être grand maître de l'artillerie et surintendant des finances (3), où il apprit à voler à ceux qui l'ont suivi. Ce n'étoit pas un sot ; mais il avoit été si mal élevé, qu'il écrivoit ainsi octobre, *auquetaubraj*. Il eut l'ambition, quoiqu'il ne sût nullement la guerre, de vouloir commander une armée en Allemagne. Il y mourut. On disoit qu'il prétendoit être connétable. Le cardinal l'eût perdu.

général des finances, fut fait noble pour avoir demandé une pique à la bataille de Cerisolles, et y avoir bien fait. J'ai trouvé dans l'*Histoire de Mézeray*, ces mots, parlant de Gilbert Coiffier d'Effiat, à cause de la faveur de Henri III qui lui avoit donné charge d'agir en Auvergne: « Il avoit pris rang parmi les gentils- » hommes, quoiqu'il ne fût pas de race noble. » (T.)

(1) Son grand-oncle maternel.

(2) Henriette de France, fille d'Henri IV, avec Charles I[er], en 1624.

(3) En 1626.

LXX

LE PÈRE JOSEPH (1),

LES RELIGIEUSES DE LOUDUN.

Le Père Joseph, Capucin, se nommoit Leclerc en son nom, et étoit frère de M. du Tremblay, qu'il fit gouverneur de la Bastille. Le cardinal fit connoissance avec lui en Poitou, comme il y fut envoyé par ses supérieurs (2). Jamais il n'y eut un homme plus intrigant ni d'un esprit plus de feu. Il a toujours eu de grands desseins en tête. Un temps il ne faisoit que prêcher la guerre sainte. M. de Mantoue, M. de Brèves, madame de Rohan et lui, prenoient fort souvent tout l'État du Turc (3). Depuis, il prit la maison d'Autriche pour but, et il travailla fort avec M. de Charnacé à faire entrer le roi de Suède en Allemagne. Il se vantoit d'être né pour abattre la maison d'Autriche. Effectivement ce n'étoit pas un sot; il soulageoit fort le cardinal, et le cardinal ne faisoit pas un pas sans lui. Au commencement il alloit à

(1) François Leclerc du Tremblay, né à Paris, le 4 novembre 1577, mort à Paris le 18 décembre 1638. On a l'*Histoire de la vie du R. P. Joseph* Leclerc du Tremblay, *capucin, instituteur des filles du Calvaire*, 1702, 2 vol. in-12. Ce panégyrique est de l'abbé Richard, auquel on attribue un ouvrage satirique anonyme contre le même P. Joseph, ouvrage auquel l'abbé fit une *Réponse* dans le but de se mieux cacher.

(2) Comme abbé des Roches, abbaye voisine de celle de Fontevrault.

(3) On lit en effet, dans les ouvrages publiés sur le P. Joseph, qu'il avoit composé un poème latin intitulé : *la Turciade*, pour animer les princes chrétiens contre les Musulmans.

cheval. Le Père Ange Sabini avoit un jour un cheval entier, et lui une jument. Ce cheval grimpe la jument, et les capuchons des deux moines faisoient la plus plaisante figure du monde (1). Pour éviter ce scandale, on lui donna un carrosse. Depuis, il eut litière et toute chose; il alloit être cardinal s'il ne fût pas mort.

En une petite ville de quelque province de France, un homme de la cour alla voir un Capucin. Les principaux le vinrent entretenir. Ils lui demandèrent des nouvelles du Roi, puis du cardinal de Richelieu. « Et après, dit le gardien, ne nous apprendrez-» vous rien de notre bon père Joseph?—Il se porte » fort bien, il est exempt de toutes sortes d'austéri-» tés.—Le pauvre homme! disoit le gardien. — Il a » du crédit; les plus grands de la cour le visitent » avec soin.—Le pauvre homme!— Il a une bonne » litière quand on voyage. — Le pauvre homme! — » Un mulet pour son lit. — Le pauvre homme! — » Lorsqu'il y a quelque chose de bon à la table de » M. le cardinal, il lui en envoie. — Le pauvre » homme!» — Ainsi à chaque article, le bon gardien disoit: « Le pauvre homme! » comme si ce pauvre homme eût été bien à plaindre. C'est de ce conte-là que Molière a pris ce qu'il a mis dans son *Tartuffe*, où le mari, coiffé du bigot, répète plusieurs fois *le pauvre homme* (2).

(1) Le Père Joseph dit: « *Voilà un impudent animal.* » Depuis on appela ce cheval l'*Impudent*. (T.)

(2) Pendant la campagne de 1662, Louis XIV, en se mettant à table, dit un soir à Péréfixe, évêque de Rhodez, son ancien précepteur, qu'il lui conseilloit d'en aller faire autant; c'étoit jour de jeûne. Le prélat dit en se retirant qu'il n'avoit qu'une légère collation à faire. Une personne présente ayant souri, le Roi vou-

On a cru que la diablerie de Loudun ne fût point arrivée sans lui, car Grandier, curé, et les Capucins de Loudun, disputoient à qui auroit la direction des religieuses, qui furent ou qui firent les possédées. Il y avoit de l'amour sur jeu, et il eut un Capucin tué. Les Capucins, se voyant appuyés du Père Joseph, poussèrent Grandier, et comme ces religieuses étoient pauvres, ils leur persuadèrent que bientôt elles deviendroient toutes d'or. On les instruisit donc à faire les endiablées. Pour du latin, elles n'en savoient guère, et on disoit que les diables de Loudun n'avoient étudié que jusqu'en troisième. Le Couldray-Montpensier y avoit deux filles qu'il retira chez lui, les fit bien traiter et bien fouetter; le diable s'en alla tout aussitôt. Il pouvoit y en avoir qui ne savoient pas le secret, et qui, par mélancolie, ou parce qu'on le leur disoit, croyoient être possédées. On leur apprit, au moins à la plupart, quelques mots de latin et bien des ordures. Madame d'Aiguillon y fut, et mademoiselle de Rambouillet, depuis madame de Montausier. Elles virent faire quelques tours de sauteurs, qu'elles firent faire après à leurs laquais. La ville et surtout les hôteliers s'y enrichirent. On y couroit de toutes parts. Duncan, médecin huguenot,

lut en savoir le motif; le rieur dit que Sa Majesté pouvoit être tranquille sur le comte de M. de Rhodez, et il fit un détail exact du dîner de l'évêque, dont il avoit été le témoin. A chaque plat recherché qu'il nommoit le Roi s'écrioit: *Le pauvre homme!* variant à chaque fois l'inflexion de sa voix. Molière, qui assistoit à cette scène, en fit son profit, et la rappela au Roi lorsqu'il lui fit la lecture des trois premiers actes de l'*Imposteur*. (*OEuvres de Molière*, annotées par Auger. Paris, Desoer, 1821, VI, 52.) L'anecdote du P. Joseph devoit être connue, et il est vraisemblable que Louis XIV y faisoit allusion par son exclamation. Les deux récits peuvent ainsi se concilier.

et principal du collége de Saumur, y fut appelé. Il s'en moqua. C'est celui qui disoit qu'un médecin étoit *animal incombustibile propter religionem.* Quillet y fut aussi appelé, et des religieuses de Chinon ayant voulu imiter celles de Loudun, il en fit une satire en vers latins, pour laquelle Bautru lui conseilla de s'éloigner, et le donna au maréchal d'Estrées, avec lequel il fut à Rome en son ambassade extraordinaire.

Le ministre de Loudun, comme on le défioit de mettre ses doigts dans la bouche des religieuses, de même que les prêtres y mettoient ceux dont ils tiennent l'hostie, répondit « qu'il n'avoit nulle familia- » rité avec le diable, et qu'il ne se vouloit point » jouer à lui. » Un diable s'étoit vanté d'enlever le ministre dans sa chaire sur la tour de Loudun. Il n'en fit rien cependant.

Cette badinerie, ou plutôt ce désir de vengeance des Capucins, fut cause que Graudier fut brûlé tout vif; car Laubardemont (1), qui étoit bon courtisan, le sacrifia au crédit du Père Joseph. Ce Grandier avoit été galant, et s'étoit fait quelques ennemis dans la ville qui lui nuisirent. Le diable dit une fois : « M. de Laubardemont est cocu. » Et Laubardemont, à son ordinaire, mit le soir : *Ce que j'atteste être vrai*, et signa. Enfin insensiblement cela se dissipa à mesure que le monde se désabusoit.

(1) Maître des requêtes. (T.) — Laubardemont se trouvoit à Loudun pour veiller à la démolition du château-fort de cette ville, quand commença la comédie de la possession. Il en rendit compte au Roi et au cardinal, et fut nommé par eux pour informer contre Grandier. La manière dont il s'acquitta de cette mission a donné à son nom une affreuse célébrité.

LXXI

M. DE NOYERS ET L'ÉVÊQUE DE MENDE.

M. de Noyers (1) s'appeloit Sublet. Il étoit parent de messieurs de La Motte-Houdancourt; le second de ces messieurs-là étoit évêque de Mende, et fort bien auprès du cardinal de Richelieu. Ce fut lui qui lui donna M. de Noyers. Je dirai ce que j'ai appris de ce M. de Mende. C'étoit un homme actif et fier, et qui vouloit qu'on lui tînt ce qu'on lui avoit promis. Une fois M. Bouthillier, qui étoit jaloux de lui, lui refusa l'entrée dans la chambre du cardinal, disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit ordre de ne laisser entrer personne, et qu'il s'en alloit dire à Son Éminence que M. de Mende étoit là. La porte étoit entr'ouverte, M. de Mende la pousse; M. Bouthillier tombe; l'évêque passe brusquement à la ruelle; le cardinal étoit au lit : « Monsieur, lui dit-il, je trouve » fort étrange que M. Bouthillier me vienne fermer » la porte au nez : je suis bien assuré que vous ne » lui avez pas ordonné de me traiter ainsi. » Le cardinal ne dit rien. M. de Mende s'en va chez lui en Picardie, et ne voulut pas s'en tourmenter davantage. « S'ils me laissent ici, disoit-il, ils me feront » plaisir; j'étudierai; j'ai du bien plus qu'il ne m'en » faut. » Le cardinal ne s'en put passer. Il le renvoya quérir. Ce fut lui qui disposa tout pour le siége de La Rochelle; et en mourant, car il mourut durant le siége, il ordonna qu'on l'enterrât dans la ville lors-

(1) François Sublet de Noyers, né en 1578; mort à Dangu, le 20 octobre 1645.

qu'elle seroit prise. Ce fut lui qui fit résoudre Barradas à donner sa démission de la charge de premier écuyer de la petite écurie pour cent mille écus. Le Roi avoit impatience de l'avoir pour Saint-Simon. Le cardinal vouloit différer à payer cette somme, et faire que cela n'allât à rien avec le temps. L'évêque lui dit : « Monsieur, c'est sur ma parole que M. de » Barradas a traité ; je vendrai plutôt mes bénéfices » que de ne tenir pas ce que j'ai promis. » Le cardinal ne put résister, et Barradas fut payé.

M. de Noyers avoit une vraie âme de valet. Montereul, secrétaire des commandements de madame d'Orléans, l'étoit de feu Madame, qui, étant grosse, étoit regardée comme la Reine, et faisoit un parti dans la cour. Madame témoignoit assez de bonne volonté à Montereul, qui avoit été précepteur de M. de Guise d'aujourd'hui (1). Un jour, de Noyers, qui étoit allié de Montereul, se promenoit avec lui : « Ne crai» gnez-vous point, lui dit Montereul en riant, que » cela ne vous nuise de vous voir ainsi promener » avec moi ? » De Noyers le quitte aussitôt, et depuis ne lui parla point que Madame ne fût morte (2). Il est vrai que quand il se vit en faveur, il se ressouvint un peu de lui.

Ce petit homme vouloit tout faire et étoit jaloux de

(1) Jean de Montereul ou *Montreuil*, secrétaire des commandemens du prince de Conti, membre de l'Académie Française, mourut en 1651. Son portrait, qui n'a jamais été gravé, le sera pour cette édition, d'après un dessin du temps que possède l'éditeur. C'étoit le frère aîné de Matthieu de Montereul, auteur de madrigaux délicats, qui s'attacha à l'abbé de Cosnac, évêque de Valence, et dont parle madame de Sévigné, dans ses lettres.

(2) Elle mourut au mois de mai 1627, en donnant le jour à mademoiselle de Montpensier.

tout le monde. Il a nui en tout ce qu'il a pu à Desmarest, qui s'entend à tout, et qui a beaucoup d'inclination pour l'architecture, de peur que cet homme ne lui ôtât quelque chose; car il s'est assez tourmenté de faire sa charge de surintendant des bâtiments, et il avoit bonne envie d'achever le Louvre, et de faire dorer la galerie tout du long, comme il y en a un bout : ce fut lui qui le fit faire. Sa cagoterie parut furieusement en ce qu'il brûla quelques nudités de grand prix qui étoient à Fontainebleau. En récompense, il entretenoit assez bien les maisons du Roi. Il étoit concierge de Fontainebleau (1).

Une fois que le cardinal vouloit faire venir un notaire : « Il n'est pas besoin, monseigneur, lui dit-il, » je suis secrétaire du Roi, je ferai bien ce qu'il » faut. » Le cardinal rompit un jour par hasard une petite canne fort jolie qu'il aimoit assez. Le petit bonhomme la prend, la rajuste, et la rapporte à Son Éminence. On disoit qu'il ne voloit pas, mais il laissoit voler sous lui. Il avoit fait les vœux de Jésuite depuis son veuvage, mais il étoit exempt de porter l'habit et de vivre autrement qu'un séculier. Il fit tout le pis qu'il put à l'Université. Il a laissé un pauvre benêt de fils (2). Ce fut lui qui découvrit au feu Roi que le cardinal avoit cinq cent mille écus chez

(1) Ce fut lui qui fonda l'Imprimerie royale, d'abord établie dans les galeries du Louvre.

(2) Le fils de M. de Noyers, appelé La Boissière, ne manque nullement d'esprit ; c'est une espèce de visionnaire et d'avaricieux qui mène une vie retirée, et qui ne s'occupe guère à rien. On a retiré sur lui la terre de Dangu que son père avoit achetée sans prendre bien garde à ses sûretés. Il l'a perdue. Il vit encore, en l'an 1672. (T.)

Mauroy. Sa disgrâce est dans les Mémoires de la Régence (1).

Ce fut lui qui fut cause de la mort de Saint-Preuil, et Saint-Preuil le dit bien : « C'est un cagot; il » ne me pardonnera jamais. » Saint-Preuil avoit donné sur les oreilles à un petit d'Aubray qu'il avoit mis à Arras pour les finances. Ce n'est pas que Saint-Preuil ne fût un homme violent et un tyran, mais galant homme du reste, et qui dépensoit tout. Il y a dans son procès imprimé une lettre du feu Roi, qui est une ridicule lettre. La voici : « Brave et gé- » néreux Saint-Preuil, vivez de concussions, plumez » la poule sans crier; faites comme font tels et tels, » faites ce que font beaucoup d'autres dans leurs » gouvernements; tout est bien fait pour vous; vous » avez tout pouvoir dans votre empire; tranchez, » coupez; tout vous est permis (2) ! ».

Le maréchal de Brézé, pour faire enrager de Noyers, mettoit toujours des ordures dans les lettres qu'il lui écrivoit, comme : « Allez vous faire f..... » avec vos f..... ordres. » Le moyen, disoit le petit homme, que les affaires du Roi prospèrent après ces abominations-là! Il avoit le département de la guerre.

(1) François de Jussac, seigneur de Saint-Preuil, maréchal-de-camp, gouverneur d'Arras, décapité pour satisfaire la haine du cardinal de Richelieu.

(2) Tallemant ne cite pas cette lettre du Roi d'une manière exacte (voyez le *Journal de Richelieu*, éd. de 1664, deuxième partie, p. 176. On y lit : « *Vivez d'indusriie, plumez la poule » sans crier*, etc. »

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DU TOME DEUXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.





